SEP - 9 1969

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottavi[illegible]

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/bibliothqueanc15lecl

BIBLIOTHEQUE ANCIENNE ET MODERNE.

Pour ſervir de ſuite aux

BIBLIOTHEQUES UNIVERSELLE ET CHOISIE.

Par JEAN LE CLERC.

TOME XV.

POUR L'ANNÉE MDCCXXI.

Partie Premiere.

A AMSTERDAM,
Chez les FRERES WETSTEIN.

MDCCXXI.

Universitäts
BIBLIOTHECA

CATALOGUE

DES

LIVRES NOUVEAUX,

qui se trouvent

chez les FRERES WETSTEIN.

L'Antiquité expliquée & représentée en figures, par Dom Bernard de Montfaucon, fol. 10. Tom.

—— le même en grand pap.

A. Fabricii Bibliothecæ græcæ Volumen decimum. 4.

Guid. Panzirolli de Claris Legum Interpretibus libri quatuor: accessere Vitæ recentiorum JCtorum. 4.

G. Struvii Historia Juris Romani Justinianei. Græci, Germanici, Canonici, Feudalis, Criminalis & Publici. 4.

A. Perezii Prælectiones in duodecim Libros Codicis Justiniani Imp. editio nova. 4. 2. Tom.

J. W. Petersenii Urania, quâ Opera Dei magna, omnibus retro seculis & Oeconomiis transactis, usque ad apocatastasin seculorum omnium, per spiritum Primogeniti glorioſiſſime consummanda, carmine heroico celebrantur &c. 4.

TABLE

Des Livres & des Articles, dont il eſt parlé dans la I. Partie du Tome XV de la Bibliotheque Anc. & Mod.

I. *Commentaire de Mr.* VITRINGA *ſur Eſaie.* 1

II. *Autre du même ſur l'Apocalypſe.* 46

III. *Cleſ de la Langue Hebraïque, par Mr.* TROT. 52

IV. LUCIEN, *Projet d'une nouvelle Edition de cet Auteur.* 63

V. PLINE *mis de nouveau ſous la preſſe, par le* P. HARDOUIN. 67

VI. *Hiſtoire de la Réformation de* GERARD BRANDT, *en Anglois.* 70

VII. *Projet d'un nouvel* ATLAS, *à Londres.* 76

VIII. *Projet d'une augmentation du* MONASTICON *Anglicanum.* 78

IX. *Projet d'un Thréſor d'Antiquitez Germaniques.* 82

X. *Eclairciſſemens pour l'Article II. de la I. Partie du Tome XIV. touchant Son Alteſſe Mr. le Vaivode de Valachie.* 84

XI. *Les Oeuvres de* TACITE, *publiées de nouveau par Mr.* GRONOVIUS. 95

XII.

XII. *Apologetique de* TERTULLIEN *publié de nouveau par Mr.* HAVERCAMP. 101
XIII. *Dissertation d'*OTTAVIO FERRARI *sur les Bains & sur les Gladiateurs.* 129
XIV. JULIUS OBSEQUENS *des Prodiges, publié par Mr.* OUDENDORP. 150
XV. *Dissertation sur les* PRODIGES. 154
XVI. *Dissertations de Mr.* PFAFF *contre Mr.* BAYLE. 176
XVII. *Bibliotheque Greque de Mr.* FABRICIUS, T. X. 183
XVIII. *Préservatif contre le Papisme, par Mr. le Dr.* SHERLOCK. 207
XIX. *Livre de Controverse de Mr.* DE LA BARRE, *sur la lecture de l'Ecriture, le service en Langue connue, l'invocation des Saints & l'Eucharistie.* 214
XX. *La Religion des Mahometans, traduite du Latin de M.* RELAND. 229
XXI. *L'Art de bien parler François, en deux Volumes.* 232
XXII. *Lettres Françoises recueuillies par* P. RICHELET. 234

BIBLIOTHEQUE ANCIENNE ET MODERNE.

ARTICLE I.

I. COMMENTARIUS *in Librum Prophetiarum* JESAIAE, *quo sensus orationis ejus sedulò investigatur, in veras Visorum interpretandorum Hypotheses inquiritur, & ex iisdem facta interpretatio antiquæ Historiæ monumentis confirmatur atque illustratur. Pars posterior. Accedit huic Tomo Index locuples & accuratus, tum locorum Scripturæ Sacræ, vocumque & phrasium, Hebræarum ac Græcarum, quæ per occasionem in Commentario exponuntur, aut luce aliquâ perfunduntur, tum rerum præcipuarum utroque Tomo contentarum; nec non Tabula Topographica*

antiquæ Moabitidis, *ad Prophetiam de hac Gente, libro hoc comprehensam, rectiùs intelligendam concinnata. Studio & curâ* CAMPEGII VITRINGÆ *Th. & H. S. Professoris.* A Leuwarde MDCCXX. chez F. Halma, in fol. pagg. 1026. avec la Préface & les Index.

J'Ai parlé, depuis l'an MDCCXIII. dans le Tome XXVII. de la *Bibliotheque Choisie*, de la premiere partie de ce Commentaire de Mr. *Vitringa* sur Esaie. On a déja pû voir, par là, quelle est la méthode de cet habile homme; mais ceux qui auront lû quelque partie du I. Tome, s'en feront encore mieux éclaircis, par eux-mêmes; car on ne peut s'assûrer de rien, en cette sorte de choses, que par ses propres yeux. Comme on a rimprimé le I. Volume à Leipsig, l'Ouvrage doit encore être plus connu & plus commun, qu'alors. Néanmoins aprés avoir lû la Préface de ce Volume, avec attention; j'ai cru devoir en donner un Extrait, avant que de produire un exemple de sa maniere d'expliquer, tiré de ce qu'il a dit sur le LIII. Chapitre d'Esaie.

Il

Il y a de deux sortes de Propheties, dont les unes ont un sens litteral, & les autres un sens mystique, qui sont tous deux également veritables. Mais il ne les faut pas confondre, ou chercher un sens mystique, où il n'y en a point; & vouloir trouver un sens litteral Typique, où il ne s'agit directement, que de ce qui regarde l'Evangile. C'est à un habile Interprete de distinguer, avec soin, ces deux sortes de Propheties; & c'est la plus grande difficulté, qu'il y ait dans ce travail, que de trouver leurs caracteres particuliers, qui empêchent de les confondre. Nôtre Auteur recommande fort de ne pas presser trop les expressions typiques, telles que sont les mots de *Jerusalem*, d'*Egypte*, de *Babylone*, de *Tyr*, d'*Edom*, & de n'attribuer pas à l'Antitype tout ce qui est dit des Types; mais seulement les choses les plus considerables, & qui sont les plus *marquées*, dans les Prophetes. On ne sauroit dire, selon lui, combien les jeux d'Esprit, sur ces matiéres, font de tort dans le monde, à cette sorte d'étude Par-là on mêle de vaines subtilitez, & des conjectures incertaines à ce qu'il y a de solide & de vrai, & l'on persuade

aux esprits foibles, que, dans cette maniere d'expliquer l'Ecriture, on trouve, par tout, ce que l'on veut. On dira, ajoûte-t-il, que le sens des Propheties étant spirituel, il doit aussi être subtil. On en tombe d'accord, mais s'il est subtil & s'il demande un esprit pénetrant; il est aussi solide, & plus il l'est, plus il demande une sagesse profonde & interieure: comme les métaux les plus précieux demandent qu'on les cherche plus avant dans la terre. Toute sagesse veritable est solide, grave, bien digerée, fondée sur des principes d'une éternelle verité, & qui se font sentir à la Conscience de tous les hommes.

Il faut aussi prendre garde, selon Mr. *Vitringa*, qu'en explicant les anciennes Propheties & qu'en comparant les évenemens anciens & les modernes, auxquels elles peuvent être rapportées, on ne diminue pas mal à propos la grandeur des preuves, que Dieu a autrefois données de sa Providence; pour élever, plus que la justice ne le permet, les évenemens des derniers tems, & faire parler les Prophetes, plûtôt de ce qui est arrivé depuis peu, que des évenemens d'autrefois. C'est un préjugé, dit l'Auteur, dont sont prévenus

venus aujourdhui bien des gens ſavans, qui s'appliquent à l'étude des Propheties. L'Hiſtoire Ancienne nous apprend que, dans une nuit, Dieu fit perir, d'une maniere étonnante, cent quatre vint cinq mille hommes, dans le camp de Sennacherib, Roi des Aſſyriens, qui menaçoit d'aller aſſieger Jeruſalem. Ce fut une délivrance, pour le Peuple de Dieu, auſſi admirable, que peu attendue. Tout le monde comprend bien que ce fut là une des plus grandes merveilles, que Dieu ait faites autrefois, pour la délivrance de ſon Peuple. S'il étoit arrivé quelque choſe de ſemblable, dans la Chrétienté; on ne manqueroit pas de ſoûtenir que cet ancien évenement avoit été une figure du nouveau, & l'on ne pourroit ſe perſuader qu'il n'y eût rien dans les Prophetes, qui regardât un évenement auſſi ſurprenant, que le ſeroit celui-là. Cependant ſi l'on applique, en certains lieux, à la ruine de l'armée de Sennacherib des Propheties très-claires d'Eſaïe; on trouve cette explication froide, & l'on veut en voir l'accompliſſement, dans quelque défaite des Turcs, ou des autres ennemis de l'Egliſe de la Nouvelle Alliance, dans un tems, qui ne ſoit pas ſi éloigné de nous; quoi qu'il n'y

ait point de comparaiſon à faire, entre un évenement moderne & celui-là. Cela vient, ſelon nôtre Auteur, du préjugé, que l'on a en faveur de ce qui eſt nouveau, au deſavantage des choſes anciennes. Comme châcun s'aime mieux, que les autres; on s'imagine que Dieu doit avoir plus d'égard, pour ce qui arrive à préſent, que pour ce qui eſt arrivé dans les tems les plus éloignez. Le Peuple même admire davantage les Propheties, dont l'accompliſſement eſt, comme il croit, le plus éloigné, que celles, qui ont déja été accomplies. L'ignorance de l'ancienne Hiſtoire, qui eſt preſque inconnue, fait qu'on ne penſe qu'aux évenemens des derniers tems, & que l'on ne fait, que peu d'attention à ce qui eſt arrivé autrefois.

Un bon Interprete des Propheties doit avoir toûjours devant les yeux toute l'Hiſtoire du Peuple de Dieu, & retourner en arriere dans les ſiecles paſſez, ou s'avancer juſqu'aux derniers, ſelon que les Propheties l'y conduiſent. Mr. *Vitringa* témoigne d'être ſurpris que des perſonnes éclairées & pieuſes faſſent ſi peu de cas des effets de la Providence & de la Miſericorde Divine, pendant les premiers ſiecles du Chriſtianiſme,

niſme, qu'à peine y rapportent-ils l'accompliſſement d'aucune Prophetie, où Dieu promet quelque choſe de glorieux à ſon Egliſe. Nôtre Auteur eſt perſuadé que ces gens-là ont tort de regarder, comme peu de choſe, le changement qui ſe fit dans le monde, lors que la Religion Chrétienne devint la dominante, dans l'Empire Romain. "Si „ ces gens là, dit-il, veulent que l'E- „ gliſe de Dieu ſoit ſans aucune tache, „ & ſans ſuperſtition; je n'oſerois pas „ donner pour telle l'Egliſe du tems de „ Conſtantin, quoi que victorieuſe du „ Paganiſme; & brillante d'un grand „ nombre d'exemples de confiance „ dans la foi, de ſainteté & de zele „ pour la vraye Religion. Je ne croi „ pas non plus que l'état interieur de „ l'Egliſe, de ſon tems, ait été un en- „ tier accompliſſement de la félicité du „ peuple du Meſſie, prédite en quel- „ ques endroits de ce livre, qui la déſi- „ gnent par des marques caracteriſti- „ ques. Je ſuis perſuadé que l'avenir „ produira quelque choſe de plus „ grand, de plus parfait & de plus glo- „ rieux à l'Egliſe Chrétienne. Néan- „ moins ce ne ſeroit pas eſtimer, com- „ me l'on doit, un ſi grand bienfait de „ Dieu, que de regarder, comme peu

„ de choſe, l'étendue de l'Egliſe Chré-
„ tienne dans tout l'Empire Romain,
„ & même dans l'Empire des Parthes
„ & dans les Indes; après avoir été dé-
„ livrée, contre toute apparence, des
„ dangers qui l'environnoient, par un
„ effet tout particulier de la Provident-
„ ce Divine. Les Docteurs de l'Egliſe
„ de ce tems-là regarderent cet effet de
„ la Miſericorde de Dieu, comme
„ un accompliſſement des principales
„ Propheties, touchant l'état floriſſant
„ de l'Empire du Meſſie. C'eſt ainſi
„ qu'en parlent *Euſebe*, *Cyrille*, &
„ même *Coſmas*, qui ſous l'Empire
„ de Juſtinien alla, par mer, aux
„ Indes; & auquel on ſe peut fier, en
„ ce qu'il dit de l'étendue de l'Egliſe
„ Chrétienne, quoi qu'on ne puiſſe
„ pas lui ajoûter foi en tout le reſte.
C'eſt là en abregé ce que dit nôtre Auteur, de l'accompliſſement de diverſes Propheties d'Eſaïe, touchant la gloire de l'Egliſe Chrétienne. Je croi que j'ai bien pris le ſens de l'Auteur, quoi que je ne l'aye pas traduit mot pour mot; parce qu'il s'exprime d'une maniere trop differente de celle, que la Langue Françoiſe employe. Je ne m'arréterai pas à ce qu'il dit lui-même de ſon Ouvrage, à qui l'on rendra d'autant

tant plus de juſtice, qu'il en parle plus modeſtement. C'eſt un travail immenſe, où l'on voit les termes Hebreux expliquez avec ſoin, ſans oublier de rapporter les ſentimens des plus célebres Auteurs; la liaiſon des matieres, telle que Mr. *Vitringa* la conçoit, & les explications néceſſaires qu'il a cru y devoir ajoûter. Les Prédicateurs y trouveront des matieres, en abondance, pour l'explication des textes d'Eſaïe, qu'ils entreprendront de traiter; en choiſiſſant ce qui eſt propre pour la Chaire, & ſans s'engager dans des diſcuſſions critiques de mots; qui doivent ſervir de fondement à ce que l'on dit, mais qui ne peuvent pas entrer en un Sermon.

J'ai travaillé moi même ſur Eſaïe & j'ai achevé mon travail ſur ce Prophete, avant que de voir ce ſecond volume. Quoi que mon deſſein ne ſoit pas ſi étendu, à beaucoup près, que celui de Mr. *Vitringa*, & que ma méthode ſoit aſſez differente; je ne laiſſe pas d'eſtimer, comme je le dois, un ſi grand travail & de le recommender à ceux qui s'attachent à cette ſorte d'étude. J'ajoûterai ici quelque choſe de la méthode que j'ai gardée, en attendant que ce Prophete paroiſſe, avec tous les autres.

Il eſt certain que les anciennes Propheties ont été données de Dieu, pour deux ſortes de perſonnes; pour ceux, qui ont vêcu avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt, & pour ceux qui ont vêcu depuis ce tems-là. Les premiers ſont les Juifs & les autres les Chrétiens. Selon la difference qu'il y a entre l'Economie Moſaïque & celle de l'Evangile, il y a dans Eſaïe deux ſortes de Propheties; dont les unes ne regardent directement que les Juifs, & ne renferment que des biens temporels; & les autres ne ſont proprement, que pour les Chrétiens, & ne parlent guére que de biens ſpirituels. Ces deux ſortes de Propheties, qui ſont ſouvent ſéparées, ſont auſſi ſouvent mêlées enſemble; en ſorte que l'on y voit des choſes qui furent accomplies en ce tems-là, & en même tems des promeſſes, dont on n'a vû l'accompliſſement qu'après la venue de Jeſus-Chriſt, & même pluſieurs ſiecles après, ſous le regne de Conſtantin *le Grand*, & encore plus tard.

Pour entendre & diſtinguer ces Propheties, il faut avant toutes choſes entendre, auſſi exactement qu'il eſt poſſible, les mots & les expreſſions des Prophetes, en quoi il faut employer tous les ſecours, que la bonne Critique veut

veut que l'on employe, pour entendre toutes sortes d'Auteurs. La Théologie n'entre en ceci, que pour fournir les idées generales des opinions vrayes, ou fausses des Juifs de ce tems-là ; sans entrer en aucun détail, ni en aucune comparaison de leurs sentimens avec les nôtres, & sans nous fournir aucunes raisons de convenance ; qui font souvent qu'on cherche dans un Auteur, non ce qui y est, mais ce qui semble y devoir être, selon nos idées. Il faut être ici sans préjugez & entendre les expressions, comme on peut croire qu'on les entendoit communément.

Quand il n'y a rien, dans une Prophetie, qui semble avoir un sens different de ce que les mots signifioient communément en Hebreu, & selon l'Usage des Ecrits Prophetiques, aussi bien que selon celui des autres ; il n'y faut chercher autre chose, que ce que l'on y rencontre d'abord. Par exemple, dans les Propheties qui regardent les Peuples, avec qui les Juifs ont eu des liaisons, & les peines, que Dieu vouloit faire souffrir à ces mêmes Peuples, à cause du mal qu'ils avoient fait aux Juifs ; comme dans les Propheties contre les Syriens, les Assyriens, les Babyloniens, les Egyptiens,

les Philiſtins, les Phéniciens, les Arabes, les Hammonites, les Moabites, & les Iduméens; je n'ai pas cru qu'il fallût y chercher autre choſe, que ce qui s'offre d'abord à l'eſprit. Je crois avoir expliqué, par ce principe, divers endroits, touchant les Egyptiens & les Babyloniens, par exemple, qui n'avoient pas été aſſez bien compris, au moins que je ſâche, par les Interpretes; parce qu'ils n'avoient pas aſſez étudié l'Hiſtoire & la Géographie de leurs païs. Pluſieurs en avoient été détournez, parce qu'ils cherchoient dans ces endroits les Héretiques, qui ont paru ſous le Chriſtianiſme, l'Antechriſt, le Diable, ou en géneral les ennemis des Juifs & des Chrétiens; ou même des idées abſtraites, qui n'avoient aucun rapport à ce dont il s'agiſſoit.

Je ſai qu'il y a des Théologiens, qui croyent qu'il eſt indigne de l'eſprit de Dieu de s'arrêter à parler du ſort temporel de quelques Peuples idolatres, dont il ne reſte aucune trace, depuis un grand nombre de ſiecles, & dans leſquels nous ne nous intereſſons pas plus, que s'ils n'avoient jamais été. Mais c'eſt là une de ces raiſons de convenance, qui ſont très-fré-

quem-

quemment trompeuſes. Les Juifs avoient de grandes liaiſons & de grands démêlez avec ces Nations, du tems des Prophetes ; & ils y penſoient auſſi ſouvent, que nous penſons ici, par exemple, aux Anglois, aux François, aux Italiens, aux Eſpagnols, aux Allemands & aux peuples du Nord. Comme ce qui arrive chez ces Nations fait aujourdhui une grande partie de nos converſations, & comme nous ſommes très-aiſes de le ſavoir : les Juifs avoient la même paſſion de ſavoir ce que faiſoient leurs Voiſins. Ils alloient encore bien plus loin, ils ſouhaitoient de ſavoir quel ſeroit à l'avenir le ſort de ces Idolatres, adonnez d'ailleurs à toutes ſortes de vices & de deſordres ; ſur tout lors que le Peuple de Dieu étoit dans la ſouffrance, par leur inhumanité & leur tyrannie. Les Juifs avoient bien de la peine à ſe voir malheureux, pendant que ces Nations, dont ils avoient ſouffert tant de mal, leur paroiſſoient floriſſantes. Leur conſtance ſe trouvoit ébranlée & ils ne comprenoient pas, quelques grands que fuſſent leurs pechez, pourquoi le vrai Dieu les abandonnoit à la diſcretion de ces adorateurs des faux Dieux ; Peu-

ples, comme ils le croyoient, beaucoup plus coupables qu'eux. C'eſt pour cela que les Prophetes, qui étoient envoyez premierement & principalement aux Juifs, ne manquoient guére de leur prédire alors, par l'ordre de Dieu, les malheurs qui attendoient les Idolatres, & de les décrire avec tous les traits les plus effroyables. Il n'en faut pas demander davantage, ni être ſurpris que les Prophetes, qui ne s'adreſſent pas proprement à nous, en ces endroits-là, mais aux anciens Juifs, diſent bien des choſes qui ne nous intereſſent point. Nous ne laiſſons pas d'en pouvoir tirer de grands uſages, quand nous conſiderons les choſes en géneral, & que nous nous appliquons les inſtructions qui en naiſſent, quoique ce n'ait pas été le but principal des Prophetes. Mais un bon Commentateur ne s'arrête pas à ces idées génerales, il cherche, autant qu'il eſt poſſible, dans la diſette où nous ſommes des anciens Hiſtoriens des Orientaux, ce que veut dire chaque expreſſion, par rapport à ces peuples. Il recherche même, dans ce qui nous reſte de leurs Hiſtoires, l'accompliſſement des menaces, que les Prophetes leur ont faites;

faites; & c'eſt ce que l'on a fait aſſez heureuſement, à l'égard de la priſe & de la ruine de Babylone; comme on le pourra voir, dans le Commentaire de Mr. *Vitringa* ſur le XIII. Chap. d'Eſaïe & le ſuivant. Rien n'empêche d'ailleurs, que l'on ne tire de ces accompliſſements les uſages généraux qui en naiſſent; ſoit pour prouver par-là la divinité des Propheties, ſoit pour inſpirer aux peuples de la crainte, pour la Juſtice Divine, qui eſt la même aujourdhui, qu'autrefois; & de la haine pour les vices & pour les crimes, que Dieu punit ſi ſéverement.

J'avouë que lors que ce qui eſt dit des *Babyloniens*, par exemple, & des *Egyptiens*, dans Eſaïe, leur quadre à la lettre; je ne crois pas qu'il faille chercher d'autre ſens, dans ſes paroles, ni qu'il ait voulu décrire, ſous ces noms, d'autres Peuples, à qui l'on applique, par forme d'Allegorie, ce qu'il dit. Je conſens néanmoins qu'on applique à ceux qui commettent quelque choſe de ſemblable, ou qui ſouffrent des peines approchantes à celles que ſouffrirent ces Peuples, ce que les Prophetes ont dit; mais je ne crois pas, que l'on puiſſe dire, avec raiſon,

que

que le Prophete, ou l'esprit de Dieu ait eu en vuë tous ceux, à qui on peut faire de semblables applications. Il est vrai que, dans l'Apocalypse, sous le nom de Babylone, Capitale de l'Empire de Nebuchadnetsar, il faut entendre la Capitale de l'Empire d'Occident; mais on sait que, du tems de S. Jean, la Babylone proprement dite n'existoit plus. Pendant qu'elle existoit, je ne vois pas qu'on puisse entendre son nom, autrement que dans le sens propre, qu'il avoit.

Mais outre cette sorte de Propheties, il y en a, qui paroissent regarder les Juifs, & qui parlent d'une délivrance extraordinaire, & d'une augmentation de ce Peuple, qui ne lui est jamais arrivée à la lettre; d'une alliance nouvelle, que Dieu devoit faire avec ce même Peuple; d'un Sauveur, qui devoit s'offrir à Dieu en sacrifice pour les pechez, & d'autres choses semblables, qui ne peuvent convenir proprement qu'à l'Eglise Chrétienne en général & qu'à Jesus-Christ. Les choses mêmes nous convainquent qu'il ne s'agit plus là de l'ancien Israël, mais du nouveau, & les Apôtres ne manquent pas de citer ces passages, comme concernans Jesus-Christ & son Eglise. Je

suis

ſuis perſuadé que ces paſſages les regardent directement & uniquement, & que les Juifs n'y ont aucune part, qu'autant qu'ils ont crû en l'Evangile. Ainſi il ne me paroît pas que *Grotius* ait été fondé, à expliquer pluſieurs de ces paſſages d'évenemens, qui ſont arrivez long-tems avant Jeſus-Chriſt.

Il faut néanmoins avouër qu'il y a des Propheties, qui le regardent, & qui ne laiſſent pas d'avoir été accomplies du tems même des Prophetes; comme celle d'Eſaïe, touchant une Vierge, qui devoit accoucher d'un Fils, qui ſeroit nommé Emmanuël, au Ch. VII. d'Eſaïe & qui ne devoit pas être en état de diſtinguer le Mal, du Bien, avant que la Judée fût délivrée du tems du Roi Achaz, des Rois d'Iſraël & de Syrie, qui la ravageoient. Cette Prophetie eſt en partie exprimée en termes, qu'on ne peut appliquer qu'à un Enfant, qui nâquit alors; & en partie en termes, qui ne peuvent quadrer qu'au ſeul Meſſie. Il faut avouër que cet Enfant étoit comme un crayon, pour parler ainſi, du Meſſie, & que le Type ſe trouve mêlé avec l'Antitype; en maniere qu'il y a des choſes, qui conviennent à tous deux quoi qu'en divers ſens, & d'autres qui

ne

ne conviennent qu'à l'un, ou à l'autre. Ainſi il ne faut nullement forcer les expreſſions du Prophete, pour les faire toutes quadrer à tous deux; mais appliquer celles, qui ne regardent qu'un Enfant qui nâquit alors, à ce même Enfant, & celles qui concernent le Meſſie, au ſeul Sauveur, à qui elles appartiennent. Quand j'aurai publié Eſaïe, on verra comment j'ai tâché de m'en aquiter. Je n'ai mis ceci, que pour donner quelque idée de la méthode, que je crois la meilleure; afin de prévenir les jugemens téméraires, qu'on en pourroit faire auparavant, comme ſi je ne faiſois, que ſuivre *Grotius*. On verra que je le réfute très-ſouvent, en rapportant directement & uniquement à Jeſus-Chriſt pluſieurs endroits, qu'il a expliquez d'autres perſonnes; ſans néanmoins manquer aux égards, que l'on doit avoir pour un ſi Grand homme. D'ailleurs je ne prétends en tout cela, faire aucune regle pour les autres, mais ſeulement pour moi-même. Comme je ſouhaite qu'ils ſouffrent que je ſuive mes lumieres; je ſouffre auſſi très-volontiers qu'ils ſe conduiſent, conformément aux leurs. Voici au reſte en peu de mots, comment Mr. *Vitringa* a expliqué le

LIII.

LIII. Chapitre d'Esaïe, que *Grotius* a pris, ce me semble, en un sens, auquel les paroles du Prophete ne conviennent pas.

L'argument des 12. versets de ce Chapitre, selon nôtre Auteur, se réduit à ceci. On voit d'abord dans le vers. 1. paroître les Apôtres & les autres Ministres du St. Evangile, qui se plaignent du peu de succès de leur prédication, parmi les Juifs de leur tems, qui étoient distinguez en cette Nation. Le vers. 2. & suiv. contient une réponse des Juifs convertis, où il est dit que la raison de cela étoit l'état humble du Messie & les grandes souffrances auxquelles il avoit été soumis.

De là ils prennent occasion de découvrir les vrayes raisons des souffrances du Messie, parce que quantité de gens étoient tombez dans l'erreur & s'étoient perdus, faute de savoir ces raisons. C'est que le Messie s'étoit rendu répondant, pour les Elus, qui avoient péché. Ils décrivent la profonde humiliation du Messie, en son plus haut degré, dans l'ignominie de la Croix, dont ils racontent la cause, comme s'ils en faisoient l'histoire. Ils y ajoûtent les accidents fâcheux, qui l'accompagnerent, & ses suites, qui

sont

ſont très-glorieuſes au Meſſie ; par leſquelles ils devoit être juſtifié & par où il paroîtroit que l'état de douleur, où il ſe trouveroit, le rendroit très-agréable à Dieu, conformément à la volonté de qui il ſouffroit. *Ils* enſeignent en ore qu'étant reſſuſcité d'entre les Morts, il regneroit éternellement, avec la poſterité bénite des Croyans. Enfin au verſet 11. & 12. Dieu le Pere parle, pour confirmer ce qui a été dit, & explique les heureux fruits de la mort & des douleurs du Meſſie, tant à ſon égard, qu'à celui de l'Egliſe.

On ne peut pas en effet douter que ces idées, au moins en géneral, ne ſoient renfermées dans les paroles du Prophete. On doit encore reconnoître que c'eſt une figure, fréquente dans ce Prophete, & en d'autres, que le *Dialogiſme*, dont les Lecteurs doivent diſtinguer les perſonnes, par les choſes mêmes qu'ils diſent ; car les Prophetes ne les nomment pas toûjours. Je croi qu'on peut expliquer par là, bien des paſſages, que l'on n'a pas aſſez bien entendus. C'eſt aux Lecteurs à juger s'il y a ici un de ces *Dialogiſmes*, ou ſi le Prophete lui-même ne peut pas dire tout ce qu'il y dit, ſans

ſans qu'il ſoit beſoin d'y chercher d'autres perſonnes.

Mr. *Vitringa* montre en ſuite, ſur le verſet 1. que Jeſus-Chriſt & ſes Apôtres, en parlant de ſes ſouffrances, ont employé des expreſſions, qui font alluſion à cet endroit: Que les anciens Juifs l'ont rapporté au Meſſie, ſelon leur coûtume de lui rapporter les endroits, où il eſt dit quelque choſe de grand d'une perſonne, qui n'eſt point nommée; quand on ne les peut appliquer à aucune perſonne, connue dans l'Hiſtoire; comme il le fait voir, à cette occaſion, par les témoignages de pluſieurs Juifs anciens & modernes: Que les Juifs n'ont pas néanmoins entendu le détail de cette Prophetie, & que les plus récents ont cru très-mal à propos que *le Serviteur du Seigneur* (Ch. LII, 13.) dont il eſt parlé auparavant, n'étoit autre choſe que le Peuple des Juifs; ce qu'il montre par pluſieurs bonnes raiſons, d'où il s'enſuit qu'il ne s'agit ici que d'un ſujet particulier; ſavoir, du Meſſie.

Il eſt indubitable, ce me ſemble, que Jeſus-Chriſt eſt le principal ſujet, dont il s'agit ici, & qu'à meſure que le Prophete parle, il le découvre plus clairement & en des termes, qui ne peuvent

peuvent convenir proprement qu'à lui. Mais ſi l'on diſoit que le Prophete ayant commencé à parler, non des Juifs en géneral, mais des gens de bien, qui ſe trouvoient dans la Captivité, continue pendant quelques periodes à en parler, & met enſuite des choſes, qui conviennent infiniment mieux au Meſſie, qu'à ces gens-là; il me ſemble qu'on n'auroit pas trop ſujet de ſe plaindre. Si on lit avec ſoin le Ch. LII. depuis le verſ. 13. & que l'on retourne en arriere, juſqu'au commencement, l'on ſentira bien que le Prophete s'exprime de la ſorte.

Nôtre Auteur explique enſuite exactement, à ſon ordinaire, les termes du premier verſet. Il remarque entre autres choſes, que l'interrogation: *qui a cru à nôtre predication?* vaut non ſeulement une propoſition négative, en géneral; mais qu'elle ſignifie que peu de gens, ou preſque perſonne n'avoit ajouté foi à l'Evangile. En effet, ſi l'on entend ces paroles des principaux des Juifs, on peut bien dire, qu'il n'y en eut point, qui crût en Jeſus-Chriſt. Voyez Jean XII, 37.

Sur le 2. verſet, *& il eſt monté comme un rejetton devant lui, & comme*

me une racine d'une terre ſeche, nôtre Auteur remarque que la Lettre *Vau*, qui ſignifie ordinairement &, mais qui ſe prend auſſi en des ſens très-differens, doit être traduite en Latin *atqui*, qui eſt une ſorte d'oppoſition, comme ſi les Juifs convertis diſoient: vous vous étonnez que l'on n'ait pas eu de la foi pour l'Evangile, parmi les principaux des Juifs; vous devriez néanmoins ſavoir, que le Meſſie eſt venu d'une maniere à être méconnu &c. Il faut en effet traduire *atqui* en Latin, ſelon l'idée de l'Auteur, & le paraphraſer, comme on a fait en François, car il n'y a point d'*interjection* ſemblable en nôtre Langue. Mais ceux, qui attribuent ces paroles au Prophete, prendront le *Vau* comme une particule ſuperflue; comme elle l'eſt très-ſouvent, en Hebreu. Je ne marrête pas à l'explication des termes, qui eſt très-bonne, mais qui n'eſt pas particuliere à l'Auteur. Il croit au reſte que ces paroles marquent la maniere, dont Nôtre Seigneur nâquit, & qui n'eut rien d'éclattant; la famille de David, n'étant pas fort connue alors, à cauſe de ſa pauvreté; & Bethlehem, ni la Galilée où nôtre Seigneur fut élevé & commença à prê-

prêcher n'étant pas des lieux, à attirer les yeux des Juifs. Ce qui eſt dit, qu'il nâquit *devant lui*, ou devant Dieu, marque qu'il n'y avoit que Dieu, qui ſût toute la grandeur cachée de cet enfant,

Il eſt dit enſuite *qu'il n'avoit aucune apparence, ni rien qui le pût faire reſpecter, afin que nous le conſideraſſions, ni aucun éclat exterieur, afin que nous le ſouhaitaſſions.* On a ici traduit deux *Vau, afin que*, comme le ſens le demande. Ceci eſt une deſcription de l'état humble du Meſſie, & qui n'étoit nullement propre à s'attirer les yeux & le reſpect des Juifs charnels, ni à le leur faire recevoir avidement. Mr. *Vitringa* montre en effet que les circonſtances, où ſe trouvoit Jeſus-Chriſt, ne lui étoient nullement favorables, dans la ſituation où étoient les eſprits des principaux de la Nation Juive, qui n'attendoient qu'un Roi temporel. Dans le 3. verſet, les Juifs convertis diſent que le Meſſie *étoit mépriſé, & qu'il n'avoit point d'hommes avec lui; que c'étoit un homme de douleurs, & qui avoit éprouvé la maladie; qu'il étoit comme un homme à qui chacun cacheroit ſon viſage, mépriſé, & dont on ne faiſoit*

nulle

nulle eſtime. Cela regarde encore l'état triſte & humilié du Meſſie.

On pourroit auſſi dire que c'eſt ici, dans le ſens litteral, un portrait de la condition, où les gens de bien d'entre les Juifs étoient à Babylone; où ils n'avoient rien qui les pût faire conſiderer, non ſeulement parmi les Chaldéens, mais même parmi les Iſraëlites. Cela leur peut être en effet appliqué, mais ces paroles,& ſur tout les ſuivantes, quadrent mieux au Meſſie, comme nôtre Auteur le fait très-bien voir. Les mots *qu'il n'avoit point d'hommes avec lui*, ou comme l'Auteur s'explique en Latin, *deſtitutus viris*, que je n'ai ſu comment traduire autrement en François, ſont expliquez, dans les remarques, *le dernier des hommes*, comme il y a dans la Vulgate. On ne peut pas douter que ce ſens ne ſoit bon. Mais il n'eſt pas aſſuré que ce ſoit-là la ſignification propre des mots Hebreux חדל אישים *hhadal iſchim*, qui ne ſont enſemble qu'en cet endroit. Comme la Racine du premier mot ſignifie *ceſſer* & que le ſecond marque ſouvent *un homme noble*, par oppoſition à la populace; il me ſemble qu'on pourroit traduire, *qui deſinit inter viros nobiles*

haberi, ou *verſari*, en ſouſentendant un *Mem* devant le ſecond mot; c'eſt-à-dire, *qui avoit ceſſé d'être eſtimé parmi les nobles*, ou *de les fréquenter*. Mais on ne peut rien aſſurer trop poſitivement, du ſens précis de cette expreſſion.

Au lieu de ces mots, *comme un homme à qui chacun cacheroit ſon viſage*, on pourroit auſſi traduire: *comme celui qui cache ſon viſage à celui* qui le regarde; car il y a ſeulement dans l'Hebreu *qui cache le viſage à celui*; à quoi il ſemble qu'il faille ſuppléer, *qui le regarde*; pour marquer un homme, qui n'aime pas qu'on le regarde, dans l'état déplorable, où il eſt. Le ſtyle des Prophetes, comme le ſavent ceux, qui les ont lûs en Hebreu, & encore plus ceux qui ont eſſayé de les traduire, eſt extrémement ſcabreux, & plein de manieres de parler *elliptiques*, ou que l'on ne ſauroit entendre, ſans y ſuppléer quelque choſe.

Depuis le 4. verſet juſqu'au 7. incluſivement, on voit quelles furent les veritables cauſes de l'ignominie & des ſouffrances, auxquelles le Meſſie s'expoſa; ce qui étoit le deſſein, qu'il avoit de racheter le genre humain. Voici les termes traduits ſur le Latin de nô-

tre

tre Auteur. 4. *Certainement, il a porté lui même nos infirmitez, il s'eſt chargé de nos douleurs; nous croiyons qu'il avoit reçu un coup, que Dieu l'avoit frappé, qu'il l'avoit affligé.* 5. *Mais il a été percé, à cauſe de nos tranſgreſſions; il a été briſé, à cauſe de nos iniquitez; le ſupplice exemplaire de nôtre paix étoit ſur lui, & par ſa meurtriſſure nous avons été guéris.* 6. *Nous étions tous comme des brebis errantes, chácun ſuivoit ſon chemin; mais le Seigneur a fait tomber ſur lui l'iniquité de nous tous.* 7. *On exigeoit* la peine qui nous étoit duë, *& lui étoit affligé; mais il n'ouvrit point la bouche, il fut mené comme un agneau à la tuerie, & comme une brebis muette, devant ceux qui la tondent, & n'ouvrit point ſa bouche.* Il n'y a perſonne, qui, après avoir lu attentivement ces mots, & les avoir un peu méditez, ne reconnoiſſe que ces paroles quadrent beaucoup mieux à Jeſus-Chriſt, qu'à Jeremie, à qui *Grotius* les appliquoit, ſelon le ſens litteral; & qu'aux gens de bien en général, qui furent menez captifs à Babylone. On les leur peut néanmoins appliquer, en un ſens beaucoup moins énergique; & il ſe peut fort bien faire que le Prophete parle ici directement & plus clairement du Meſſie, qu'il

n'avoit fait, dans les paroles précedentes.

Mr. *Vitringa* explique en ſuite les termes, ſelon les idées communes des Proteſtans Réformez & Lutheriens. Par les *infirmitez* & les *douleurs*, il entend les ignominies, les injures, les douleurs & les angoiſſes de l'eſprit, que le Meſſie reſſentit, & qui ſont nommez *nôtres*; parce que les peines, desquelles nous étions redevables à la Juſtice Divine, ont été ſuppléées, par ces ſouffrances, qui leur ſont équivalentes. *Porter les douleurs, les infirmitez, les pechez*, ſont des expreſſions qui reviennent à la même choſe. Elles ſont priſes des victimes expiatoires, ſur leſquelles on étoit perſuadé que retomboient les péchez de ceux qui les offroient, comme on le verra dans la ſuite.

Si l'on vouloit appliquer ceci, ſelon le ſens litteral, aux gens de bien, d'entre les Juifs, on diroit que le Prophete, parlant au nom du peuple en géneral, diroit que ceux qui s'étoient juſtement attiré les effets de la Juſtice Divine, par leurs crimes, s'imaginoient qu'il en étoit de même des plus gens de bien, & qu'ils étoient punis pour les mêmes péchez, & que les plus méchants avoient

avoient commis, quoi que cela ne fût nullement veritable. Mais il faut avouër que ce ſens eſt foible, pour la force des expreſſions d'Eſaïe ; quoi qu'il ſoit vrai que les manieres de parler des Prophetes ſont très-ſouvent hyperboliques. St. Matthieu VIII, 17. a appliqué ces mêmes paroles du Prophete, à la guériſon des malades, à qui Jeſus-Chriſt rendit la ſanté ; ce qui eſt un ſens, qui n'approche pas de l'énergie des expreſſions du Prophete, comme tout le monde en convient. Mr. *Vitringa* dit là-deſſus que c'eſt l'uſage des Ecrivains Sacrez du N. Teſtament, quand ils citent le Vieux, d'épuiſer entierement l'emphaſe des expreſſions ; c'eſt-à-dire, comme je croi, d'en repréſenter l'accompliſſement, ſelon toute l'étendue de la ſignification des mots, que les Prophetes ont employez. Il en rapporte encore, pour exemple, Zacharie IX, 9. cité par St. Matthieu Ch. XXI, 3. Pour ces mots : *nous croiyons qu'il avoit reçu un coup &c.* il les attribue aux Juifs convertis, après la mort de Jeſus-Chriſt ; qui le voyant condamné par le Sanhedrin & par la Nation Juive, croyoient en effet qu'il avoit été coupable. C'étoit une erreur, dont ils fu-

rent bien-tôt guéris, par les merveilles qui arriverent enſuite à Jeſus-Chriſt. Pour les termes Hebreux, que le Prophete employe ici, il faut avoir recours à l'Auteur, qui les explique en détail.

Sur le vers. 5. il fait voir que le mot de *percé*, que d'autres traduiſent *bleſſé*, marque la crucifixion de Nôtre Seigneur. Il faut avouër que l'application n'en peut être faite à perſonne, qu'à lui, en un ſens auſſi propre que celui-là. On peut bien dire que les gens de bien qui allerent en captivité, étoient *bleſſez*, & qu'ils ne l'étoient pas tant pour leurs pechez; qui n'étoient pas ſi grands, que, ſi tout le monde avoit été comme eux, Dieu les eût livrez aux Babyloniens; que pour ceux des autres. Il explique le mot *briſé* non ſeulement des ſouffrances du corps, mais encore de celles de l'eſprit, car un *eſprit briſé* eſt un eſprit humilié, Eſaïe LVII, 15. & ailleurs.

Pour le *ſupplice exemplaire*, il y a dans le texte מוסר *mouſar*, qui ſignifie bien un châtiment qui ſe fait tant en paroles, qu'en coups, mais qui marque ici une *punition exemplaire*, comme Mr. *Vitringa* le croit. On peut bien dire, en un bon ſens, que

les

les ſouffrances & la mort de Jeſus-Chriſt, à cauſe des péchez des hommes, ſont un grand exemple, qui les doit détourner du peché; puiſque Dieu a voulu que ſon Fils Unique l'expiât de la ſorte; mais la queſtion eſt de ſavoir, ſi le Prophete a eu dans l'eſprit cette ſorte d'emphaſe. Le langage des Hebreux eſt trop plein d'improprietez, pour prendre les termes à la rigueur, ſans que la choſe même le demande. On pourra voir ce que l'Auteur dit là-deſſus & qui mérite d'être lu. Pour le mot de *paix*, il ſignifie ici la réconciliation des hommes avec Dieu; ſuppoſé que שלומים *ſchlomim* au pluriel marque la même choſe que ce même mot ſignifie au ſingulier; ce que je n'ai pas remarqué. Si l'on n'avoit point mis de points, dans le Texte Hebreu; on le liroit *ſchillomim*, qui quadreroit fort bien ici, & que l'on traduiroit en Latin *repenſiones*; de ſorte que le Prophete diroit *pœna quæ nobis rependenda erat ei impoſita eſt*, la punition, qui nous devoit être infligée, lui a été impoſée. Cela prouve que Jeſus-Chriſt a été une veritable victime expiatoire, qui ſouffroit la peine, que celui, qui l'offroit, avoit méritée.

La *meurtriſſure*, ou la marque des

coups, qui demeure après les avoir reçus, se rapporte particulierement à la flagellation de Jesus-Christ, qui fut une partie de son supplice.

J'ai traduit les mots suivans du verset 6. *nous étions tous des brebis errantes*, quoi qu'il y ait proprement, dans l'Original : *nous avons tous erré comme une brebis*, parce qu'il me semble qu'on ne pouvoit guére autrement traduire en François, & que cela exprimoit exactement le sens du Prophete. L'Auteur fait là-dessus de très-bonnes réflexions, sur le peu de lumieres & sur les égarements des hommes, lors qu'ils sont abandonnez à eux mêmes.

Au lieu de, *chacun suivoit son chemin*, il y a proprement *nous regardions chacun son chemin*, pour dire que chacun vivoit à sa fantaisie, sans savoir ce qu'il faisoit : comme font des brebis égarées & du troupeau & du berger.

Les mots : *le Seigneur a fait tomber sur lui l'iniquité de nous tous*, marquent que le Messie a souffert la peine des pechez de tous ; car l'*iniquité* se prend souvent pour la peine de l'iniquité. Ceci se peut encore, en quelque maniere, dire des gens de bien, qui souffroient plûtôt pour les pechez de la nation, que pour les leurs pro-

propres; mais ce ſens eſt foible, en comparaiſon du ſens, auquel ces paroles quadrent à Jeſus-Chriſt. Les premiers mots du verſet 7. ſont: *On exigeoit* la peine, qui nous étoit due, *exigebatur debitum*, en Latin. Mr. *Vitringa* rapporte diverſes raiſons du mot qu'il ſupplée, & qui ſignifie *la peine du peché.* Je ne vois pas néanmoins que le mot נגש *niggasch* ſe prenne ailleurs, en ce ſens, mais bien pour marquer ce que ſouffre quelcun, que l'on force de faire ce qu'il ne voudroit pas faire. Peut-être qu'il vaudroit mieux traduire en Latin, *vexabatur*; en François, *il étoit mal traité*, & rapporter cela aux mauvais traitemens qu'on fit à nôtre Seigneur, avant que de le crucifier, comme de le vouloir contraindre de porter ſa croix, quoiqu'il n'en eût pas la force. Le reſte du verſet n'a rien d'obſcur, ſi l'on ſe ſouvient de l'Hiſtoire de la Paſſion de Nôtre Seigneur. Mr. *Vitringa* croit qu'il eſt dit deux fois *qu'il n'ouvrit point ſa bouche*, premierement par rapport au jugement du Sanhedrin, & enſuite par rapport à celui de Pilate. Je ne ſai s'il faut preſſer cette répetition, dans le ſtile prophetique, qui en eſt plein, ſur tout celui de Jeremie. En

tout cas, ſi on y vouloit chercher de l'emphaſe, il ſuffiroit peut-être de dire que cela marquoit que le Meſſie ne daigneroit pas ſe défendre, contre ſes accuſateurs, & qu'il ne feroit aucune plaintes de l'injuſtice & de la cruauté, qu'on exerçoit contre lui.

Dans les trois verſets ſuivants, les Juifs convertis répréſentent, ſelon nôtre Auteur, la maniere dont Jeſus-Chriſt fut juſtifié, par Dieu ſon Pere. Voici comme il les a traduits: *Il a été enlevé de l'angoiſſe & du jugement*; *& qui pourroit raconter ſa vie*? *Il a été retranché de la terre des vivans, il a été frappé, à cauſe de la rebellion de mon peuple.* 9. *On avoit placé ſon ſépulcre, parmi les impies, mais dans ſa mort, il a été avec le riche; parce qu'il n'avoit jamais fait de violence, & que point de tromperie n'avoit été dans ſa bouche.* 10. *Mais il avoit plû au Seigneur de l'humilier, il lui avoit envoyé une infirmité mortelle. Si ſon ame a préſenté un ſacrifice, pour le peché; il ſe verra de la poſterité, il allongera ſes jours & la volonté du Seigneur proſperera entre ſes mains.*

Dans le verſ. 8. Mr. *Vitringa* entend *l'angoiſſe & le jugement* non ſeulement

lement des ſouffrances & de la condamnation, que le Meſſie ſubit, de la part des hommes, mais encore de la part de Dieu. Il eſt bien certain que ce fut, par la volonté de Dieu, que Jeſus-Chriſt ſouffrit, comme victime expiatoire, pour les hommes; mais je ne ſai ſi ces mêmes mots ſignifient ici des actions ſi differentes. Par le mot, que j'ai traduit: *il a été enlevé*, en Latin *adſumtus eſt*, d'autres entendent la mort, mais nôtre Commentateur entend l'aſcenſion de Jeſus-Chriſt; ce qui quadre mieux au ſujet, au moins, comme il me ſemble. J'ai traduit *ſa vie* les mots d'*ætatem ejus*, ſelon le Commentaire de l'Auteur, qui en rend de bonnes raiſons; comme ceux, qui le conſulteront, le verront.

Pour les mots *il a été frappé*, il y a *plaga ipſi*, נגע למו *negah lamo*, où le pronom מו *mo* ſe prend au ſingulier, ainſi qu'en divers autres endroits, comme on le fait bien voir ici; où l'on réfute auſſi le ſentiment de *Cocceius* ſur cet endroit. Ce ſentiment eſt en effet forcé, mais nôtre Auteur en parle, avec beaucoup de ménagement.

Le verſet 9. eſt plus difficile. Il y

a mot pour mot : *il a mis avec les coupables ſon ſépulcre.* Après avoir réfuté les ſentimens de quelques habiles gens, il ſe détermine à la traduction, qu'on a rapportée ; & c'étoit le ſens, comme il dit, que *Louis Cappel* avoit ſuivi. Il prend le verbe *il a mis*, en un ſens impersonnel, pour *on avoit mis.* Voyez le verſ. 13. On pourroit auſſi traduire cet endroit, en ces termes : *Dieu l'avoit mis entre les coupables*, mais il a mis *ſa ſepulture*, *après ſa mort*, *avec un homme riche.* Si l'on traduit mot pour mot : *il a mis avec les méchans ſon ſepulcre*, *& avec le riche dans ſes morts*, cela ne fait preſque aucun ſens, & un très-leger changement, qui eſt de mettre la conjonction & avant les mots *ſon ſepulcre*, dégage ce paſſage, ſans y rien changer dans le ſens ; qui eſt le même, que celui que nôtre Auteur a ſuivi, & expliqué. Les paroles ſuivantes du même verſet ſont claires.

Dans le 10. il traduit *inânire*, c'eſt-à-dire, autant qu'on le peut traduire en François, *humilier*, le verbe דכא *dacche*, qui ſignifie proprement *briſer*, *réduire en poudre* ; mais dans le fonds c'eſt la même choſe, & l'on ne peut pas

pas toûjours traduire toute l'énergie d'un mot métaphorique, en une autre Langue. On reconnoîtra cela, en lisant ce que dit Mr. *Vitringa* sur les mots : *s'il avoit plû au Seigneur*, où le verbe a une emphase particuliere.

Le mot qu'il traduit par : *il lui avoit envoyé une infirmité mortelle*, est aussi un de ces mots, qu'il est difficile de traduire ; parce qu'il ne signifie proprement que, *il avoit rendu malade*, ou *il avoit affoibli*. On voit bien le sens, mais il n'est pas facile de garder la même métaphore, & de se faire entendre en une autre Langue.

Ces mots : *si son ame a présenté un Sacrifice pour le peché*, sont équivoques. Ils peuvent être traduits mot pour mot, de cette maniere, en sorte que *son ame* soit le nominatif & que le verbe, pris pour la troisiéme personne féminine, s'y rapporte, comme nôtre Auteur le croit. On peut aussi traduire : *après que tu l'auras* (ô Dieu) *établi pour être une victime pour le peché*. On prend ici le verbe שׂם *thaschim*, pour la seconde personne masculine, & on supplée, à cause de cela, *ô Dieu*. Outre cela, on traduit אם *im*, non pas *si*, mais *après que*, sur quoi l'on peut voir la

concordance de *Noldius* ſur la ſignification 11. de cette particule. Ce *ſi* a une certaine apparence de doute, qui choque d'abord ; quoi qu'on le prenne ici, pour *ſi* conditionel. Mr. *Vitringa* n'approuve pas l'apoſtrophe à Dieu, parce que les autres verbes ſont à la troiſiéme perſonne. Mais ce mêlange de perſonnes qui parlent, ou à qui l'on s'adreſſe, n'eſt nullement rare dans les Hagiographes & dans les Prophetes. Il ne faut pas juger de cette ſorte de choſes, par nos oreilles, accoûtumées à des Langues plus régulieres, mais par l'uſage des Hebreux, qui changent, avec beaucoup de liberté, les nombres, les tems & les perſonnes. Au lieu de *ſon ame*, on peut mettre le pronom relatif *lui*, parce que la Langue Hebraïque ſe ſert ſouvent des mots de *mon ame*, *ton ame* & *ſon ame* pour dire *moi*, *toi*, *lui*. Quoi que Jeſus-Chriſt ſe ſoit offert volontairement, c'eſt néanmoins Dieu ſon Pere, qui l'a établi Sacrificateur, & par une bonté ſans exemple, a fourni du ſien, pour parler ainſi, une victime aux hommes, pour expier leurs pechez. Voyez Jean III, 16. Rom. III, 25 Heb. V, 14. Il me ſemble auſſi que c'eſt l'uſage de l'Ecriture

re de dire, non que *l'ame de Jesus-Christ* se soit offerte, mais qu'il a offert *son ame*. C'est à-dire, lui même, ou, si l'on veut, *sa vie*. Voyez Matth. XX, 28. Marc. II, 45. Outre cela, on ne trouve pas השים אשם *haschim ascham*, pour dire: *il a offert une victime pour le peché*. Le verbe Hebreu signifie plûtôt *établir*, qu'offrir. Mais, à l'égard du sens, l'une & l'autre traduction reviennent à la même chose.

Les paroles suivantes ne peuvent pas recevoir un autre sens, que celui que nôtre Auteur leur donne. La *semence*, ou *la posterité* du Messie sont les croyans de toutes les Nations. La *longueur de sa vie*, qui devoit suivre son Sacrifice, & sa mort, est la vie & la gloire éternelle, dont il a joui, en corps & en ame, dans le Ciel, après sa résurrection; & l'on a raison de regarder ce passage, comme une prédiction de sa resurrection; car s'offrir comme une victime expiatoire renferme clairement la mort de celui qui s'offre; & qui ne peut prolonger sa vie, qu'en ressuscitant. *La volonté de Dieu* est la conversion des Juifs & des Gentils, & l'établissement de l'Eglise Chrétienne. Ce sont là les effets de la mort, de la résurrection, de l'ascen-

sion,

sion, & du regne glorieux du Messie.

La troisiéme partie de cette Prophetie, selon nôtre Commentateur, est une confirmation de ce qui vient d'être dit, & cela par Dieu lui même, que le Prophete introduit parlant, en ces termes, aux versets suivans : 11. *A cause du travail de son ame, il verra, il sera rassasié. Mon serviteur juste apportera, par sa connoissance, la justice à plusieurs, car il a porté leurs pechez.* 12. *C'est pourquoi je lui donnerai, pour sa part, la multitude des nations ; & il partagera, comme un butin, de puissants peuples ; parce qu'il a abandonné son ame à la mort, qu'il a été compté parmi les pécheurs, & que lui-même a porté les pechez de plusieurs & a intercedé pour les rebelles.*

Par *le travail* de *l'ame* du Messie, nôtre Commentateur entend les angoisses, qu'il eut avant sa mort, & où il souffrit infiniment en son esprit. Le fonds de la doctrine, qu'il enseigne ici, est sans doute veritable. Mais ne pourroit-on pas aussi traduire ainsi ? *Il sera satisfait de son travail* (ou *à cause de son travail*) *qu'il verra.* Il n'y a rien là à suppléer que le pronom relatif *lequel*, qu'il faut très-fréquemment suppléer, dans le langage des

He-

Hebreux, & les paroles ſont rangées dans un ordre, comme il ſemble, plus naturel. Au lieu de *raſſaſié* on a traduit *ſatisfait*, qui eſt le ſens métaphorique du mot, qui convient mieux, en François, que le propre. Voyez Pſ. XVI, 11. XVII, 15. On a auſſi mis *ſon travail*, pour *le travail de ſon ame*. Ceci ſemble tiré d'un laboureur, qui ſe tient heureux de tirer de ſon travail, de quoi ſatisfaire ſes beſoins, ſur tout lors qu'il eſt en quelque abondance. Mr. *Vitringa* a du penchant à ſuivre la maniere, dont *Cocceius* a traduit: *il verra de quoi être raſſaſié*; c'eſt-à-dire, apparemment de quoi être ſatisfait, ſur quoi il cite le Pſ. XVIII, 15. Le ſens n'eſt pas fort different de celui, qu'on a marqué, qui paroît ſeulement mieux lié.

Par le *ſerviteur juſte*, dont il eſt parlé ici, on ne peut entendre que le Meſſie, comme l'Auteur le montre au long. Si on l'appliquoit aux Iſraëlites gens de bien, cela ne pourroit ſignifier autre choſe, ſinon que les Iſraëlites pieux ramèneroient, par leurs lumieres, les autres, à leur devoir, & les mettroient en état d'être abſous, par la miſericorde Divine; mais ce ſens eſt froid, en comparaiſon de celui de ce même paſſa-

paſſage rapporté directement au Meſſie. Il eſt dit ici que le Meſſie ſeroit cauſe que *pluſieurs ſeroient juſtifiez*; ce qui regarde les Gentils, dont la multitude convertie devoit être plus grande, que celle des Juifs. Perſonne ne peut conteſter cela.

La *connoiſſance* du Meſſie, par laquelle on eſt juſtifié, n'eſt pas comme l'Auteur le remarque fort bien, une connoiſſance ſpéculative; mais une connoiſſance pratique, qui emporte avec elle tous les ſentimens de foi & de reconnoiſſance, qu'on doit avoir pour lui. Les mots ſuivans: *car il a porté leurs pechez*, marquent le moyen par lequel Jeſus-Chriſt a obtenu de Dieu la juſtification à ceux, qui croyent en lui. Au lieu de *car*, il y a כִּי, en Hebreu, mais cette particule ſe prend auſſi pour *car*, & eſt ſouvent équivalente aux autres particules

Au vers. 12. il y a d'abord: *je le partagerai en pluſieurs*, qu'il a fallu un peu paraphraſer, comme Mr. *Vitringa* l'a fait en ces mots: *idcirco diſpertiam ei ſortem multitudinem gentium*. S'il s'agiſſoit d'un Meſſie, tel que les Juifs l'ont vainement attendu, il faudroit entendre ces mots du pillage, qu'il feroit ſur les peuples, qu'il ſubjugueroit,

roit, par la force de ſes armes; mais comme ce Meſſie n'eſt qu'un phantôme, il faut donner à ces mots le ſens, qu'ils peuvent avoir par rapport à Jeſus-Chriſt, & l'entendre de la ſoumiſſion des Peuples de la Terre à ſon Empire ſpirituel, comme le fait fort bien voir nôtre Auteur. Ce ſens-là eſt infiniment plus relevé, que celui que les Juifs cherchent ici, & le ſeul digne de Dieu, qui eſt le Créateur commun de tous les hommes. Le ſens eſt indubitable. Mais on pourroit auſſi traduire cet endroit ainſi: je *ferai qu'il partage les depouilles entre pluſieurs*; ce qui ſeroit tiré d'un Roi, qui partageroit le butin, qu'il auroit fait, entre les Chefs & les ſoldats de ſon armée. A l'égard de Jeſus-Chriſt, cela ne ſignifieroit qu'une victoire remportée ſur les erreurs & les vices du Genre Humain; & il ne faudroit pas preſſer châque mot, pour y trouver un ſens particulier, comme s'il avoit partagé, entre pluſieurs, les Peuples délivrez de l'Erreur & du Vice.

Les mots: *il partagera, comme un butin, de puiſſans peuples*, ſignifient la même choſe, que les précedents, ſinon que par *ces puiſſans* (car le mot de *peuple* eſt un mot ſuppléé) l'Auteur

teur entend particulierement les Romains, dont l'Empire fut converti au Christianisme. Quoi qu'on ne puisse pas rejetter cette version, & ce commentaire, comme si le but du Prophete ne les pouvoit pas souffrir; on pourroit aussi entendre en géneral la même chose qu'Esaie a exprimée, dans les paroles précedentes; en sorte que le Messie soit ici décrit, comme un Roi, qui partage le butin parmi les Braves de son armée, & que cela marque simplement la victoire spirituelle de Jesus-Christ, sans qu'il faille chercher le sens de châque mot. C'est une regle nécessaire, pour l'explication des Propheties, qui n'est pas inconnue à nôtre Auteur, qui en a touché quelque chose dans sa Préface.

Les paroles suivantes: *parce qu'il a abandonné son ame à la mort*, signifient proprement qu'il a perdu la vie, en s'exposant à une mort assurée, & il y a, mot pour mot, *qu'il a vuidé*, ou *versé son ame à la mort*, comme nôtre Auteur le fait voir; ce qui marque qu'il s'exposa à la mort, & qu'il la souffrit, de son bon gré.

Il est dit en suite *qu'il a été compté parmi les pécheurs*, ce qui quadre parfaitement à l'Histoire de la Passion de Jesus-

Jesus-Christ, qui nous apprend, qu'il fut crucifié, entre deux Brigands.

Il y a après: *qu'il a porté les pechez de plusieurs*, pour dire qu'il a porté la peine duë à leurs pechez; *& qu'il a intercedé pour les pecheurs*; ce qui renferme toute l'étenduë du Sacerdoce de Jesus-Christ. On pourroit, comme on l'a déja marqué, appliquer ces mots, en quelque sens, aux gens de bien d'entre les Juifs emmenez captifs à Babylone; mais cela quadre infiniment mieux au Messie.

On peut voir en partie, par ce petit échantillon, ce que l'on peut attendre de ce vaste Commentaire sur Esaie; mais pour en bien sentir l'utilité, il faut lire soi même une partie de l'Original. On y verra, sur toutes choses, une explication exacte des mots, selon les idées de l'Auteur; avec une discussion des diverses interpretations, qu'il n'approuve pas, lorsqu'il a jugé qu'elles le méritoient. Mais outre cela, on y trouve des Analyses de toutes les Propheties, & de leurs parties differentes, souvent même jusqu'aux versets. C'est un usage de plusieurs Théologiens de ce Païs, qui peut être utile aux Prédica-

dicateurs, pour distinguer & ranger les matieres, qu'ils ont à traiter, en prêchant sur quelques textes d'Esaie. Je ne vois pas qu'ailleurs on se serve beaucoup de cette méthode, & bien des gens croyent que les Prophetes ne penserent jamais à de semblables *anatomies* de leurs discours; lors qu'ils les prononcerent, ou les écrivirent. Les meilleurs Auteurs, & qui ont écrit, avec le plus d'exactitude, ne paroissent point s'être formé de semblables plans. Leurs Commentateurs non plus, sans en excepter les plus doctes, n'ont pas cru qu'il fût besoin de les *anatomiser* de la sorte, pour les bien entendre.

Mais quoi qu'il en soit, les Prédicateurs peuvent faire de cette sorte d'Analyses l'usage, que j'ai marqué; & cela suffit, pour les leur faire estimer. Je ne dis rien des matieres Théologiques, que l'Auteur traite en passant; sans s'étendre en forme de lieux communs, mais seulement autant qu'il juge que le texte de son Auteur le demande.

II. Ἀνάκρισις *Apocalypseos* JOANNIS APOSTOLI, *quâ in veras interpretandæ ejus Hypotheses diligenter inquiritur & ex iisdem interpretatio facta certis Hist-*

Historiarum monumentis confirmatur atque illustratur; tum quoque quæ Meldensis Præsul BOSSUETUS *hujus libri Commentario suppositi & exegetico Protestantium Systemati, in visis de Bestia & Babylone Mystica, objecit sedulò examinantur. Auctore* CAMPEGIO VITRINGA *Theol. & Hist. Sacræ Professore. Editio altera cum cura recognita, his illis in locis auctior. Accessit huic Editioni Index adcuratus, cum locorum Scripturæ S. & vocum Hebræarum ac Græcarum, per occasionem expositarum, tum rerum hoc libro contentarum.* A Amsterdam, chez H. Strick in 4. pagg. 1016.

C'EST ici une seconde Edition du Commentaire de Mr. *Vitringa*, sur l'Apocalypse. Nous avons parlé de la premiere au Tome VI. de la *Bibliotheque Choisie*, p. 334. & cela avec l'estime qui est duë au savoir de l'Auteur, auquel il me semble que j'ai rendu toute la justice possible. Je n'ai pas changé depuis de sentiment, & je louërai toûjours ce qui me paroîtra digne de loüanges; encore que je ne sois pas de tous les sentimens de ceux que je louë. On pourra voir dans le Tome de la *Bibliotheque Choisie*, que j'ai marqué, le plan géneral de cet Ou-

Ouvrage. Il eſt le même dans cette Edition, qui ne differe de l'autre, que par quelques Additions, que l'Auteur y a faites, en divers lieux, & par des Index, qui ſont très-néceſſaires à des Ouvrages de cette nature, où il eſt traité de tant de mots & de tant de choſes. Cette Edition eſt auſſi d'un plus grand format & mieux imprimée que l'autre.

Mr. *Vitringa* témoigne à la fin de la Préface de cette Edition, qu'il n'a pas été content de ce que j'ai dit dans mon *Hiſtoire Eccleſiaſtique* du I. Siecle an. XCVI, 6. que j'étois du ſentiment de ceux qui aiment mieux n'expliquer point ce livre de S. Jean, que de s'expoſer à ſe faire moquer par les perſonnes prudentes, par des conjectures trop hardies, ou trop forcées, & que j'ai approuvé la conduite de *Calvin*, qui n'a point écrit ſur ce Livre. Nôtre Auteur croit qu'on ne peut avoir aucun prétexte de desapprouver le travail de ceux, qui commentent l'Apocalypſe, à moins que de *douter de la Divinité de la Revelation contenue, dans ce livre.* Pour moi je n'en doute point, & je me ſuis déclaré contre ceux, qui en doutent, dans ma *Critique*; je doute ſeu-

le-

lement que nous aiyons les lumieres néceſſaires pour cela, à cauſe de la diverſité des ſentimens de ceux, qui l'ont expliquée. Je m'imagine auſſi que ç'a été la penſée de *Calvin*, qui ne doutoit néanmoins pas qu'il n'y ſoit parlé de la Rome Chrétienne, & que ce ne ſoit une veritable Prophetie; mais qui trouvoit apparemment trop de difficulté, dans l'explication du détail de ce Livre, pour s'engager à entreprendre de le commenter. C'eſt ainſi que les Juifs, qui reconnoiſſent la vérité des Propheties d'Ezekiel, reconnoiſſent que l'endroit du *Merchabah* n'eſt que pour ceux, qui ont une ſageſſe conſommée. Qui pourroit encore entreprendre de rendre raiſon en détail de la deſcription du Temple, qui eſt à la fin de ſes Propheties, non ſeulement pour la Lettre, mais encore pour les ſens myſtiques? Cependant on ne doute nullement de la Divinité de ſes Propheties, & l'on auroit très-grand tort d'en douter.

Je regarde l'Apocalypſe comme une Enigme ou, ſi l'on veut, comme un recueuil de diverſes Enigmes. Je vois bien qu'on a dit des choſes très-vraiſemblables ſur quelques endroits, comme ſur la Babylone ſpirituelle, dont il

y eſt parlé; mais dans le détail il y a tant de ſentimens oppoſez, & que l'on ſoûtient avec aſſez d'apparence, qu'il me ſemble qu'il vaut mieux ſuſpendre ſon jugement là-deſſus, que ſe déterminer, ſur de ſimples conjectures. Pour pouvoir dire qu'on a trouvé le *mot* d'une Enigme, il faut que, dès qu'on dit ce *mot*, tout le monde puiſſe reconnoître que l'on a deviné; par l'explication claire, facile & complette de châcune de ſes parties. Si l'on ne produit que des explications imparfaites, on ne peut pas dire que l'on a deviné. Il en eſt de même de l'Apocalypſe. Ceux qui ont voulu expliquer le tems du regne de mille ans, d'un eſpace de tems, qui ſe ſoit déja écoulé, comme pluſieurs l'ont fait, ſe ſont jettez dans un embarras ſi grand, qu'ils n'ont ſatisfait, comme je crois, guére de gens. Nôtre Auteur les a, ce me ſemble, très-bien réfutez, ſur le Ch. XX. de l'Apocalypſe. Je ſuis entierement de ſon ſentiment là-deſſus; c'eſt-à-dire, que nous le devons encore attendre, & plût à Dieu fût-il déja venu, ou dût-il au moins venir de nos jours!

Il eſt vrai, comme le dit Mr. *Vitringa*, qu'on voit beaucoup de diverſité dans les ſentimens des Théologiens ſur

ſur la Religion & ſur le ſens de divers paſſages de l'Ecriture ; mais je m'aſſure que, parmi les Proteſtans, on convient de l'eſſentiel de la Religion Je ne crois pas qu'on ſoit ſi bien d'accord, ſur l'Apocalypſe. L'article du Regne de Mille ans en eſt un article eſſentiel, & peut-être l'un des plus eſſentiels & des plus intereſſans de tout le Livre ; mais pendant qu'on ne demeure point d'accord du tems, auquel il a été, ou auquel il ſera, en ſorte qu'on le marque d'une maniere inconteſtable ; il faudra avouër que les habiles gens different, en un article capital. Au reſte, je ſouffre très-volontiers qu'en cela, comme en toute autre choſe, qui ne renverſe point les fondemens de la Religion, on ſoit d'un ſentiment different du mien ; qu'on croye, par exemple, que l'on peut démontrer mathematiquement les ſens, que l'on attribue à toute l'Apocalypſe ; pourvû que l'on me permette de ſuſpendre mon jugement, juſqu'à ce que je voye cette évidence, ou au moins une probabilité ſi grande, qu'elle puiſſe paſſer pour une preuve inconteſtable, parmi ceux qui ne ſont pas opiniâtres. En attendant, je dirai avec *Ciceron : licétne, per vos, neſci-*

re quod neſcio ? Qu'il me ſoit permis de dire que j'ignore ce qui m'eſt inconnu : comme il eſt permis à ceux, qui ſont en d'autres ſentimens, de dire ce qu'ils croyent ſavoir. Que châcun abonde en ſon ſens, pendant que le fonds eſſentiel de la Religion demeure en ſon entier ; & qu'il ſoit permis de parler & de ſe taire, comme l'on le trouve à propos. Je ne veux avoir aucune conteſtation avec perſonne, ſur cette ſorte de choſes, & j'eſpere que ceux, qui croyent avoir droit de parler, ne me conteſteront pas celui de me taire.

ARTICLE II.

PROJETS ET OUVRAGES COMMENCEZ.

I. CLAVIS LINGUAE HEBRAICAE *continens grammaticalem explicationem* 564. *verſiculorum ex Libro Pſalmorum &* 546. *verſiculorum ex ceteris libris Veteris Teſtamenti ; in quibus omnes Radices purè Hebraicæ Veteris Teſtamenti, cum nonnullis Radicibus Chaldaicis (occurrentibus tamen in Libris Hebraicis) inve-*

veniuntur & in hac clave reſerantur & juxta Grammaticas Regulas reſolvuntur & explicantur. Auctore NICOLAO TROTIO. A Oxford MDCCXIX. in folio pagg. 60.

FEU Mr. *Leuſden*, Profeſſeur en Langue Hebraïque, à Utrecht, avoit imprimé, comme l'on ſait, des Pſeaumes en Hebreu, & avoit marqué d'Aſterisques 564. verſets de ce Livre, où tous les mots, qui ſont employez dans les Pſeaumes, ſe trouvent, avec 1184. Racines Hebraïques des plus uſitées. Outre cela il avoit ajoûté à la fin des Pſeaumes un Catalogue de 546. verſets, dans leſquels ſe trouvent 583. Racines plus inuſitées, avec quelques unes de la Langue Chaldaïque, qui ſe trouvent dans les Livres écrits en Hebreu. Ceux donc, qui auront bien examiné & bien entendu les verſets marquez, ſauront, comme le dit Mr. *Trot*, toutes les Racines purement Hebraïques (s'ils peuvent néanmoins les retenir) qui, ſelon le Lexicon de Buxtorf, ſont au nombre de 1867. Cet Ouvrage plaît beaucoup à Mr. *Trot*, qui juge qu'on peut avoir lû ces verſets & mis en ſa mémoire les mots, qui y ſont, plus promptement qu'on ne peut

lire la vintiéme partie de l'Ancien Teſtament. Il reconnoit pourtant, qu'il n'eſt pas facile d'apprendre ces verſets, ni de retenir les mots, qui y ſont; parce qu'il faut que ceux, qui commencent, les cherchent ſouvent dans le Dictionaire, & qu'ils les copient, & en mettent la Verſion à côté; ce que ceux, qui commencent à étudier en Hebreu, ſelon la méthode de Mr. *Leuſden*, ne ſauroient éviter.

Pour les ſoulager, l'Auteur a penſé à écrire cette Clef, où il met l'examen des Parties, qui ſe trouvent dans ces verſets, ſelon l'ordre même de ces verſets, ſans avoir égard à l'ordre Alphabethique. Ce qui lui a donné cette penſée, c'eſt la *Lyre Prophetique* de *Victorin Bythner*, qui avoit fait un ſemblable travail ſur les Pſeaumes; duquel en effet ceux, qui commencent à étudier l'Hebreu, ſe ſervent beaucoup; quoi qu'il n'y ait rien, ſur les mots, qu'on ne trouve dans les Dictionaires les plus communs. Mais quoi qu'il mette à la fin de ſon ouvrage un Catalogue de ces verſets, que l'on peut lire en moins de tems, que le quart des Pſeaumes; il ſuit, dans ſon explication, l'ordre des Pſeaumes & non de ces verſets. Ainſi ceux qui voudroient

droient apprendre l'Hebreu, par la ſeule lecture de ces verſets, ſeroient obligez d'en chercher l'explication, non où ils ſont, mais dans l'Index Alphabethique, qui eſt à la fin du Livre; ce qui demande autant de tems, qu'il en faudroit employer à chercher ces mots dans *Buxtorf*, ou dans quelque autre Lexicographe.

C'eſt pour remedier à cet inconvenient, que cette Clef a été compoſée, dans laquelle on verra 1. le Texte Hebreu imprimé avec exactitude & en très-beaux caracteres, ſi ce ſont les mêmes, que ceux que l'on voit en cet eſſai de Mr. *Trot*, qui eſt Conſeiller du Roi de la G. Bretagne & Juge ſuprême de la Caroline : 2. la maniere de lire les mots Hebreux, en caracteres Latins, excepté à l'égard de la Lettre *Ajin*, dont la prononciation n'eſt pas aſſez connue; & cela en faveur de ceux, qui veulent apprendre l'Hebreu, par eux mêmes, ſans le ſecours d'aucun maître : 3. une verſion Latine litterale, ſans y chercher aucune élegance, dont il ne s'agit pas ici : 4. les Parties, comme parlent les Grammairiens, faites avec la derniere exactitude, à l'égard de toutes les minuties Grammaticales : afin que

les Lecteurs n'ayent besoin du secours d'aucun maître : 5. les significations de chaque mot, tirées du Thrésor de Mr. *Robertson*, en consultant néanmoins les plus anciens Interpretes & les meilleurs Lexicographes ; avec diverses choses, qui ont été tirées, de ceux qui ont écrit sur l'Ecriture Sainte, ou qui ont fait des Ouvrages, qui y ont quelque rapport : 6. les mots d'une signification synonyme, & ceux qui signifient le contraire de ceux qu'on explique principalement ; afin que, par la comparaison de ces mots, on en comprenne mieux la signification : 7. les mots écrits avec les mêmes lettres, ou d'un son approchant ; afin que ceux, qui commencent cette sorte d'étude, s'accoûtument à les distinguer : 8. les Index necessaires à la fin. C'est ce que l'Auteur même dit, dans sa Préface, touchant le contenu & la méthode de son Ouvrage. On verra, en ouvrant cet Essai, qu'on a eu soin de faire imprimer les Racines, en Cinnabre ; afin qu'on les distingue d'abord des derivez, qui sont avant & après.

Comme on m'a prié de dire ce que je pensois de cette Méthode, je dirai d'abord que j'approuve tous les Livres, qui peuvent contribuer à faciliter la con-

connoiſſance de quelque choſe d'utile ; & que comme il n'y a rien de plus utile que de pouvoir lire l'Ecriture Sainte, dans les Langues Originales, je ne ſaurois m'empêcher de loüer celui-ci. Ce n'eſt pas que j'aye apris moi même la Langue Hebraïque, par une ſemblable méthode. Après avoir lû la Grammaire, je m'appliquai à la lecture des livres de Moïſe ; en continuant à lire le Vieux Teſtament juſqu'à la fin, & en recommençant, après avoir achevé ; ce que j'ai fait pluſieurs années de ſuite. J'étois plus capable de retenir la ſignification des mots, en partie par la ſuite du diſcours, où je les trouvois, & en partie en les cherchant, plus d'une fois, dans mon *Buxtorf*. C'étoit ainſi que l'on m'avoit enſeigné le Latin & le Grec ; & la plûpart des gens de Lettres ont appris les Langues Mortes, de la même maniere. La peine que l'on a priſe, dans ſa premiere jeuneſſe, de chercher certains mots & les lieux où on les trouve, lors qu'il arrive qu'on les rencontre pluſieurs fois, ſervent infiniment à les mettre dans ſa Mémoire, & à la raffraichir de tems en tems. Mais comme l'on ſait, par experience, qu'il y a differentes ſortes de Mémoires ; je ne doute pas que la méthode

de Mr. *Trot* ne puiſſe être très-utile à bien de gens; & comme on peut lire pluſieurs fois de ſuite un Ouvrage, comme celui ci, & ſe fortifier en même tems dans les principes de la Grammaire, je conſeillerois fort aux Jeunes Gens de s'en ſervir, dès qu'il paroîtra. Mais je voudrois qu'immédiatement après avoir lu une Grammaire, comme l'Abregé de *Buxtorf*, ils ſe miſſent auſſi à lire les livres Hiſtoriques, & qu'ils ſe ſerviſſent de l'*Index* de nôtre Auteur comme d'un Dictionaire. Il ne faut pas aller plus loin, qu'on ne poſſede bien les principes.

Jean Meelführer, Abbé de l'Abbaïe d'Heilsbron, publia à Nuremberg, en MDCXXVII. un livre intitulé, comme celui-ci, mais d'une méthode toute differente. Il a réduit la Langue Hebraïque, telle qu'elle eſt dans la Bible, en 428. ſentences, ou petits raiſonnemens, de ſa façon, où l'on ne trouve châque mot qu'une fois; excepté, comme il dit les *Syncategoremes & quelque peu d'autres tranſcendants*. Il faut avouër que c'eſt un ouvrage d'un grand travail, & d'une grande attention. Il y a même ſouvent de l'eſprit dans ſes ſentences, & ſuppoſé qu'il n'ait rien omis, il y

a fallu employer bien du tems & de la peine. Cependant, il ne me paroît pas si propre à s'avancer, dans l'intelligence de l'Hebreu. On n'avanceroit pas tant, dans la connoissance de la Langue Hebraïque, en lisant plusieurs fois ce Livre, qu'en lisant une seule fois les Livres Historiques. Ce qui fait, entre autres choses, qu'on ne sait qu'imparfaitement cette Langue, c'est qu'il y a plusieurs mots, qu'on ne trouve qu'une fois, dont les Livres Sacrez, & dont la signification est, à cause de cela, douteuse. D'autres y sont répetez deux, ou trois fois, & ne sont néanmoins pas clairs. Ils ne le deviennent pas, dans les sentences de *Meelführer*. Quand on liroit plusieurs fois un Dictionaire Hebreu, on n'en deviendroit pas plus savant, si l'on n'y joignoit la lecture des Livres Sacrez. Il y a à la fin un Index des mots, en Hebreu, & en Latin, avec des Chiffres qui marquent combien de fois les mots se trouvent dans la Bible, lorsqu'ils n'y sont pas plus de quatre fois. Pour les autres, ils sont sans chiffres. Au reste, les Racines n'y sont point distinguées des Dérivez, & l'Auteur n'y fait nulle part les Par-

ties des ſentences, mais ſuppoſe que ſes Lecteurs les ſauront bien faire eux-mêmes. On voit par-là que la *Clef* de Mr. *Trot*, ſi elle s'imprime, ſera bien plus utile, pour ceux qui commencent, & qui ont ſujet de ſouhaiter qu'elle s'acheve. Il n'y a, dans cet Eſſai, que quelques verſets des deux premiers Pſeaumes, qui y ſoient expliquez.

Il exhorte, avec raiſon, ceux, qui veulent s'appliquer à la Théologie, d'étudier la Langue Hebraïque. Il n'eſt pas néceſſaire & il n'eſt pas même poſſible, pour tout le monde, de s'appliquer toute ſa vie, à l'étude de cette Langue; pour tâcher de pénetrer, par tout, les ſens propres & les ſens figurez de châque mot & de châque expreſſion, autant que cela eſt poſſible aujourdhui. Pour cela, il faut avoir quelque connoiſſance des autres Langues Orientales, & pouvoir lire les Ecrits des Juifs, ſur l'Ecriture Sainte; ou pour le moins ceux d'entre les Interprêtes Chrétiens, qui en ont fait quelque uſage. On ſait bien que peu de Théologiens peuvent étendre leurs études juſques-là; mais au moins il faudroit les avoir pouſſées, juſqu'à pouvoir lire & entendre

dre les Commentateurs de l'Ecriture, qui entrent dans l'examen des mots & des expreſſions, & qui en développent le ſens, ſelon les regles de la Critique ; afin de peſer leurs raiſons, de les comparer les uns aux autres, & de pouvoir prendre parti, entre les ſentimens divers des Interprêtes, avec quelque fondement. Sans cela, il n'eſt pas poſſible de s'aſſurer, en quelque maniere, du ſens de l'Ecriture, & encore moins d'en inſtruire fidelement les autres, comme les Théologiens font profeſſion de le faire, & comme ils le doivent en effet. Du tems de la Réformation, & pendant le Siecle, qui l'a ſuivie, on a fait quantité de verſions, en Latin & dans les Langues modernes, & encore plus de Commentaires ; pour éclaircir les ſens Théologiques de l'Ecriture, pour en tirer des conſéquences, tant pour confirmer la Verité, que pour réfuter l'Erreur ; & l'on ne peut pas nier qu'on n'ait réüſſi pour le gros, & pour l'eſſentiel. Auſſi voit-on, qu'en cela, les Interprêtes ſont aſſez d'accord, entre eux, quoique tous ne donnent pas le même ſens à châque paſſage, & ne faſſent pas le même uſage de tous. Mais depuis

ce tems-là, on a beaucoup mieux pénetré le ſens litteral, & l'on a fait voir, avec une exactitude beaucoup plus grande, ce que châque mot & châque expreſſion ſignifient. On a découvert, d'une maniere à n'en pouvoir douter, qu'on ſe ſervoit de pluſieurs paſſages, pour prouver ce qu'ils ne prouvent point, & qu'on ne voyoit pas en d'autres ce qui y étoit. C'eſt ce qu'on ne ſauroit ſavoir, ſans être capable d'entendre les Commentaires Critiques, & d'en juger; & pour cela il faut néceſſairement poſſeder au moins les principes de la Langue Hebraïque; ſans quoi l'on s'expoſe à dire bien des choſes hors de propos, & à donner ſouvent de faux ſens, pour des ſens veritables; & ce ſont-là, ce me ſemble, des fautes que ceux, qui enſeignent en public, doivent éviter avec ſoin. Ils ne doivent pas ſeulement fuir les Héreſies, mais auſſi toutes ſortes de diſcours mal fondez. Il ne ſuffit point d'être Orthodoxe, pour bien enſeigner; il faut être de plus éclairé, raiſonnable, & capable de connoître, entre pluſieurs interpretations, laquelle eſt la meilleure, ou la plus aſſurée. Mais, encore un coup, pour cela, il faut ſavoir les principes de

de la Langue Hebraïque, & c'eſt à quoi le livre de Mr. *Trot* pourra beaucoup ſervir.

II. LUCIANI *Samoſatenſis Opera, quæ exſtant, omnia, duobus voluminibus in* 4. *mox prælo à Wetſteniis fratribus ſubjicienda.*

IL y a très-long-tems, que l'on a beſoin d'une bonne Edition des Oeuvres de *Lucien*. La derniere Edition, qui parut, en cette ville, en MDCLXXXVII en deux Volumes in 8. étoit très-mauvaiſe, & avoit été corrigée par un Correcteur, qui ne ſavoit pas diſtinguer le *Betha* du *Theta*, qui y ſont à tous momens confondus. Elle étoit achevée, lorsque les Libraires trouverent moyen d'avoir de feu *Iſaac Voſſius* des Scholies MSS. qu'ils voulurent mettre à la fin. Ils me prierent de vouloir en corriger les Epreuves, mais une partie étoit ſi mal écrite & ſi pleine de fautes, que je leur dis qu'il les faudroit auparavant copier; mais comme il falloit du tems, pour cela, & qu'ils ne vouloient pas faire les fraix, qu'il falloit pour ce travail, ils l'imprimerent très-mal. Je m'en plaignis, dans une petite Préface, que je mis au devant de celles qui ſe rapportent au premier Tome, & Mr.

Græ-

Grævius en parla auſſi, dans ſa Préface.

L'Edition que l'on prépare à preſent, ſera infiniment meilleure & plus belle. Mr. *Hemſterhuys*, Profeſſeur en Grec, dans l'Academie de Franeker, en aura ſoin. Il s'eſt déja fait connoître avantageuſement au Public, par ſon Edition de *Pollux* & par celle de quelques uns des Entretiens de *Lucien*; ouvrages dont nous avons parlé, dans la *Bibliotheque Choiſie* Tom. X & XVI.

Le Texte ſera revu & corrigé, avec ſoin, ſur les anciennes Editions; la Verſion, qui eſt aſſez fautive, ſera corrigée où il ſera beſoin; les Scholies & les Notes, qu'on a vuës, dans l'Edition d'Amſterdam au deſſous du texte, y paroîtront, & l'on y joindra celles de Mrs. *Grævius* & *Gronovius*, qui étoient à la fin de châque Tome. On pourroit bien omettre quelques unes de ces Notes, comme celles de *Barlæus*, de *Cognatus* &c. mais on ne laiſſera pas de les mettre, pour éviter les reproches de ceux qui pourroient croire, qu'on auroit omis quelque choſe de bon.

Mr. *Hemſterhuys* joindra à tout cela ſes propres Notes, & comme le

Pu-

Public a déja vû ce qu'il fait faire, il peut s'attendre à voir quelque chose de bon, & même de meilleur que ce qu'il a vû de lui; parce qu'il a eu le tems qu'il lui falloit, pour cela, & qu'il a fait une étude toute particuliere de son Auteur.

Si ceux qui ont des MSS. de *Lucien*, veulent bien lui en communiquer les collations, en cas qu'ils ne puissent pas prêter les MSS. mêmes, ils rendront un bon service au Public; qui souhaite, depuis longues années, une bonne Edition de *Lucien*; & l'Editeur, aussi bien que les Libraires, ne manqueront pas de leur en témoigner leur reconnoissance.

Je pourrois ajoûter ici un petit éloge de *Lucien*, s'il étoit moins connu. Mr. d'*Ablancort* l'a mis en très-grande estime en France, en le représentant habillé, pour ainsi dire, à la Françoise, à des gens qui ne le peuvent pas connoître tel qu'il est en lui-même. Mais malgré l'élegance & le tour heureux de la Traduction, qui plaît infiniment à ceux, qui ne peuvent lire autre chose; ceux qui entendent assez de Grec, pour lire sans peine l'Original, y trouvent des tours & des beautez, qu'ils ne peuvent

vent assez admirer. On auroit de la peine à croire qu'un Syrien, né aux bords de l'Euphrate, pût égaler l'élegance des meilleurs Auteurs Atheniens; si on ne le voyoit pas, & si l'on n'en étoit pas convaincu par soi-même.

On ne peut rien lui reprocher, à cet égard; tout ce qu'on peut dire c'est premierement qu'il étoit Epicurien & un Epicurien qui ne se moquoit pas seulement du Paganisme, qui étoit ridicule en lui-même; mais qui étoit encore un libertin dans les mœurs, & qui ne faisoit pas scrupule de dire des ordures & de vivre apparemment, comme il écrivoit. Je n'ai garde d'excuser cela, mais dans les ténebres du Paganisme & dans un tems, où les vices des Philosophes des Sectes plus austeres & plus sages dans la doctrine, étoient scandaleux; il n'étoit pas difficile de mépriser toute Philosophie, & de tomber dans le Libertinage.

On peut, en second lieu, lui reprocher son *Peregrinus*; où il fait ce qu'il peut, pour rendre les Chrétiens mépisables, sans les connoître. Il y a sans doute, en cela, une très grande iniquité: mais si l'on y prend garde, on trouvera, que pendant qu'il

tâche

tâche de deshonorer les Chrétiens, il leur fait, sans y penser, beaucoup d'honneur. Je croi l'avoir montré, dans l'examen que j'ai fait de ce Livre, dans l'*Histoire Ecclesiastique* du II. Siecle, année CLXV, 6. Ainsi on ne doit pas être faché que cet Ouvrage soit venu jusques à nous.

III. *Conspectus novæ Editionis* C. PLINII SECUNDI *Historiæ Naturalis Librorum* XXXVII. *quos interpretatione & notis illustravit* JOANNES HARDUINUS, *è Societate Jesu, jussu Christianiss. Regis Ludovici Magni, in usum Sereniss. Delphini.* A Paris chez Ant. Coustelier MDCCXX. en deux Volumes in folio.

CETTE nouvelle Edition de *Pline* faite trente-six ans, après la premiere, renfermera non seulement tout ce qui avoit paru dans l'autre, mais encore plusieurs remarques nouvelles, qui n'y étoient point. Il y aura plus de deux cens Médailles bien gravées, à l'explication desquelles *Pline* a donné lieu. Quoique l'Edition précedente soit bien imprimée, celle-ci le sera encore mieux. On la rendra aussi plus commode, pour l'usage des Lecteurs, que l'autre, qui étoit en cinq Volumes in 4. avec trois Index,

qui

qui étoient châcun diviſez en cinq parties ; ce qui faiſoit qu'il falloit quelquefois y chercher cinq fois ce que l'on avoit beſoin de ſavoir. Préſentement il n'y aura que deux Volumes *in folio*, & les trois Index à la fin du ſecond ; mais dont châcun ſera réduit en un. On auroit pu diviſer cette Edition en trois Tomes, mais on a trouvé à propos de n'en faire que deux, qui ſeront à meilleur marché, & où l'on trouvera plus facilement ce que l'on aura à y chercher.

Le Libraire ayant commencé l'Ouvrage, à ſes propres fraix, a été conſeillé depuis de prendre des *ſouſcriptions*, pour l'achever plus promptement, ce qu'il ſe promet d'avoir fait à la fin de l'an MDCCXXII. Il donnera le petit papier, pour 50. livres Tournois, & le grand pour 100. La premiere partie du payement ſe fera, avant que le mois de Fevrier, MDCCXXI. auquel l'on écrit ceci, ſoit fini, & la ſeconde à la fin de l'Ouvrage. On vendra à céux, qui n'auront pas ſigné, un exemplaire en petit papier 75 livres, & en grand papier 150. livres. On en eſt à préſent au Livre IV. dont le commencement eſt attaché avec les Propoſitions, qu'on vient de lire. On

On voit en effet, ſur la Sect. II. du Livre IV. l'explication de quelques Médailles. Le P. *Hardouin* remarque ſur le mot *Actium* que l'on trouve des Médailles d'Auguſte, où l'on voit Apollon avec une Guitarre à la main & un habit long, avec ces Lettres au deſſous ACT. ſur quoi il avertit qu'on doit bien ſe garder d'expliquer ces Lettres ACTIACUS, comme ſi elles ſe rapportoient à l'Apollon d'Actium. Il en donne cette raiſon: *neque enim cùm è prælio Actio victor diſceſſit, non fuit jam tum Actiacus.* Si ce dernier mot ſe rapporte à Apollon, je ne comprends pas cette raiſon; & ſi c'eſt à Auguſte, elle n'eſt pas plus claire. Il ajoûte: *nec potuit dici, quod in his nummis ſcribitur, ob illam expeditionem* IMP. X. *vel.* IMP. XII. *nedum ſimul eſſe* IMP. X. *vel.* IMP. XII. *in Sicilia nam eoſdem numeros inſcriptos habent nummi* SICIL. Il y a en effet des Médailles dans *Mezzabarba* p. 37. ſur trois ans conſecutifs depuis l'an de Rome DCCXLII., où on lit ACT. & SICIL. avec IMP. & les nombres X, XI, & XII. Le P. *Hardouin* explique ACT. *Apollini Cæſaris Tutatori*, mais il ne dit pas ce que

ſignifie SICIL. Si ce dernier mot ſignifie que ces Médailles ont été frappées en Sicile, je ne vois pas pourquoi ACT. ne ſignifieroit pas que celles où l'on voit ces lettres, ont été frappées à *Actium*. Ces explications de Lettres, en les prenant pour les Initiales de differents mots, ſont bien incertaines. Rien n'empêche, ce me ſemble, qu'on n'ait pu frapper à Actium & en Sicile ces monoïes, avec les nombres de la dignité *Imperatorienne*, s'il eſt permis de parler ainſi. Le P. *Hardouin* explique encore quelques autres Médailles, dans la même page, & reprend *D. Anſelmi Banduri, Benedictin* d'avoir falſifié la Legende d'une de ces Médailles.

Le Public s'attendra à voir comment le P. *Hardouin* ſe juſtifiera des accuſations, que le *Cardinal Noris*, & d'autres ont faites, contre lui, de s'être ſervi du travail d'autrui, ſans le dire.

IV. *The* HISTORY *of the* REFORMATION *and other Eccleſiaſtical Tranſactions in and about the* LOW-COUNTRIES *from the beginning of the Eighth Century, down to the famous Synod of* DORT, *incluſive; in which all the Revolutions that happen'd in Church*

Church and State, an account of the Divisions between the Protestants *and* Papists, *the* Arminians *and* Calvinists, *are fairly and fully represented.* By the Reverend and Learned *Mr.* GERARD BRANDT, *late Professor of Divinity, and Minister to the Protestants Remonstrants at Amsterdam. Faithfull translated from the Original Low Dutch.* Vol. I. in folio A Londres MDCCXX. pagg. 538. avec les Préfaces & l'Index.

JE ne mets pas ce Titre ici, pour faire un Extrait de ce Volume, mais seulement pour avertir les Curieux de deçà la Mer, qui ne savent pas le Flamand, mais qui entendent l'Anglois, que l'Histoire de la Réformation, par Mr. *Brandt*, se vend, en cette derniere langue. Cet Ouvrage est depuis long tems trop connu, dans ces Provinces, pour en parler; outre que je me suis fait une loi de ne parler guére de Livres Flamands, qu'il n'est pas à propos que je viole ici. J'avertirai en passant, que l'on donne dans ce titre à Mr. *Brandt* le titre de *Professeur*, qu'il n'a jamais eu, ni en Théologie, ni en aucune autre Faculté. Il a été seulement Ministre, en cette Ville.

Voici

Voici un Mémoire qu'on m'a remis à l'occasion de ce que Mr. * * * a dit dans la Bibliotheque Angloise Tom. VII. P. 2 p. 397. & 398. en parlant de la Version de l'Histoire de la Réformation, par Mr. *Brandt*: *Mais une chose, à quoi je ne m'attendois pas, en lisant cet endroit de son Histoire; c'est de voir que l'Auteur met au rang de ces Satires & de ces Libelles, la Confession de Foi des Réformez des Pais Bas, qui fut imprimée cette année 1566. après avoir été revuë dans un Synode assemblé au Mois de Mai, dans la ville d'Anvers. Le Calvinisme de cette piéce lui a, sans doute, porté malheur; & que l'on vienne après cela nous vanter l'impartialité de quelques Historiens! Pure chimere, que tout ce qu'on en dit.*

Tout homme est homme & les Docteurs sur tout. „ L'Auteur de la *Bibliotheque Angloise* s'est trompé, Mr. *Brandt* ne met nullement dans le rang des Satires & des Libelles, la Confession de Foi des Eglises Réformées des Païs-Bas, au V. Livre de son Histoire p. 283. Il y dit seulement trois choses: I. *Qu'alors on mit au jour plusieurs Ecrits Satiriques, pour augmenter*

„ *l'aver-*

„ *l'averſion qu'on avoit contre l'Egliſe*
„ *Romaine & contre l'Inquiſition* : 2.
„ dans une autre periode, que *de pe-*
„ *tits livres* (*en Flamand*, Boekskens)
„ *pour la défenſe des ſentimens des Ré-*
„ *formez & pour irriter le peuple con-*
„ *tre la perſecution*, *coururent par tout*
„ *le pays.* A quoi il ajoûte, en 3. lieu :
„ *Entre autres* (*petits livres*, Boeks-
„ kens) *on imprima de nouveau la Con-*
„ *feſſion de Foi*, *que les Réformez*
„ *avoient publiée en* 1563. *& qui avoit*
„ *été revuë alors*, *par ordre d'un Syno-*
„ *de tenu à Anvers*, *au commencement*
„ *du mois de Mai*, *comme il a été dit*
„ *ci-devant* ; *avec une Lettre adreſſée*
„ *au Roi d'Eſpagne*, *laquelle contenoit*
„ *une proteſtation devant Dieu*, *& de-*
„ *vant ſes Anges &c.*

„ On ne croira jamais que Mr.
„ *Brandt* ait été ſi extravagant, que
„ d'avoir mis la Confeſſion de Foi, par-
„ mi les Livres Satiriques ; en diſant
„ que les Réformez l'avoient publiée
„ de nouveau, & cela après avoir été
„ revuë, par ordre du Synode ; ſur
„ tout puis qu'il met cette Confeſſion,
„ au nombre des petits livres, qui
„ avoient été faits, pour la défenſe
„ des ſentiments des Réformez & qui
„ couroient dans le païs, pour irriter

„ les peuples contre la perſecution. Le
„ Traducteur Anglois n'a pas non
„ plus fait dire à Mr. *Brandt*, que la
„ Confeſſion étoit un *libelle*; quoi qu'il
„ ait un peu tranſpoſé ſes paroles &
„ mis deux periodes en une. Voici
„ ſes termes traduits mot pour mot:
„ *Environ ce tems, il parut un grand*
„ *nombre de Traitez Satiriques & de pe-*
„ *tits livres* (Pamphlets) *contre l'E-*
„ *gliſe Romaine & l'Inquiſition; pour*
„ *augmenter l'averſion du peuple con-*
„ *tre toutes deux & l'irriter contre leur*
„ *maniere de perſecuter, & pour dé-*
„ *fendre la Religion Proteſtante; les-*
„ *quels* (Livres) *furent répandus parmi*
„ *toute la Nation; entre autres la Con-*
„ *feſſion de Foi publiée, par les Réfor-*
„ *mez l'an* 1563, *& revûe par ordre*
„ *du Synode &c.* Les mots *entre au-*
„ *tres* ne doivent pas ſe rapporter aux
„ Traitez Satiriques, mais aux *Pam-*
„ *phlets*, ou petits Livres, car ce mot
„ ne ſignifie pas proprement une Sa-
„ tire. Perſonne ne peut prendre une
„ Confeſſion de Foi, pour une Satire.
„ L'Auteur de la *Bibliotheque An-*
„ *gloiſe* ajoûte ces paroles: *ſi l'on veut*
„ *néanmoins abſolument que cette Con-*
„ *feſſion de Foi ſoit placée, parmi les*
„ *Libelles, ce doit être autant que l'on*
y mit

„ *y mit à la tête deux Lettres, l'une*
„ *adreſſée au Roi d'Eſpagne & l'autre*
„ *aux Magiſtrats du Pays.* Mais il ſe-
„ roit abſurde de croire, que Mr.
„ *Brandt* ait voulu mettre cette Con-
„ feſſion entre les Libelles Satiriques,
„ à cauſe de ces deux Lettres; qui ont
„ ſans doute été ajoûtées par les Ré-
„ formez à leur Confeſſion, pour deux
„ fins. La premiere étoit d'adoucir,
„ s'il étoit poſſible, le Roi d'Eſpagne
„ & les Magiſtrats des Provinces des
„ Païs-Bas, envers eux; & l'autre
„ d'informer les Peuples, de la con-
„ duite des Chefs des Réformez. En
„ effet ils y parlent très-ſerieuſement,
„ & l'on n'y trouve rien qui ſente la
„ Satire.

Après ces éclairciſſemens, on ne doute pas que l'Auteur de la *Bibliotheque Angloiſe* ne reconnoiſſe que Mr. *Brandt* n'a eu aucun deſſein de faire paſſer la Confeſſion de Foi des Egliſes des Païs Bas, pour un Libelle Satirique. Il a trop de lumieres & d'équité, pour n'en pas convenir. On eſt auſſi très-perſuadé que le Traducteur de l'Hiſtoire de Mr. *Brandt* n'a eu aucun deſſein ſemblable.

V. *Proposals for printing, by subscription, a new general* ATLAS, *containing a Geographical and Historical account of all the Empires, Kingdoms and others Dominions of the World, in wich all the Maps are laid down, according to the observations communicated to our Royal Society, and the French Royal Academy of Sciences, and these made by the lateſt Travellers.* A Londres le 1. Août MDCCXX.

IL s'agit d'un nouvel Atlas, fait ſur les obſervations communiquées à la Societé Royale d'Angleterre & à l'Academie des Sciences de Paris, par les Voyageurs les plus récents. On croit que les Atlas, qui ont été publiez juſqu'à préſent, ſont trop étendus, ou trop courts, pour ſervir à ceux qui les ont achetez. Les deſcriptions, qu'on y a ajoûtées, ne répondent point aux Cartes, & ne ſont qu'embarraſſer les Lecteurs. On promet d'éviter cet inconvenient, dans l'Atlas, qu'on ſe propoſe de faire.

Un autre défaut, c'eſt que les Longitudes & les Latitudes ne ſont pas marquées aſſez exactement dans les Atlas, qu'on a vûs. C'eſt ce que l'on dit que

que l'on corrigera ſur les nouvelles découvertes, que l'on a faites là-deſſus. Pour éviter la confuſion, que l'on voit en quelques Cartes, où les degrez de Longitude ſont marquez ſur divers premiers Méridiens; on fixera ici le premier Méridien à Londres, dans toutes les Cartes.

On ſe plaint encore que, dans les deſcriptions que l'on voit des differents païs, il y a beaucoup de ſuperfluitez, & qu'il y manque des choſes eſſentielles, qui regardent l'Hiſtoire de la Nature. On prendra ſoin, dans cet Atlas, de remedier à ce défaut.

On mettra à la tête une petite introduction à la Geographie, pour mettre les Lecteurs en état de ſe ſervir utilement des Cartes; qui ſeront gravées, comme on le promet, par les meilleurs Ouvriers, & dont on peut voir quelques unes chez divers Libraires de Londres.

Le tout ſera imprimé en beaux caracteres & ſur de fort grand papier, qu'on nomme en Angleterre & ici, *Elephant*, à cauſe de ſa grandeur, & les Cartes ſur des feuilles à part, que l'on fera enluminer fort proprement. Il n'y aura que 130 feuilles, & ceux qui voudront ſouſcrire donneront 2. Guinées

& demie, pour un exemplaire en blanc du papier commun, & 3. Guinées pour le meilleur papier. Ils n'en donneront qu'une en souscrivant, & le reste en recevant un Exemplaire en blanc. On dit que tout étoit imprimé & gravé, au mois d'Août de l'année passée, excepté ce qui concernoit l'Ecosse & l'Irlande; de sorte que le tout est apparemment achevé, à présent. On promet un exemplaire par dessus à ceux, qui souscriront pour six. On voit par la feuille, qui paroît depuis quelque tems, que les Libraires avoient déja quantité de souscriptions.

VI. *Proposals for printing, by subscription, two additional Volumes to Sir* WILLIAM DUGDALES MONASTICON ANGLICANUM, *to compleat the History of the ancient Abbeis, Monasteries, Hospitals, Cathedral, Collegiate and Parochial Churches.* A Londres le 15. d'Avril 1720.

LE Recueuil des Eglises, Abbaïes & Monasteres, qu'il y avoit autrefois en Angleterre, pendant qu'elle étoit de la Religion Romaine, publié, il y plusieurs années, par le Chevalier *Guillaume*

laume Dugdale, eſt aſſez connu, parmi les curieux de cette ſorte de choſes. Il eſt intitulé *Monaſticon Anglicanum*; parce que les Egliſes des Moines, en ce païs-là, comme par tout ailleurs, étoient beaucoup plus nombreuſes, que les autres. Il peut ſervir à découvrir pluſieurs antiquitez de l'Angleterre, dès qu'elle fût Chrétienne; mais encore plus à faire voir les richeſſes des Eccleſiaſtiques, qui poſſedoient une bonne partie de ce païs-là. Cela peut faire comprendre à ce Royaume le fardeau, dont il a été délivré, par la Réformation; car c'étoit aſſurément un très-grand fardeau, que d'entretenir graſſement un ſi prodigieux nombre de Fainéans; qui ne faiſoient rien pour le bien de l'Etat, & qui conſumoient les revenus d'une très-grande partie des Terres. Il eſt ſurprenant qu'il y ait encore des Laïques ſi aveugles, & ſi peu zélez pour le bien de leur patrie, que de ſouhaiter que ces gens-là rentrent dans la poſſeſſion de ce qu'ils avoient gagné, par la ſuperſtition des Anglois, & réduiſent ce floriſſant Royaume à la pauvreté, & à l'eſclavage où il étoit, avant la Réformation. Il n'eſt pas mal, que l'on faſſe voir les biens immenſes qu'ils poſſedoient, pour

obliger ceux, qui les poſſedent, de ſe tenir ſur leurs gardes, & d'empêcher tout ce qui pourroit contribuer, de près, ou de loin, à abîmer de nouveau leur patrie. C'eſt, à dire la verité, le meilleur uſage, que l'on puiſſe faire des papiers, qui concernent les anciens biens d'Egliſe.

Ceux qui ont entrepris ce Recueuil, à Londres, ſe propoſent de joindre deux Volumes *in folio* à ce qui a été publié par *Dugdale*. On y trouvera quantité de Chartres, Donations, Conſtitutions, & Rélations particulieres; qui avoient échappé à la diligence de cet Antiquaire; comme auſſi les noms d'un nombre conſiderable de Monaſteres des Bénedictins, des Auguſtins & des Chartreux, que *Dugdale* n'a pas ſeulement connus; outre ceux de pluſieurs Egliſes & Hôpitaux, dont il n'a rien dit. On y verra beaucoup de choſes appartenantes à l'Hiſtoire des Ordres Religieux établis en Angleterre, avec les fondations, les privileges & les donations faites en leur faveur. Il y aura auſſi quantité de pieces, concernant les autres Egliſes & Chapelles, & autres fondations Religieuſes en Angleterre, en Ecoſſe, en Irlande & même en Normandie; parce que cette Provin-

ce

ce a été long-tems entre les mains des Anglois. Le tout ſera tiré des Manuſcrits de la Bibliotheque Cottonienne, & des Cabinets des Curieux, qui ont de cette ſorte de pieces, & qui les voudront bien communiquer au Public. On y mettra auſſi, outre les pieces anciennes, des recueuils faits par les Chevalier *Dugdale* & *Spelman* & par Mrs. *Dodsworth* & *Udal*, qui n'ont jamais paru; & où il y a des remarques tirées de plus de deux-cens Volumes imprimez, concernant les Antiquitez Eccleſiaſtiques d'Angleterre.

Il y aura auſſi un nombre conſiderable de figures des habits des Religieux, des ruines des Egliſes, & de celles, qui ſont encore ſur pied.

Cela ſera deux Volumes *in folio*, de la même grandeur du *Monaſticon*, qui ſeront d'environ 150. feuilles, & de 30. planches en tailles douces. Ceux qui voudront ſouſcrire, en donneront trois Guinées, une en ſignant, l'autre en recevant le premier volume, & la derniere en recevant le ſecond. Il y en a auſſi quelque peu d'exemplaires, en papier royal, que l'on pourra avoir pour 5. Guinées payables auſſi en trois termes. On prie les Curieux de vouloir bien communiquer ce qu'ils

pourront avoir de propre à rendre plus complet, ou à embellir ce recueuil, avec promeſſe de leur rendre leurs Pieces en bon état, & de leur en faire honneur, dans le ſecond Volume; car le premier doit être imprimé. On en pourra voir des Eſſais, chez divers Libraires de Londres & d'autres Villes d'Angleterre, où l'on pourra ſouſcrire.

VII. *Conſilium de* Theſauro Antiquitatum Germanicarum, *proximè edendo, Hiſtorici & Antiquarii Studii cultoribus offert* Thomas Fritſch, *Bibliopola Lipſienſis.* A Leipſig le 24. de Juillet 1720.

C'Est ici un projet d'un Recueuil, que Mr. *Thomas Fritſch*, Libraire fameux de Leipſig, ſe propoſe de faire des Auteurs, qui ont écrit quelque choſe, concernant les Antiquitez d'Allemagne. C'eſt un Catalogue de ceux qui ont publié quelque Livre, de ces Antiquitez, & qui ne ſont pas d'un trop grand Volume, ni trop récents. Il demande le conſeil de tous ceux, qui ont de la connoiſſance de cette ſorte de choſes, pour ſuppléer, ou corriger ſon recueuil. Il ſouhaite même

même que, si quelcun a quelque piece anecdote, qui mérite de voir le jour, il ait la bonté de la lui communiquer, & promet de lui donner place dans son recueuil. Ceux qui jetteront les yeux sur les 9 ou 10 pages in 8, dans lesquelles, il a renfermé ce recueuil, verront ce qu'il a dessein d'y mettre, ce qui lui peut manquer & dans quel ordre il pretend le ranger. Il n'y a guére que des Curieux de la Haute & de la Basse Allemagne, ou des Royaumes du Nord, qui lui puissent donner des avis, ou des secours là-dessus. En France & en Angleterre, on se met rarement en peine de cette sorte de choses, & bien moins encore en Espagne & en Portugal, où l'étude de toute sorte d'Antiquitez semble être presque éteinte. On pourroit peutêtre avoir quelque piece en Italie, depuis les tems, auxquels les Empereurs avoient plus d'autorité en ce païs-là, qu'ils n'en ont à présent. Ceux qui ont quelque chose de semblable feront beaucoup mieux de le communiquer, que de le laisser perdre dans la poudre de leur cabinet. Je ne vois pas, dans l'Article VII. *de Lingua Germanorum Veterum*, la dissertation de *Merry Casaubon*, *de*

Lingua Anglica Vetere, sive Saxonica, ejusque cum Græca cognatione, qui parut à Londres en MDCL. & qui, comme il me semble, est assez curieuse. Il y a des Etymologies un peu forcées, pour ceux qui ne sont pas accoûtumez à comparer les Langues ensemble ; mais qui ne le sont pas pour ceux, qui ont reflêchi sur les regles de l'art Etymologique.

ARTICLE III.

ECLAIRCISSEMENTS & CORRECTIONS *sur l'Article II. de la I. Partie du Tome XIV. de cette Bibliotheque A. & M.*

COMME je m'étois trompé en quelques faits, concernant S. A. Mr. *le Vaivode* de Valachie, que je ne distinguois pas assez de Mr. son Pere & que je confondois même avec Mr. son Frere; il est juste que je dise ici ce que j'en ai apris de Bukoresti, Capitale de Valachie, par une lettre très-polie, & très-bien écrite en François, d'un homme de mérite, qui est au service de ce Prince. J'ai cru même que je ne saurois mieux faire

faire que de mettre ici une bonne partie de cette Lettre, puiſque je ne pourrois mieux m'exprimer que lui. On verra par-là que les Européens Occidentaux ne ſont pas les ſeuls Peuples, chez qui les manieres civiles & obligeantes ſe trouvent; comme bien des gens le croyent mal à propos, parmi nous. J'y joindrai quelques endroits de la Lettre, que je me ſuis donné l'honneur d'écrire à celui, dont voici les termes, dans une Lettre du 8. de Novembre, à Bukoreſti.

„ QUOIQUE je n'aye pas l'hon-
„ neur d'être connu de vous, Mon-
„ ſieur, je me donne l'avantage de
„ vous mander que l'Extrait, que
„ vous avez bien voulu prendre la
„ peine de faire du Livre *ſur les Offi-*
„ *ce* de ſon Alteſſe *Jean Nicolas Mau-*
„ *ro Cordato*, Prince de ce Païs, a
„ été très-favorablement reçu. On
„ ne ſauroit aſſez admirer le tour ai-
„ ſé, les mots choiſis, le ſtyle éle-
„ gant, dont vous vous ſervez dans
„ vôtre traduction. Vous vous plai-
„ gnez à tort de la pauvreté de vô-
„ tre Langue; un homme auſſi ſavant,
„ que vous l'êtes, & qui entend en
„ perfection le Grec litteral, releve
„ même, par la délicateſſe de ſes ex-

„ preſſions l'éclat des penſées de nô-
„ tre Illuſtre Auteur.

„ Mais comme je ſouhaite de mé-
„ riter vôtre amitié, par mes ſervices,
„ & par ma ſincerité, & que d'ailleurs
„ on s'apperçoit fort bien que vous n'a-
„ vez pas eu le tems de démêler les
„ avantures de ſon Alteſſe, dont vous
„ confondez le nom, avec celui de
„ ſon Pere, de glorieuſe mémoire, &
„ de feu ſon Frere, & que vous vous
„ êtes mépris en d'autres circonſtan-
„ ces; dans la connoiſſance que vous
„ tâchez de donner au Public de nô-
„ tre Prince; trouvez bon, Monſieur,
„ que je vous en faſſe, en abregé, un
„ détail ſincere; me réſervant de vous
„ en donner un plus ample, lorsque
„ vous aurez la bonté de m'honorer
„ à l'avenir de vos Lettres.

„ Le Pere de ſon Alteſſe fut *Ale-*
„ *xandre Mauro Cordato*, de pieuſe
„ mémoire, iſſu de la très-illuſtre fa-
„ mille des *Scarlati*; laquelle a été
„ de tous tems très-eſtimée en Grece
„ & en Italie. C'étoit un homme
„ très-ſavant, qui a mis au jour le
„ célebre Traité intitulé: *Inſtrumen-*
„ *tum Pneumaticum circulandi ſangui-*
„ *nis* &c. l'année MDCLXIV. à l'égard
„ duquel le ſavant *König* s'eſt trompé,

„ dans

„ dans ſa *Bibliotheque Ancienne* &
„ *Nouvelle*, où il dit qu'il avoit été
„ imprimé en MDCXIV, tems au-
„ quel l'Auteur n'étoit pas encore au
„ monde. Il a été Premier Interpre-
„ te de la Porte Ottomanne, Con-
„ ſeiller des Secrets, Ambaſſadeur
„ Extraordinaire à Vienne, & Pleni-
„ potentiaire, dans le Traité de Paix à
„ Carlovits. Il mourut enſuite, en-
„ tre les bras des ſiens, à Conſtanti-
„ ple; après avoir rempli, pendant l'eſ-
„ pace de quarante ans, les plus hono-
„ rables Charges de cet Empire, &
„ s'être attaché, douze ans avant
„ ſa mort, à une vie paiſible & tran-
„ quille. Il a laiſſé l'*Hiſtoire Sacrée*,
„ que S. A. a fait imprimer in folio,
„ avec des Préfaces. Il a encore é-
„ crit l'Hiſtoire Romaine & nous a
„ laiſſé d'autres MSS. & des Lettres
„ familieres, où l'on admire ſon grand
„ Génie. On les fera peut-être im-
„ primer.

„ Son fils ainé, qui eſt à préſent
„ nôtre Prince, fut honoré de la
„ Charge de Premier Interprete, du
„ vivant encore de ſon Pere. Il fut
„ fait en ſuite deux fois Prince de
„ Moldavie; d'où on l'envoya en Va-
„ lachie, pour en être auſſi Prince.

Dans

„ Dans la derniere guerre, entre la „ Cour Imperiale & celle de Conſ- „ tantinople, il fut enlevé à Buko- „ reſti, par un gros parti d'Imperiaux. „ Ce ne fut pas faute de prévoyance, „ mais par la trahiſon de quelque No- „ bleſſe, du païs; à quoi il faut a- „ joûter l'affection qu'il avoit, pour „ ſon Peuple, qu'il ne pouvoit pas „ ſe réſoudre de livrer, par ſon éva- „ ſion, aux incurſions des Imperiaux „ & des Tartares. Il fut emmené à „ Harmanſtadt & quelque tems après „ à Charlesbourg en Tranſſilvanie & „ nullement à Vienne. Par la der- „ niere paix, on lui rendit ſa liberté. „ L'Empire Ottoman témoigna, en „ cette rencontre, l'eſtime particuliere „ qu'il a pour lui; car on fit le 12 „ Article de cette paix-là, par lequel „ la liberté lui fut rendue, exprès pour „ lui. Les Turcs s'intereſſerent, au „ delà de leur coûtume & de nos „ eſperances. Il s'en alla, en ſuite, „ tout droit à Conſtantinople; où il „ fut reçu avec toutes les marques „ d'honneur & d'eſtime, qu'on pou- „ voit ſouhaiter.

„ Je pourrois ici vous faire, Mon- „ ſieur, un très-veritable éloge de „ toutes les Vertus Chrétiennes &

„ Mo-

„ Morales, qu'il a fait paroître, dans
„ ſon enlevement & dans ſon arrêt.
„ C'eſt, à mon avis, l'endroit le plus
„ éclattant de ſa vie; car c'eſt dans le
„ malheur, plûtôt que dans la proſpe-
„ rité, que l'on connoit les grands
„ hommes. Dépouillé de tous ſes
„ biens, trahi des ſiens, ſuivi de ſes
„ chers Enfans & de ſa famille, à la
„ merci des partiſans, quelle fermeté
„ d'ame n'a-t-il pas fait éclatter!
„ Quelle moderation, quelle conſ-
„ tance, quelle magnanimité, quel
„ réſignement! Arrivé en Tranſſil-
„ vanie & reçu, avec beaucoup d'ho-
„ nêteté, du Géneral Commandant,
„ & de tous les Officiers Imperiaux, qui
„ étoient alors en ce païs-là, il ne
„ demanda pour toute conſolation,
„ que le débris de ſa Bibliotheque; &
„ ce fut en Tranſſilvanie, qu'il com-
„ poſa ſon livre *ſur les Offices*.

„ Pendant ſon arrêt, la Porte ſubſ-
„ titua ſon Frere dans la même Princi-
„ pauté; mais ce Seigneur fut enlevé,
„ par une fiévre chaude, au tems au-
„ quel nôtre Prince étoit à Conſtan-
„ tinople Cela l'obligea de hâter
„ ſon retour en Valachie, car il fut
„ rétabli dans ſa dignité. Il y eſt pré-
„ ſentement, avec beaucoup de tran-

„ qui-

„ quillité, & tâche de rendre meilleur
„ le ſort de cet Etat, faiſant toûjours
„ ſes délices de l'Erudition & des
„ Sciences.

„ Si je n'avois pas l'honneur d'être
„ à ſon ſervice (ce qui pourroit ren-
„ dre mes loüanges ſuſpectes) je
„ m'étendrois, avec plaiſir, ſur ſon é-
„ loge. Je vous ferois en particulier
„ comprendre, Monſieur, le pen-
„ chant que mon Prince a eu, de tous
„ tems, à la liberalité &c.

„ Touchant ſon érudition, je puis,
„ ſans balancer, vous répondre que
„ dans tout l'Orient vous ne trou-
„ veriez pas ſon pareil. Outre une en-
„ tiere connoiſſance qu'il a de tous les
„ meilleurs livres Grecs, Latins,
„ François, Italiens, dont il ſait faire
„ un jugement très-juſte; il eſt auſſi
„ très-verſé dans les Langues Arabe,
„ Perſienne & Turque, & ſurpaſſe
„ peut-être tous ceux, qui ſe mêlent
„ de l'étude des Langues, en nôtre Sie-
„ cle.

„ Si dans ſon livre ſur les Offices,
„ il ne ſuit pas une méthode Scho-
„ laſtique, c'eſt qu'il a voulu en cela
„ imiter les anciens Grecs; qui ne
„ connoiſſoient pas même ce que c'é-
„ toit que d'écrire ſelon cette métho-
„ de, qui eſt de nos ſiecles. „ Du

„ Du reſte, dans les Ouvrages, où „ l'Eloquence a le champ plus libre, „ vous aurez certainement lieu d'ad- „ mirer ſon bon goût, ſes lumieres, „ ſa doctrine, ſon ſtyle & ſa méthode, „ & tout ce qui peut rendre un hom- „ me de Lettres accompli. Je vous „ enverrai, par le premier Ordinaire, „ un de ſes Manuſcrits, qui a été der- „ nierement préſenté à la Bibliotheque „ du Roi de France, par Mr. l'Abbé „ *Bignon*; dont voici le ſentiment, „ quoi que le Manuſcrit ſoit ſans le „ nom de nôtre Prince.

Je vous ſuis très-obligé, Monſieur, du Manuſcrit τῶ Φιλοθέε παρεργα, qui a accompagné vôtre Lettre, lequel occupe maintenant une place honorable, parmi ceux de la Bibliotheque du Roi, à qui j'en ai fait préſent. C'eſt une eſpece de Roman fort inſtructif & très-amuſant tout à la fois, dont l'Auteur eſt homme de beaucoup d'eſprit, & très-verſé dans la lecture des bons Livres, en pluſieurs Langues. Son ſtyle eſt élegant, ſes deſcriptions ſont vives & les portraits des differentes Nations, dont il fait parler les Perſonnages, ſont très-reſſemblants & approchants beaucoup du naturel. Enfin j'ai cru qu'il méritoit le rang qu'il occupe.

„ Je

„ Je dois auſſi vous avertir, Monſieur, que tout ce qui n'eſt pas cité, „ dans le livre *des Offices*, eſt de la façon de ſon Alteſſe; & l'on ſeroit „ bien aiſe que vous euſſiez la bonté „ de prendre la peine de le chercher, „ dans tous les Auteurs Grecs, pour „ payer l'amande de vos doutes. Vous „ ne trouverez aſſurément rien d'emprunté; ce qui pourroit bien, comme je l'eſpere, vous faire réſoudre „ de rendre juſtice à mon Prince; de „ qui vous écrivez, comme d'une perſonne qui étoit, & qui ne manquera „ pas de renaître, pour vous donner „ des marques de ſa reconnoiſſance.

„ Ne vous fiez pas trop d'ailleurs, „ Monſieur, au rapport des Marchands voyageurs; qui ſont peut-„ être ou animez contre la Nation „ Greque, ou entrainez par leur coûtume de débiter également leurs „ marchandiſes & leurs menſonges, „ & qui ne méritent point d'être crus, „ dans leurs comparaiſons injurieuſes.

„ *Hierathée Comnene*, qui eſt mort, „ il n'y a pas long-tems, étoit Métropolitain de Driſte, & non de Valachie. Il ne voudroit pas même, à „ ce que je crois, revivre à condi-

„ tion

„ tion d'être fait Evêque, après „ avoir été Métropolitain. Vous me „ pardonnerez, Monsieur, ces mots : „ Αὐθέντης καὶ Ἡγεμών, valent bien „ *Prince*, *&c.*

Comme dans la Réponse que j'ai faite à cette Lettre le 31. Decembre 1720. j'ai promis de mieux instruire le Public, touchant la personne de S. A. Mr. le Vaivode de Valachie, & les autres faits qui le regardent ; je l'ai fait ici, en rapportant ce que j'en ai appris d'un homme de mérite, qui en est parfaitement instruit ; & je souscris à ce qu'on vient de lire, excepté aux loüanges qu'il m'a données, ne doutant nullement que tout le reste ne soit veritable.

Je n'y ajoûterai rien ; sinon un endroit de ma propre Lettre, touchant le jugement que j'avois fait, de quelques morceaux du Livre des Offices.

„ Le jugement, que j'ai porté de „ l'Ouvrage, que j'ai vû, n'est assuré„ment point flateur ; puis qu'il s'agis„soit d'un Seigneur, que je croyois „ mort ; & dont par conséquent je ne „ pouvois rien attendre. Il n'y a rien „ non plus à le bien prendre, qui ne „ puisse faire honneur à son Illustre „ Autcur. L'endroit même, où il

„vous

„ vous ſemble, Monſieur, que j'ai
„ pû ſoupçonner, qu'il y avoit des
„ traits tirez de quelque Ancien Ora-
„ teur, marque l'eſtime que j'en
„ faiſois; puis que je le croyois pres-
„ que trop beau, pour avoir été écrit
„ par un Moderne. S'il avoit été mé-
„ diocre, je ne l'aurois jamais jugé
„ digne d'une bonne plume de l'An-
„ tiquité. Je ne ſuis pas un fort bon
„ connoiſſeur, mais j'avouë que j'en
„ fus ſi frappé, que je crûs y voir ce
„ Génie Antique, dont très-peu de
„ gens approchent aujourdhui. Pré-
„ ſentement que je ſai que c'eſt un
„ Moderne, qui l'a compoſé, je l'en ad-
„ mire davantage, mais il me ſemble
„ que S A. pourroit s'appliquer la VI.
„ Epigramme de *Callimaque*, où l'on
„ fait parler un Ouvrage d'un *Créo-*
„ *phyle* de Samos, qui avoit logé *Ho-*
„ *mere* chez lui, & où l'on fait dire
„ à ce Livre:

Τῦ Σαμίυ πόνος εἰμὶ, δόμῳ ποτὲ θεῖοι Ὅμηρον
Δεξαμένυ, κλαίω δ' Εὐρυτον, ὅστ' ἔπαθεν
Καὶ ξανθὴν Ἰόλειαν. Ὁ μήρυ νῦν δὲ καλεῦμα
Γράμμα. Κρεωφύλῳ, Ζεῦ φίλε, τῦτ μέγα.

Sum

Sum Samii labor, hospitio qui fovit Homerum;
Euryte, sed casus lugeo, mœste tuos,
Formosámque Iolen; nunc scriptum dicor Homeri;
Maximus auctori, Jupiter! hic honor est.

„ *Créophyle* avoit sujet de se réjouïr,
„ que l'on eût pris un Ouvrage de sa
„ façon, pour une production d'*Ho-*
„ *mere.* Je vous avouërai que, quand
„ je parlois d'Orateurs Anciens, dans
„ lesquels on pourroit trouver quel-
„ que chose de semblable, je pensois
„ à *Dion* Chrysostome, à *Maxime* de
„ Tyr, ou à *Aristide*; qui ne sont pas
„ des Auteurs du Commun, & à qui
„ ce bel endroit n'auroit point fait de
„ deshoneur.

ARTICLE IV.

C. Cornellii Taciti *Opera quæ exstant, integris* B. Rhenani, Fulv. Ursini, M. Ant. Mureti, Jos. Merceri, Just. Lipsii, Val. Acidalii, Curt. Pichenæ, Jan. Gruteri, Hug. Grotii, Joan Freinshemii, Joan.

Joan. Frid. Gronovii, *& selectis aliorum Commentariis illustrata, ex recensione & cum notis* JAC. GRONOVII. A Utrecht chez Poolsum & Fisch. MDCCXXI. en deux Volumes in 4. dont le premier a 794. pages & le second 736. avec les Préfaces & les Index.

ON a pu voir, au Tome V. de la *Bibliotheque Universelle*, diverses remarques sur *Tacite*, tirées des notes de feu Mr. *Ryckius*, sur cet Auteur, & dans le Tome X. de la même *Bibliotheque*, où je donnai quelques principes de Critique, pour l'intelligence des Anciens Auteurs; que j'ai étendus depuis, dans le système, que j'ai donné de cette Science. Ce grand Historien m'a fourni plusieurs exemples, pour appuyer des remarques importantes; qu'il ne sera pas peut-être inutile de lire à ceux, qui commencent à s'appliquer à cette espece d'étude. Je n'ai pas dessein de redire ici ce que je dis alors, ni de continuer à traiter de cette matiere. Je dirai seulement, en peu de mots, ce que cette Edition contient de particulier, & je ferai une ou deux remarques, sur le *Dialogue des Orateurs*, attribué par quelques-uns à *Tacite*. Cet

Cet Auteur eſt fort redevable du bon état, où il eſt ici, à *Jean Frederic* & à *Jaques Gronovius*. Le dernier donna au Public l'édition, que ſon Pere avoit préparée, & qu'il ne put donner lui-même, pendant ſa vie. Elle parut en MDCLXXXV. en deux Volumes in 8. aſſez épais, avec quelques varietez de lecture, tirées, par le Fils, d'un MS. de l'Univerſité d'Oxford. Les exemplaires de cette Edition étant venus à manquer, on a fait celle, dont on vient de mettre le titre. On a bien fait de la mettre in 4. car il ne s'agit pas d'un Auteur, que l'on explique dans les Ecoles, & que l'on doive porter ſous le bras. Il s'en eſt fait d'ailleurs aſſez d'Editions portatives, & l'on a encore celle de Mr. *Ryckius*, que l'on peut mettre dans la poche. Tout ce que l'on a fait de conſiderable, ſur *Tacite*, ſe trouve ici, excepté les notes de ce dernier.

Mr. *Gronovius*, fils du dernier mort, nous donne, outre ce qui avoit paru, des notes de ſon Pere, qui avoit revû *Tacite*, avec grand ſoin, ſur le célebre MS. de Florence, que l'on croit ancien de plus de mille ans; avec quelques notes de Mr. *Jens*, qui ſont, avec les autres, ſous le Texte. Il y a

de plus, à la fin, des varietez de deux MSS. d'Oxford, sur le XI. Livre des Annales & sur les suivants, aussi bien que sur les Livres de l'Histoire. On verra, par de très-petites notes, que l'Editeur y a jointes, qu'il y a divers endroits, qui peuvent être éclaircis, ou corrigez, par le moyen de ces diversitez de lecture; car il arrive souvent que des Manuscrits moins anciens servent à en redresser d'autres d'une plus grande antiquité. Il y a, en effet, quelques-unes de ces varietez, qui méritent que l'on y fasse attention. Mais il faudroit trop s'étendre, pour faire entendre ce qu'on en pourroit rapporter. Outre cela on voit ici des varietez de lecture, sur le Livre *des Mœurs des Germains*, tiré d'un Manuscrit du Comte d'Arundel, & les remarques de Mr. *Jean Schulting*, sur le Dialogue des Orateurs, qui avoient été publiées en MDCLXV.

Celui qui loue les Modernes, & les éleve au dessus des Anciens, c'est-à-dire, *Aper*, dit (au Ch. VII.) qu'il n'avoit pas eu plus de joye, les jours qu'il lui avoit été permis de prendre le *latus clavus*; c'est-à-dire, une bande plus large de pourpre sur sa robe; ou qu'il avoit été fait Questeur, Tribun, ou Préteur; que les jours qu'il avoit

réüssi

réüſſi à défendre un ami accuſé, ou à plaider une cauſe devant les Centumvirs, ou à ſoûtenir, devant l'Empereur, ſes propres Affranchis, ou ſes Intendans. *Alors*, ajoûte-t-il, *il me ſemble que je m'éleve au deſſus des Tribunats, des Prétures & des Conſulats*, après quoi on lit ces mots Latins: *tum abire quod ſi non in alio oritur, nec in codicillis datur, nec cum gratia venit.* Comme ces paroles ne ſont aucun ſens, on tombe d'accord que les Copiſtes les ont gâtées; mais la difficulté eſt de ſavoir comment il faudroit lire, pour ſuivre la penſée de l'Auteur. *Pithou* liſoit: *tum habere, quod in alvo habetur*, ce qui ne fait point de ſens; *Lipſe*: *quod, ſcilicet, non in atrio oritur*; Agricola: *tum ſupra me abire*: Salinier: *tum abire*, pour dire quitter la terre. Douza: *tum in coelum abire.* Acidalius: *tum habere quod non in tabulis diribitur*; Schelius: *habere quod non in alios congeritur*, ou *confertur*; Freinshemius: *tum habere quod (ſi non in animo oritur) nec in codicillis.* Ceux qui liront ce paſſage, avec attention, conviendront, avec moi, qu'il n'y a pas une de ces conjectures, qui quadre à ce dont il s'agit. Il me ſemble (car je n'aſſure rien, dans un paſſage

Univerſité
BIBLIOTHEQ

ſi gâté) qu'il faut lire : *habere quod non in alieno oritur, nec in codicillis &c.*
„ Alors, dit Aper, il me ſemble que
„ je m'éleves au deſſus des Tribunats,
„ des Prétures & des Conſulats; alors
„ il me ſemble que j'ai quelque choſe,
„ qui ne croît pas, dans le champ d'au-
„ trui, que l'on ne donne point dans
„ un codicille, & qui ne vient pas avec
„ la faveur : *Tum mihi, ſupra Tribu-*
„ *natus, & Præturas & Conſulatus*
„ *adſcendere videor; tum habere quod*
„ *non in alieno oritur, nec in codicillis*
„ *datur, nec cum gratia venit.* En effet l'éloquence eſt, en partie, un talent de la nature, & en partie un effet de l'application & de l'étude. On ne ſauroit l'emprunter d'un autre, ni la recevoir comme un légat, ou comme une ſuite de la faveur du Prince.

A la fin du Ch. XXXIII. *Maternus* ſoûtient que, pour être éloquent, il ne faut pas ſeulement être exercé à parler, mais qu'il faut encore être ſavant, & que ceux qui le ſont ſe trouvent plus en état de ſe bien aquiter des exercices, qui regardent proprement l'éloquence. Voici comment il s'explique, dans les Editions : *ſi cui obſcuriora hæc videntur, iſque ſcientiam ab exercitatione ſeparat, is certè concedet*

inſ-

instructum & plenum his artibus animum longè paratiorem ad eas exercitationes venturum, quæ propriæ circa oratorium videntur. Agricola conjecturoit : *propriæ esse oratorum videntur* ; Lipse: *propriæ circo oratorio videntur.* On croiroit qu'il faut lire : *quæ propriè circa oratoriam versantur.* Ce qui marque des exercices, que l'on fait proprement, pour s'accoûtumer à haranguer, telles qu'étoient les Déclamations de *Seneque* & de *Quintilien.* C'est ainsi que *Quintilien*, dans son Institution Oratoire Liv. 11. c. 15. p. 109. de l'Ed. d'Oxford s'est expliqué: *Quidam circa res omnes, quidam circa civiles modò versari Rhetoricen putaverunt.*

Il y a divers autres endroits si corrompus par le tems, ou par les Copistes, en ce Dialogue; qu'il n'est pas sûr de proposer aucune conjecture là-dessus ; & qu'on ne sauroit les rétablir, sans de meilleurs MSS. de ce Dialogue, que ceux dont on s'est servi, pour le publier.

ARTICLE V.

Q. SEPTIMII FLORENTIS TERTULLIANI, *Carthaginiensis Presbyteri,*

APOLOGETICUS *ad Codd. Mſſ. Veteres ſummâ curâ recognitus, emendatus, ut & perpetuo Commentario, in quo non modò Variorum Auctorum, ſed & plura Scripturæ Sacræ loca ſtrictiùs, vel uberiùs explicantur, elucidantur & illuſtrantur. Studio & operâ* SIGEBERTI HAVERCAMPI V. D. M. *qui præter argumenta Capitum, Indices etiam locupletiſſimos ſuos adjecit*, cum figuris & nummorum typis. A Leide MDCCXVIII. in 8. pagg. 534. avec les Préfaces & les Index.

QUOI que cette Edition ait paru, il y a plus de deux ans, en Hollande, j'avouë que je ne l'ai vue, que l'Eté paſſé. Si je l'avois vue plûtôt, j'aurois pû rendre compte au Public de ce que Mr. *Havercamp* a fait, en faveur de ceux qui liſent *Tertullien*, & ſur tout ſon Apologetique, qui eſt peut-être celui de ſes Livres, qu'on lit le plus. Mais comme ceux, qui liſent cette ſorte de Livres, ſont déja inſtruits & par la Préface & par les Notes de l'Editeur, du ſervice qu'il a rendu au Public, & des ſecours des MSS. qu'il a eus pour cela, je ne m'y arrêterai point. Les Lecteurs curieux, qui n'au-

ront

ront pas encore vu cette Edition la doivent acheter, quand ce ne seroit qu'à cause de ces secours, qui lui ont donné lieu de redresser heureusement divers passages de cet Auteur; comme on le verra, dans ses Notes, qui sont plûtôt Critiques & Philologiques, qu'Ecclesiastiques, comme le souhaiteroient peut-être quelques Lecteurs. Quoi qu'il en soit, on lui doit savoir gré de ce qu'il a fait, pour l'usage du Public; d'autant plus qu'il est très-rare à présent de voir des Théologiens entreprendre, en ce païs, cette sorte de travaux.

En lisant l'Eté passé l'Apologetique de *Tertullien*, dans cette Edition, il me sembla, qu'on pouvoit encore redresser quelques endroits de cet Auteur, ou sur les MSS. ou par des conjectures probables & que l'on en pouvoit aussi éclaircir quelques uns, qui ne l'ont pas été jusqu'à présent. Je ferai ici part de mes pensées au Public, pour contribuer quelque chose à l'éclaircissement d'un Auteur aussi ancien, & aussi utile à ceux qui étudient l'Antiquité Ecclesiastique; si tant est néanmoins que ce que j'ai à dire puisse servir à cela. Il se sert d'un style si étrange, & si hardi, qu'il est plus difficile,

cile d'y redreſſer les fautes des Copiſtes, qu'il ne l'eſt dans les Auteurs, qui ont parlé conformément au meilleur uſage. Il faut marcher, avec beaucoup de précaution, par les détours d'un ſtile Africain, & n'y toucher qu'après s'y être accoûtumé, par une lecture très-attentive de cet Auteur; & encore a-t-on ſujet de propoſer ces reſtitutions, en doutant & en ſe remettant entierement au jugement des plus habiles, ou à la déciſion de Manuſcrits meilleurs que ceux que nous avons, ſi l'on en pouvoit trouver.

1. Au Chap. II. *Tertullien* dit que la Verité, c'eſt-à-dire, la Religion Chrétienne, ſouhaitoit, avec paſſion, de n'être pas condamnée ſans être ouïe, & continue ainſi: " qu'eſt-ce que les „ Lois y perdent, qui ſont les maî- „ treſſes dans le royaume où elles ſont, „ ſi on l'écoute? La puiſſance des „ Lois ſe glorifiera-t-elle d'autant „ plus, qu'elles auront condamné „ la Verité, même ſans l'avoir ouïe: *Quid hinc deperit legibus, in ſuo regno dominantibus? An hinc magis gloriabitur poteſtas earum, quo etiam inauditam damnabunt veritatem?* C'eſt ainſi que ſe lit cet endroit, dans le MS. de l'Abbaïe de Fulde, & comme *Rhenanus*,

nanus, *Pamelius* & *Lacerda* ont publié ce passage. Mais *Herault* a mis *auditam* sur l'autorité de deux MSS. *Rigault* l'a suivi. Il me semble qu'ils se sont trompez, & que la suite le prouve. Qu'on y prenne garde, & l'on en conviendra.

II. Ch. V. *Tertullien* parle de la pluye, que l'on a prétendu avoir été obtenue, par une Légion de Chrétiens, en faveur de l'armée de Marc Aurele, d'une maniere douteuse; *Christianorum fortè militum precibus impetrato imbri.* Voyez ce que j'en ai dit, dans l'Histoire Ecclesiastique du II. Siecle.

III. Il y a quelques mots Grecs au Ch. IX. dont le premier est corrompu, sans qu'on l'ait rétabli, comme il faut. Tertullien parle des Persans, chez qui l'inceste étoit permis, à quoi il ajoûte: *sed Macedones suspecti, quia cùm Oedipum Tragoediam audissent, ridentes incesti dolorem*, ἤλαυνε, ou ἔλαυνε dicebant εἰς τὴν μητέρα. La seconde maniere d'écrire ἔλαυνε se trouve dans le I. Livre *contre les Nations.* Ch. XVI. selon l'édition de Rigault, aussi bien qu'ici. Il y avoit dans le MS. de *Bongars* & dans l'édition d'Alde ἔμινε; *emine*, dans celle de Rhenanus; ἔμνε, dans d'autres μέμνε; & dans un MS. de Leide, *elline eis tena ligera.* On voit bien que

tout cela eſt gâté, mais la difficulté eſt de le corriger *Rigaut* explique ces mots *duc in matrem*, comme ſi les Macedoniens, en ſe moquant, euſſent dit *menez nous contre la mere*; comme s'il s'agiſſoit d'une Métropole, qu'il fallût attaquer. Il n'y a rien de plus froid, que ce bon mot. Dailleurs la propoſition εἰς n'eſt point dans le MS. d'*Agobard*. *Herault* conjecture ou ἔμειν, *minxit* ou ἐμίγνει, *inceſtavit*. Il faut ſavoir que ces ſoldats Macedoniens, voyant repréſenter la Tragedie d'Edipe, qui avoit les yeux crevez, & qui ſe deſeſperoit d'avoir eu commerce avec ſa propre Mere, qu'il n'avoit pas connue juſqu'alors, ſe mirent à éclater de rire & à ſe dire, en termes très-groſſiers, la raiſon, qui avoit réduit Edipe au deſeſpoir, c'eſt en Grec: ἐβίνει τὴν μητέρα. On ſait que dans les MSS. le μ & le β ſe reſſemblent aſſez, & que l'η & l'ι ſe confondent à tous momens. C'eſt de là d'où ſont venues les dépravations qu'on a vues. *Tertullien* a mis en Grec les propres termes des Macedoniens, à cauſe de leur obſcenité. On ſait que les Copiſtes Latins, qui n'entendoient pas le Grec, & qui ne le ſavoient pas même lire, ont commis de très-lourdes fautes en le co-

copiant. C'eſt-ce qu'on peut voir, par les paſſages Grecs citez dans le Commentaire de *Donat* ſur Terence.

IV. Quoi que *Tertullien* ſoit fort hardi, dans ſes expreſſions, & que d'ailleurs il n'ait pas beaucoup d'égard pour l'uſage, ni pour l'Analogie; il me ſemble qu'il n'a pas dit, à la fin du Ch. XI. *juſtior & militarior Scipione*, mais plûtôt *mitior*. La douceur a été une des grandes qualitez de Scipion l'Africain, comme tout le monde le ſait.

V. Il y avoit ſi peu de dévotion, parmi les Romains, qu'ils permettoient que leurs Mimes repréſentaſſent des farces, aux dépends de leurs Divinitez; comme on le peut voir par les titres de ces farces; qu'il rapporte au Ch. XV. *Anubis adultere*, *la Lune mâle*, *Diane fouëttée*, *le teſtament de Jupiter*, *les trois Hercules affamez*. Je croirois fort que cet *Anubis adultere*, MOECHUS ANUBIS, avoit été fait, ſur l'Hiſtoire que raconte *Joſeph*, dans ſon Hiſtoire Judaïque Liv. XVIII. c. 4. ou ſur quelque ſemblable. Je la raconterai ici, en me ſervant, en partie, de la Verſion de Mr. *d'Andilly*; que j'aurois toute copiée, s'il ne s'étoit pas éloigné, ſans

néceſſité, de ſon Original. On verra par-là ſi j'ai raiſon de ſoupçonner que l'*Anubis adultere* fut tiré de quelque choſe de ſemblable. " Il y avoit „ à Rome une jeune Dame, nom„ mée Pauline, qui n'étoit pas moins „ illuſtre, par ſa vertu, que par ſa „ naiſſance; ni moins belle, que ri„ che. Elle avoit épouſé Saturnin, „ qu'on ne ſauroit louër davantage, „ qu'en diſant qu'il étoit digne d'être „ le mari d'une telle femme. De„ cius Mundus, Chevalier Romain „ trés-eſtimé, en devint amoureux, „ & comme elle étoit au deſſus des „ préſens, qu'il lui envoya en quan„ tité, & qu'elle mépriſa, ſa paſſion „ s'en augmenta davantage; en ſorte „ qu'il lui promit deux cens mille „ drachmes Attiques (*c'eſt à dire*, „ *ſoixante mille francs, monoie de Hol„ lande*) pour jouïr d'elle, une ſeule „ fois. Elle ne ſe laiſſa point gagner „ par-là, & la vie devint inſupporta„ ble à Mundus; ſi bien qu'il réſolut „ de ſe laiſſer mourir de faim. Une „ affranchie de ſon Pere, nommée „ Idé, & habile en toutes ſortes de „ mauvaiſes pratiques, chagrine de la „ réſolution de ce jeune homme, „ (car il ne s'en cachoit pas) lui al-

„ la

„ la parler, & lui donna du courage,
„ en lui faiſant eſperer qu'elle lui fe-
„ roit avoir la jouïſſance de Pauline.
„ Il reçut, avec plaiſir, ſa propoſi-
„ tion. & elle lui dit qu'elle n'avoit
„ beſoin, que de cinquante mille
„ drachmes, pour cela. Il lui don-
„ na la ſomme qu'elle demandoit, &
„ elle s'y prit tout autrement, que
„ ceux que Mundus avoit employez
„ auparavant ; après qu'elle eut re-
„ connu que Pauline ne pouvoit pas
„ être gagnée, par de l'argent. Ayant
„ ſu qu'elle avoit une dévotion toute
„ particuliere à la Déeſſe Iſis, elle
„ ſe ſervit de cet artifice. Etant al-
„ lée parler à quelques uns des Prê-
„ tres, elle tira parole d'eux de lui
„ garder le ſecret, & promit de leur
„ donner ſur le champ vint-cinq mil-
„ le drachmes, & encore autant, ſi
„ l'affaire, qu'elle avoit à leur pro-
„ poſer, réüſſiſſoit par leur adreſſe ;
„ après quoi elle leur déclara l'amour
„ de ce jeune homme, en les exhor-
„ tant à chercher, en toutes manie-
„ res, quelque moyen de le rendre
„ maître de cette Dame. Frappez
„ de la grandeur de la ſomme, ils
„ le lui promirent. Le plus âgé
„ d'entre eux s'en alla promptement

„ chez Pauline, auprès de laquelle
„ ayant été introduit, il demanda de
„ lui parler en particulier. Cela é-
„ tant accordé à ce Prêtre, il lui dit
„ qu'Anubis, épris d'amour pour elle,
„ l'avoit envoyé, pour lui comman-
„ der de le venir voir. Ce discours
„ lui plut, elle se vanta à ses Amies
„ de l'honneur qu'Anubis lui faisoit,
„ & elle dit à son Mari, qu'elle é-
„ toit invitée à aller souper & cou-
„ cher avec le Dieu Anubis. Cet hom-
„ me, qui connoissoit la chasteté
„ de sa femme, le lui accorda. Elle
„ s'en alla donc au Temple, & lors
„ qu'après avoir soupé, le tems de
„ se coucher fut venu, que le Prê-
„ tre eut fermé les portes de l'appar-
„ tement interieur du Temple, &
„ qu'on eut emporté les flambeaux;
„ Mundus, qui avoit été auparavant
„ caché-là, ne manqua pas de jouïr
„ d'elle. Elle y passa toute la nuit
„ à satisfaire ses desirs, en le prenant
„ pour le Dieu Anubis. Comme il
„ se fut retiré, avant que les autres
„ Prêtres, qui n'étoient pas de l'intri-
„ gue, commençassent à se lever, Pau-
„ line alla retrouver de grand matin
„ son Epoux; elle lui raconta l'appa-
„ rition d'Anubis, & se vanta à ses

amies

„ amies, à cauſe de cela. On avoit
„ de la peine à y ajoûter foi, vû la
„ nature de la choſe; & l'on en étoit
„ ſurpris, parce qu'on ne pouvoit
„ condamner Pauline de menſonge,
„ lors qu'on penſoit à ſa chaſteté &
„ à ſa qualité. Trois jours après,
„ Mundus l'ayant rencontrée, lui dit:
„ Vous m'avez épargné, Madame,
„ deux cents mille drachmes, que
„ vous auriez pu recevoir, en vôtre
„ maiſon, & vous n'avez pas laiſſé
„ de m'accorder ce que je vous avois
„ demandé. Je ne me ſoucie guére
„ des injures, que vous avez dites à
„ Mundus, mais ſeulement du plaiſir
„ que vous m'avez effectivement don-
„ né, lors que j'ai pris le nom d'A-
„ nubis. Après ces mots, il ſe retira
„ & Pauline ayant alors connu ce qu'il
„ avoit oſé lui faire, elle déchira ſa
„ robe, & découvrit à ſon mari la
„ grandeur de la ſupercherie, qu'on
„ lui avoit faite; en le priant de ne pas
„ négliger de l'aider à en tirer ven-
„ geance. Il en avertit l'Empereur,
„ & Tibere s'étant informé exacte-
„ ment du fait, par la queſtion, qu'il
„ fit donner aux Prêtres, les fit cru-
„ cifier, auſſi bien qu'Idé; qui étoit
„ la cauſe du mal, & qui avoit inven-

té

„ té toute l'intrigue, pour deshono-
„ rer Pauline. Il fit encore raſer le
„ Temple & jetter la ſtatue d'Iſis dans
„ le Tibre. Il condamna Mundus
„ au banniſſement, comme n'ayant
„ commis cette faute, que par un
„ excès d'amour, ce qui l'empêcha
„ de le punir plus ſévérement. Cette hiſtoire, un peu embellie par les Mimes, pouvoit ſervir de ſujet à une bonne farce. C'eſt une choſe connue d'ailleurs, que les Prêtreſſes d'Iſis faiſoient le métier d'entremetteuſes, dans Rome, & prêtoient le Temple de la Déeſſe, pour y avoir des rendez-vous. Voyez *Juvenal* Satire VI, 487. & ce que les Interpretes ont remarqué ſur ſes paroles. J'ai voulu mettre cette Hiſtoire, pour éclaircir cet endroit de *Tertullien*, & pour égayer un peu la ſéchereſſe de ces remarques Critiques.

VI. Dans le Ch. XVI. il nous dit qu'un homme, de la plus vile canaille, avoit expoſé en public, dans une Ville voiſine de Carthage, une image monſtrueuſe d'un homme qui avoit des oreilles d'âne, & des pieds avec des ongles, apparemment du même animal avec cette inſcription *Deus Chriſtianorum Onochoitis*, ou *Onochœtes*, ou *Onochoites*, comme le remarque

Ri-

Rigault, ou *Onochotosis*, comme le dit *Herault*. Il est question de savoir laquelle de ces manieres de lire peut passer pour la vraye; ou au moins celle qui en approche le plus. *Rigault* voudroit qu'on lût ὀνοκοίτης, ce qui marque, à ce qu'il dit, de race d'âne. D'autres ont conjecturé autrement. Pour moi je croirois, sur les premiers mots de la description de *Tertullien*, qu'il faut lire ὀνωκοίτης, c'est-à dire ὄνου ἀκοὰς ἔχων, *ayant des oreilles d'âne*. C'est, à peu près, la même forme que l'on voit au mot ὀνωκοίτης, qui signifie un homme curieux & qui prête l'oreille à tout ce qu'il entend dire.

VIII. Au Ch. xx. *Tertullien* entreprend de montrer qu'il n'arrivoit point de changemens, dans le Monde, qui n'eussent été prédits dans l'Ecriture Sainte. Il met entre ces changemens, les Villes englouties dans la terre, les Iles absorbées par la mer, les guerres, les famines, les pestes, les malheurs particuliers à de certains lieux, & la fréquence des morts, qui désoloit souvent des païs, *& frequentiæ plerumque mortium vastant*. C'est ainsi qu'il y a dans le MS. de Fulde, dans un autre qu'on appelle d'*Agobard*, quoi que ce ne soit pas celui dont *Rigault* s'est

s'eſt ſervi, & dans les Editions de *Pamelius* & d'*Herault*. Cependant d'autres Editions ont *frequentiæ pleraque montium vaſtant*. C'eſt ainſi que *Rigault* a lu, qui explique *frequentiæ montium*, des lions & des ours qui habitent les montagnes. Mais il n'y a point d'exemple de cette maniere de parler, ni dans *Tertullien*, ni ailleurs, au moins que l'on ſâche; & l'autre maniere de lire n'a rien qui choque. Il veut dire, ſelon cette maniere de lire, qu'il y avoit ſouvent des maladies Epidemiques, qui faiſoient mourir bien du monde, en divers païs.

VIII. Un peu plus bas il dit, en parlant des deſordres, qui arrivoient dans la nature, & parmi les hommes: *providenter ſcripta ſunt*, pour dire que ces maux avoient été écrits par avance & parce que Dieu prévoyoit ce qui arriveroit. Le MS. de *Fulde* a ici *providentiæ ſcripta*. Mais il me ſemble que *providenter* vaut mieux, & c'eſt auſſi comme il y a dans les autres MSS. & dans les Editions. Quand *Tertullien* dit, dans la ligne ſuivante, *dum patimur leguntur*, il entend dire que pendant que le monde ſouffroit ces maux, les Chrétiens voyoient qu'ils avoient été prédits, en les liſant dans les Prophetes. IX.

IX. Au Chap. XXI. il parle ainſi des Chrétiens : *Diſcipuli quoque diffuſi per orbem, ex præcepto magiſtri Dei paruerunt, qui & ipſi à Judæis inſequentibus multa perpeſſi, utique pro fiducia veritatis libenter, Romæ poſtremò per Neronis ſævitiam ſanguinem Chriſtianum ſeminaverunt.* Il me ſemble que pour *utique* il faudroit lire *ubique*, & que ce mot étant oppoſé à *Rome*, on doit traduire : " Ils ont ſouffert „ par tout volontiers, à cauſe de la „ confiance, qu'ils ont dans la Ve„ rité, & enfin ils ont répandu à Ro„ me le ſang Chrétien, par la cruau„ té de Neron. Avant Neron, ils avoient plus ſouffert, par la malice des Juifs, en diverſes Provinces, que par la cruauté des Romains, qu'ils ne commencerent à reſſentir que ſous Neron ; car la perſecution de Domitien avoit été très-courte, comme on pourroit le prouver par ce livre même de *Tertullien* ; & par l'Auteur du Livre *de Mortibus Perſequutorum.*

X. Sur la fin du Chapitre, *Tertullien* dit " que Jeſus-Chriſt n'étoit pas „ venu, pour porter à l'humanité „ des hommes groſſiers & encore „ ſauvages, en les effrayant, par la „ multitude de tant de Dieux, dont

il

„ il falloit gagner la faveur: *non qui rupices & adhuc feros homines, multitudine tot numinum demerendorum, ad humanitatem temperaret; quod Numa. Tertullien* ſe ſert ainſi du verbe *demereri*, dans ſon Ouvrage *ad Nationes* Liv. II. c. 8. *Deum ego exiſtimo ubique notum, ubique præſentem, ubique dominantem, omnibus colendum, omnibus demerendum.* Il ſemble que le ſens ſoit clair, dans cette maniere de lire, & que *Tertullien* ne pouvoit pas parler autrement. Cependant les MSS. de Fulde, & de Leide liſent: *multitudine tot nominum*, & celui d'Agobard: *tot hominum.* Je ne vois pas qu'on puiſſe rejetter le ſens de la maniere de lire des Editions; ſans en mettre une autre, qui vaille mieux. On pourra voir ce que Mr. *Havercamp* dit, ſur cet endroit.

XI. *Tertullien* dit au Ch. XXII. en parlant des mauvais Démons; que le Vulgaire ignorant de ſon tems ſe ſervoit fréquemment du mot de Satan. comme d'une injure: *Et jam vulgus indoctum, in uſum maledicti, frequentat Satanam principem hujus generis.* Il dit à peu près la même choſe, quoi qu'en d'autres termes, dans ſon Livre du témoignage de l'Ame

Ch. III.

Ch. III. Ce *Vulgaire ignorant* n'eſt nullement le vulgaire des Chrétiens, qui n'ignoroit pas ce que vouloit dire le mot de Satan, & qui ne devoit pas s'en ſervir en injuriant, puis qu'il ne leur étoit pas permis d'injurier. Ce ſont les Payens mêmes, & non ceux de toute la terre, mais ceux qui parloient la Langue Punique; dans laquelle שטן *Schatan*, qu'on prononce communément *Satan*, ou שטנא *Schatana*, ſelon la prononciation Syriaque, ſignifie un *ennemi* en géneral, & en particulier l'ennemi commun de tout le genre humain. Par là on voit encore une preuve, que la Langue Punique reſſembloit fort à l'Hebraïque. Si *Rigault* avoit penſé à cela, il n'auroit pas fait cette note, ſur cet endroit: „ Quoi? eſt-ce que les Romains ſe „ ſont jamais ſervis du mot de *Satan*, „ dans leurs injures & leurs execra- „ tions? Nullement, mais ils mar- „ querent Satan, Prince des mauvais „ Démons, en prononçant le mot „ de Méchant, *Malum*. *Rigault* s'explique, ſur le Livre *de teſtimonio Animæ*, par où il paroît qu'il a entendu l'interjection *malùm*, qui marque bien de l'indignation, mais qui n'a point de

de rapport à ce dont il s'agit; ſavoir, au *Principe mauvais*. *Tertullien* ne penſoit pas aux Romains, mais aux Peuples de l'Afrique, qui parloient encore l'ancien langage du Païs, & qui même, ſelon les apparences, le mêloient dans leur mauvais Latin.

XII. Voici un endroit, qui regarde les Dieux des Romains. " Il eſt „ certain, dit *Tertullien*, que plu„ ſieurs de vos Dieux ont regné. Si „ donc ils ont le pouvoir de confe„ rer l'Empire, quand ils regnoient „ eux-mêmes, de qui avoient-ils reçu „ cette grace? Qui Jupiter & Saturne „ avoient-ils adoré? Quelque Stercu„ tius, comme je crois; mais à Ro„ me (*ils furent adorez*) en ſuite, a„ vec les Dieux du lieu: *Aliquem, opinor Stercutium, ſed Romæ poſtea cum indigenis.* Il y a dans les MSS. d'Agobard & de Leide: *Sed poſtea Romanum cum indigenis tuis.* Dans celui de Fulde, on lit: *inditamentis*, qui eſt pour *indigitamentis*. *Indigenæ* & *Indigetes* ſont apparement les mêmes Divinitez, & ces noms peuvent perſuader qu'elles furent nommées ainſi, pour *indegenitæ*, nées dans le lieu. *Tertullien* donne aux autres le titre d'*adventitii*, dans ſon II. Liv. aux Na-

Nations, c. 9. Tel étoit ce *Stercutius*, Dieu qui préſidoit *ſtercorationi agrorum*, ou qui avoit enſeigné l'art de fumer les champs. *Tertullien* prend ce Dieu *Stercutius*, plûtôt qu'un autre, pour ſe moquer des Romains; en repréſentant les plus grands des Dieux d'alors adorants ce miſerable Dieu, pour être reçus parmi les Dieux du païs, avec leſquels ils furent depuis adorez. Mr. *Havercamp* ſoupçonne que ces mots *ſed Romæ poſtea*, ont été ajoûtez à *Tertullien*. Voyez ſa remarque là deſſus. Le raiſonnement de *Tertullien* n'eſt pas trop bon, mais il ne ſe mettoit pas toûjours en peine de raiſonner juſte; ſon imagination échauffée lui faiſoit ſouvent prendre de mauvais raiſonnemens, pour de bons. Il y en a pluſieurs exemples, dans le livre *de Anima* & par tout.

XII. Sur la fin du Ch. XXIX. *Tertullien* dit aux Payens que les Chrétiens ne demandoient pas le ſalut des Empereurs à des ſtatues; parce qu'ils ne croyoient pas qu'il fût au pouvoir de Dieux, qui ne demeuroient debout ſur leurs pieds-d'eſtal, que parce qu'ils y étoient attachez avec du plomb: *Eam non putamus in manibus eſſe plumbatis. Plumbatis* eſt-ici, ce me ſem-

ſemble, au Datif, & ne ſe rapporte pas à *manibus*, mais à *Diis*, ou *ſtatuis* qu'il faut ſouſentendre, comme s'il avoit dit : *non putamus plumbatas ſtatuas in manibus habere ſalutem Cæſarum.* Le P. *Lacerda*, Jeſuite, a rapporté *plumbatis* à *manibus*, & Mr. *Havercamp* ſuit ſon ſentiment. Si l'on en peut juger, par les ſtatues antiques, on ne ſe ſervoit pas de plomb, pour attacher les mains des ſtatues aux bras, ou les bras au reſte du corps, mais ſeulement pour attacher les pieds au pied-d'eſtal, ou la tête au corps, quand la ſtatue n'étoit pas d'un ſeul jet ou d'une ſeule piece de marbre. Voyez *Herault* ſur le Ch. XII.

XIII. Dans des fêtes ſolemnelles à l'honneur des Empereurs, on mangeoit, chez les Romains, dans les places publiques & dans les ruës. Les Chrétiens ne vouloient pas avoir part à ces repas, où il ſe commettoit beaucoup de deſordres. On leur faiſoit querelle là-deſſus, comme s'ils avoient été ennemis des réjouïſſances, qu'on faiſoit à l'honneur des Céſars, & par conſéquent de mauvais ſujets. *Tertullien* réfute cela au Ch. XXXV. & ſe moque, avec raiſon, de ces réjouïſſances extravagantes. Il appelle cela *civi-*

civitatem tabernæ habitu abolefacere, changer la Ville en une taverne. Mais *abolefacere* ne va pas bien là. *Joſeph Scaliger* liſoit *obolefacere*, empuantir, par la fumée, par l'odeur des viandes, & par le vin répandu. Il me ſemble qu'on liroit mieux *obſoletare*, ou *obſolefacere*, qui ſignifient ſalir, comme de vieux habits, qu'on appelle *obſoletas veſtes*. *Tertullien* s'eſt ſervi lui-même d'*obſoletare* en ce ſens, dans ſon Livre intitulé *Scorpiace*, Ch. VI. où il y a *veſtitum obſoletuſſent nuptialem*. On trouve auſſi *obſolefactus*, dans les anciennes Gloſſes, expliqué par ἀμαυρὸς γενόμενος, *qui a perdu la couleur*, par rapport ſans doute à un vieux habit.

XIV. Il y a, dans le Ch. XXXVII. un exemple conſiderable, comme il ſemble, d'une Gloſe, qui a paſſé de la marge dans le texte. L'Auteur y dit aux Payens, qu'à cauſe de la multitude des Chrétiens, qui étoient concitoyens de preſque tous, ils avoient moins d'ennemis : *Pauciores hoſtes habetis, præ multitudine Chriſtianorum, pænè omnium civium*. C'eſt ainſi qu'il y a dans les MSS. & dans les Editions, comme le remarque l'Editeur. Cependant *Rigault*, faute d'entendre ces mots, les a omis, ſans en avertir dans ſes Notes. Il ne les fal-

loit point retrancher, mais ſeulement les ſuivans, qui ſont une pure Gloſe: *pænè omnes cives Chriſtianos habendo*, ce qui eſt une explication des précedens. Je ne vois pas de néceſſité à changer *civium*, en *civitatum*; car *omnium civium* n'eſt pas à dire ici *tous citoyens*, mais *concitoyens de tous*. On comprend bien que *Tertullien* ſuppoſe qu'il n'étoit pas permis aux Chrétiens d'être ennemis de perſonne, ce qui les rendoit amis de leurs Concitoyens. Il n'en étoit pas de même des Payens, qui ſe croyoient en droit d'être ennemis de tous ceux, qui leur avoient fait quelque mal, quand même ils étoient de la même Ville.

XV. Il y a, comme je crois, une faute, dans la ponctuation de ces paroles du Ch. XXXIX. où il eſt parlé des Agapes des Chrétiens: *Hæc coitio Chriſtianorum meritò ſanè illicita, ſi illicitis par; meritò damnanda, ſi non diſſimilis damnandis, ſi quis de ea queritur, eo titulo, quo de factionibus querela eſt. In cujus perniciem aliquando convenimus?* Il faut ponctuer ainſi: *damnandis. Si quis de ea queritur titulo, quo de factionibus querela eſt; in cujus perniciem aliquando convenimus?* En François: " Cette maniere de s'aſſem-

„ ſembler des Chrétiens eſt avec rai-
„ ſon illicite, ſi elle eſt pareille à cel-
„ les qui ſont défendues; elle mérite
„ d'être condamnée, ſi elle eſt ſem-
„ blable à celles qui ſont condamna-
„ bles. Si quelcun s'en plaint, ſur
„ le même pied, que l'on ſe plaint
„ des factions; qu'on nous diſe quand
„ nous nous ſommes aſſemblez, pour
„ faire perir quelcun. Sans cette ponc-
tuation, il faudroit ajoûter quelque mot; comme l'Editeur le prétend, avec raiſon, ſur la ponctuation commune. Les Auteurs d'un ſtile ſerré & coupé, comme *Tertullien*, doivent être ponctuez, avec beaucoup de ſoin; comme *Juſte Lipſe* l'a remarqué très-judicieuſement, à l'égard de *Seneque*.

XVI. En parlant de Dieu, que les Chrétiens craignoient ſeul, nôtre Auteur dit, à la fin du Ch. XLV. *Eum timentes quem timere debebit & ipſe, qui timentes judicat; Deum, non Proconſulem timentes.* Les quatre derniers mots ſemblent être une explication, qui de la marge a paſſé dans le texte. Il n'étoit pas beſoin que *Tertullien* explicât ce qui eſt très-clair, par les paroles précedentes. Mr. *Havercamp* veut que l'on efface le dernier mot *timentes*, ou qu'on mette *timemus*. En effet *Tertullien* s'exprimeroit mieux de

cette maniere, qu'il ne fait, ſelon la leçon ordinaire. Il ſemble néanmoins que la vivacité du ſtile de cet Auteur Africain ne permet pas qu'on regarde ces derniers mots, comme ſortis de ſa plume.

XVII. Dans le XLVI. Chapitre, on trouve ces mots : *Quid enim Thalès ille, princeps Phyſicorum, ſciſcitanti Crœſo de divinitate certum renunciavit, commeatus deliberandi ſæpe fruſtratus?* *Commeatus* eſt ici l'eſpace de tems, qu'il demanda pour répondre à une queſtion, qui lui paroiſſoit très-difficile. Voyez *Ciceron* de la Nature des Dieux Liv. I. c. 22. où il raconte la même choſe de Simonide, Poëte fameux, & d'Hieron, Roi de Syracuſe. Si c'étoit un autre Auteur que *Tertullien*, qui parlât, on auroit beaucoup de penchant à croire qu'il auroit écrit : *commeatu, deliberandi ſpe, ſæpe fruſtratus*, c'eſt-à-dire, après avoir trompé pluſieurs fois Crœſus, en lui demandant du tems, par l'eſperance qu'il avoit de déliberer cependant & de ſe réſoudre, ſur la réponſe, qu'il devoit faire; ou *commeatu deliberandi, ſpem ſæpe fruſtratus*; après avoir trompé pluſieurs fois ſon eſperance, par le tems qu'il demandoit. Mais *Tertullien* a pu vouloir exprimer la même choſe

choſe par les mots, que l'on a rapportez. Il ſemble néanmoins qu'il faut lire au moins *commeatu*, ou *commeatibus*.

XVIII. En parlant de l'éloignement, où étoient les Payens de croire que les morts reſſuſciteront, quoi qu'ils écoutaſſent bien la Métempſychoſe de Pythagore, il dit : *at enim Chriſtianus, ſi de homine hominem, ipſúmque de Caio Caium reducem repromittat, ſtatim illic veſica quæritur; lapidibus magis, nec ſaltem cæſtibus, à populo exigetur.* C'eſt ainſi qu'il y a dans le MS. de *Fulde*, car les autres omettent les mots : *ſtatim illic veſica quæritur.* Ces mots ſont très-obſcurs & cela même peut faire croire que ce ne ſont pas les Copiſtes, qui les ont forgez. On verra comment l'Editeur les explique. S'il y avoit *urtica quæritur*, on pourroit dire que *Tertullien* aſſure que les Payens cherchoient des orties; pour en fouëtter ceux, qui parloient de la réſurrection; mais il vaut mieux ne rien conjecturer, ſur une expreſſion ſi obſcure. Il y a enſuite le mot *cæſtibus*, que l'on explique des coups de poing, que l'on donnoit à ceux qui prêchoient la réſurrection. J'aimerois mieux *calcibus*, à coups de

pieds, mais je ne décide rien. Il n'y a que de meilleurs MSS. qui puissent lever de semblables doutes.

XIX. Il y a, à la fin, un fragment remarquable, que l'on n'avoit point encore publié. Il se trouve dans le célebre MS. de Fulde, au Ch. XIX. Il est surprenant que *Rigault*, qui avoit vu la collation du MS. de Fulde, dont il s'est servi ailleurs, n'ait rien dit d'une addition si longue & si considerable. Mais cet habile homme a fait d'autres fautes, dans son Edition de *Tertullien*; comme celle de corriger quantité d'endroits, sur ses MSS. sans en faire mention dans ses Notes; où il auroit du au moins rapporter les leçons des autres Editions, afin qu'on en vît la difference. Cette addition, qui ne se trouve point dans les autres MSS. & quelques autres varietez, qui ne sont pas néanmoins si considerables, ont fait croire à Mr. *Havercamp* que *Tertullien* avoit fait deux éditions de son Apologetique, & que les varietez & les additions du MS. de Fulde sont de la seconde. On peut voir sa Préface là-dessus, & les endroits, auxquels il renvoye ses lecteurs. C'est ainsi que *Saumaise* avoit jugé qu'*Achilles Tatius* avoit fait deux Editions de son Roman,

à cauſe des varietez, que l'on trouve dans ſes Examplaires, comme Mr. *Havercamp* le remarque fort à propos. Cela me fait reſſouvenir d'une autre découverte du même *Saumaiſe*, qui a montré que *Solin*, le Copiſte de *Pline*, avoit fait deux Editions de ſon *Polyhiſtor*. C'eſt dans ſes Prolegomenes, ſur cet Auteur; à propos de quoi, il dit que cela a auſſi été fait par d'autres. *Les deux livres*, continue-t-il, *de Tertullien*, contre les Nations, *qu'un très-ſavant-homme de mes Amis* (Jaques Godefroi) *a donné depuis peu au Public*, *contiennent le même ſujet que* l'Apologetique *du même Auteur. Il paroît par-là* (*ce que j'ai remarqué le premier*) *que ces deux Livres* aux Nations *étoient la premiere Edition*, *qu'il reſſerra en un ſeul Livre*, *dans la nouvelle Edition qu'il en fit*, *en changeant auſſi le Titre*; *comme je le montrerai plus au long*, *quand je mettrai au jour cet Ouvrage*, *éclairci par des Commentaires*. Si nous prenons l'Apologetique, tel qu'il eſt dans le MS. de Fulde, pour une Edition diſtincte de celle qui eſt dans les autres MSS. ſelon la conjecture de Mr. *Havercamp*, qui n'eſt pas ſans vraiſemblance; il faudra, ſuivant le calcul de *Saumaiſe*, dire que ce

MS. contient une troiſiéme Edition du même Ouvrage, mais qui differe bien moins de la ſeconde, que la ſeconde de la premiere. Quoi qu'il en ſoit, ſi *Saumaiſe* a cru devoir ſe faire honneur d'avoir découvert que l'*Apologetique de Tertullien*, tel qu'il l'avoit vû, étoit une ſeconde Edition; on doit rendre la juſtice à l'Editeur d'en avoir le premier découvert une troiſiéme.

XX. Cette addition n'ayant été découverte qu'en un ſeul MS. il ne faut pas s'étonner, ſi elle eſt très-fautive, & ſi elle eſt difficile à corriger. Mais elle n'eſt pas néanmoins ſi défigurée, qu'on n'y reconnoiſſe bien le ſtile de *Tertullien*. Il me ſemble auſſi qu'il y a un endroit, que *Sulpice Severe* a, en quelque maniere, imité dans ſon Hiſtoire Sacrée Liv. II. c. 4. *Tertullien* dit ici que l'accompliſſement des anciennes Propheties confirmoit la foi des Chrétiens, à l'égard de l'avenir; à quoi il ajoûte: *idonea eſt enim recognitio præteritorum, ad diſponendam fiduciam futurorum*; l'examen du paſſé, que l'on trouve accompli, eſt propre à nous diſpoſer à croire, avec confiance, ce qui eſt encore à venir. *Sulpice Severe* a dit de même, après avoir parlé du Siecle à venir: *de quo uno adhuc*

huc quorumdam fides in ambiguo eſt, non (liſez *num*) *credendum de futuris, cùm de præteritis convincatur.* " C'eſt touchant ce Siecle ſeul, que la foi de „ quelques-uns doute, s'il faut ſe con„ fier aux Propheties, touchant l'ave„ nir; quoi qu'ils ſoient convaincus „ de la verité, à l'égard de ce qui eſt „ paſſé. C'eſt une juſte cenſure, que cet Auteur fait en paſſant, aux incredules.

ARTICLE V.

OCTAVII FERRARII, *in Patavina Academia Latinarum & Græcarum Litterarum Profeſſoris Diſſertationes duæ, altera* DE BALNEIS, DE GLADIATORIBUS *altera; nunc demum in lucem editæ, à* JOANNE FABRICIO. A Helmſtad MDCCXX. in 8. pagg. 72.

NOUS avons parlé, dans cette *Bibliotheque Anc. & Mod.* Tom. VI. Art. 4. des Oeuvres Diverſes d'*Ottavio Ferrari*, publiées en Allemagne, par Mr. le Docteur *Jean Fabricius*, avec les éloges dûs à l'Auteur & à l'Editeur. Ces deux

Diſſertations ont été envoyées à ce dernier, par Mr. *Facciolati*, de Padouë; comme on le verra, par une Lettre de ſa façon, qu'on a miſe au devant. Comme *Ottavio Ferrari* étoit un homme d'une grande lecture, & d'une grande connoiſſance de l'Antiquité, ainſi qu'il paroît par tout ce qu'on a vû de lui, ſans en excepter ce qu'il n'avoit pas entierement achevé; on peut beaucoup apprendre, en tout ce qui eſt ſorti de ſa plume. Voici encore deux Diſſertations poſtumes de cet habile homme, qui ſont très-dignes d'être luës, & qui peuvent l'être avec plaiſir; parce qu'elles ſont claires, courtes, & qu'il n'y a rien de ſuperflu, ou qu'il avance ſans preuve. J'en mettrai ici la ſubſtance, en peu de mots.

I. Les Bains, qui avoient été d'abord établis pour la ſanté, furent employez en ſuite, comme quelque choſe de délicieux. Du tems de *Galien*, tout le monde, de tout âge & de tout ſexe, ſe baignoit tous les jours. Mais depuis le tems d'*Hippocrate* juſqu'à celui d'*Aſclepiade*, qui vivoit du tems de Pompée, on s'étoit baigné beaucoup plus rarement.

rement. *Publius Victor* mettoit dans Rome plus de huit cens Bains publics, ou particuliers; dont la plûpart étoient très-beaux & très-magnifiques. Voyez là-dessus la LXXXVI. Lettre de *Seneque*. On ne peut rien concevoir de plus superbe, que les Bains d'Etrusque, dont *Stace* & *Martial* ont fait l'éloge.

L'Auteur recherche, sur cela, deux choses, la 1. est pourquoi l'on employoit les Bains, qui c'étoit qui les employoit & comment cela se faisoit; & la 2. regarde la disposition de ces bâtimens.

Le premier usage des Bains (il faut entendre ceci à l'égard des personnes saines, car pour l'usage médicinal des Bains, l'Auteur n'en parle pas) étoit de se décrasser, avant que de se mettre à table. En ces tems-là, on ne se servoit presque point de toile, mais seulement d'étoffes de laine, qui prenoient facilement la poudre, la sueur, & les ordures. Les Anciens n'avoient ni bas, ni culottes; leurs bras étoient nuds, jusqu'aux coudes; ils ne se servoient point de chapeaux, ni de de bonnets, pour l'ordinaire. Tout cela faisoit qu'ils ramassoient beau-

coup d'ordures. Pluſieurs paſſoient le jour, dans les *gymnaſes*, ou lieux d'exercices, où ils ſautoient, luttoient, couroient, ſe battoient à coups de poing &c. ce qui les couvroit de poudre, d'huile & de ſueur. Il falloit ſe baigner pour ſe nettoyer, de peur de ſalir les lits, ſur leſquels on ſe couchoit, & cela à pieds nuds; ou de donner du dégoût aux autres, qui étoient à table.

Peu à peu, on eut d'autres vues, on voulut tous les jours rétablir ſes membres déſſechez par les exercices, ou incommodez par la chaleur, ou par le froid. D'autres ne pouvoient pas manger, qu'ils ne ſe fuſſent baignez; & on s'imaginoit que le Bain ſervoit à la digeſtion, comme *Ferrari* le montre, par pluſieurs Auteurs. On en étoit ſi fort infatué, qu'il y avoit des gens qui, en Eté, ſe baignoient ſept ou huit fois par jour; ce que les Auteurs de l'Hiſtoire Auguſte aſſurent de Commode, de Gordien & de Gallien. Les Phonaſques (*ou ceux qui enſeignoient aux Comediens a ménager leur voix*) les Crieurs publics, les joueurs de Guitarre, les Chantres, les Acteurs en faiſoient autant; pour s'adoucir la gorge quand ils avoient

voient trop crié, ou chanté. Les Chrétiens le faiſoient, comme les autres, ainſi qu'il paroît par *Tertullien.*

On demande ici ſi les femmes ſe baignoient avec les hommes. Cela eſt bien aſſuré chez les Lacedemoniens, où de jeunes filles s'exerçoient nues publiquement, avec de jeunes hommes. Dès les vieux tems, cela ſe faiſoit, puis que Nauſicaa, fille d'Alcinoüs, frota Ulyſſe dans le Bain, comme le dit *Homere*; & que les filles de Cocale en uſerent de même, envers Minos, lors qu'il alla en Sicile, au rapport d'*Athenée.* Dans ces tems là les hommes, dit-on, adonnez à la temperance ne reſſentoient pas plus de mouvement, quand de jeunes filles les eſſuyoient dans le bain, que ſi ç'avoit été leurs Meres, ou quelque Vieille Eſclave. Il paroît néanmoins par *Heſiode*, à la fin de ſes *Oeuvres & de ſes Jours* verſ. 753. que les Femmes avoient leurs Bains à part. Mais il eſt certain que, parmi les Romains, les hommes & les femmes ſe baignoient dans le même lieu, & que cette mauvaiſe coûtume paſſa d'eux aux Grecs; comme *Plutarque* s'en plaint, dans la vie de *Caton.* Quoique cet uſage paroiſ-

ſe à peine croyable, nôtre Auteur montre que cela n'étoit que trop vrai. Il traite auſſi de ce qu'on appelloit *fibula*, & *theca*. On employoit la premiere à l'égard de ceux, à qui l'on vouloit conſerver la voix belle, comme aux Muſiciens & aux Comediens : & l'autre ſe portoit par les hommes qui vouloient paroître avoir de la pudeur, dans les Bains. Les Juifs, pour ne pas être reconnus dans ces lieux, s'en ſervoient auſſi ; comme il paroît par une Epigramme de Martial contre un certain Menophile, dont il parle ainſi ; Ep. 83. du Livre VII.

Hunc ego credideram (nam ſæpe lavamur in unum)
Sollicitum voci parcere, Flacce, ſuæ.
Dum ludit mediâ, populo ſpectante, palæſtrâ,
Delapſa eſt miſero fibula ; verpus erat.

Ici *fibula* ſe prend pour *theca*, comme le croit l'Auteur, qui remarque encore que le même Poëte nomme cela *Judæum pondus*. Il cite auſſi *Clement* Alexandrin, & *Cyprien*, qui témoignnt que de leur tems, de jeunes

nes filles se baignoient toutes nues, dans le même lieu, que les hommes. Néanmoins Trajan, Hadrien & Marc Aurele défendirent cela. Elagabale le permit de nouveau, mais Alexandre Severe le défendit. Sa défense ne fut pas observée, puis que le faux *Clement* (qui ne peut guére avoir vêcu, que sous les Enfans de Constantin) ordonne dans ses Constitutions, Liv. I. c. 6. & 9. aux deux sexes de se baigner dans des lieux differents. Le Concile de Laodicée défend, dans le XXX. Canon, les Bains communs. On voit la même chose dans le LXXVII. Canon du Concile tenu *in Trullo*, sur lequel *Balsamon* dit qu'auparavant il y avoit des Prêtres & des Moines, qui ne faisoient pas scrupule de se baigner nuds, avec des femmes. *Justinien* dans sa Novelle CXVII. entre les causes légitimes de faire divorce, avec sa femme, met celle-ci, si elle s'étoit baignée avec d'autres hommes, sans la permission de son Mari.

Les Enfans, jusqu'à l'âge de quinze ans, pouvoient se baigner sans rien payer; il en coûtoit à ceux, qui payoient, ce qu'on appelloit *quadrans*, ou quatre sous de la Monoie d'alors. Il y a apparence, que les Femmes

payoient

payoient davantage, Sur tout cela, comme ſur tout le reſte, *Ferrari*, cite & explique pluſieurs paſſages de l'Antiquité.

Le tems de ſe baigner étoit depuis la huitiéme heure juſqu'à la neuviéme (il faut compter les heures, depuis le lever du Soleil) à laquelle on ſe mettoit à table, pour ſouper; quoi qu'il ne faille pas entendre cela, tout à fait à la rigueur, comme ſi tout le monde étoit ſorti du bain, preciſément avant neuf heures. Environ ce même tems, les Cabarets à vin, & les lieux deshonêtes étoient ouverts; ce qui faiſoit qu'on donnoit le nom de *nonaria*, aux femmes de mauvaiſe vie.

Tout cela eſt très-clair, mais l'Auteur avouë qu'il n'eſt pas ſi facile d'entendre ce que l'Antiquité nous apprend, touchant les lieux où l'on ſe baignoit, ou des Bains mêmes, & de toutes leurs parties. Il faudroit les avoir vûs, pour s'en former une juſte idée & pour comprendre bien tout ce que les Anciens en ont dit. Il y avoit trois reſervoirs, en trois chambres differentes; dont l'une s'appelloit *cella frigidaria*, parce que là étoit l'eau froide; la ſeconde *tepida-*

ria,

ria, de l'eau tiede; & la troiſiéme *caldaria*, de l'eau chaude. Toute l'eau venoit de la froide, qui couloit d'abord dans la tiede, & de là dans la chaude, par des tuyaux faits pour cela. Cela ſe faiſoit afin que ceux, qui ſe vouloient baigner, ne paſſaſſent pas du chaud au froid, ou du froid au chaud; ce qui leur auroit pu être nuiſible, ſelon la remarque de *Mercurial.* Ceux qui ſe baignoient n'employoient guere l'eau chaude, ils ſe contentoient ordinairement de l'eau de la *Piſcine*, qui étoit la froide. Dans le Bain chaud & dans le tiede, il y avoit des ſieges de marbre, où s'aſſeyoient ceux qui ſe baignoient, & où ils ſe faiſoient verſer de l'eau ſur le corps par le Baigneur, ou par des garçons qu'on tenoit pour cela. On ne nageoit point dans cette eau, mais ſeulement dans la froide, où l'on plongeoit tout le corps. On peut trouver la deſcription de ces Chambres, & de la maniere, dont on les chauffoit, dans *Vitruve* Liv. V. c. 10.

Outre cela, il y avoit une chambre, que l'on nommoit *Aſſa*, ou *Sudatoria*, & que l'on chauffoit en ſorte, que ceux qui y demeuroient quelque tems venoient à y ſuer. Il ne la faut

point

point confondre avec celle qu'on appelloit *Caldaria*, où l'on se faisoit verser de l'eau chaude sur le corps. Les Lacedemoniens ne se servoient que que d'eau froide, pour se laver; mais ils avoient un appartement pour suer, qu'on appelloit à cause de cela *Laconicum*. On l'échauffoit, par du feu, que l'on faisoit sous le pavé, ou par des tuyaux de cuivre, qui étoient dans les murailles, ou par des braziers, que l'on mettoit à distances égales. Il y avoit aussi au haut un bouclier que l'on avoit fait rougir au feu, qui étoit suspendu à la voute, & que l'on baissoit, comme on vouloit, comme il paroit par *Vitruve*.

Ce qu'il y a d'étrange, est qu'après avoir sué, ou s'être fait verser de l'eau chaude sur le corps, ils se jettoient dans l'eau froide, & que bien des gens le faisoient même en Hiver; comme on le montre, par plusieurs passages exprès des Anciens.

Enfin il y avoit, dans les Bains, une Chambre nommée *Unctuaria*, où l'on se faisoit oindre. Ceux, qui s'appliquoient aux exercices, se deshabilloient dans l'*Apodyterion* (c'est comme on appelloit en Grec la Chambre, qui étoit destinée pour cela.) Là on les frot-

frottoit d'huile, on leur jettoit du sable sur le corps, & ils alloient ainsi dans le lieu où ils s'exerçoient. Quand ils s'étoient exercez ils revenoient-là, où il y avoit des Garçons exprès, pour leur enlever l'ordure qu'ils avoient sur le corps, avec un instrument de métal, qu'on appelloit *Strigil*, une étrille ; avec quoi on racloit le sable, l'huile & la sueur mêlez ensemble. On en voit la description dans les Anciens & l'on en a encore dans les cabinets des Antiquaires, & ces étrilles sont conformes à ce qu'en dit l'Antiquité.

Tous ceux, qui alloient se baigner, faisoient porter avec eux des étrilles, & de l'huile pour s'oindre, dans quelque vase prétieux, ou de petit prix, selon les gens. *Ferrari* croit que les Riches en avoient, qui étoient faits de la corne d'un Rhinoceros, comme il le prouve par *Martial.* Il en étoit de même de l'huile, qui étoit de grand prix quand on l'apportoit, pour des gens riches, & de moindre prix pour les autres.

Les Bains étoient parmi les Romains, ce que les Gymnases étoient parmi les Grecs, au moins en partie; ce qui faisoit, qu'on y entendoit un bruit

bruit horrible. Les uns s'y exerçoient à y ſauter, les mains pleines d'un grand poids de plomb; on appelloit ces maſſes de plomb *Alteres*, comme l'Auteur le fait voir. D'autres s'abſtenoient le plus long-tems, qu'ils pouvoient, de ſouffler, ce que l'on diſoit être avantageux à la ſanté, & puis en recommençant à reſpirer faiſoient des ſifflements & des hurlemens étranges. Ceux qui oignoient les autres faiſoient claquer leurs mains, de differentes manieres, ſelon les endroits du corps, où il les faiſoient paſſer. On y jouoit auſſi de la paume, en comptant les paumes, avec de grands cris. *Ferrari* prouve tout cela, par un paſſage de *Seneque*, qui ſe plaint que ce bruit l'avoit détourné de ſes méditations, une fois qu'il avoit été logé ſur un Bain.

A l'occaſion de ces *Pilicrepi*, comme *Seneque* les appelle, l'Auteur fait diverſes ſavantes remarques, ſur les differents jeux de Paume, qui étoient en uſage parmi les Anciens. *Mercurial* a bien parlé du jeu de Paume, en géneral, dans ſa Gymnaſtique, mais il n'a point dit en quoi conſiſtoient les diverſes eſpeces de ce Jeu, comme *Ferrari* le fait ici. Je ne les rapporterai pas

pas en détail, mais j'en mettrai seulement ici les noms. Il y en avoit de quatre sortes, dont la premiere s'appelloit *Follis*, qui étoit une espece de ballon. La seconde s'appelloit *pila trigonalis*, non que la balle même fût triangulaire ; mais parce que trois joueurs, postez en triangle, jouoient cette maniere de jeu ; en recevant deux balles à la fois, l'une de la droite & l'autre de la gauche. La troisiéme sorte s'appelloit *paganica*, parce qu'on joüoit ce jeu, par les Villages, avec une balle remplie de plumes, plus petite que le ballon & plus grosse, que la paume trigonale. La quatriéme se nommoit *l'harpeste*, qui se relevoit de terre, par celui qui se trouvoit le plus fort. On l'appelloit à ce que dit *Athenée* Liv. 1. c. 12. φαινίνδα & ce mot étoit tiré du mot ἄφεσις, qui n'a néanmoins qu'une seule lettre qui lui soit commune avec ce mot. Aussi *Casaubon* croit-il, que les Copistes ont gâté ce passage. Mr. *Facciolati* conjecture dans sa Lettre à Mr. *Fabricius*, qu'*Athenée* n'a pas voulu ici marquer l'Etymologie du mot, mais expliquer la chose. Il est étrange qu'*Athenée* ait pris φαινίνδα, pour un mot Grec, & pour un nominatif. *Hesychius*, *Suidas*, & l'Auteur de l'Etymologique écrivent φενὶς

au

au nominatif, d'où vient l'accusatif *φενίδα*. Il y a bien de l'apparence que ce mot vient du nom de l'inventeur, qui pouvoit s'appeller *Φενίας*, comme *Sylburge* l'a conjecturé, sur l'Etymologique. Je m'étonne que *Casaubon* n'y ait pas pris garde. Ses remarques sur *Athenée*, qui sont d'une érudition immense, sont pleines de semblables inadvertences. Mais ce n'est pas ce dont il s'agit ici.

Pour revenir au bruit, qui se faisoit dans les Bains, *Ferrari*, en continuant d'expliquer *Seneque*, met celui, qui arrivoit lors que quelque larron emportoit, ou essayoit d'emporter les habits de ceux qui se baignoient. Il fait voir qu'on punissoit ces larrons, beaucoup plus séverement que d'autres; parce qu'il étoit plus difficile de se garder d'eux. Voyez encore la Digression XXI. de *Didier Herault*, sur l'Apologetique de *Tertullien*. Les derniers, qui donnoient occasion de se plaindre du bruit des Bains, étoient ceux, à qui l'on arrachoit le poil des aisselles, avec de la poix; sur quoi on fait des remarques dignes d'être luës.

Comme se font ici des leçons, il y a diverses digressions, qui ne regardent pas la matiere principale, mais où la

Jeu-

Jeuneſſe, qui écoutoit, ne laiſſoit pas de beaucoup profiter.

II. *L'origine* du ſpectacle cruel des Gladiateurs ſemble à *Ferrari* avoir été la coûtume barbare d'égorger des Captifs, autour du bucher de ceux qui étoient morts à la guerre, comme fit *Achille* autour de celui de Patrocle. *Virgile* introduit auſſi Enée faiſant la même choſe, en l'honneur de Pallas. *Seneque* dans ſa Troade fait reprocher à Pyrrhus, par Agamemnon, d'avoir auſſi auſſi immolé des Troyens aux Manes de ſon Pere Achille. Mais comme il devint à la fin odieux de tuer, de ſa main, des priſonniers; on les obligea de ſe battre les uns contre les autres & de s'entretuer eux mêmes. On ſe fit enſuite un plaiſir de ces abominables ſpectacles. On acheta des Eſclaves & des Captifs, exercez au maniment des armes, pour ſe battre, non ſeulement en l'honneur des morts, mais encore pour divertir les vivans. On prétend que la République Romaine approuva ces ſpectacles, pour accoûtumer les Citoyens à voir le carnage, qui ſe rencontroit dans les combats, & à leur faire aimer la guerre.

C'eſt là l'origine des *Gladiateurs*, ainſi nommez, parce qu'ils ſe battoient

à l'épée

à l'épée, dans *l'arene*, ou dans le milieu de l'Amphithéatre, juſqu'à ce qu'il n'en reſtât point, ou au moins qu'il n'y en eût qu'un ſeul en vie. Qui croiroit que c'étoit le ſpectacle, auquel il y eût le plus grand concours de peuple ? C'eſt-ce que l'Auteur prouve, par deux paſſages de *Ciceron* : *Exiſtimo*, dit-il dans ſa Harangue pour Sextius, *nullum tempus eſſe frequentioris populi, quàm illud gladiatorium.*

On dit que *Brutus* fut le premier, qui donna des gladiateurs, à l'honneur de ſon Pere défunt. Scipion l'Africain (que l'Auteur, ou plûtôt le Copiſte appelle *Carthaginienſis*, pour *Africanus*) en donna auſſi à l'honneur de ſon Pere & de ſon Oncle, qui avoient été tuez en Eſpagne.

Dans la ſuite, on fit un Art de ſe battre de la ſorte, & l'on fit exercer les Gladiateurs à manier les armes, avant que de les produire en public. On appelloit, comme on croit, les Maîtres d'Eſcrime, dont on ſe ſervoit, pour cela, *laniſtæ*, *à laniandis hominibus* ; parce qu'ils apprenoient à écorcher les hommes. Ces gens-là apparioient les Gladiateurs, on les diviſoient en paires, pour les faire battre enſemble, ſelon leur courage, ou leur habile-

bileté à porter, & à parer les coups.

De ces Gladiateurs les uns étoient libres & par conſéquent volontaires, & les autres Eſclaves. Les libres, par une oſtentation, qui tenoit de la fureur, ne ſe battoient que pour faire paroître leur force & leur adreſſe, & n'étoient pas obligez d'obeïr au Maître d'Eſcrime. A l'égard des Eſclaves, c'étoient ou des captifs, ou des gens condamnez à mourir par l'épée, *ad ferrum*, ou *ad gladium*, & qui par conſéquent avoient perdu leur liberté. Ils devoient combattre, juſqu'à ce qu'ils fuſſent tuez. C'eſt ce que l'on prouve, par des Lois. Pour les libres, ils ſe vendoient eux-mêmes aux Maîtres d'Eſcrime, & s'engageoient à lui, par ſerment, à tout faire & à tout ſouffrir; c'eſt à dire, qu'ils lui vendoient leur ſang & leur liberté. Cette vente s'appelloit *auctoratio*, & ceux, qui s'étoient ainſi vendus, *auctorati*. Ceux, qui vouloient donner au Public le ſpectacle des Gladiateurs, en achetoient de ces Maîtres d'Eſcrime. Ainſi ces gens-là, ſans être ennemis, s'entretuoient les uns les autres, pour donner un divertiſſement au peuple. Avant le combat, il ſe faiſoit une ceſ-

carmouche, avec des épées de bois, ou de fer, mais émouſſées. On appelloit cela *batuere*.

Ces armes ſe nommoient *luſoria arma*, & celles, avec leſquelles on ſe battoit tout de bon, *decretoria*, parce que *decernere* ſignifie faire un combat déciſif.

Pendant l'avant-jeu (en Latin *proluſio*) ils jettoient en l'air leurs boucliers, & leurs javelots, qu'ils recevoient, quand ils retomboient, avec beaucoup d'adreſſe; & c'eſt ce qu'on appelloit *ventilare*.

En ſuite, toute l'adreſſe conſiſtoit à tâcher de parer les coups, ou à frapper le Gladiateur oppoſé, & on les nommoit *petitiones*. Celui, qui avoit bleſſé l'autre, crioit, *hoc habet*; & le vaincu baiſſoit les armes, pour marquer, qu'il ſe reconnoiſſoit vaincu. Il n'étoit pas tiré d'affaires, pour cela. Il falloit qu'il obtînt grace du peuple, ou de celui qui donnoit le ſpectacle. Quand l'Empereur, ou le peuple la lui accordoit, on appelloit cela *miſſio*; qu'il ne faut pas confondre avec le don d'un bâton (*rudis*) par où le Gladiateur recevoit ſon congé, pour toûjours, & n'étoit plus obligé de ſe battre. La *miſſio* regardoit

doit le vaincu,& le *rudis* le vainqueur. Quand on donnoit des Gladiateurs, *sine missione*, il falloit qu'ils se battissent jusqu'à la mort. C'est ce qu'Auguste défendit, par un Edit. Le peuple pouvoit aussi interceder pour le vaincu, ou ordonner qu'on le tuât; ce qu'il faisoit en tournant le pouce en bas, *converso pollice*. Le peuple faisoit souvent grace aux plus braves, & qui se hazardoient le plus, & n'avoit communément que de l'aversion, pour ceux qui marquoient d'avoir peur de la mort; comme *Ferrari* le prouve par deux passages, l'un de *Ciceron* & l'autre de *Seneque*; qui censure l'iniquité horrible du peuple, qui prenoit pour une injure la timidité des Gladiateurs; dans son ouvrage de la Colere Liv. 1. c. 2. *Quid? gladiatoribus quare populus irascitur, & tam iniquè, ut injuriam putet, quòd non libenter pereunt?* On leur commandoit de présenter la gorge & de recevoir l'épée, sans se tremousser, & sans mettre la main devant.

Il se commettoit encore d'autres barbaries, que l'on verra dans l'Auteur, & il se trouvoit même des gens, qui buvoient le sang tout chaud des mourants. On faisoit quelquefois bat-

tre ces malheureux autour d'une table, où l'on mangeoit, pour divertir les conviez. Quand le combat d'une paire duroit trop long-tems, ſans que l'un ou l'autre fût tué ; on en demandoit un autre, & cela pluſieurs fois de ſuite. Domitien en donnant une fois le ſpectacle de deux fameux Gladiateurs, comme le combat duroit trop long-temps, le peuple lui demanda le congé pour tous deux ; mais cet Empereur barbare le refuſa, & voulut qu'ils ſe battiſſent juſqu'à ce que l'un ou l'autre fût vaincu. Il amuſa le peuple, qui s'ennuyoit, par des *miſſilia*, qui étoient des balles, où le nom d'un préſent étoit écrit. Ceux qui pouvoient les attraper (car on les jettoit parmi les Spectateurs) alloient enſuite querir les préſens, qui leur revenoient. Cependant les Gladiateurs s'étant réciproquement bleſſez, il leur envoya des palmes, & des bâtons à châcun, pour les congedier.

Il ne faut pas s'imaginer que l'on ne préſentât au peuple, que peu de Gladiateurs. Ceſar, dans ſon Edilité, en donna trois-cens-vint paires. Adrien en régala les Romains, pendant ſix jours. Gordien en donna tous les mois, & quelquefois cinq-cents paires

à

à la fois. *Dion* assure même que Trajan en produisit cent-vint-trois jours de suite, & qu'il fit paroître dix-mille Gladiateurs. Après cela, il ne faut pas s'étonner, si cette sorte de gens pût se soulever, former des armées & mettre la République en danger; comme il arriva, du tems de Spartacus. On condamna même des Sénateurs & des Chevaliers Romains à se battre dans l'arene, & l'on assure encore qu'il y eut des femmes, qui se mêlerent de cet horrible métier; comme on le verra dans l'Auteur. Il parle aussi de ceux, qui étoient exposez, sans armes, aux bêtes féroces; dont on donnoit le matin le spectacle au peuple, que l'on régaloit sur le midi de Gladiateurs; tant il étoit insatiable de ces spectacles barbares! Quand la Religion Chrétienne n'auroit fait autre chose, que de corriger cette abominable coûtume, & d'autres desordres publics & autorisez par l'usage; l'Empire Romain lui auroit été fort obligé. Si les combats des Gladiateurs se fussent trouvez établis parmi d'autres peuples, que les Romains, ils auroient sans doute fort censuré cette inhumanité; mais la coûtume faisoit qu'ils se divertissoient de ces cruels spectacles,

ſans s'appercevoir qu'ils étoient entierement contraires à la Juſtice & à la Clemence, dont ils faiſoient d'ailleurs profeſſion; tant il eſt vrai que l'éducation fait preſque tout, parmi les hommes! *Ferrari* dit enſuite la difference, qu'il y avoit entre les diverſes ſortes de Gladiateurs, qu'on appelloit de differents noms; comme *Sequutor*, *Retiarius*, *Thrax*, *Mirmillo*, *Oplomachus*, *Samnis*, *Eſſedarius*, *Andabata*, *Dimachærus*, *Laquearius*; mais nous ne nous y arrêterons pas. Nous ne parlerons pas non plus de l'Amphithéatre & des autres ſpectacles, que l'on y donnoit, quoique l'Auteur en parle enſuite. *Juſte Lipſe* a traité de tout cela, comme ceux, qui ont quelque étude, le ſavent. Il eſt bien certain que l'Auteur en a tiré le principal, mais il me ſemble qu'il y a divers paſſages ici, que cet habile homme n'avoit point citez; & la brieveté de *Ferrari*, accompagnée d'une grande netteté, feront qu'on lira ces Diſſertations avec plaiſir, & avec profit.

ARTICLE VII.

JULII OBSEQUENTIS *quæ ſuperſunt ex Libro de* PRODIGIIS, *cum*

cum animadversionibus Joannis Schefferi, *& supplementis* Conradi Lycosthenis, *curante* FRANCISCO OUDENDORPIO. A Leide MDCCXX, in 8. pagg. 326. avec les Préfaces & les Index.

LEs Savans croyent que *Julius Obsequens* étoit Payen de Religion; puis qu'il s'est donné la peine de recueuillir les *Prodiges*, que l'on avoit observez, parmi les Romains, depuis le commencement de la Ville de Rome, jusqu'à l'année DCCXLII. Il n'y a guére d'apparence qu'un Chrétien fît un semblable recueuil; qui ne pouvoit avoir pour but, que d'entretenir l'ancienne superstition. Si ce qu'il dit étoit vrai, il faudroit avouër que les Dieux des Romains avoient eu soin d'eux, & que la Science des Haruspices & des autres Devins étoit une Science vérifiée par l'experience; d'où il s'ensuivroit que leur Religion auroit été veritable. Aussi les Payens se servoient-ils de cette raison, pour la soûtenir, comme je l'ai remarqué dans les Prolegomenes de l'Histoire Ecclesiastique Sect. II. c. I, 10. On ne sait point quand *Julius Obsequens* a vêcu, parce qu'aucun des Anciens n'a

fait mention de lui;& qu'il n'y a rien dans cet Ouvrage, qui se rapporte à son tems, ou à sa personne, d'où l'on puisse conjecturer quand il l'a écrit. Tout semble tiré de *Tite-Live*, ou de quelques autres anciens Historiens. Cela fait qu'il s'exprime en bons termes, & qu'on ne peut pas juger, de son tems, par son style; qui peut être de ceux qu'il a suivi,& non le sien propre. On pourra voir là-dessus les Préfaces, & les jugemens que l'on a faits de cet Auteur, que Mr. *Oudendorp* a mis à la tête de ce Volume.

Le premier qui ait publié cet Auteur avec des Notes, est *Jean Scheffer*; mais quoi qu'il y eût apporté beaucoup de soin: il n'a pas laissé de se tromper en divers endroits, & nôtre Editeur a encore trouvé de la besogne après lui, en comparant les anciennes Editions & en examinant son Auteur tout de nouveau; autant qu'il a été possible de le faire, sans Manuscrit. Ses Notes sont exactes & de bon goût & s'il corrige quelque chose en son Auteur, il ne le fait qu'avec retenue & en appuyant ce qu'il dit, par des autoritez des Anciens, ou de quelques Critiques Modernes, dont on lui a communiqué les conjectures.

En

En parcourant *Julius Obſequens*, je n'ai pas pû m'empêcher de penſer à ceux, qui ſoûtiennent aujourd'hui, avec tant de zéle, la verité des faits, par rapport aux Oracles des Payens, comme s'ils avoient été veritablement rendus par les Démons. Je n'ai pas pris garde, en liſant quelques-uns de ces Auteurs, s'ils admettent auſſi la verité des faits touchant les Prodiges, & s'ils les attribuent aux mauvais Eſprits. Si cela étoit, ils accorderoient aux Payens qu'il s'eſt fait parmi eux autant de miracles, & peut-être même plus, qu'il n'en eſt arrivé parmi les Juifs & les Chrétiens: & ils mettroient les peuples, qui ont vêcu dans le Paganiſme, dans la néceſſité de demeurer dans leurs erreurs. Car enfin s'il ſe faiſoit, tous les jours, des choſes, qui ſont fort au deſſus des forces humaines & des autres cauſes naturelles, comment vouloit-on qu'ils puſſent les diſtinguer des veritables miracles? Si en faiſant de certains ſacrifices, ou de certains jeux, il s'appercevoient qu'ils détournoient le mal, que les prodiges préſageoient, parce qu'il n'arrivoit point; n'étoient-ils pas confirmez dans leur ſuperſtition, d'une maniere à n'en pouvoir revenir; ſur tout s'ils voyoient

que ce mal étoit arrivé à ceux, qui avoient négligé ce qu'il auroit fallu faire, pour le prévenir ? En établiſſant des principes, pour ſoûtenir la verité de ces faits, on ſe jette dans un embarras ; dont il eſt bien difficile, ou peut-être tout à fait impoſſible de ſe dégager. Bien loin de prévenir par-là l'Incredulité, on l'entretient & on l'augmente ; en mettant, ſans y penſer, la verité des faits de l'Hiſtoire Sacrée en parallele, avec les menſonges du Paganiſme. Cela m'a fait venir la penſée d'établir ici quelques principes propres à éclaircir cette matiere, plus qu'on ne fait communément. Auſſi bien le Livre de *Julius Obſequens* n'eſt-il-pas un Livre, dont on puiſſe donner un Extrait, & l'on aura même occaſion par-là d'en examiner quelques endroits.

I. Le premier principe qu'on doit établir ici, c'eſt que l'on a débité quantité de Prodiges, qui ne ſont jamais arrivez. Par exemple, il eſt dit ici au Ch. LXXIV. & en quatre autres endroits differens, qu'un bœuf, ou une vache avoient parlé, & au Ch. LXXIX. que des rats avoient rongé de l'or conſacré à Jupiter ; prodige duquel *Schefſer* rapporte d'autres exemples. Si on

prend

prend cela pour des véritez, ſur le ſimple rapport de quelques Payens; il faudra recevoir toutes les fables, & l'abſurdité des choſes ne ſera plus une raiſon pour ne les pas croire.

Il faut remarquer qu'il y avoit un grand nombre de gens, qui étoient intereſſez à faire paſſer pour des veritez les rapports des Prodiges arrivez, que l'on faiſoit au Senat. Il y avoit premierement ceux qui étoient chargez de fournir les victimes, & qui en vendoient d'autant plus, qu'il y avoit plus de Prodiges, dont il falloit prévenir les effets. Auſſi en annonçoit-on un bon nombre, tous les ans. En ſecond lieu, il y avoit les Haruſpices, que l'on conſultoit, ſur la maniere dont il falloit s'y prendre, pour détourner le mal dont on étoit menacé, & ces gens-là étoient payez de leurs réponſes. On peut voir quelle étoit leur avarice, dès les tems les plus anciens; par les paſſages que l'on a citez, à la p. 46. & ſuiv. du Tome XIII. de cette *Bibliotheque A. & M.* En troiſiéme lieu, ceux d'entre les Sénateurs, qui étoient *Decemvirs* ou *Quindecimvirs*, chargez de faire les Sacrifices néceſſaires, aux dépens de l'Etat, ſe trouvoient bien qu'il en fallût faire ſouvent; parce que la plus gran-

de & la meilleure partie de la chair s'en alloit en feſtins & en préſens, qu'ils en faiſoient à leurs parens & amis.

Il n'y avoit rien à craindre à débiter des monſonges, ſur de ſemblables choſes, parce que c'étoit pour l'honneur de la Religion. On ne puniſſoit jamais ces ſortes de choſes, quand même on croyoit que c'étoient des fourberies. Si on ne faiſoit pas tout ce que les rapporteurs de Prodiges ſouhaitoient; on ne laiſſoit pas de louër leur zele; comme on le fait même aujourdhui, en des occaſions de cette nature, parmi des peuples, qui devroient être beaucoup plus ſur leurs gardes, contre toutes ſortes de menſonges.

Il y avoit même du danger à mépriſer ces rapports, parce que la négligence de faire les Sacrifices accoûtumez pouvoit épouvanter les peuples & même les armées; qui ſe battoient plus courageuſement lors qu'elles croyoient que l'on avoit fait tout ce qu'il falloit faire, pour s'attirer la faveur des Dieux; & qui perdoient courage, ſi elles ſavoient que leurs Généraux ne s'étoient pas bien aquitez de ce devoir. Le Sénat, & les Généraux croyoient même qu'il valoit mieux en faire trop, à cet égard, que d'en faire

trop

trop peu. Si quelques étourdis faisoient autrement, leurs Soldats épouvantez ne faisoient point leur devoir & se laissoient battre, comme il arriva à ceux de Flaminius, quand Annibal le vainquit près du Lac Trasimene. Voyez *Tite-Live* Liv. XXI. dès le commencement, où il raconte le soin, que le Sénat prit, pour prévenir les mauvais effets des Présages, & la mauvaise conduite de ce Consul. Ajoûtez à cela ce que dit *Ciceron* dans son II. Livre de la Divination c. 33.

II. Presque tous les Peuples ont eu la maladie de vouloir savoir l'avenir, sur tout lors qu'ils étoient dans des conjonctures, qui leur donnoient sujet de craindre. C'est ce que *Ciceron* a fort bien remarqué, dans son second Livre de la Divination, où il montre la vanité de toutes ces pratiques superstitieuses, & témoigne néanmoins qu'on feroit mal de les négliger; à cause du peuple & des anciennes coûtumes. " Dans la guerre, dit-
„ il, au Ch. 27. tout cela paroît être
„ en plus grand nombre & plus consi-
„ derable; on n'y prend pas si fort gar-
„ de, dans la paix. Ajoûtez à cela que,
„ dans la crainte & dans le peril.com-
„ me on croit ces sortes de choses

„ plus facilement : on les feint auſſi „ plus impunément : *Hæc in bello plura & majora videntur timentibus, eadem non tam animadvertuntur in pace. Accedit illud etiam, quod in metu & periculo, cùm creduntur faciliùs, tum finguntur impunius.* Il avoit fait voir que Pompée, pour s'être fié à de ſemblables choſes, s'y étoit entierement trompé ; & que Ceſar avoit réuſſi, en les mépriſant.

Tite-Live a fait la même remarque touchant la peur, lui qui, par la fréquente mention qu'il fait des Prodiges, a fait croire à bien des gens, qu'il étoit trop credule. Mais ils ſe trompent, il ne pouvoit nullement ſupprimer ce qu'il trouvoit dans les anciennes Hiſtoires, ſans en retrancher une grande partie ; & d'ailleurs en écrivant l'Hiſtoire, il faut parler des ſotiſes des peuples, auſſi bien que de ce qu'ils ont eu de loüable ; ſur tout lors qu'elles ont de la liaiſon, avec des évenemens conſiderables. Il y a même plus d'occaſions de profiter des fautes des autres, que de leurs belles actions ; qui ſont auſſi rares, que les ſotiſes ſont communes.

Autrement ce grand Hiſtorien a mar-

marqué assez clairement, en plus d'un endroit, qu'il n'étoit nullement entêté de ces chimeres. Il dit, par exemple, en parlant de l'hiver, qui préceda la perte de la bataille près du lac Trasimene, " que cet hiver là, " on vit dans Rome, ou autour de la " ville plusieurs prodiges; ou (ce " qui arrive dès qu'une crainte su- " perstitieuse s'est rendu maîtresse des " esprits) on en annonça plusieurs, " & on les crut trop légerement; *Ro- " mæ aut circa urbem, multa eâ hie- " me prodigia facta; aut (quod eve- " nire solet, motis semel in Religio- " nem animis) multa nunciata & te- " merè credita sunt.* C'est ainsi qu'il parle Liv. XXI. c. 62. Dans le Chapitre suivant, il introduit Flaminius craignant d'être retenu à Rome, par de faux Auspices, *auspiciis ementiendis*, ou en disant qu'il n'avoit pas pris les auspices comme il falloit, ou que le vol des oiseaux ne lui permettoit pas de rien entreprendre.

Au Livre XXIV. c. 10. avant de raconter divers Prodiges, l'Historien parle ainsi: " On annonça, cette " année, plusieurs prodiges & plus les " personnes simples & superstitieuses " y ajoûtoient foi, plus on en annon- çoit:

„ çoit: *Prodigia eo anno multa nunciata ſunt, quæ quò magis credebant ſimplices ac religioſi homines, eò plura nunciabantur.* On voit bien par-là que l'Hiſtorien n'y ajoûtoit pas beaucoup de foi, & que la credulité augmentoit le nombre des Prodiges.

Au Ch. 44. du même Livre, en parlant de la même ſorte de choſes, „ on crut, *dit il*, pour veritables „ d'autres illuſions tant des yeux, que „ des oreilles: *Alia ludibria oculorum, auriumque credita pro veris.*

Il eſt ſurprenant, après tout cela, que l'on y trouve ces paroles: " à „ Cumes (tant il eſt vrai que la ſu„perſtition mêle les Dieux aux „ moindres choſes!) on dit que les „ rats avoient rongé de l'or au tem„ple de Jupiter. *Cumis (adeò minimis etiam rebus prava religio inſeruit Deos) mures in æde Jovis aurum roſiſſe.* Il falloit dire que ceux, qui avoient rogné cet or diſoient ridiculement que les rats l'avoient rongé; ce qui auroit néanmoins été un prodige, ſi le fait avoit été vrai, puiſque les rats ne rongent pas l'or, comme ils font le bois.

On voit bien que ni *Ciceron*, ni *Tite-Live*, ne croyoient rien de ces pré-

préſages, & que s'ils ſemblent quelquefois parler, comme faiſoit le peuple, c'étoit pour ne pas choquer la multitude. *Ciceron* ne le diſſimule point au II. Livre de la Divination c. 33. où après avoir dit qu'il n'étoit pas de ces Augures, qui prédiſoient l'avenir, par le vol des Oiſeaux, il continue de la ſorte." Je croi néanmoins „ que Romulus, qui a bâti Rome, „ après avoir pris des auſpices, étoit „ dans cette opinion, qu'on peut prévoir l'avenir, par la ſcience des „ Augures; car l'Antiquité ſe trompoit, en bien des choſes, que nous „ voyons être changées, par l'uſage, „ par la connoiſſance, ou par la longueur du tems. On retient néanmoins à cauſe de l'opinion du Vulgaire, & des grands avantages, que „ la République en tire, la coûtume, la Religion, la Diſcipline, le „ droit des Augures & l'autorité de „ ce College. P. Claudius & L. Junius Conſuls, qui mirent à la voile, contre les auſpices, étoient dignes de toutes ſortes de ſupplices; car „ il falloit obeïr à la Religion & ne „ rejetter pas, avec tant de hauteur, „ les uſages de nos Peres. Ce fut „ donc avec raiſon, que l'un fut con-

„ damné

„ damné, par un jugement du peu-
„ ple, & que l'autre ſe tua lui-même.
„ Flaminius n'obeït pas aux auſpices,
„ *dites-vous*, & à cauſe de cela il pe-
„ rit avec ſon armée. Mais *je repli-*
„ *que qu'un* an après, Emilius Paulus
„ leur obeït, & en demeura-t-il moins,
„ dans la défaite de Cannes, avec ſon
„ armée? *Tamen credo Romulum, qui urbem auſpicatò condidit, habuiſſe opinionem, eſſe in providendis rebus augurandi ſcientiam. Errabat enim, multis in rebus, Antiquitas quam* (il ſemble qu'il faut lire *quas*) *vel uſu jam, vel doctrinâ, vel vetuſtate immutatam* (immutatas) *videmus. Retinetur autem, & ad opinionem Vulgi & ad magnas utilitates Reip. mos, Religio, diſciplina, jus augurum, collegii auctoritas. Nec verò non omni ſupplicio digni P. Claudius, L. Junius Conſules, qui contra auſpicia navigarunt, parendum enim fuit Religioni, nec patrius mos tam contumaciter repudiandus. Jure igitur alter judicio populi damnatus, alter mortem ſibi ipſe conſcivit. Flaminius non paruit auſpiciis; itaque periit, cum exercitu. At anno pòſt Paullus periit, num minùs cecidit in Cannenſi pugna, cum exercitu?* On voit par-là qu'il n'étoit pas

pas sûr de mépriser les anciennes superstitions, & que s'il arrivoit quelque accident fâcheux à ceux, qui l'avoient fait, comme aux Consuls, qu'il nomme, dont la flotte fit naufrage; on ne manquoit pas de dire que cela étoit arrivé, par le mépris qu'on avoit eu pour la Religion. On voit bien que *Ciceron* s'en moquoit; mais il prétendoit qu'il falloit faire le personnage, que la République leur avoit imposé, & jouer leur rolle, sans se mettre en peine s'il étoit fondé sur la verité, ou non. C'étoit là l'usage constant des Sceptiques, comme on l'a dit au Tome XIV. de cette *Bibliotheque Anc. & Mod.* p. 82. & suiv.

III. On peut objecter à cela; que les Devins Etrusques avoient fait un art, & établi des regles sur l'experience de plusieurs Siecles; par lesquelles ils savoient ce que les Présages signifioient, & outre cela, par quels sacrifices on en pouvoit détourner les effets, en appaisant la colere des Dieux. Il est certain que la pratique des Romains supposoit ces deux choses. Ce devoit être le contenu des Livres Sibyllins, que l'on ne manquoit pas de consulter, lorsque

que quelque Prodige arrivoit, sur tout si c'étoit quelque chose d'extraordinaire ; pour savoir par quels sacrifices on pouvoit prévenir les malheurs qu'ils signifioient. *Tite-Live* est plein de cette pratique, & ce fut apparemment, pour rendre la chose plus sensible, que *Julius Obsequens* avoit fait le livre, dont on a parlé. C'est pour cela qu'il met non seulement ces Prodiges, mais encore les sacrifices, que l'on fit à cette occasion, & les évenement de l'année ; par où il croyoit que l'on pouvoit voir la verité & la pratique de la doctrine Etrusque.

Mais il est aisé de détruire tout cela, en faisant considerer les choses, avec quelque attention. Prémierement, il faut rayer du nombre des Présages les choses naturelles, qui arrivoient communément ; comme sont les pluyes, les débordemens d'eau, les foudres, les éclairs, les autres metéores, qui s'enflament en l'air, de quelques noms qu'on les appelle, les grêles & autres choses semblables. Ces sortes de choses ne préfageoient pas plus que le lever & le coucher du Soleil, ou le changement des saisons. Il arrive bien tous les ans, ou dans un petit nombre d'années, quelque chose

ſe de bon, ou de mauvais & qui n'a aucun rapport avec ce qui a précedé ; comme on le pouvoit voir, par la variation infinie des choſes naturelles, & des évenemens, qui dépendoient des hommes.

Secondement, les changemens extraordinaires, qui arrivoient dans des choſes naturelles ; comme la naiſſance des Animaux monſtrueux, la fertilité des Mules & autres choſes, dont *Obſequens* eſt rempli, ne peuvent naturellement rien ſignifier, comme *Ciceron* le ſoûtient au long. La raiſon de cela eſt que ces évenemens ont leurs cauſes naturelles, auſſi bien que les plus ordinaires. Les monſtres, par exemple, peuvent naître, comme l'on ſait, par des accidents naturels, qui arrivent aux Meres. A l'égard des Mules, il eſt peut-être plus ſurprenant, qu'elles n'aient point de petits, que ſi elles en avoient ; mais quoi qu'il en ſoit, il n'eſt pas ſurprenant qu'il ſe faſſe, par accident, du changement dans le corps d'une Mule ; qui la rende capable de concevoir, & quoi qu'on ne puiſſe pas marquer cet accident, il ne s'enſuit pas que Dieu s'en mêle immediatement & d'une maniere extraordinaire.

Je dis ceci ſuppoſé la verité du fait, quoi que je n'en ſois nullement aſſuré.

Troiſiémement, les Experiences, ſur quoi l'on ſe fonde, ſont extrémement trompeuſes; à cauſe du peu de fonds, qu'on peut faire ſur le rapport de ceux qui les ont racontées, & qui avoient interêt de tromper; ou qui ſe ſont trompez eux-mêmes, faute d'attention; ou à qui la peur a fait voir ce qu'ils ne voyoient point. On raconte, à la verité, quantité de Préſages, dont on marque l'évenement; mais ſuppoſé que ce qu'on a dit des Préſages étoit vrai, il ne s'enſuit pas que ce qui eſt arrivé eût quelque liaiſon, avec ces prétendus Préſages. *Ciceron* a fait voir que ſi ceux qui avoient négligé ces ſortes de choſes, comme Flaminius, avoient été malheureux; il n'y en avoit pas moins eu, qui, ſans avoir rien négligé, étoient peris dans leurs entrepriſes, comme Emilius Paullus. Il remarque auſſi que lorſque la guerre civile de Ceſar & de Pompée commença, on dit à ce dernier mille choſes, qui ſembloient préſager qu'il finiroit heureuſement la guerre, dans laquelle il étoit entré; parce qu'on voyoit qu'il étoit entêté de cette eſ-

pece

pece de Préſages. " Pendant la der-
„ niere guerre civile, *dit Ciceron*,
„ combien d'illuſions ne nous a-t-on
„ pas faites ? quelles réponſes des
„ Haruſpices ne nous a-t-on pas en-
„ voyées de Rome en Grece ? Que
„ ne diſoit-on pas à Pompée ? car il
„ étoit fort entêté des Préſages, par
„ les entrailles, ou par d'autres cho-
„ ſes. *Hoc civili bello, Dii immorta-
les! quàm multa luſerunt ? Quæ nobis
in Græciam Romá reſponſa Haruſpicum
miſſa ſunt ? Quæ dicta Pompeio ? Ete-
nim ille admodum extis & oſtentis mo-
vebatur.* " Je ne ſuis pas d'humeur,
„ *ajoûte-t il*, de les raconter, & cela
„ n'eſt point néceſſaire ſur tout à vô-
„ tre égard, puiſque vous y étiez.
„ Vous voyez pourtant que preſque
„ tout le contraire de ce qu'on diſoit
„ eſt arrivé : *Non lubet commemora-
„ re, nec verò neceſſe eſt, tibi præſer-
„ tim, qui interfuiſti. Vides tamen,
„ omnia ferè contrà ac dicta ſint eve-
„ niſſe.* Liv. 11. c. 24.

Il dit encore un peu auparavant,
„ que Ceſar lui-même, quoi qu'un
„ habile Haruſpice l'avertît de ne point
„ paſſer en Afrique, avant le plus pe-
„ tit jour de l'année, ne laiſſa pas
„ d'y aller & que s'il ne l'avoit pas

„ fait

„ fait, toutes les forces de ſes enne-
„ mis ſe ſeroient raſſemblées : *Quid ? ipſe Ceſar, cùm à ſummo Haruſpice moneretur, ne in Africam, ante brumam, tranſmitteret, nonne tranſmiſit ? Quod ni feciſſet, uno in loco omnes adverſariorum copiæ conveniſſent.* Mais ceux qui ont été entêtez de Préſages ſe ſont bien gardez de tenir regître de ceux qui n'avoient point eu de ſuite, ou même, qui en avoient eu de contraires. Ils n'ont conſervé la mémoire, que de ceux, qui ont réuſſi ; & c'eſt auſſi ce que l'on a fait, à l'égard des ſonges & des prédictions des Aſtrologues. On ne parle plus, que des évenemens, qui ſemblent avoir eu du rapport aux ſonges & aux prédictions ; tout le reſte a été enſeveli, dans un éternel oubli.

Il faut encore remarquer, en quatriéme lieu, qu'on a pu feindre une infinité de choſes, après coup ; ſoit pour ſoûtenir une opinion populaire, ſoit pour avoir le plaiſir de raconter quelque choſe de ſurprenant. Quand un entêtement eſt devenu comme univerſel, bien loin qu'il y ait quelque riſque à le ſoûtenir, par des menſonges, il y a quelque ſorte d'honneur ; parce que perſonne ne ſe met en pei-

ne

ne de les examiner. Les ſages en rient, & beaucoup de gens les reçoivent aveuglément, ſelon la maxime des ſuperſtitieux, " qu'il y plus de " ſainteté & de reſpect, à croire ce " que l'on dit des actions des Dieux, " qu'à ſavoir ce qui en eſt : *Sanctius ac reverentius viſum, de actis Deorum credere, quàm ſcire.* C'eſt *Tacite*, qui la rapporte, dans ſon Livre *des Mœurs des Germains* c. 34. D'ailleurs le moyen de s'aſſurer de la verité, ou de la fauſſeté des faits, dont il s'agiſſoit, ſur tout lors qu'il y avoit quelques années, qu'une choſe s'étoit paſſée, & cela ſans qu'il en reſtât ni actes authentiques, ni témoins ? Qui auroit voulu faire des frais & prendre des peines inutiles, pour approfondir cette eſpece de choſes ?

En cinquiéme lieu, il étoit très-facile aux intereſſez de faire annoncer des prodiges, en les faiſant eux mêmes. Par exemple, on venoit rapporter au Sénat, qu'il avoit plû des pierres, de la terre, ou du ſang en quelque part. N'étoit-il pas très-facile de faire en ſorte que du haut d'une colline, ou d'une maiſon on fît jetter quantité de petites pierres, ou de la terre, ſans qu'on vît qui les jettoit, & faire dire, par

des gens appoſtez, & prêts même à en jurer, qu'ils avoient reçû des pierres, ou de la terre, qui venoient du Ciel, ſur leurs têtes & ſur leurs habits? Des gens credules ne pouvoient-ils pas ſe tromper eux mêmes, de bonne foi, & en ſuite les autres? Il étoit même quelquefois dangereux de dire ce que l'on avoit vu. Les Germains, ſi l'on en croit *Tacite* au Ch. 40. du Livre, que l'on a déja cité, avoient une Déeſſe, qu'ils appelloient, dit-il, *Hert*, ou plûtôt *Aert*, comme le croit *Lipſe*; parce que cette Divinité étoit *la Terre*, que l'on nomme ainſi, dans la Langue Teutonique. Elle avoit un char couvert, qu'il n'étoit permis à perſonne de toucher qu'au Prêtre de la Déeſſe; & qui ſortoit du Temple traîné par des vaches, ſuivi par ce même Prêtre avec beaucoup de dévotion, & reconduit après dans ſon Temple, par le même. " Enſuite, dit l'Hiſto-
„ rien, le char & les couvertures, &,
„ ſi vous le voulez croire, la Déeſſe
„ elle-même ſe lavent dans un lac,
„ dont il n'eſt pas permis d'aprocher.
„ Il y a des Eſclaves, qui la ſervent
„ (*dans le bain*) & que le Lac abſor-
„ be au plûtôt. De là viennent une
„ terreur ſecrete & une ſainte igno-
„ rance

„ rance (*à l'égard de ce qui se passoit*)
„ de ce que ce peut être, qui n'eſt
„ vû, que par des gens, qui doivent
„ perir : *Arcanus hinc terror sanctáque ignorantia quid sit illud, quod tantùm perituri vident.* Si les Prêtres Allemands, qui, en ce tems-là, étoient aſſurément plus ſimples que les Romains, joüoient une ſemblable piece aux peuples de la Germanie; faut il s'étonner ſi les intereſſez, à faire croire les Préſages, étoient formidables aux Italiens, qui auroient pû découvrir leurs tromperies ? Pour le ſang, qui pleuvoit, ou qui rougiſſoit les rivieres, ou les étangs ; il étoit très-facile d'en faire jetter de haut, par une Seringue; ou de rougir de l'eau, avec quelque teinture & de la jetter où l'on vouloit que le peuple la vît. *Ciceron* s'en moque ouvertement au Ch. 27. du même Livre, où il remarque que l'eau pouvoit prendre cette couleur, en coulant ſur de la terre rouge. Il fait encore mention de la ſueur, qu'on voyoit quelquefois ſur les ſtatues, & remarque qu'un vent de Sud, qui eſt humide en Italie, faiſoit bien ſuer le plâtre des murailles : *Poteſt humor adlapſus extrinſecus, ut in tectoriis videmus, auſtro, ſudorem imitari.*

„ Nous ſommes ſi peu circonſpects, „ *dit-il encore dans la ſuite*, que ſi „ les Rats ont rongé quelque choſe, „ quoi qu'ils ne puiſſent faire que cela, „ nous croyons que c'eſt un prodige. „ Avant la guerre Marſique, un bou„ clier ayant été rongé par les Rats, „ à Lanuvium, les Haruſpices dirent „ que c'étoit un très-grand prodige ; „ comme ſi c'étoit une grande diffe„ rence, pour des Rats, qui rongent „ jour & nuit, entre ronger des bou„ cliers, ou des cribles ! *Nos ita leves atque inconſiderati ſumus, ut ſi mures corroſerint aliquid, quorum eſt opus hoc unum, monſtrum putemus. Ante verò Marſicum bellum, quod clipeos Lanuvii mures roſiſſent, maximum id portentum Haruſpices eſſe dixerunt. Quaſi verò quidquam interſit, mures, diem, noctem, aliquid rodentes, ſcuta an cribra corroſerint!* Il faut entendre ici certaines attaches de cuir, que l'on mettoit aux Boucliers ; car ſi les Rats avoient rongé du fer, ou du cuivre, ce ſeroit en effet quelque choſe d'extraordinaire ; auſſi bien que d'avoir rongé de l'or, comme on le trouve dans *Tite-Live* & dans *Obſequens*, qui auroient fait plus ſagement d'accuſer de la diminution de l'or ſacré les hommes

mes qui l'avoient en garde ; & qui en étoient assurément beaucoup plus friands, que ne l'étoient les Rats.

Ciceron rapporte encore, un peu plus-bas, une bonne réponse d'un Interprete des Prodiges, à un homme qui étoit allé le consulter, pour savoir ce que vouloit dire un Prodige arrivé chez lui, comme il croyoit ; c'étoit qu'on y avoit trouvé un bâton, autour duquel un Serpent s'étoit entortillé. " ,, Ce seroit un prodige, dit-il, si le ,, bâton s'étoit entortillé autour du ,, Serpent. *Tum esset ostentum, si anguem vectis circomplicavisset.*

IV. Les Interpretes des Prodiges prétendoient non seulement savoir ce qu'ils vouloient dire, mais encore quels Sacrifices, ou quelles cérémonies il falloit faire, pour détourner la colere des Dieux, & empêcher que les menaces, qu'ils faisoient par ces Prodiges ne s'accomplissent. Il semble que les Livres Sibyllins enseignoient cela, à moins que les Romains, de tous tems grands Comediens en matieres de Religion, n'en fissent semblant, pour calmer la multitude ignorante. Si cela eût été vrai, il faudroit dire que les les Dieux, ou les Démons, ne faisoient paroître des Prodiges, que pour

avoir des Sacrifices, ou des Jeux, ou des Vœux, ou quelque chose de semblable ; & que si on faisoit ce qu'ils vouloient, le mal dont ils avoient menacé, n'arrivoit point. On le croyoit en effet parmi les Payens, sans quoi ils n'auroient pas entrepris de détourner ce qui ne pouvoit pas s'éviter. Mais comment s'assurer, que les Prodiges étoient veritablement arrivez, ou que les Interpretes entendoient bien ce qu'ils vouloient dire, ou ce qu'il falloit faire pour en éviter l'effet ? L'évenement ne servoit de rien, pour s'en assurer, pendant qu'on pouvoit douter de tout cela. Les Romains, qui étoient superstitieux à l'excès, ne manquoient guere de faire les Sacrifices & les autres choses, qu'on leur conseilloit, pour se conserver la faveur des Dieux. Cependant ils ne purent éviter ni la prise de Rome, par les Gaulois, qui avoient défait leur armée ; ni la seconde guerre Punique, où ils perdirent tant d'armées, & virent l'Italie désolée par les Carthaginois ; ni enfin les guerres civiles qui firent perir tant de monde, depuis les guerres de Marius & de Silla, jusqu'au tems auquel Auguste se rendit maître de l'Etat. Quoi que dans les derniers

tems,

tems, on negligeât plus les Préſages qu'auparavant ; on ne laiſſe pas d'en trouver encore beaucoup, dans les Vies de Jules Ceſar & d'Auguſte.

Tout cela montre évidemment que l'on ne pouvoit faire aucun art aſſuré pour les expliquer, ni pour prévenir le mal, qu'ils paroiſſoient annoncer. On trouvera dans le ſecond Livre de *Ciceron*, touchant la Divination, de quoi s'en convaincre. Ainſi *Jules Obſequens* ſe ſeroit bien paſſé de compiler ſon Ouvrages des Prodiges, & s'il le fit du tems des Chrétiens, il dut bien s'expoſer à être ſifflé. Cependant on y peut trouver une ſorte de ſupplément des Livres de *Tite-Live*, que nous avons perdus, & bien des coûtumes Romaines, qui peuvent ſervir à mieux entendre de meilleurs Auteurs que lui ; pour ne point parler de la Latinité, à laquelle il peut être utile, en fourniſſant des exemples de diverſes expreſſions, qui ne ſont pas ſi communes. L'Editeur a pris beaucoup de ſoin de les faire remarquer & le Public lui doit être obligé de ſa peine.

ARTICLE VII.

I. CHRISTOPH. MATT. PFAFFII *S. Theologiæ Doct. & Profess. Publici Ord. ac Facultatis Theologiæ, hoc tempore, Decani* DISSERTATIONES ANTI-BÆLIANÆ, *in quibus* PETRUS BÆLIUS, *Philosophus Roterodamensis, qui in Dictionario Historico & Critico, eo titulo, quo Pyrrhonem exhibet, sumtâ Abbatis Scepticilarvâ, dogmata Christiana de* SS. Trinitate, *de* Incarnatione Christi, de Eucharistia, *de* Origine Mali & Imputatione Peccati Adamitici, *adortus fuerat, refellitur & confutatur.* A Tubingue MDCCXX. in 4. p. 104.

NOUS ne pumes pas mettre, dans le Tome precedent, tous les Ouvrages de Mr. *Pfaff*, que nous avions reçus; mais nous mettrons ici & dans la Partie suivante, le reste, & nous commencerons par les Theses contre Mr. *Bayle*, sur les matieres Théologiques, que l'on a pû voir au titre, que nous venons de rapporter. Quoique

que nous n'ayons pas accoûtumé de mettre des Theſes, dans cette *Bibliotheque*; celles ci, qui ſont compoſées, par un Profeſſeur en Théologie & qui traitent des matieres les plus graves, méritent d'y être. Il y a ici trois Diſſertations, contre un endroit du Dictionaire de Mr. *Bayle*, à l'article de *Pyrrhon*, où il introduit un Abbé Pyrrhonien; qui prétend montrer que pluſieurs dogmes de la Théologie Chrétienne ſont contraires à des Notions évidentes.

I. La prémiere Diſſertation roule ſur le *Criterion*, ou ſur la marque caracteriſtique de la Verité; ſur quoi l'Auteur du Dictionaire fait une difficulté, tirée du Dogme de la S. Trinité, que tous les Chrétiens font profeſſion de croire; quoi qu'oppoſé, comme il le prétend, à une Notion commune.

Avant que d'entrer en matiere, Mr. *Pfaff*, dit quelque choſe du deſſein de celui, qu'il entreprend de réfuter, par où l'on voit qu'il vouloit non ſeulement jetter ſes Lecteurs en des doutes, touchant la Religion, mais encore les conduire enfin à la rejetter entierement. Il étoit en effet à propos de faire connoître ce deſſein, & même le caractere de l'Auteur, comme l'on

fait ici. On y trouvera même quelques faits anecdotes. Il raconte que feu Mr. *de la Placette*, ayant dit, dans une conversation particuliere, à Mr. *Bayle* qu'il se jettoit dans le Pyrrhonisme, & lui ayant remontré le danger qu'il y avoit en cela ; ce dernier lui répondit *qu'il en savoit trop pour être Pyrrhonien, & trop peu pour être dogmatique* ; ne pouvant nier qu'il ne fût convaincu de certaines veritez, d'une maniere à n'en pouvoir douter ; mais ce dont il étoit convaincu étant trop peu de chose, pour en faire un Systeme, cela faisoit qu'il marchoit entre le Pyrrhonisme & le Dogmatisme. Mais si l'on y prend bien garde, il ne doutoit point que ses difficultez ne fussent des démonstrations ; sans cela il ne les auroit jamais défendues, avec la violence & l'opiniâtreté, qu'il a fait paroître. Les anciens Sceptiques parloient beaucoup plus modestement ; comme on l'a pû voir par l'extrait, qu'on a donné de *Sextus* l'Empirique, au commencement du Tome XIV. Il ne doutoit point non plus que le Systeme du Christianisme ne fût faux, puis qu'il étoit contraire aux Notions communes, comme il le soûtenoit. D'ailleurs il y a peu de difference à dire que les dogmes du Chris-

Christianisme sont faux, ou à dire qu'il est impossible de les défendre par la Raison; puisque la Religion suppose les lumieres naturelles.

Nôtre Auteur assure avoir ouï dire à Mr. *Basnage*, Ministre à la Haye, qu'après la mort de Mr. *Bayle*, on avoit trouvé parmi ses papiers un petit Traité, où il proposoit sérieusement les argumens, qu'on fait contre la Providence; & que jusqu'alors lui Mr. *Basnage* avoit cru qu'il les avoit proposez, seulement par ostentation.

Mr. *Pfaff* ne refuse pas d'ailleurs les éloges, qui sont dûs aux talens, que Mr. *Bayle* avoit reçus de la nature, & qu'il avoit cultivez par son industrie; mais dont il n'a pas fait l'usage qu'il devoit. Quoi qu'il soit, avec beaucoup de raison, choqué de son Pyrrhonisme, il ne le réfute point par des injures, mais par des raisons; qui font voir que le Philosophe de Roterdam n'entendoit ni la Philosophie, ni les dogmes de la Théologie, dont il parloit. On parle aussi de ses Adversaires, & entre autre de feu Mr. *Leibnitz*; qu'on assure avoir été dans le sentiment de Mr. *Bayle* quoi qu'il voulût paroître l'attaquer, dans son Livre intitulé *Théodicée*. J'avouë que j'en avois jugé de

même, & que c'eſt ce qui m'a empêché de parler du Livre de ce grand Mathematicien; pour ne pas paroître chercher des querelles ſur cette matiere, & pour ne pas non plus diſſimuler, dans une choſe ſi grave. Auſſi Mr *Pfaff* dit-il que Mr. *Leibnitz* lui avoit avoüé, dans une Lettre, que ſon ſentiment pouvoit plûtôt faire paroître celui de Mr. *Bayle* tolerable, que le détruire. On trouvera cela à la p. 9. de la 3. Diſſertation.

La premiere objection, que l'Auteur du Dictionaire faiſoit contre la S. Trinité, étoit *que les choſes, qui ne ſont pas differentes d'une troiſiéme, ne different point entre elles.. C'eſt la baſe*, ajoute-t-il, *de tous nos raiſonnemens, c'eſt ſur cela que nous fondons nos Syſlogiſmes; & néanmoins la révelation du Myſtere de la Trinité nous aſſure que cet Axiôme eſt faux. Inventez tant de diſtinctions, qu'il vous plaira, vous ne montrerez jamais que cette Maxime ne ſoit pas démentie, par ce grand Myſtere.* Je lui avoit répondu au Tome X. de la *Bibliotheque Choiſie*, p. 389. *que le moindre Ecolier lui répondroit que ce, en quoi les Perſonnes Divines ſont une ſeule choſe, n'eſt pas ce en quoi elles ſont diſtinctes, & que par conſéquent ſon Axiô-*

Axiôme eſt mal appliqué. Mais comme je ne pouvois pas entrer en une Diſſertation Théologique, de cette matiere, en cet endroit là; je ne montrai pas en quoi les Perſonnes Divines ſont, ſelon les Théologiens, une ſeule choſe & en quoi elles different. Mr. *Pfaff* l'a fait fort bien, en ſa Diſſertation, & appuye ce qu'il dit par l'autorité de divers Théologiens. C'eſt ce que ceux, qui veulent entendre cette matiere, feront très-bien de lire. Mr. *Bayle* parla de ma réponſe, avec mépris, par un adreſſe commune aux Sophiſtes, qui feignent de mépriſer ce qu'ils ne ſauroient ſoudre.

La ſeconde objection étoit *qu'il eſt évident qu'il n'y a aucune difference entre individu, nature & perſonne; & que cependant le même Myſtere nous a convaincus que les perſonnes peuvent être multipliées, ſans que les individus & que les natures ceſſent d'être uniques.* Mr. *Pfaff* répond très-bien à cela, ſelon les principes des Métaphyſiciens, que Mr. *Bayle* attaque ici, plûtôt que l'Ecriture Sainte, qui n'employe pas le mot de *perſonne*. Mais je ne puis pas rapporter en François ce que l'Auteur en dit, ce qui fait que je renvoye ici le lecteur à l'Original, où il a beaucoup

coup à apprendre, par rapport aux termes Métaphyſiques, que l'on employe dans les Ecoles. Selon les idées reçues, pour parler exactement, il faudroit plûtôt dire qu'il y a trois *perſonalitez*, que trois *perſonnes*; à prendre ce mot, dans le ſens qu'il a, en parlant des créatures; c'eſt à-dire, pour un *ſuppoſitum intelligens*, en prenant le mot *ſuppoſitum* pour une *ſubſtance*; car perſonne ne dit aujourdhui, qu'il y a *trois ſubſtances intelligentes* en Dieu. C'eſt pourquoi je m'en tiens à ce que j'ai dit, qu'il vaut mieux ne ſe point écarter des termes de l'Ecriture, en parlant d'un dogme, qu'elle ſeule nous a appris.

Au reſte nôtre Auteur fait encore d'autres remarques, à cette occaſion, ſur le *Critérion* de la Verité, qui eſt l'Evidence, à laquelle il n'eſt pas en nôtre pouvoir de réſiſter, dès quelle ſe fait ſentir à nous. Ces remarques méritent d'être lues. Auſſi n'y a-t il aucune apparence que Mr. *Bayle* eût le deſſein, & encore moins l'eſperance de perſuader à ceux, qui ont le Sens-commun, que l'Evidence ſoit une marque trompeuſe de la Verité. Par quels raiſonnemens l'auroit-il pu prouver,

qui

qui ne ſe détruiſiſſent d'elles mêmes ? S'ils avoient été fondés ſur des principes évidens, à quoi auroient-ils ſervi, puiſque l'Evidence n'auroit pas été, ſelon lui, le caractère de la Verité ? S'ils avoient été obſcurs, leur ſeule obſcurité ne les auroit-elle pas fait rejetter ? Il ſavoit fort bien que l'Evidence ne ſeroit abandonnée de perſonne, quoi qu'il pût dire. Son deſſein étoit, en mettant en oppoſition la Religion avec des Veritez évidentes, de la faire rejetter. Ceux qui ne voyent pas cela, dans ſes Ecrits, s'aveuglent volontairement.

II. La ſeconde Diſſertation, de Mr. *Pfaff*, regarde les objections de ſon Adverſaire, contre l'Incarnation, & contre la préſence réelle du Corps de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, & la Tranſſubſtantiation.

Voici l'objection de l'Auteur du Dictionaire, contre l'Incarnation : *Il eſt évident que pour faire un homme, qui ſoit réellement & parfaitement une perſonne, il ſuffit d'unir enſemble un corps humain & une ame raiſonnable. Cependant le Myſtere de l'Incarnation nous a appris, que cela ne ſuffit pas. D'où il s'enſuit que ni vous, ni moi ne ſau-*

saurions être certains, si nous sommes des personnes ; car s'il étoit essentiel à un corps humain & à une ame raisonnable unis ensemble de constituer une personne, Dieu ne pourroit jamais faire qu'il ne la constituassant ; il faut donc dire que la personalité leur est purement accidentelle. Or tout accident est séparable de son sujet, en toutes manieres ; il est donc possible à Dieu de nous empêcher, par plusieurs moyens, d'être des personnes, quoique nous soyons composez de corps & d'ame ; & qui nous assurera qu'il ne se sert pas de quelcun de ces moyens, pour nous dépouiller de la personalité? Est-il obligé de nous réveler toutes les manieres, dont il dispose de nous. Nôtre Auteur répond fort bien à cette difficulté chimerique, mais il le faut lire, en lui même ; car on ne sauroit exprimer en François tout ce qu'il dit, ni mettre ici tant de Latin Scholastique. Je tâcherai d'en exprimer le sens, & de l'abreger, autant qu'il me sera possible ; en maniere néanmoins qu'on puisse entendre la chose. Mr. *Bayle* avoit assurément oublié sa Métaphysique, lors qu'il écrivoit ce qu'on vient de lire, ou il n'y avoit jamais rien entendu. Il faut

savoir

ſavoir qu'on appelle *perſonne*, en Métaphyſique, une ſubſtance intelligente, qui n'eſt ni une partie, ni une addition de quelque autre choſe. Ainſi tout Ange eſt une perſonne, parce que la définition, que j'en viens de donner, lui quadre. Le mot de *perſonalité* eſt rélatif & ſignifie ſeulement ce que l'on vient de dire; ſans ajoûter rien, ni diminuer à la Perſonne, dont il s'agit. Si Dieu vouloit unir deux Anges, en ſorte qu'ils exiſtaſſent, ou qu'ils agiſſent enſemble; comme ſi, à l'occaſion des penſées de l'un d'eux, il naiſſoit régulierement la même penſée dans l'autre, & que cela fût réciproque; alors ils perdroient leurs perſonalité, & n'en auroient qu'une ſeule, qui ſeroit commune à tous deux. En nous, qui ſommes compoſez de deux ſubſtances differentes, ces deux ſubſtances en ſe joignant, perdent l'une (ſavoir, le corps) ſa *ſuppoſitalité*, & l'autre (ſavoir l'ame) ſa *perſonalité*, & ne font qu'une ſeule perſonne qu'on appelle un homme; ſans qu'il ſe faſſe aucun changement en leurs ſubſtances. Elles perdent, par leur ſéparation, le rapport, qui étoi-

toit entre elles, mais il ne se perd rien pour cela, de leurs substances. De même la Divinité & l'Humanité en Jesus-Christ ont été unies, d'une maniere qu'elles ne font ensemble qu'un seul Christ, ou qu'un seul *Dieu-homme*. Il y a en lui trois substances, qui n'aquierent rien de nouveau, en elles-mêmes, par leur union; elles demeurent toûjours les mêmes, sans aucun mêlange. Mais comme dans l'Homme, l'excellence de l'Ame, par dessus le Corps, fait que la *personalité* vient d'elle, & que l'on dit que l'Homme est une *personne* & non un *suppositum*; nom que l'on ne donne qu'aux Corps, quand on n'y ajoûte pas le mot *intelligens*: dans l'union des deux natures en Jesus-Christ, on attribue la *personalité* à la Nature Divine, & l'on n'appelle l'Humanité, qu'un *adjunctum personale*.

Ceux qui comprendront ce que je viens de dire sentiront facilement la vanité de l'objection de Mr. *Bayle*. Il s'exprime mal, quand il dit *que pour faire un homme, qui soit réellement & parfaitement une personne, il suffit d'unir ensemble un corps humain & une ame raisonnable*. L'union ne fait pas

la *perſonne*, puiſque l'Ame toute ſeule en ſeroit une, ſi elle n'étoit pas deſtinée à être unie au Corps, pour faire, avec lui, un Homme; mais ſeulement la deſtination de ce compoſé, qui n'eſt pas fait, pour être uni à quelque autre choſe, dont il ſoit *la partie* ou *l'ajoint*, mais pour exiſter à part; & dans lequel compoſé entre une ſubſtance intelligente, ſans laquelle on ne le nommeroit pas *une perſonne*, comme je l'ai déja dit. C'eſt ce que l'on voit en châque homme, mais en Jeſus-Chriſt la *perſonalité* vient de la Divinité, qui ſurpaſſe, pour le moins, autant la Nature Humaine, que dans l'Homme l'Ame ſurpaſſe le Corps. Cela étant bien entendu, le reſte de l'objection tombe de lui même. Tant qu'une Ame raiſonnable & un Corps Humain qui, par leur union, font un Homme, exiſtent à part, il n'y a là qu'une *perſonne*, ſelon la définition de ce mot; mais ſi une Humanité, qui ſeroit d'elle-même une perſonne, eſt deſtinée à être jointe à la Divinité, & qu'elle lui ſoit actuellement unie; elle n'a plus de *perſonalité* diſtincte, & la Divinité prévaut ſi fort, au deſſus de la Nature Humaine, qu'elle eſt regardée comme

me la source de la personalité du *Dieu-homme*. Si Dieu faisoit cesser cette union (ce qui n'arrivera jamais) alors la Nature Humaine perdroit la rélation, qu'elle avoit avec la Divinité, & elle recouvreroit sa *personalité* particuliere. De même si Dieu joignoit une Nature Humaine à celle d'un Ange, ce composé de deux natures n'auroit qu'une seule *personalité*. Mais on ne peut pas soupçonner que cela se fasse, sans aucun fondement; & ainsi chaque homme se croit, avec raison, une *personne* distincte de toute autre. Donc Mr. *Bayle* n'avoit nullement droit d'insulter les Théologiens Chrétiens, sur ce qu'ils disent de la personne de Jesus-Christ; comme si cela étoit contraire à une verité évidente. Mais il vaudroit mieux ne pas tant philosopher sur les termes, & ne consacrer point les expressions inventées, par les Métaphysiciens Scholastiques, & dont il n'y a rien dans l'Ecriture. Il suffit de dire qu'il n'y a qu'un Christ, qui est Dieu & Homme, comme l'Ecriture nous l'apprend. C'est là ce que j'ai dit, il y a plus de trente-cinq ans, dans la 2. Partie des *Entretiens*, *sur diverses Matiéres de Théologie*, qui parurent à Amster-

Amſterdam, en MDCLXXXV. Mr. *Pfaff* en a cité un endroit, & l'on fera bien de lire toute ſa Diſſertation; qui fera voir que Mr. *Bayle* n'entendoit rien, dans cette matiére, quoi qu'il eût autrefois étudié en Philoſophie, ſous les Jeſuites.

L'autre objection, que Mr. *Bayle* fait en ſuite, pour oppoſer la Religion à l'Evidence, & rendre par-là la Religion une doctrine, qu'il ne ſeroit pas poſſible de digerer, ſans perdre la Raiſon, regarde la préſence réelle du corps de Jeſus-Chriſt, dans l'Euchariſtie. *Il eſt évident*, dit-il, *qu'un corps humain ne peut pas être en pluſieurs lieux, tout à la fois, & que ſa tête ne peut pas être pénetrée, avec toutes ſes autres parties, ſous un point indiviſible; & néanmoins le Myſtere de l'Euchariſtie nous apprend que ces deux choſes ſe font tous les jours; d'où il s'enſuit que ni vous, ni moi, ne ſaurions être certains ſi nous ſommes diſtinguez des autres hommes & ſi ne ſommes pas, à l'heure qu'il eſt, dans le Serrail de Conſtantinople, dans le Canada, dans le Japon & dans chaque ville du monde, ſous diverſes conditions, en chaque lieu, &c. Cette doctrine nous fait perdre les veritez, que nous trouvions*

dans

dans les nombres ; car on ne ſait plus ce que c'eſt, que deux & trois ; nous ne ſavons ce que c'eſt qu'identité, que diverſité &c. *Il eſt évident que les modes d'une ſubſtance ne peuvent point ſubſiſter, ſans la ſubſtance qu'elles modifient ; & néanmoins le Myſtere de la Tranſſubſtantiation nous fait ſavoir que cela eſt faux. Cela confond toutes nos idées, il n'y a plus de moyen de définir la ſubſtance ; car ſi l'accident peut ſubſiſter, ſans aucun ſujet, la ſubſtance, à ſon tour, pourra ſubſiſter dépendemment d'une autre ſubſtance, à la maniere des accidens* &c.

Mr. *Pfaff* fait diverſes réponſes à cela, que nous ne rapporterons pas toutes ; parce qu'il faudroit trop s'étendre pour cela, ſur tout à cauſe des idées & des expreſſions philoſophiques, auxquelles on n'eſt pas accoûtumé. Il ne ſe charge de défendre ici, que les ſentimens des Théologiens, qui ſuivent la Confeſſion d'Augsbourg. Il convient qu'un corps ne peut pas être entier, en pluſieurs lieux à la fois ; mais il dit que, ſelon ces Théologiens, on attribue la Toute-préſence au corps de J. C. ſeulement par rapport à ſa perſonne, ou à ſa Nature Divine ; qui eſt par tout, & à laquelle ſon corps eſt uni perſonnellement.

Ces

Ces Théologiens ne croyent point que Jesus-Christ homme est présent par tout, ou en plusieurs lieux à la fois, d'une maniere locale, dans sa figure & dans son étendue naturelle, ni même d'une maniere miraculeuse. *Protestamur semper & sollemniter protestamur nos nullam præsentiam physicam, naturalem, localem, inhæsivam, & circumscriptivam, neque etiam miraculosam (hæc enim sic & inhæsiva & visibilis esset) corporis & sanguinis Christi in Sacra Coena statuere, ut pote quæ sit contradictoria, adeóque à Christo, in verbis:* hoc est corpus meum; *intelligi non potuerit; quæ simpliciter quidem κατὰ ῥητὸν explicanda, (quatenus, nempe, τὸ ῥητὸν soli metaphoræ opponitur) sed non ita premenda veniunt, ut per ea præcisè præsentia naturalis & physica & localis, & circumscriptiva & inhæsiva intelligatur.* Entre ce sentiment & celui de l'Eglise Romaine, il y a une difference infinie, & il n'est pas sujet aux difficultez, auxquelles la présence réelle, comme l'Eglise Romaine l'entend, est sujette. L'Auteur explique ici, par occasion, le sentiment des Philosophes anciens & modernes, qui enseignent que Dieu est *le lieu*, où toutes choses sont contenues, & qu'il est lieu à lui même

même. Cette doctrine mérite d'être examinée avec attention. Nôtre Auteur applaudit au reste, à ce que Mr. *Bayle* dit contre la Transsubstantiation.

III. La troisiéme Dissertation regarde l'Origine du Mal, & l'imputation du peché d'Adam; d'où l'Auteur du Dictionaire a tiré ses objections morales, contre la Religion. Mr. *Pfaff* avoit cru ci-devant, comme il l'avoit témoigné dans son traité *de la consécration Eucharistique, chez les Anciens*, qu'on ne pouvoit pas réfuter les Manichéens, par la Raison, & qu'on pouvoit croire des choses contradictoires. Mais après avoir lû les Theses de Mr. *Turrettin*, Professeur en Théologie & en Hist. Ecclesiastique à Geneve, sur la matiére des contradictions, il a changé de sentiment, & croit qu'on peut satisfaire aux Manichéens *à posteriori*; comme il le témoigne dans la Préface de cette 3. Dissertation. On n'a pas cru devoir passer cela, parce que la candeur de nôtre Auteur lui fait assurément beaucoup d'honneur. Il n'est nullement de cette espece de Théologiens, qui n'osent pas dire qu'ils se croyent infaillibles, mais qui ne veulent pas convenir qu'ils se soient

ſoient jamais trompez. Il n'y a point de gens de Lettres, qui aient écrit ſur pluſieurs ſujets un peu difficiles, & qui aient fait quelque nombre d'Ouvrages, qui ne ſe ſoient trompez pluſieurs fois, & qui n'en vouluſſent retoucher divers endroits, s'ils ſe rimprimoient; à moins que d'être horriblement entêtez. Il eſt très-avantageux à la République des Lettres, que les plus éclairez avoüent la dette, & changent ce qu'ils ne peuvent pas défendre avec raiſon. Quelle édification Mr. *Bayle* n'auroit-il pas donnée au Public, & quelles loüanges ne ſe ſeroit-il pas attirées, même de ſes Adverſaires; s'il avoit avoué qu'il s'étoit trompé, en prêtant des raiſons aux Manichéens; au lieu de s'être obſtiné, juſqu'à ſa mort, à ſoûtenir une ſi mauvaiſe cauſe, avec une hauteur, qui n'eſt pas pardonnable?

Mais revenons ici à ſes objections. *Il eſt évident*, dit-il, *que l'on doit empêcher le mal, ſi on le peut, & qu'on peche, ſi on le permet, lors qu'on le peut empêcher. Cependant nôtre Théologie nous montre que cela eſt faux; elle nous enſeigne que Dieu ne fait rien, qui ne ſoit digne de ſes perfections, lors qu'il ſouffre tous les deſordres, qui ſont au monde, & qu'il lui étoit facile de pré-*

venir. Il eſt évident qu'une Créature, qui n'exiſte point, ne ſauroit être complice d'une action mauvaiſe, & qu'il eſt injuſte de la punir, comme complice de cette action ; néanmoins nôtre doctrine du Peché Originel nous montre la fauſſeté de ces évidences. Il eſt évident qu'il faut préferer l'honnête à l'utile, & que plus une cauſe eſt ſainte ; moins elle a la liberté de poſtpoſer l'honnêteté à l'utilité. Cependant nos Théologiens nous diſent que, Dieu ayant à choiſir, entre un monde parfaitement bien reglé, & un monde, tel que celui-ci, où le deſordre domine, a préferé celui ci à celui-là, parce qu'il y trouvoit mieux les interêts de ſa gloire.

Après avoir parlé des Adverſaires de l'Auteur du Dictionaire, Mr. *Pfaff* fait diverſes remarques contre ſes objections & dit I. Que la volonté des hommes eſt libre, qu'on ne leur a point impoſé la néceſſité de pecher, & que Dieu a donné à ceux, qui péchent, des moyens de ſe ſanctifier : II. Que Dieu ayant voulu créer l'homme à ſon image, l'avoit voulu créer libre & ſaint ; c'eſt-à-dire, capable de vice & de vertu, ou de faire ce qui pouvoit être puni, ou recompenſé; afin d'exercer envers lui ſa juſtice

tice & ſa miſericorde : III. Que l'idée de créature renferme de l'imperfection, que les maux phyſiques ſont venus des maux moraux, & que leur permiſſion eſt une ſuite des fins, que Dieu s'étoit propoſées dans la création : IV. Que la ſeule créature a été la cauſe du mal, que Dieu a pu permettre, ſans bleſſer ſes perfections & qu'il l'a dû même permettre, ſuppoſé la fin de la création, dont on a parlé : V. Qu'un Etre, qui déteſte le mal, qui le punit, qui y apporte du remede & qui en apportera, qui en tire de grands biens & qui fera éclatter par-là ſa ſageſſe, ſa ſainteté, ſa bonté, ſa juſtice, ſa miſericorde, ſa prévoyance, ne peut pas être nommé Auteur du Mal, mais plûtôt de toute ſorte de Bien : VI. Qu'on n'a que faire d'imiter ici, ni les Sociniens, qui nient la préſcience des choſes contingentes, ſous prétexte qu'elle eſt, comme ils le croyent, impoſſible; ni Mr. *Poiret*, qui dit que Dieu ne prévit pas le mauvais uſage, que l'Homme feroit de ſa Liberté, parce qu'il ne voulut pas le prévoir; ni Mr. *King*, qui prétend que le mal moral ſoit néceſſaire, quoi que les hommes ſoient libres ; ni Mr. *Leibnitz*, qui cherchoit la beauté du monde, dans

le mêlange du mal & du bien, de peur de tomber dans le même abîme, que Mr. *Bayle*; ni ceux, qui ont emprunté le ſyſteme d'*Origene*, pour l'oppoſer à celui des Manichéens; ni de prendre le ſyſteme des Particulariſtes, comme a fait Mr. *de la Placette*; ni de recourir au *Dualiſme*, comme faiſoient les Manichéens, à qui l'Auteur du Dictionaire a prêté des armes; ni de dire que nous n'avons, que de fauſſes idées des attributs de Dieu, comme faiſoit Mr. *King*: VII. Que permettre le mal n'eſt pas une choſe qui ſoit contraire à la Sageſſe, ni à la Bonté, ni à la Sainteté de Dieu; qu'elle ne l'eſt pas à ſa Sageſſe, parce qu'elle n'a pas empêché que Dieu ne parvînt à ſes fins, qui étoient la manifeſtation de ſes attributs; ni à ſa Bonté, qui laiſſe la Liberté aux créatures & qui quoi qu'immenſe, en elle-même, a néanmoins des regles qui bornent, en quelque maniere, ſon exercice.

Cela étant établi, Mr. *Pfaff* répond à l'objection de l'Abbé de Mr. *Bayle*, *qu'on ne doit pas permettre le mal, que l'on peut empêcher*; que cette maxime ne doit pas être entendue généralement, même parmi les hommes, où l'on ſouffre des maux, pour ne pas en cau-

cauſer de plus grands, en les voulant empêcher. D'ailleurs on ne peut pas tirer, des devoirs des hommes, des conſéquences pour l'Etre indépendant, comme on l'a fait voir. Enfin où il y a un concours de diverſes fins, & de pluſieurs devoirs, cette maxime ſouffre des exceptions. Dieu doit empêcher le mal ; mais en ſorte que la Liberté de l'homme ſubſiſte & que Dieu parvienne auſſi à ſes fins. L'Auteur développe davantage ſa penſée, comme on le verra dans l'Original, car on ne peut pas s'y arrêter plus longtems.

Il y a encore diverſes choſes, ſur l'imputation du peché d'Adam, qui méritent d'être luës ; mais comme tous les Proteſtans ne ſont pas d'accord ſur cette matiere & qu'il y en a, qui nient les dogmes, que l'Auteur du Dictionnaire attaque; nous ne croyons pas qu'il ſoit néceſſaire de propoſer ici les ſentimens des Lutheriens, ſelon leſquels l'Auteur répond aux objections de Mr. *Bayle*. Auſſi bien ne ſeroit-il guére poſſible de ſe faire entendre là-deſſus, à ceux qui ne ſont pas Théologiens, ſans s'étendre beaucoup plus, qu'on ne peut faire ici ; & ceux qui entendent la Théologie fe-

ront bien mieux de lire l'Original. Au reſte, on ne peut pas ne point louër l'Auteur, du zele, qui lui a fait prendre la plume; pour s'oppoſer aux mauvaiſes impreſſions, que le Dictionaire Critique peut faire, ſur beaucoup de Lecteurs. Il y a même lieu de s'étonner qu'il n'y ait pas eu plus de Théologiens, qui s'en ſoient mêlez, au moins par honneur.

ARTICLE VIII.

JOAN. ALBERTI FABRICII *SS. Theol. D. Profeſſ. publici & H. A. Gymnaſii Rectoris* BIBLIOTHECÆ GRÆCÆ *Volumen X. ſive reliqua partis ultimæ* Lib. V. *ubi de Etymologico Magno & ceteris Lexicis Græcis, maximè verò de Scriptoribus mediæ & infimæ Græciæ diſſeritur. Accedit præter Lexicon in Octateuchum, Homilia Andreæ Cretenſis de Phariſæo & Publicano, aliáque aliorum inedita apoſpaſmatia.* LEONIS ALLATII *Diatriba de Georgiis, notulis, ſupplemento & Indice illuſtrata. Præmittuntur Indices* 1. *Homonymorum Scriptorum:* 2. *Indicum in Scriptores Græcos, per decem volu-*

volumina ſparſorum. A Hambourg MDCCXXI. in 4. p. 854. avec les Préfaces & les Index. *Se trouve* à Amſterdam, chez les Freres Wetſtein.

ON a pû voir, dans le Tome XIII. de cette *Bibliotheque Ancienne & Moderne*, un extrait du IX. Volume de la *Bibliotheque Greque* de Mr. *Fabricius*. On diſoit ici que ce ſeroit le dernier, & nous remarquames à la p. 325. que cela ne pouvoit pas être, parce que l'Auteur n'avoit pas encore rempli ſon Plan. Ce Volume contient le reſte du Livre V. & donne la liſte des Auteurs Grecs & de leurs Ouvrages, compoſez avant la priſe de Conſtantinople, & de pluſieurs autres, qui ont vêcu depuis, autant que l'Auteur les a pu ſavoir. On ſait qu'ils ont fait un grand nombre de livres, qui ſont devenus très-rares avec le tems, quoi qu'ils ayent été imprimez; & qu'il y en a auſſi quantité, qui n'ont jamais paru. Ainſi on ne peut pas s'attendre de voir un recueuil complet de ces ſortes d'Auteurs; & dont on ne peut guere douter, que la perte ne ſoit aſſez légere. Cependant le Public eſt obligé à Mr. *Fabricius* de la peine, qu'il

s'eſt donnée de les rechercher, autant qu'il lui a été poſſible. Il a ajouté à ſon Ouvrage le Livre de *Léon Allazzi*, des Auteurs, qui ſe ſont nommez *George*. Il en a fait auſſi un des Auteurs, qui ſe ſont nommez *Simeon*, & quelques autres ſemblables. Cela eſt bon, quand une Nation n'écrit pas beaucoup, comme la Nation Greque ne l'a pas fait, depuis qu'elle eſt ſous l'Empire Turc. Mais ſi l'on entreprenoit d'en faire de ſemblables des Auteurs de nôtre Occident, qui ont porté le même nom, on en feroit un prodigieux nombre de volumes; ſur tout ſi l'on y mettoit indifferemment les bons & les mauvais, & ceux de toutes les Langues. Mais ce qui ſeroit inutile & embarraſſant, en Occident, peut être utile en Orient; pour avoir quelque connoiſſance des Auteurs de ce païs.

On voit d'abord, dans ce X. Tome de Mr. *Fabricius*, trois Index, dont le premier eſt des Auteurs du même nom, dont il a été parlé dans les IX. Volumes précedens & dans celui-ci; le ſecond eſt un Index des Index des Auteurs citez dans ceux, dont on a parlé dans les mêmes Tomes; & le troiſiéme un Index des Chapitres de celui-ci.

ci. Il y en a encore trois, qui avoient été omis dans les précedens; savoir, des Auteurs citez dans le Livre de *Nemesius* de la nature de l'Homme, dans *Meletius* de la structure du corps humain & dans *Geminus*, Astronome Rhodien. On a déja dit que ces Index peuvent être utiles à ceux, qui entreprennent de publier les Auteurs citez, ou de recueuillir leurs fragmens.

Je ne ferai ici autre chose, qu'indiquer en géneral la matiere de châque Chapitre, avec quelque peu de remarques.

Le reste du Ch. XLV. contient 1. les Auteurs citez par *Suidas*, sans les nommer, mais que Mr. *Kuster* a découverts. Il a omis plusieurs fois la version des LXX. d'où *Suidas* a tiré quantité de mots, comme je l'ai découvert par hazard. On voit 2. les remarques de Mr. *Fabricius*, sur les Etymologiques Grecs, & particulierement l'*Etymologicon Magnum*, qui est un Livre d'un plus grand usage, que bien des gens ne pensent. La meilleure Edition est sans doute celle de *Sylburge*. J'ai aussi un exemplaire de l'Edition de *Turrisani* en MDXLIX, qui a appartenu autrefois à *Bonaven-*

ture Vulcanius, avec quelques remarques en marge, mais d'une autre main, comme il semble. Il y a ici 3. les Glossaires & les Lexicons, tant MSS. qu'imprimez. On y voit aussi un Index des Auteurs citez dans l'*Etymologicon*, plus ample, que celui que *Sylburge* avoit publié, & un Lexicon anecdote sur quelques Livres du V. T. traduits par les LXX. Il n'y a que des mots, qui ont paru à l'Auteur plus difficiles que les autres. En parlant des Lexicons Grecs & Latins, Mr. *Fabricius* n'oublie pas celui d'*Hadrien Junius* publié chez *Henri Petri* à Bâle en MDXLVIII. in 4. Il me semble qu'il pouvoit ajoûter que ce n'est qu'un Abregé d'une Edition in folio, qui avoit paru chez le même Libraire, l'année précedente; où l'Auteur s'etend plus sur la signification des mots, & cite plus d'Auteurs. Les travaux d'*Henri Etienne*, de *Scapula* & de *Constantin* sont causes que ces Lexicons de *Junius* sont aujourdhui presque inconnus, sur tout l'Edition in folio, même dans la patrie de cet habile homme; où l'on auroit bien mieux fait d'employer ces Livres, que le Lexicon de *Schrevelius*, qui n'approchoit pas du savoir de *Junius*. Nôtre

Au-

Auteur met, en 4. lieu, les Index des mots Grecs, que l'on a faits sur quelques Auteurs, en particulier, les Auteurs des *Synonyma Græca*, *& Epitheta*, des *Phrases*, des *Prosodies*, des Dictionaires de la Langue Greque moderne, & un Index des Lexicographes Grecs tant anecdotes qu'imprimez.

Dans le Ch. XLI. il traite sur tout de l'*Hypomnesticon de Joseph*, Auteur Grec du XI. Siecle, de *Cyrille* de Scythopolis, d'*André* de Candie, dont on donne ici une Homilie, sur le Publicain, & le Pharisien, & d'autres Auteurs du VI, VII, VIII & IX. Siecles. Il y a encore ici deux Index, l'un des *Melodes* Grecs, (c'est ainsi qu'on nomme ceux qui ont fait des Hymnes) & un autre des Auteurs citez dans le Concile de Latran en DCXL, & dans celui de Constantinople en DCLXXX. tous deux contre les Monothelites; avec une liste de ceux, qui ont écrit sur l'Héresie, ou sur l'Histoire du Monotheliſme; & les Auteurs qui ont eu le nom de Michel.

Le XLII. Chapitre est de *Théophane* surnommé le Keramée, ou le Potier de terre, de *Jean Zonaras*, de *Jean Tzetzes* & d'autres Auteurs du X,

XI, & XII. Siecles. On a quelques Homilies du premier, auquel on joint plusieurs autres Auteurs du même nom. Du second on a des Annales imprimées, avec les Auteurs de l'Histoire Byzantine, des Commentaires sur les anciens Canons &c. Le principal Ouvrage du dernier sont ses *Chiliades*, qui sont un recueuil d'Histoires de toutes les sortes, en vers politiques. Il a aussi fait des Scholies sur quelques Poëtes, comme sur *Hesiode*, sur *Lycophron* &c. Il paroît, par ses Chiliades, que c'étoit un homme fort glorieux, mais dont les connoissances n'étoient que médiocres, & le goût encore moindre. On a fait ici un Index des Auteurs citez dans cet Ouvrage. Il y est aussi parlé de *Constantin Harmenopule*, Jurisconsulte, & à son occasion des autres Auteurs, qui ont porté le nom de *Constantin*, & plus bas, des *Eustathes*, des *Nicolas*, des *Simeons*, & des *Simonides*; en quoi *Allazzi* a beaucoup servi à Mr. *Fabricius*. Il touche encore quelques autres Auteurs moins connus.

Dans le Ch. XLIII. il est traité de *Jean Veccus*, de *Gennade*, & de plusieurs autres Auteurs Grecs, qui ont favorisé la réünion de l'Eglise Grecque,

que, avec la Romaine. Nôtre Auteur insere ici une longue Dissertation Latine, touchant *Gennadius*, par feu Mr. l'Abbé *Renaudot*, qu'il a tirée des remarques de cet Auteur, sur les Homilies de *Gennade*, publiées à Paris en MDCCIX. On pourra comparer ce qu'Allazzi dit de cet Auteur, dans son Traité des *Georges*, avec cette Dissertation. Il est aussi parlé d'un *Demetrius Cydone* & de plusieurs autres *Demetrius*, à son occasion, du Cardinal *Bessarion*, de *Léon Allazzi* & d'autres Grecs des derniers siecles. Il y a encore une liste des Auteurs Latins, qui ont écrit touchant les controverses, que l'Eglise Latine a avec la Greque.

Le Ch. XLIV. traite de *Grégoire Palamas*, de *Grégoire Acindynus*, de *Philothée* de Constantinople, de *Jean* Cyparassiote & de quelques autres.

Le XLV. est une liste Alphabethique d'Auteurs Grecs, dont la plûpart n'ont point encore été imprimez, dont le tems n'est pas assez connu & desquels l'Auteur n'avoit pas encore parlé ci-devant.

Ce Tome finit par la Dissertation d'*Allazzi*, touchant les Auteurs Grecs, qui ont porté le nom de

George, avec des notes, un supplément & un Index de Mr. *Fabricius*.

Le XI. Tome contiendra, comme il le dit dans sa Préface, les recueuils des Conciles, des Jurisconsultes, des Médecins & des autres Auteurs Grecs, qui ont été imprimez ensemble; car il n'a point encore été parlé de ces recueuils, qu'il est bon de connoître & que tout le monde n'a pas.

Enfin le XII. sera composé d'un Index Chronologique, sur tout l'Ouvrage, & d'un autre qui sera alphabethique, avec des supplémens & des corrections; car il n'est guere possible qu'on n'oublie quelque chose, dans un aussi vaste recueuil, & qu'il ne s'y glisse des fautes. Une seconde Edition, s'il s'en fait une, pourra redresser l'ordre, qu'on n'a pas pû observer par tout, mettre châque chose en sa place, & corriger châque matiere dans le corps même de l'Ouvrage. Il seroit beaucoup mieux *in folio*.

ARTICLE IX.

LIVRES DE CONTROVERSE.

I. LE PRESERVATIF CONTRE LE

LE PAPISME, *diviſé en deux Parties, dont la premiere contient des Conſeils fort aiſez, ſur la maniere de diſputer avec ceux de l'Egliſe Romaine ; & la ſeconde fait voir juſqu'à quel point le Papiſme eſt contraire aux veritables vuës de la Religion*, par GUILLAUME SHERLOCK *Docteur en Théologie, Doyen de St. Paul, Maitre du Temple & Chapelain Ordinaire de ſa Majeſté. Traduit de l'Anglois.* A la Haie, chez Neaulme MDCCXXI. in 8. pagg.

QUoi que feu Mr. le Docteur *Sherlock* ait compoſé pluſieurs Ouvrages, pleins de ſavoir & de bons raiſonnemens, dont une partie a été traduite en François, & luë ici, comme en Angleterre, avec beaucoup d'édification ; on peut dire que celui-ci, où il n'y a pas beaucoup de ce qu'on appelle *érudition*, eſt un des meilleurs qu'il ait faits, pour le bon ſens & pour la netteté. Son deſſein eſt d'inſtruire ceux d'entre les Proteſtans, qui ſe trouvent mêlez parmi les Catholiques Romains, & qui n'ont pas le tems de lire, ni le moyen d'acheter des livres, ni la capacité néceſſai-

ceſſaire pour juger des Controverſes épineuſes, ſur leſquelles on peut les mettre. Il leur apprend ici la maniere de ſe défendre contre les Miſſionaires de l'Egliſe Romaine, ou contre les Particuliers, qui ſont auſſi les Convertiſſeurs; en leur donnant des moyens de reprimer la vivacité de ces gens là, & même de leur fermer la bouche, ſans s'engager en des diſcuſſions, dont on n'eſt pas capable.

1. Il montre donc, dans la I. Partie, comment on peut arrêter ces gens-là, dès l'entrée de leurs diſputes. C'eſt de leur demander d'abord, s'ils croyent que les Particuliers ſont en droit de juger, par eux mêmes, en matiére de Religion? S'ils diſent que non, la diſpute eſt finie; puis qu'aucun particulier n'a droit de juger de la validité de leurs raiſons. S'ils répondent qu'oui, il faut leur demander ſi c'eſt-là la doctrine de leur Egliſe. Ils n'oſeroient le dire, mais s'ils le diſoient, il faudroit qu'ils renonçaſſent à l'infaillibilité de l'Egliſe & à l'autorité qu'elle s'attribue de décider, pour les particuliers, de ce qu'il faut croire; parce qu'ils ne ſont nullement capables d'en juger. Mr. *Sherlock* pouſſe d'une maniere très-

fine

fine ce raiſonnement, mais très-facile à comprendre. L'Infaillibilité, dont on parle tant, ne ſert de rien, ſi elle dépend du jugement particulier de châque Chrétien.

2. Il fait voir de quelle maniere les Particuliers, ſans être trop ſavants, peuvent ſe ſervir de l'Ecriture; en employant leur Raiſon, pour repouſſer l'Egliſe Romaine. C'eſt, par exemple, de n'écouter rien contre un paſſage, comme eſt celui-ci; *Tu n'auras point d'autre Dieu devant moi. Tu ne te feras point d'image* &c. *Tu ne te proſterneras point devant elle* &c. Il eſt viſible qu'on viole ce commandement, quand on rend un culte religieux à quelque Etre, qui eſt different de Dieu, qu'on en fait des images, qu'on ſe met à genoux devant elles &c. Les diſtinctions ſubtiles, que les Docteurs de l'Egliſe Romaine font, pour parer ce paſſage, ne ſauroient ſatisfaire une homme de bonne foi; à qui on ne peut faire voir aucune exception ſemblable, dans l'Ecriture. L'Auteur fait pluſieurs réflexions là-deſſus, qu'il vaut mieux lire dans toute leur étendue, en ſon livre, que dans un raccourci.

Touchant les preuves tirées de l'Ecri-

l'Ecriture, il paroît clairement que l'Egliſe Romaine en a peur ; puis qu'elle interdit aux Laïques la lecture des Livres Sacrez, comme on le voit, par l'uſage des Italiens & des Eſpagnols. Si elle la permet ailleurs, ce n'eſt que par connivence, & parce qu'elle ne peut faire autrement. Mr. *Sherlock* l'embarraſſe étrangement, ſur l'uſage que ſes Miſſionaires font de l'Ecriture, pour gagner les Proteſtans, pendant qu'elle ſoûtient qu'on ne la peut entendre, que par la Tradition ; pour y trouver les dogmes, que les Proteſtans nient. Si on les en pouvoit convaincre, ſans l'aide de la Tradition, il le faudroit faire ; mais ſi on ne le peut faire, ſans cela, on les doit laiſſer en repos ; puis qu'ils n'admettent point la Tradition, que l'on ne peut pas d'ailleurs prouver par l'Ecriture.

Il embarraſſe de même les Théologiens Romains, ſur l'uſage qu'ils pretendent faire des Peres, pour gagner les Proteſtans ; puis qu'il faut qu'ils avoüent que le Peuple ne peut point ſavoir ce que les Auteurs Eccleſiaſtiques enſeignent, ſur les Dogmes controverſez, ni parmi les Catholiques, ni parmi les Proteſtans.

3. Les

3. Les premiers prétendent faire valoir certains préjugez contre les Proteſtans ; mais on en fait voir l'illuſion, d'une maniere, qui ne ſouffre guere de replique. On renverſe auſſi ce qu'ils diſent de l'incertitude de la Foi, ſelon les principes des Proteſtans. On fait voir encore qu'il n'eſt pas vrai que les Docteurs Proteſtans donnent aux peuples de fauſſes idées de la Doctrine Romaine, pour les en détourner ; & qu'au contraire ce ſont les Docteurs Romains, qui la déguiſent, pour la rendre moins inſupportable à ceux qu'ils veulent attirer. Il n'eſt pas poſſible de s'étendre ici, ſur aucune de ces matieres, ſans être trop long.

II. Dans la ſeconde partie, Mr. *Sherlock* donne quelques regles pour l'examen des Controverſes, qu'on a ſur quelques points particuliers, avec l'Egliſe Romaine.

1. Il commence par l'Idolatrie, dont on l'accuſe & fait voir aſſez au long qu'un des principaux deſſeins de l'Evangile étant de l'abolir, l'Egliſe Romaine fait tout ce qu'elle peut, pour la rétablir ; ſoit en donnant d'autres objets du culte Religieux que Dieu ſeul, ſoit en établiſſant des images. Il

réfu-

réfute auſſi au long je ne ſai quel Controverſiſte Romain, qui prétendoit que les Cherubins, qui étoient dans le lieu très-ſaint, étoient des images de la Divinité, adorées par les Juifs.

2. Nôtre Auteur fait voir que l'amour extrême, que Dieu fait paroître aux hommes ſous l'Evangile, & les aſſûrances qu'il donne aux pecheurs du pardon de leurs pechez ſont extrémement affoiblis, par la doctrine de l'Egliſe Romaine, touchant le Purgatoire & par celle de l'invocation des Anges & des Saints, comme Médiateurs, entre Dieu & les Hommes.

3. Il examine la nature du culte divin inſtitué par l'Evangile, par oppoſition à celui qui ſe pratique dans l'Egliſe Romaine; où il y a une infinité de céremonies & de pratiques, qui regardent plûtôt le corps, que l'eſprit; quoique nôtre Seigneur ait déclaré que Dieu étant un Eſprit, *il veut être adoré en eſprit & en verité.*

4. Enfin il examine diverſes doctrines Romaines, & fait voir qu'elles ſont oppoſées au deſſein que Dieu s'eſt propoſé par l'Evangile, de réformer & de perfectionner la nature

de

de l'Homme. L'Eglise Romaine n'est nullement amie de ce qui peut servir à éclairer les hommes ; à qui elle ne permet pas la lecture de l'Ecriture Sainte, & qu'elle tient dans l'ignorance, & dans une foi aveugle pour ses décisions. Par la Transsubstantiation elle éteint les lumieres naturelles, auxquelles on ne peut se fier, si ce dogme est vrai ; & même les lumieres surnaturelles, parce que l'on ne peut rien entendre dans l'Ecriture, si les paroles, que l'on cite pour prouver la Transsubstantiation, la signifient. La soumission à un Juge infaillible produit le même effet, puis qu'il faut s'y soumettre, malgré l'Ecriture & la Raison. Il en est de même de l'affectation, avec laquelle elle s'efforce de décrier l'Ecriture, comme une regle obscure & imparfaite ; ce qui empêche d'en profiter, comme on feroit, si l'on n'y ajoûtoit pas des Traditions Humaines, qui la contredisent. Il faut dire la même chose de la Foi implicite. Enfin elle a trouvé moyen d'étouffer l'esprit de la veritable Sainteté, en cherchant mille moyens d'expier les pechez, sans rendre les gens meilleurs, comme l'Auteur le fait voir.

Il

Il n'y a rien, dans tout ce qu'il dit, qui ne puiſſe être entendu, par des perſonnes, ſans étude; pour peu qu'ils aient de Bon-ſens, & qu'ils y apportent d'attention. Le Livre d'ailleurs n'eſt pas long, & on le peut lire pluſieurs fois, ſans s'ennuyer, & ſans s'embarraſſer, par une trop grande variété de matieres, ou par des raiſonnemens trop ſubtils. Ainſi il paroit avoir très-bien rempli le plan qu'il s'eſt propoſé.

II. LA DOCTRINE DES PROTESTANS, *ſur la liberté de lire l'Ecriture Sainte, le ſervice Divin en langue entendue, l'Invocation des Saints, le Sacrement de l'Euchariſtie, juſtifiée par le* MISSEL ROMAIN, *& par des réflexions ſur chaque point. Avec un Commentaire Philoſophique, ſur ces paroles de Jeſus-Chriſt*: Ceci eſt mon corps, *Matth.* XXVI, 26. *Par* F. P. DE LA BARRE A Geneve chez Fabri & Barillot MDCCXX. in 12. pagg. 500. avec le Préface.

IL y a une aſſez longue Préface, au devant de cet Ouvrage, dans laquelle il eſt parlé de l'amour & de la re-

recherche de la Verité & de la Paix, dans la Religion. Il ne ſe peut rien dire de meilleur, que ce que Mr. *de la Barre* dit ici, d'une matiere ſi importante, & il s'explique en très-bons termes. Je ſouhaite que les ſages & pieux avis, qu'il donne, puiſſent produire un bon effet. Un ancien Philoſophe a dit *que la Verité n'eſt pas une plante, qui naiſſe dans nos Jardins*; & j'ai peur qu'il n'en ſoit de même de la Paix, dans un Siecle auſſi factieux, que le nôtre; où l'interêt préſent & les paſſions déraiſonnables ſont les uniques reſſorts qui font agir les hommes. Cependant on ne peut pas ne point louër les caracteres, qu'il y donne de ceux, qui aiment judicieuſement la Verité & la Paix, dans la Religion.

„ Ce ſont-là, *dit-il*, les caracte-
„ res de ceux qui aiment la Verité &
„ la Paix; caracteres bien differents
„ de ceux des perſonnes, qui, élevées
„ dans les principes de la ſoumiſſion
„ & de la Foi aveugle, doivent leur
„ Religion au Hazard & à la Préven-
„ tion, plus qu'à l'Examen & au
„ Choix; qui n'appellent Paix & Ve-
„ rité, que ce qui leur a été donné
„ ſous ces beaux noms; & qui pre-
„ nent

„ nent pour la plus certaine & la plus
„ éclattante marque d'amour, pour la
„ Verité & pour la Paix, ce desir brû-
„ lant & ce zele inquiet d'étendre,
„ par toutes sortes de moyens, leurs
„ opinions & leurs pratiques. Gens
„ qui se flattant d'être les favoris du
„ Pere des Lumieres, & de ne pou-
„ voir se tromper, décident de tout
„ avec empire & prétendent que tout
„ le Genre Humain doit aveuglé-
„ ment se soumettre à eux, comme
„ à des Oracles infaillibles & com-
„ me à des Juges établis, pour assi-
„ gner le Paradis & l'Enfer; selon
„ qu'on se sera conformé à leurs o-
„ pinions, & soumis à leurs volon-
„ tez: comme ils se sont soumis eux-
„ mêmes à ceux, qui les ont préce-
„ dez.

„ Témoignez quelque doute, sur
„ ce qu'ils prononcent; vous êtes
„ traité d'Incredule. Parlez, avec
„ modestie & retenue, des objets de
„ leurs Décisions, vous leur deve-
„ nez suspect. Manquez de vous dé-
„ chainer, à leur exemple, contre
„ tous ceux, qu'il leur plait de con-
„ damner; vous êtes mis d'abord, si-
„ non au nombre des Héretiques,
„ du moins parmi leurs fauteurs.

„ Ayez

„ Ayez d'ailleurs les qualitez les „ plus eſtimables, tant de l'Eſprit, que „ du Cœur; ſacrifiez vous, pour la „ Religion; tout cela perd ſon prix „ auprès d'eux, & vous n'êtes ni „ Chrétien, ni digne de ſupport, ſi vous „ rejettez la moins importante de „ leurs opinions, & de leurs pratiques.

„ Grands amateurs du Merveilleux & du Myſtere, plus leurs „ Dogmes paroiſſent au deſſus de l'Intelligence Humaine; plus vous les „ voyez empreſſez à les recevoir, & „ ſéveres envers quiconque ne les „ reçoit pas; contens que l'on ſoit „ leurs Echos, pour ainſi dire, comme ils le ſont des autres.

„ Entrent-ils en diſpute, c'eſt en „ Maîtres orgueuilleux, ou en fiers „ ennemis, qui ſe tiennent aſſurez „ de la Victoire; & s'ils ne peuvent „ pas l'emporter ſur vous, par des „ autoritez conteſtées, par des convenances populaires, par des chicanes d'Ecole, par de vaines diſtinctions, par des termes équivoques, par quelques paſſages, ou „ tronquez, ou déplacez; fondemens ordinaires de ceux qui ne raiſonnent, que ſur la foi d'autrui;

„ ils tâchent de l'emporter dans l'esprit du Peuple, en rendant vôtre „ Personne odieuse, par des déclamations pathétiques, par des hyperboles outrées, par de violentes „ invectives, par des qualifications „ calomnieuses; preuves les plus fortes & les plus efficaces auprès du „ Vulgaire, toûjours disposé à traiter de Novateur, d'Héretique, „ d'Impie, d'Ennemi de Dieu, de la „ Religion, de la Verité, & de la „ Paix, quiconque lui est donné „ pour tel, par le Parti, par les Docteurs, par les Directeurs, auxquels „ il a livré son jugement & sa conscience.

Voilà un excellent portrait du faux zele, qui anime trop de gens dans la Chrétienté, & qui ne paroîtra nullement chargé à ceux qui ont quelque connoissance du monde. L'Auteur remarque en suite que la Charité est la vertu, qui est la plus recommandée, dans l'Evangile, & en fait un très-bel éloge, par où l'on voit qu'elle peut infiniment servir à reconnoître la Verité, & à ramener ceux qui sont dans l'Erreur, aussi bien qu'à se rendre agreable à Dieu.

Mr. *de la Barre* ajoûte à cela " que

„ si

„ ſi Dieu aime mieux être honoré,
„ par la Miſericorde, que par les Sa-
„ crifices, & par ceux-là même qu'il
„ avoit particulierement ordonnez ;
„ il s'enſuit que les haines & les per-
„ ſecutions le deshonorent beaucoup
„ plus, que ne feroit l'établiſſement
„ de ces ſentimens ; ſous le prétex-
„ te deſquels on excite ces perſecu-
„ tions & ces haines.

„ Comme Jeſus-Chriſt, *continue-*
„ *t-il*, a déclaré, lui-même, en ter-
„ mes formels, que ce ſeroit à la Cha-
„ rité fraternelle, que ſes Diſciples
„ ſeroient reconnus ; ce ſera princi-
„ palement, ou plûtôt ce ſera uni-
„ quement à cette marque, je veux
„ dire, aux œuvres de la Charité, qu'il
„ reconnoîtra ſes Diſciples, devant
„ ſon Pere & devant les Anges ; œu-
„ vres qu'il a lui-même recomman-
„ dées & pratiquées, & dont tous
„ les hommes, juſqu'aux moins intel-
„ ligens, ſont capables de reconnoî-
„ tre la bonté, la néceſſité & la juſ-
„ tice : comme ils ſont capables de
„ reconnoître la Verité des Doctri-
„ nes & des Lois, qui en ordon-
„ nent la pratique.

Il eſt bien certain que la plus gran-
de orthodoxie, ſans Charité, ne peut

point faire reconnoitre les vrais Chrétiens, & qu'elle ne fera nullement trouver miſericorde devant Dieu; puiſque Jeſus-Chriſt déclare qu'il ne reconnoîtra point, pour ſes Diſciples, ceux-là même, *qui auront fait des miracles en ſon nom*; pendant qu'il reconnoîtra, comme tels, ceux qui n'en auront point fait, mais qui auront été charitables.

„ Si donc, dit l'Auteur, ou l'im-
„ patience, ou l'humeur, ou l'or-
„ gueuil, ou le faux zele, ou l'exem-
„ ple des autres nous porte à haïr,
„ ou à mal traiter ceux qui ne ſont
„ pas de nôtre opinion; conſiderons
„ premierement ſi nos opinions re-
„ gardent les œuvres, pour leſquel-
„ les Jeſus-Chriſt témoignera de l'a-
„ verſion au dernier jour. Conſide-
„ rons ſecondement que c'eſt une
„ contradiction, que de ſe croire o-
„ bligé à ſouffrir pour la Verité, &
„ de croire qu'on puiſſe haïr & mal-
„ traiter des gens, qui croyent, com-
„ me nous, avoir la Verité; & dont
„ les erreurs ne regardent point les
„ œuvres, pour leſquelles Jeſus-
„ Chriſt fera reſſentir ſa colere & ſa
„ vengeance. Conſiderons enfin qu'il
„ eſt impoſſible de trouver dans l'E-

„ van-

„ vangile, un ordre, ou un avertiſ-
„ ſement auſſi formel d'avoir de l'im-
„ patience, de la haine & de la co-
„ lere, pour des ſentimens contrai-
„ res aux nôtres; que nous en trou-
„ vons de nous expoſer à l'impatien-
„ ce, à la haine, à la colere & aux
„ mauvais traitemens de ceux qui ont
„ l'eſprit perſécuteur.

On ne doit pas trouver étrange que Mr. *de la Barre* remontre tout cela aux Catholiques Romains, à la tête d'un livre de Controverſe, contre eux; car enfin ſi on ne s'écoute des deux côtez avec patience, avec douceur, & avec charité; il ne ſera jamais poſſible que celui des deux Partis, qui a raiſon, lequel que ce puiſſe être, rameine l'autre de l'erreur; ni qu'il puiſſe s'excuſer devant Dieu, qui n'a point promis de miſericorde à ceux, qui n'en auroient point eu, envers leur prochain.

Après ces remarques préliminaires, l'Auteur dit qu'il entreprend de juſtifier ici les Proteſtans ſur les quatre articles ſpécifiez au titre du Livre, & auquel on peut rapporter tout ce qui concerne le Culte Divin. C'eſt ce qu'il fait, par la ſeule autorité du Miſſel Romain, qui eſt un Ouvrage Ancien,

& par lequel on trouve que c'étoit la doctrine commune, il y a mille ans: 1. *que le service divin se doit faire en Langue Vulgaire*: 2. *que tout le peuple Chrétien doit ou peut lire l'Ecriture Sainte*: 3. *que ce n'est point aux Morts, quelques saints qu'ils aient été, que s'adressent les prieres de l'Eglise*: 4. *que le corps & le sang de Jesus-Christ ne sont point réellement & substantiellement, sous les especes, ou apparences du pain & du vin, consacrez pour l'Eucharistie*. Les dogmes opposez à ces doctrines ne se sont pas établis tout d'un coup, parmi les Chrétiens, & encore moins avant qu'il y eût un service public établi. Ainsi il est arrivé que les Liturgies même les plus authentiques se sont trouvées, dans la suite du tems, contraires aux sentimens reçus aux derniers siecles; parce qu'il n'a pas été aussi aisé de changer les Liturgies, quand elles furent une fois établies, sans scandaliser le Public; que de changer insensiblement les opinions des hommes.

La justification des sentimens des Réformez est d'autant plus naturelle & plus recevable, qu'elle est établie d'un côté sur le Titre le plus authentique de l'Eglise Romaine, & d'un autre

autre côté ſur les idées les plus générales, & les plus connues de la Religion Chrétienne, ſur les principes de la Religion Naturelle, & ſur les Notions qui ſe trouvent en tous les hommes. C'eſt faire honneur aux Catholiques que de prendre leur Miſſel, pour témoin de la doctrine de l'Egliſe depuis le huitiéme ſiecle, juſqu'au nôtre & même des précedens, de la Liturgie deſquels il a été tiré. C'eſt encore faire honneur aux Compilateurs du Miſſel, que de leur attribuer de ſages ſentimens. C'eſt même faire l'Apologie de la Meſſe, contre ceux qui la rejettent; dans la penſée qu'elle contient des doctrines, qu'ils ont raiſon de rejetter.

Cette juſtification des Proteſtans fait la premiere partie de ce Livre. Avant qu'on l'ait lû, ce que l'Auteur promet, dans la Préface, pourra paroître paradoxe aux deux Partis, intereſſez dans cette Controverſe. Les Catholiques trouveront étrange que l'on oſe dire que le Miſſel ne favoriſe pas leurs ſentimens; puiſque c'eſt, ſelon eux, en vertu des paroles de cette Liturgie, que ſe fait la Tranſſubſtantiation; & les Proteſtans, qui la rejettent comme contenant une doc-

trine contraire à l'Evangile & aux ſentimens des anciens Chrétiens, auront de la peine à croire que ces ſentimens n'y ſoient point. Mais pour peu que les uns & les autres examinent, avec un eſprit calme & desintereſſé, ce que dit l'Auteur, ils s'appercevront bien tôt que ce Paradoxe eſt en effet une Verité.

Le ſeconde partie de ce Volume contient un Commentaire Philoſophique, ſur les paroles de l'Inſtitution de l'Euchariſtie; où l'on ſe propoſe de montrer, que ſuivant les Notions du Sens-commun & de la ſaine Philoſophie, ces paroles de Jeſus-Chriſt: *ceci eſt mon corps* &c. ne ſe peuvent entendre que métaphoriquement, & nullement en un ſens propre & litteral. On peut auſſi rapporter à ce Commentaire diverſes réflexions ſur l'Euchariſtie, qui ſe trouvent répandues dans la premiere partie, depuis la p. 53. juſqu'à la fin.

On s'eſt attaché plus particulierement à la matiére de l'Euchariſtie, parce que les deux Partis la regardent, comme la plus importante, ſoit en elle même par rapport au Dogme & au Culte; ſoit par rapport à ſes ſuites, puis qu'elle a été une des principales

cauſes

cauſes de la ſéparation des Proteſtans, & la ſource d'une infinité de maux.

On s'eſt étendu, ſur le culte des Catholiques & des Proteſtans, afin que les uns puiſſent juger du Culte des autres, avec connoiſſance de cauſe.

L'Auteur a expliqué même les expreſſions des Scholaſtiques, ſur la matiere de l'Euchariſtie, avec toute l'équité poſſible; afin qu'on ne dît pas qu'il en impoſoit à ſes Adverſaires. Pour ce qui eſt des conſéquences, qu'on tire du dogme de la Tranſſubſtantiation, dans la concluſion de l'Ouvrage; il déclare qu'il les conſidere ſeulement en elles-mêmes & comme des ſuites naturelles du dogme. Il eſt d'ailleurs fort éloigné de les attribuer aux Catholiques, comme s'ils les avoüoient, & qu'ils euſſent deſſein de les établir, comme des dogmes. Il prétend ſeulement que, s'ils conſideroient les choſes, ſans prévention, ils reconnoîtroient que le Dogme, duquel naiſſent de ſi fâcheuſes conſéquences, ne peut pas être vrai. Un Syſtême auſſi compoſé, que l'eſt celui de la Tranſſubſtantiation, s'eſt formé à la longue, inſenſiblement & par parties: de même que le Culte & les Pratiques, auxquelles il a

donné lieu. L'Imagination, aidée de la Foi aveugle & forcée, s'eſt peu à peu accommodée à l'Opinion & au Culte; ſans prendre garde aux conſéquences, qu'en pourroient tirer ceux qui examineroient le tout, ſans prévention.

Il en a été, à peu près, de même du dogme de la contrainte & de la perſécution, le plus fort arc-boutant de celui de la Tranſſubſtantiation. Le zele aveugle & impétueux des Auteurs, & des premiers inſtrumens de la contrainte ne leur a pas permis d'en voir les conſéquences, ni de prévoir les ſuites qu'elle pourroit avoir; ce qui la fait regarder, dit l'Auteur, même par un grand nombre de Catholiques, comme la doctrine la plus oppoſée à l'amour de la Verité & de la Paix; & comme la plus fauſſe & la plus funeſte, qui ait été ſuggerée aux hommes, par cet Eſprit, qui a été ſéducteur & meurtrier, dès le commencement du Monde. Car enfin, pour le dire en peu de mots, peut-on conſiderer autrement une doctrine, & une pratique, qui, ſous prétexte de charité & de zele, confond la Verité & l'Erreur, le Vice & la Vertu, la Sincerité & l'Hy-

l'Hypocrisie, la Fidelité & la Perfidie, la vraie & la fausse Religion ? Elle anéantit la Liberté, la Conscience, la Raison, l'Evangile. Elle viole impunément les Droits Divins & Humains; &, par les haines, les divisions, les Schismes, les persécutions, les massacres, les guerres, qu'elle a causées, elle a fait perir plus de Chrétiens, par les mains des Chrétiens, sous ombre de Christianisme, qu'il n'en est peri, par les mains des ennemis secrets & publics de la Religion Chrétienne.

L'Auteur continue à peindre des plus noires couleurs ce dogme & cette pratique horrible, sans charger néanmoins le portrait qu'il en fait; mais il déclare encore que, quoi que la chose soit palpable, il est bien éloigné de croire que tous les Catholiques aillent contre leur conscience, en usant de contrainte. Leur croyance & leur pratique, à cet égard, sont des suites presque inévitables de cette foi aveugle, où ils ont été nourris & de ce zele impétueux, que l'ignorance, la superstition & l'exemple ont coûtume d'inspirer. Mais il ne doute pas que, parmi tant de gens de

bien, d'eſprit & d'honneur, qui ſe trouvent parmi eux, Théologiens, Philoſophes, Juriſconſultes & autres, il n'y en ait beaucoup; qui ont la perſecution en horreur, mais qui n'oſent le témoigner.

Mais il faut avouër que les premiers ne ſont nullement excuſables; puiſque, ſi on leur demandoit s'ils voudroient bien être traitez de même, par les Proteſtans, & s'ils répondoient ſelon leur conſcience, ils diroient immanquablement, qu'ils ne le voudroient pas. Ils font donc à un aûtre ce qu'ils ne voudroient pas qu'il leur fît, & violent les lumieres les plus claires de la Nature & de la Révelation. Pour peu qu'il leur reſte de calme, ils doivent bien ſentir leur faute, & l'on a vû ſouvent cette eſpece de gens, dans des terreurs effroyables, que le ſouvenir de leurs cruautez a excitées en eux.

Mais en voila aſſez, pour donner une idée génerale de cet Ouvrage, dans la lecture duquel on trouvera de quoi s'inſtruire aſſez, ſur les Controverſes, dont il y eſt parlé, pour pouvoir juger de quel côté eſt

la

la Verité, ſans crainte de ſe tromper. Il eſt écrit en un bon ordre, les raiſonnemens en ſont généralement très-ſolides, & le ſtile plein d'une vivacité, qui empêchera qu'on ne s'ennuie en le liſant. Il y a par tout des principes de ſincerité & d'équité, qu'il ſeroit bien à ſouhaiter, que l'on trouvât dans tous les livres de Controverſes.

III. LA RELIGION *des* MAHOMETANS *expoſée par leurs propres Docteurs, avec des Eclairciſſemens ſur les Opinions, qu'on leur a fauſſement attribuées. Tiré du Latin* de Mr. RELAND, *& augmenté d'une Confeſſion de Foi Mahometane, qui n'avoit point encore paru.* A la Haie in 12. MDCCXXI. pagg. 526.

CE Livre n'eſt pas un livre de Controverſe, de la nature des deux précedents; mais il y en a néanmoins un peu, dans la 2. Partie, qui contient des Eclairciſſemens ſur la Religion Mahometane; où Mr. *Réland* la défend, à quelque égard, contre divers Auteurs, qui l'avoient accuſée

de quelques Dogmes & de quelques Pratiques, dont elle n'eſt pas coupable. Cet Ouvrage a été imprimé deux fois, & nous avons parlé de la premiere Edition, dans la *Bibliotheque Choiſie* Tom. VIII. p. 396. & de la ſeconde dans cette *Bibliotheque Anc. & Mod.* Tom. VIII. p. 458. Cet Ouvrage a depuis paru en Flamand, & aujourdhui on le voit en François. Cela nous exempte d'en parler davantage. Ce ſera aſſez de dire, en un mot, ce qu'il y a de plus dans cette Verſion Françoiſe. Le Traducteur y a mis une longue Préface, où il avertit ſes Lecteurs de la maniere, dont il a cru devoir s'y prendre, pour rendre ce Livre plus agréable aux Lecteurs François; mais il y fait, par occaſion, diverſes remarques ſur la maniere de traduire; ſur ceux, qui ont écrit la vie de *Mahomet*, & ſur diverſes particularitez, que l'on a débitées de lui; ſur la dévotion des Mahometans, & en particulier ſur celle qui ſe pratique à la Meque; ſur la rélation que Mr. de *Tournefort* a donnée, dans ſon Voyage du Levant, &c. On voit de plus ici une Confeſſion Mahometane, qui n'avoit jamais

mais paru. Elle a été composée en Espagnol, mais écrite en caracteres Arabes, selon l'usage des Morisques d'Espagne, qui feignant d'être Chrétiens, écrivoient ainsi les livres de la Religion Mahometane, pour les cacher aux Inquisiteurs. Mr. *Réland* en parle souvent, dans ses remarques & d'autres livres de cette sorte, dont on a trouvé quelques uns, dans le Royaume de Valence. Le Traducteur en a eu une Version Latine, sur laquelle il a composé la sienne. Il soupçonne, avec assez d'apparence, que cette Confession est l'Ouvrage de quelque Renegat, & même d'un Moine, à cause des traits de prédicateur, qu'on y voit & des imitations des livres des Chrétiens, qu'on y trouve. On sait que les Morisques furent long-tems, sous la domination des Espagnols, & qu'ils n'en furent chassez, à la fin, que parce qu'il n'étoit pas possible de les convertir. En effet, le moyen de faire croire à des gens élevez, dans la doctrine de l'Unité de Dieu, & dans l'adoration de ce seul Etre, conçu comme tout spirituel, qu'il faut invoquer d'autres que lui, se mettre à genoux devant des

des Images tant des Saints, que de Dieu lui-même? Il n'y a que la force & la crainte des ſupplices, qui puiſſent faire dire à des gens, élevez à la Mahometane, ou à la Juive, que ce culte eſt permis, & les obliger à le pratiquer exterieurement. Il eſt ſurprenant qu'après l'extinction du Paganiſme & dans les premiers tems du Mahometiſme, les Chrétiens ſe ſoient malheureuſement entêtez de cultes nouveaux, & dont on ne trouve rien dans l'Ecriture Sainte; & aient voulu donner à leur Religion un air plus conforme à celle des Payens, qu'à celles des anciens Juifs & des anciens Chrétiens.

ARTICLE X.

LIVRES POUR APPRENDRE LA LANGUE FRANCOISE.

I. L'ART *de bien parler* FRANCOIS, *qui comprend tout ce qui regarde la Grammaire, & les façons de parler douteuſes. Nouvelle Edition, revue exactement, ſur la Grammaire de Mr. l'Abbé* Regnier des

des Marais, *ſur le Dictionaire de l'Academie Françoiſe, & ſur pluſieurs Remarques nouvelles & augmentée de pluſieurs Articles importans, qui ne ſe trouvent point dans les Editions précedentes. Par Mr.* DE LA TOUCHE. A Amſterdam chez les freres Wetſtein, MDCCXX. en deux Volumes in 12. dont le premier a 380 pages & le ſecond 636.

CET *Art de bien parler François* s'eſt ſi bien débité, qu'en voici une troiſiéme Edition, qu'on a été obligé de faire; parce qu'on ne pouvoit pas laiſſer manquer un Livre, qui ſe demandoit tous les jours. Cela même nous diſpenſera d'en parler, puiſque cet Ouvrage eſt trop connu pour en faire d'extrait.

II. LES PLUS BELLES LETTRES FRANCOISES, *ſur toutes ſortes de ſujets, tirées des meilleurs Auteurs, avec des Notes. Par* PIERRE RICHELET, *cinquiéme Edition revue & augmentée, avec des obſervations ſur l'Art d'écrire les Lettres. Par* B. L. M. A Amſter-

titude du ſtyle, & qui font naître à leurs Lecteurs des idées contraires aux ſentimens, qu'ils leur veulent inſpirer, par le mauvais choix, qu'ils font des expreſſions, dont ils ſe ſervent.

FIN

de la I. Partie du XV. Tome de la Bibl. Anc. & Mod.

BIBLIOTHEQUE ANCIENNE ET MODERNE.

Pour ſervir de ſuite aux

BIBLIOTHEQUES UNIVERSELLE ET CHOISIE.

Par JEAN LE CLERC.

TOME XV.

POUR L'ANNE'E MDCCXXI.

Partie Seconde.

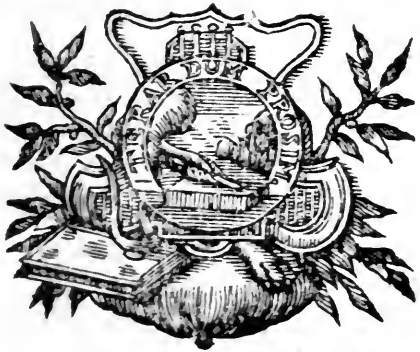

A AMSTERDAM,

Chez les FRERES WETSTEIN.

MDCCXXI.

CATALOGUE
DES
LIVRES NOUVEAUX,
qui se trouvent
chez les FRERES WETSTEIN.

R. P. Bernardi Pezii Thesaurus Anecdotorum novissimus, seu Veterum Monumentorum, præcipue Ecclesiasticorum, ex Germanicis potissimùm Bibliothecis collectio recentissima fol. 4. vol.

R. Bellarmini disputationes de controversiis Christianæ Fidei fol. 4. vol.

P. Poireti Opera Posthuma in quarto.

J. Jac. Mangeti Bibliotheca Chirurgica, sive Rerum ad artem Machaonicam quoquo modo spectantium Thesaurus absolutissimus. fol. 4. voll.

Antiquitates Selectæ Septentrionales & Celticæ una cum reliquiis Gentilismi in cœtibus Christianorum ex monumentis potissimum hactenus ineditis fusè perquiruntur, auctore Joh. Georg. Keysler. in Octav.

Herm. Conringii de Origine Juris Germanici Liber unus. in Quart.

Joh. Franc. Buddei Parerga Historico-Theologica. in Octav.

Polycarpi Lyseri Historia Poëtarum & Poëmatum Medii Ævi ubi centum & amplius Codic. MStorum ope carmina varia emendantur, recensentur &c. in Octav.

TA-

TABLE DES LIVRES

Dont il eſt parlé dans la 2. Partie du

TOME XV.

DE LA

BIBLIOTHEQUE

ANCIENNE ET MODERNE.

I. *Threſor Nouveau de pieces Anecdotes par les Bénedictins de la Congr. de S. Maur.* 237
Tome I. 249
Tome II. 257
Tome III. 268
Tome IV. 286
Tome V. 316
II. *Projet d'une nouvelle Edition des* Antiquæ Lectiones *de* HENRI CANISIUS. 330
III. *Les Lois* ANGLO-SAXONNES &c. *publiées par Mr.* WILKINS. 338
IV. *Livres de* CICERON *de la* Divination *& de la* Deſtinée, *par Mr.* DAVIES. 351
V. *Projet d'une* SOCIETE' LITTERAIRE, *par Mr.* BRENKMAN. 367

VI. *Dissertation du* P. JEAN FRONTEAU. 403
VII. HIPPOCRATE *accusé faussement d'*Atheïsme. 428
VIII. *Tome III. de* ROBINSON CRUSOE. 440
IX. *Conte du Tonneau, par le Dr.* SWIFT. 441
X. *De l'Education des Enfans, par Mr.* LOCKE. 443
XI. *Traité de la Providence par le Dr.* SHERLOCK. 452
XII. *Lettres écrites de la Campagne.* 445
XIII. *Lettres Persanes.* 461

BIBLIOTHEQUE ANCIENNE ET MODERNE.

ARTICLE I.

THESAURUS NOVUS ANECDOTORUM. *Tomus Primus complectens Regum ac Principum, aliorumque Virorum Illustrium Epistolas & Diplomata bene multa. Prodit nunc primùm operâ & studio Domni* EDMUNDI MARTENE *& Domni* URSINI DURAND *Presbyterorum & Monachorum Benedictinorum.* A Paris MDCCXVII. in folio, pagg. 1040. avec les Préfaces & les Index.

IL y a plusieurs habiles gens, qui se sont appliquez, en ces derniers tems, à visiter les MSS. du moyen âge; pour en recueuillir tout ce qui peut servir à l'Histoire de ce tems-là,

ſoit à l'égard des faits, ſoit à l'égard des ſentimens & des coûtumes; qu'on ne peut bien ſavoir, que par-là. On n'a pas manqué de les louër, de leurs peines & de leurs ſoins; car quoique tout ne ſoit pas également important, on y peut néanmoins trouver des choſes, qui ſervent à enrichir & à rectifier l'Hiſtoire des tems, dont il s'agit. Il ſeroit à ſouhaiter même, qu'on eût commencé plûtôt à faire ces ſortes de Recueuils; quand on avoit un plus grand nombre de ces pieces, qui périſſent par la négligence & par le tems. Si l'on avoit de cette eſpece de compilations, dans les tems plus éloignez; combien de choſes ne ſauroit-on pas, que l'on ne ſait point, & combien de pieces importantes n'auroit-on pas, que le tems, ou leur petiteſſe ont fait perdre? Combien d'excellentes Hiſtoires n'a-t-on pas perdu par-là? Mais on ne ſavoit point encore alors l'uſage, que l'on peut faire de cette ſorte de livres.

L'un des premiers, qui ont travaillé à cette eſpece de Recueuils, a été un Juriſconſulte Allemand, nommé *Henri Caniſius*; qui publia, au commencement du ſiecle paſſé, ſes *Antiquæ Lectiones*, qui eſt un Recueuil de pieces

pieces tirées des Bibliotheques d'Allemagne. Elles furent imprimées à Ingolſtadt, l'an MDCI. & les ſuivans, en ſix Volumes ; auxquels *Pierre Stewart* en joignit un ſeptiéme, peu d'années après la mort de *Caniſius*. On avoit commencé à rimprimer en Hollande ce Recueuil, depuis peu d'années ; mais cela fut interrompu, pour quelques raiſons, qui n'intereſſent point le Public. On a repris, depuis peu, le deſſein de l'achever, comme on le verra par le projet, que nous en donnerons dans la ſuite. Ce Recueuil étoit en effet devenu ſi rare & ſi cher, qu'on ne le pouvoit trouver nulle part chez les Libraires, & qu'il coûtoit beaucoup à ceux qui le rencontroient, par hazard.

Le P. *Jaques Gretſer*, Jeſuite, entreprit auſſi, environ au même tems que *Caniſius*, de ramaſſer de ſemblables pieces, qu'il avoit trouvées dans les Bibliotheques d'Allemagne. Il publia *Paul de Bernried*, de la vie de *Gregoire* VII. en MDCX. *Gerohus* Prieur de Reichersberg, en Baviere, de ce qui arriva aux Empereurs Henri IV. & Henri V. & des démêlez qu'ils eurent avec le même Pape, parut par ſes ſoins en MDCXI,

On vit auſſi les trois années ſuivantes, par les ſoins du même *Gretſer*, *Luc de Staden* & quelques autres Auteurs, contre les Albigeois, un Recueuil de quelques Lettres des Papes & particulierement de *Paul* I. & d'*Adrien*, aux Princes & aux Rois de France, & enfin quelques Auteurs, qui avoient écrit contre les Vaudois.

Peu de tems après, le P. *Jaques Sirmond* Jeſuite, l'un des plus ſavans hommes, que cette Societé ait eus, ſurpaſſa tous les autres, qui avant lui avoient tiré des pieces anciennes de la poudre des Bibliotheques. Outre les trois Volumes des Conciles de France & les Oeuvres de *Paſchaſe Ratbert*, & d'*Hincmar* de Rheims; il publia tant d'autres Ouvrages, que leur recueuil, avec les Diſſertations & les Remarques de ce Jeſuite, a compoſé cinq volumes *in folio*, imprimez dans l'Imprimerie du Louvre en MDCXCVI. Il eſt vrai qu'il y a dans ce Recueuil des Ouvrages, qui avoient paru avant lui, comme *Sidonius Apollinaris*, & pluſieurs autres; qu'il a ſeulement corrigez ſur de meilleurs MSS. & éclarcis par des Notes. *Pierre François Chifflet* de Beſançon, du même Ordre, a publié, en divers tems, à Dijon,

Dijon, pour le moins, ſix volumes de pieces, qu'il avoit déterrées.

L P. *Labbe* fit paroître auſſi à Paris en MDCXXXVII. ſa *Bibliotheca Nova*, en deux Tomes, qui contiennent diverſes pieces hiſtoriques.

Feu Mr. *Baluze* en a publié bien davantage, en divers temps, ou à part, ou autrement, & en particulier dans ſes *Miſcellanées*, dont on a ſept volumes in 8.

Jean Baptiſte Cottelier, outre ce qu'il a publié de nouveau, dans ſes *Patres Apoſtolici*, a encore donné au Public, en trois volumes *in* 4. des Monuments Eccleſiaſtiques de l'Egliſes Greque.

Le P. *François Combefis*, Dominicain, publia en MDCXLIX. deux Volumes in folio, qu'il intitula *Bibliothecæ Græco-Latinæ Patrum Auctuarium*, dont il fit encore imprimer un troiſiéme Volume en MDCLXXII. où il y a des Auteurs de divers âges.

Mais perſonne ne pouvoit déterrer auſſi facilement des Ouvrages, qui étoient inconnus, que les PP. Bénedictins, qui ont quantité d'anciennes Bibliotheques, dans leurs Monaſteres. Comme ils s'étoient propoſez de chercher les Ouvrages des Moines de

leur Ordre, pour en composer *les Actes des SS. de l'Ordre de S. Benoît*; ils trouverent, à cette occasion, une infinité d'autres pieces, qu'ils ne cherchoient pas, & qu'on leur conseilla, avec raison, de communiquer au Public

Le P. D. *Hugues Menard* tira alors des ténebres l'Epitre de *S. Barnabé*, qui avoit été souvent citée par les anciens Peres; mais que personne n'avoit vuë, dans ces derniers tems. Elle a été depuis publiée & corrigée, sur d'autres MSS. dans l'Edition des PP. Apostoliques, sur tout dans celle d'Amsterdam. Il publia aussi la Concorde des Regles Monastiques, par S. *Benoît* Abbé d'Anien, avec des remarques, dans lesquelles, aussi bien que dans celles qu'il fit sur le Livre des Sacrements, par S. *Gregoire*, il a publié des monumens anciens, propres à dégager cette doctrine des préjugez & des subtilitez Scholastiques.

D. *Luc d'Achery*, du même Ordre, a publié, le premier, les OEuvres de *Lanfranc*, Archevêque de Cantorberi, celles de *Guibert*, Abbé de Nogent, & les XIII. Volumes de son *Spicilege*, avec la Regle des Solitaires, par le Prêtre *Grimlaic*.

Il parut encore en MDCLXXVIII des *Analecta Græca*, publiez par les PP. *Lopin*, *Pouget*, & *Montfaucon*. Mais le dernier a depuis enrichi nos Bibliotheques de plusieurs Ouvrages Grecs, que l'on n'avoit pas encore vus; tels que sont les fragmens de S. *Athanase*, *Eusebe* sur les Pseaumes & sur Esaie, & la Cosmographie de *Cosmas*, qu'il a publiez en deux Volumes in folio; desquels nous avons parlé au commencement du IV. Tome de cette *Bibliotheque Ancienne & Moderne*; aussi bien que des MSS. du la *Bibliotheque Coislinienne*, dans l'Ouvrage qu'il a fait exprès pour cela, & où il y a diverses anciennes Pieces. On sait aussi que les mêmes Moines Benedictins ont publié plusieurs Editions des Anciens Peres Grecs & Latins, plus correctes & plus augmentées, que celles qu'on avoit vuës auparavant; outre les Ouvrages d'Auteurs plus récents, dont le Public leur est redevable. On a encore vû, depuis peu, quelques Volumes de S. *Chrysostome* en Grec & en Latin, dont il est à souhaiter qu'on voye bien-tôt l'Edition toute entiere. Si leur P. *Martianay* s'est mal aquité de la publication des OEuvres de S. *Jerôme*,

dont il n'étoit point capable, comme on l'a assez prouvé, dans les *Quæstiones Hieronymianæ* & au commencement du Tome XVII. de la *Bibliotheque Choisie*; il y en a d'autres, qui se sont très-bien aquitez de ce qu'ils avoient entrepris.

Le P. *Martene*, le principal Collecteur de ce Thrésor, avoit déja fait voir combien il étoit versé, dans la connoissance de ces sortes de Monuments, par son Ouvrage *de antiquis Monachorum Ritibus* publié à Lion en MDCXC. in 4. par ses deux volumes de la même forme *de antiquis Ecclesiæ ritibus* imprimez à Rouën, en MDCC. & dans sa *Veterum Scriptorum &c. Collectio nova*, qui parut en même tems & de la même grandeur. Il avoit dessein de donner d'autres Tomes, s'il n'en avoit été détourné par d'autres soins; mais ce grand Ouvrage est plus considerable, que ce qu'il auroit pu faire alors.

Plusieurs Prélats de l'Eglise Gallicane ayant souhaité que les PP. Bénedictins entrepriſſent de donner au Public une nouvelle Edition de l'Ouvrage intitulé *Gallia Christiana*, qui n'étoit ni assez exact, ni assez complet; les Superieurs de la Congrégation de S. Maur,

Maur, trouverent à propos de l'en charger & le P. *Durand* avec lui. Dans cette vuë, ils entreprirent d'aller chercher, dans les Anciennes Archives des Egliſes & des Monaſteres de France, s'ils y pourroient trouver quelque choſe, qui pût ſervir à leur deſſein. Ils ont employé ſix ans à ce voyage, & à copier les pieces, dont ils avoient beſoin pour cela, & en même tems tout ce qu'ils ont cru le mériter & dont ils ont compoſé ces cinq Volumes. Ils ont viſité les Chartres d'environ cent Egliſes Cathedrales & de plus de huit-cents Abbaïes; pour corriger par-là une infinité de fautes, qui ſe trouvent dans les Editions de *la France Chrétienne*, par *Claude Robert* & par Mrs. *de Ste. Marthe*, & pour ſuppléer ce qui y manque. En faiſant cela, ils ont tiré, comme je l'ai dit, des copies d'une infinité de pieces, qu'ils ont jugé dignes de la curioſité du Public. Par-là ils ont été en état non ſeulement de donner au Public un *Spicilegium*; nom que l'on donne à l'amas des Epis, que les pauvres gens font après les moiſſonneurs, qui n'en laiſſent que peu à ceux, qui glanent après eux; mais une *Moiſſon* entiere de pieces Anecdotes. Sur ce pied-là ils

auroient pu, comme il semble, intituler ce grand Recueuïl *Messis nova*, aussi bien que *Thesaurus novus*; mais ils ont préferé le second titre, qui étoit peut-être plus au goût de certains Lecteurs; quoi que bien loin que tout y soit d'or, ou d'argent, on puisse dire, en gardant la métaphore précedente, qu'il y a ici bien de l'yvraie mêlée, parmi le bon grain.

Ce n'est pas qu'en copiant ces pieces, ils ayent perdu de vuë le principal dessein de leur voyage. Ils n'ont rien oublié, pour s'informer des Anciens Ecclesiastiques de France. Par là ils ont trouvé le moyen de corriger surement une infinité de fautes, dans les Editions de la *France Chrétienne*, & d'y ajoûter une très-grande quantité de choses, qui n'y étoient point. Ils assurent qu'ils ont déterré, pour le moins, trois cens Evêques auparavant inconnus; qu'ils ont copié, de leur propre main plus de deux mille actes sur les Originaux; qu'ils en ont tiré des Catalogues de ceux, qui ont eu les premieres dignitez, parmi les Chanoines de presque toutes les Cathedrales qu'ils ont vuës; & des listes d'Abbez, ou d'Abbesses de plus de ciuq ou six cens Monasteres; dont il n'y avoit

que

que le seul nom, dans la France Chrétienne de Mrs. *de Ste. Marthe*, ou dont même ils avoient omis les noms, ce qui leur est arrivé plus de cent fois. On conçoit facilement la peine, qu'il y a eu à tout cela, & l'on voit bien par-là qu'ils n'ont nullement négligé le projet de la France Chrétienne. La question seroit seulement si, comme l'on dit, *le jeu valoit la chandelle*, & si ces Abbez déterrez, ces Abbesses résuscitées, & ces Chanoines sauvez de l'oubli, où ils étoient, méritoient la peine que l'on a prise pour eux. Je connois quelcun, qui est même choqué du titre de *Gallia Christiana*, & qui voudroit qu'on eût appellé ce Recueuil *Gallia Ecclesiastica*; parce que le titre semble insinuer qu'on doit nommer les Ecclesiastiques *Chrétiens*, par excellence; & l'on ne sait que trop que ceux, qui méritent ce Nom par excellence, ne sont pas, parmi ces gens-là, en plus grand nombre, que parmi les Laïques. En tout cas, ce n'est pas la faute, s'il y en a, de ces bons Peres Bénedictins, mais de celui qui a le premier inventé ce titre. Qui sait même s'il n'a pas voulu dire aux Ecclesiastiques François, non ce qu'ils étoient, mais ce qu'ils devoient être. Il y a

bien d'autres loüanges, que l'on ne devroit prendre qu'en ce ſens-là; comme le ſont celles des Grands, que l'on décrit, comme s'ils avoient toutes les qualitez de l'eſprit & du cœur, qu'ils devroient avoir, & non tels qu'ils ſont.

Les PP. *Martene* & *Durand* ayant remis, en bon ordre, ce qu'ils avoient ramaſſé, pour perfectionner la *Gallia Chriſtiana*, à ceux qui doivent avoir ſoin de cette Edition, ſe ſont appliquez à ranger & à publier les pieces, que l'on trouve, dans ces cinq Volumes. Ils les ont diſtribuées en quatre claſſes, dont la premiere eſt des *Epitres* & des *Diplomes*, qui ſont environ trois mille, & qui rempliſſent les deux premiers Tomes. Il y a beaucoup de choſes concernant les mœurs, & la Diſcipline Eccleſiaſtique de ces temps-là, ou qui peuvent ſervir à éclaircir l'Hiſtoire Eccleſiaſtique & Civile. La ſeconde claſſe renferme des Ecrits, concernant des choſes Civiles, Eccleſiaſtiques & Monaſtiques; qui regardent preſque toutes les Nations Chrétiennes. La troiſiéme contient pluſieurs Conciles, Statuts Synodaux, Réglemens des Monaſteres & des Communautez; où il y a bien des choſes curieuſes à ſavoir, touchant la diſci-

diſcipline Eccleſiaſtique. Enfin dans la quatriéme, on met pluſieurs Traitez moraux & dogmatiques de tous les Siecles, à compter depuis le quatriéme juſqu'au quatorziéme.

Avant châque piece on a mis une Préface, qui quoi que petite ſert pourtant beaucoup à bien entendre ce qui la ſuit; & il y a même de petites notes au deſſous, par tout où l'on a crû, que cela pouvoit être utile. On a auſſi mis au devant de châque Volume un Index des pieces, rangées en ordre Chronologique, & d'autres qui ſont Alphabethiques, dont l'un regarde les Auteurs des Lettres & des Pieces, & l'autre ceux à qui celles ſont adreſſées. Mais ces deux dernieres ſortes d'Index ne ſe trouvent que dans les deux premiers Tomes, les autres n'en ayant pas beſoin. L'Index des choſes eſt à la fin de châque Volume.

LE premier commence par un Ordre de *Theodoric* Roi des Goths, contre ceux qui alienoient les biens Eccleſiaſtiques. Le ſuſcription de cet Ordre eſt conçue ainſi : *Domituri Orbis Præſoli & reparatori libertatis Senatui Urbis Romæ Flavius Theodoricus Rex.* Il ſemble qu'il faut lire *domitori* & *præſuli*; mais ſi la maniere de lire du MS.

de Morbac eſt vitieuſe, comme il me paroît, il faut avouër que c'eſt un grand compliment que Theodoric fait au Pape Boniface IV. qui ſiegeoit en ce tems-là, ſi *Præſul* ſe rapporte à lui. Je ne ſai ſi aucun Pape a jamais été nommé *Domitor orbis*, qui eſt un titre qui ne peut quadrer qu'à l'Empire Romain, ſous le Paganiſme; & qu'un Roi Arien, comme étoient les Goths, ne pouvoit guére donner au Pape, en un ſens Eccleſiaſtique, qui ſeroit que le Pape avoit converti tout le monde. Que ſi on rapportoit ces mots au Sénat Romain de ce tems-là ce ſeroit une grande raillerie, que de lui donner le titre de *Præſul domitor orbis*. J'avouë que je ne puis comprendre ce que veulent dire ici ces paroles. *Caſſiodore*, qui a dreſſé tant d'ordres & de Lois de Theodoric, ne s'exprime ainſi nulle part, que je ſâche. Il n'appelle le Sénat Romain que *Senatum Urbis Romæ* & ce n'eſt qu'à lui, que s'adreſſe la Lettre; car, en lui parlant, il l'appelle *Patres conſcripti*, ſelon l'ancien uſage, ſans faire aucune mention du Pape.

Les Editeurs remarquent que dans une Lettre, qui ſuit, & qui eſt adreſſée à *Richilde* & à *Radegonde*, Reine de France, qui étoient dans un Monaſtere

naſtere de Filles à Poitiers, par Ceſarie Abbeſſe d'Arles, elle leur envoya la Régle de S. Ceſaire, Evêque de cette Ville, & qu'il ſe pourroit faire que cette Régle eût été obſervée dans ce Monaſtere, avec celle de S. Benoît. Il n'étoit pas rare, en ce tems-là, que l'on obſervât deux Régles, en même tems, dans un ſeul Monaſtere; comme on l'a fait voir, dans la Préface. Dans une Donation, en faveur du Monaſtere de Morbac, *Baldebert* y eſt nommé *Epiſcopus*, *ſeu Abbas*. Les Editeurs remarquent, qu'en ce tems-là les Abbez étoient ſouvent Evêques & que même de ſimples Moines avoient cette dignité. Ils croyent que cela ſe faiſoit afin que les Moines ne fuſſent pas obligez de ſortir de leurs Monaſteres, pour ſe faire ordonner, ou pour aller chercher le *Chrême*, dont ils avoient beſoin; & de peur que les Evêques, venants là, pour les ordonner, ne troublaſſent le repos de ces pieux Solitaires. Mais ne s'y mêloit-il point d'ambition, & d'envie de ſe ſouſtraire à la viſite & à la Juriſdiction des Evêques, dans le Dioceſes deſquels les Monaſteres étoient ſituez? Il ſemble que c'eſt de là que ſont venus les Evêques ſans Evêché

& les Abbez à Mitre & à Croſſe, qui étoient inconnus dans les premiers tems.

A la colomne 214. il y a une Lettre de *Theodoric*, Evêque de Verdun à Gregoire VII. où il lui demande ce qu'il doit répondre à ceux qui cenſuroient le ſentiment de ce Pape; touchant le Célibat des Prêtres & des Inveſtitures des Laïques, & fait l'éloge de la jeuneſſe de ce Pape, en blâmant ſa conduite, dans un âge plus avancé. Sur cela, les PP. *Martene* & *Durand* font cette remarque, dans leur Préface: " La plûpart des Gens „ blâment à préſent le très-ſaint Pon„ tife Gregoire VII. comme un hom„ me fier, inquiet, avide de nouveau„ tez, embraſé de la cupidité d'un „ honneur & d'une domination inſup„ portable. Le P. *Mabillon*, tant dans „ la Préface du ſixiéme Siecle Béne„ dictin, Part. 2. que dans les An„ nales même Bénedictines, a dé„ fendu, contre cette calomnie ſi hor„ rible, cet homme très-pieux, & a „ prouvé ſavamment, ſelon ſa coû„ tume, que ce très-ſaint Pontife avoit „ été très-doux & enclin à la Clemen„ ce, envers tout le monde. Mais „ nous prouvons, par nos Anecdotes, „ qu'il a été non ſeulement doux, mais

„ en-

„ encore humble de cœur, & exempt
„ de toute ambition, & nous citons,
„ pour l'assurer, un témoin, exempt
„ de tout soupçon, Theodoric Evê-
„ que de Verdun, Schismatique & très-
„ irrité contre Grégoire; ou, si vous
„ aimez mieux, *Guenric* ou *Huenric*,
„ Scholastique de Trêves, & depuis
„ Evêque de Verceil, qui a écrit, en
„ son nom, une Lettre très-injurieu-
„ se à Hildebrand, que nous avons
„ publiée à la col. 214 & dans laquel-
„ le il avouë que Grégoire, *à cause de*
„ *l'avantage singulier de son excellent*
„ *esprit, avoit été élevé à l'Archidiaco-*
„ *nat de la Mere Eglise, & qu'il s'é-*
„ *toit fait connoître & aimer à tout le*
„ *monde, par la maniere vigilante &*
„ *loüable, dont il s'étoit aquité de cet*
„ *emploi, & parvenu au faîte suprê-*
„ *me du nom Chrétien, qu'il avoit sou-*
„ *vent été élu & appellé par les Peres,*
„ *qui lui cedoient, & qu'il avoit toû-*
„ *jours évité, par l'éloignement de son*
„ *esprit & souvent même de son corps*
„ *cette dignité; mais qu'à la fin, par*
„ *l'inspiration de la Divinité, qui ex-*
„ *citoit la dévotion & le consentement*
„ *de ses Serviteurs, dans le choix &*
„ *dans l'exaltation de son Elu, il avoit*
„ *souffert le joug, pour lequel il avoit*

de

„ *de l'averſion*, *& avoit ſoumis ſon cou*,
„ *comme un animal apprivoiſé*, *à ſon*
„ *Seigneur*. On ne peut rien apporter de
„ plus clair, que ce témoignage, pour
„ prouver l'humilité de Gregoire, &
„ combien il étoit éloigné de l'ambi-
„ tion & de l'envie de dominer. Pour
„ nous ôter encore tout ſujet de douter,
„ *Theodoric*, ou, ſi vous aimez mieux,
„ *Huenric*, ajoûte: *c'eſt-ce dont nous*
„ *ſommes aſſurez*, *& que nous croyons*
„ *de vous*; *& c'eſt pour cela*, *que nous*
„ *le diſons*. Il y a néanmoins un té-
moignage plus clair & plus déciſif de l'ambition & des autres vices, que l'on a reprochez à Grégoire; ce ſont ſes propres actions, depuis qu'il fut Pape, qui font voir bien plus évidemment ſon orgueuil & ſon eſprit tirannique, que le diſcours d'un Rhéteur, dont on ne ſait pas trop le deſſein. On peut voir la vie de *Grégoire* VII. dans le Tome VIII. de cette *Bibliotheque Anc. & Moderne*.

La conduite de Grégoire, avant qu'il fût Pape, put être, à quelque égard, plus modeſte & plus retenuë, pour ſe gagner la faveur du Public, & il put témoigner avoir de l'éloignement, pour la dignité Papale, afin d'y parvenir plus ſurement. Si l'on avoit remarqué

qué en lui trop d'avidité, pour y être élevé, son ambition lui auroit été nuisible, parce qu'on auroit eu peur d'un homme de cette sorte. C'est une Comedie, que tant d'autres ont jouée, qu'elle ne trompe plus personne. C'est ce que l'Auteur même de cette Lettre fait assez voir, dans la suite, en parlant de la maniére dont il s'étoit conduit étant Moine, avant son Pontificat, & ensuite de la défense, qu'il fit aux Prêtres de se marier; & de la maniere, dont il excommunia & déposa l'Empereur, & de la querelle sur les Investitures prises des Laïques. Les PP. Bénedictins traitent ce qu'on dit de sa vie, avant qu'il fût Pape, de pures calomnies. Le mal est que la conduite qu'il eût, dès qu'il fut placé sur le Siege de Rome, ne le confirme que trop. Ainsi l'on a tout sujet de croire que les douceurs de l'Auteur de la Lettre, ne sont mises-là, que pour se moquer, ou donner plus de poids à ce qui suit. Mais il prend un tour adouci, en cela même, en ce qu'il feint de lui écrire ce qu'on disoit de lui, seulement pour apprendre ce qu'il devoit répondre à ceux qui le censuroient; quoi qu'il fasse assez connoître que ces Censures ne

ne lui paroiſſoient que trop bien fondées.

Pour l'Apologie, que le P. *Mabillon* a faite pour ce Pape, je ne l'ai point vuë; mais la maniere, dont il ſe conduiſit, montre aſſez que la Douceur & la Clemence n'étoient pas des Vertus, qui lui fuſſent connuës. Ce ne ſont pas quelques paroles douces & retenues, qui prouvent que ceux, qui s'en ſervent, ſont doux & clémens, mais les actions. Les Phariſiens, du tems de Nôtre Seigneur, ſavoient bien tenir des diſcours pieux; mais leurs actions faiſoient voir qu'ils ne l'étoient point. On ne doit point juger d'un Arbre, par ſes fleurs & par ſes feuilles, mais par ſes fruits. Ses actions les plus remarquables & les plus ſolennelles, pendant tout ſon Pontificat, font aſſez voir le déreglement de ſes paſſions. Si l'on peut appeller un homme, qui ſe conduit de la ſorte, *ſaint*, *doux & clement*, il n'y aura perſonne à qui l'on ne puiſſe donner ces titres.

Nos PP. Bénedictins remarquent en ſuite que tout le monde ſait bien le demêlé qu'*Henri* Roi d'Angleterre eut avec *Thomas Becket*, Archevêque de Cantorberi, & la maniere dont il le traita; mais qu'on ne ſavoit pas que

Si-

Simon, Prieur du Mont-dieu, de l'Ordre des Chartreux, & *Pierre Bernard*, Correcteur de Vincennes, de l'Ordre de Grandmont, s'étoient mêlez d'appaiſer ce Prince, qui leur avoit promis de bien traiter *Bequet*; mais qu'il le fit, ſelon les apparences, tuer dans la ſuite. C'eſt ce qui paroît par les Lettres de ces Moines, qu'on voit ici col. 560. & 562. Cette circonſtance n'étoit néanmoins pas fort importante, pour l'Hiſtoire d'Angleterre, ni de France; mais elle peut ſervir à celle de ces Moines, qu'on ne peut néanmoins, ce me ſemble, faire beaucoup valoir, pour avoir tiré du Roi d'Angleterre une parole, qu'il ne tint point. Il y a encore quelques pieces ſemblables, par leſquelles on découvre quelques circonſtances Hiſtoriques, dont la connoiſſance peut être utile à l'Hiſtoire Eccleſiaſtique de France, ſur tout en ce qui regarde les Moines, & les Monaſteres.

Tomus II. in quo continentur Urbani Papæ IV. *Epiſtolæ* LXIV. Clementis Papæ IV. *Epiſtolæ* DCCXI. Joannis XXII. *proceſſus varii in* Ludovicum Bavarum *& ejus Aſſeclas*, Innocentii VI. *regi-*

giſtrum Epiſtolarum anno MCCLXI. *Aliáque plura de Schiſmate* Pontificum Avenionenſium *Monumenta &c.* pagg. 1010. avec la Préface & les Index.

LEs Lettres d'*Urbain* IV. que l'on voit à la tête de ce Volume, ont preſque toutes été tirées d'un MS. qui a été communiqué aux Editeurs, par Mr. l'Evêque de Montpelier, l'un des plus dignes Prélats de France.

Les plus remarquables regardent les ſecours, que ce Pape, qui avoit été Patriarche de Jeruſalem, vouloit donner à la Terre-Sainte, qui ne ſe ſoûtenoit qu'avec bien de la peine, contre les Arabes ; ou la donation, qu'il fit de la Sicile à Charles, Comte d'Anjou, frere de S. Louïs, Roi de France. On pourra voir les précautions qu'il prit dans cette donation, pour retenir au Siege de Rome la proprieté de la Sicile; que Charles n'avoit que, comme Feudataire, & en payant un Tribut par an. Ce Pape étoit François, né à Troyes en Champagne, d'une Famille obſcure. Il s'avança, par ſon ſavoir & par ſon habileté, & il fut d'abord Chanoine de Troyes & enſuite Archi-

Archidiacre de Laon, Evêque de Verdun, & Patriarche de Jerusalem. Il fut employé par les Papes en plusieurs Légations, & se trouvant à Rome, pour les affaires de son Eglise en MCCLXI. il fut élu Pape, après la mort d'Alexandre IV. trois mois après la Vacation du Siege, par neuf Cardinaux (car il n'y en avoit pas alors davantage) qui ne purent convenir entre eux d'élire l'un de leur nombre, & qui furent ainsi obligez de choisir un Pape hors du S. College, *par un esprit d'étourdissement & par envie*, comme dit un Anonyme de ce temslà. Voyez le P. *François Pagi*, dans ses Vies des Papes Tome III. p. 353. On apprend que cet habile homme est mort depuis peu.

Les Lettres de *Clement* IV. ont été tirées de sept differents MSS. que les Editeurs ont collationnez les uns avec les autres, & dont ils ont marqué les varietez, avec soin. Ce Pape fut élu le 22. Février MCCLXV. le Siege ayant vaqué environ cinq mois. Il étoit de S. Gilles sur le Rhone, en Provence, & se nommoit *Gui le Gros*. On pourra voir sa vie, dans l'Auteur que nous avons cité, mais on pourra encore mieux s'instruire des évenemens de son

Pon-

Pontificat dans les Epitres, que l'on donne au jour dans ce Volume. On y verra, en particulier, le triſte état où étoit la Terre Sainte, en ce tems-là, les ſecours, que Clement y envoya, le voyage que S. Louis & d'autres y firent, les victoires que les Rois d'Eſpagne remporterent alors ſur les Sarafins, le don de la Sicile à Charles d'Anjou, la diviſion de l'Empire entre deux prétendants, après la dépoſition de l'Empereur *Frideric* & enfin la converſion d'un Prince Tartare, à la Religion Chrétienne.

Après cela, on voit diverſes ſentences, prononcées par *Jean* XXII. contre *Louis* de Baviere, élû Empereur, par une partie des Electeurs, & ſes adhérents. L'Empereur *Henri* VII. étant mort en MCCCXIII. en Italie, où il étoit allé, avec une armée, pour faire la guerre à *Robert*, Comte de la Pouille; les Electeurs s'aſſemblerent l'année ſuivante à Francfort, pour lui nommer un Succeſſeur, & les voix furent partagées. Les Archevêques de Mayence & de Treves, le Marquis de Brandebourg, & le Roi de Boheme élurent Louis Comte Palatin du Rhin. L'Archevêque de Cologne, Rodolfe Duc de Saex,

Saxe, & Rodolfe Comte Palatin du Rhin, frere de Louïs, donnerent leurs ſuffrages à Fréderic Duc d'Autriche. Ainſi le premier eut un ſuffrage de plus, mais on dit que celui, qui donna ſa voix, au nom de l'Electeur de Brandebourg, avoit ordre de nommer le Duc d'Autriche, qui auroit dû ainſi l'emporter ſur ſon concurrent. Cependant châcun d'eux prétendoit avoir été élu. L'Archevêque de Trêves couronna Louïs à Aix la Chappelle, & celui de Cologne Frederic à Bonn. Pendant cette querelle, le Siege de Rome vint à vaquer, & *Clement* V. étant mort le 20. d'Avril MCCCXIV. *Jean* XXII. ne lui ſucceda que le 12. d'Août MCCCXVI. Les deux prétendants avoient pris les armes, & Louïs ayant fait priſonnier Fréderic, le contraignit de renoncer à ſon Droit en MCCCXXIII. à ce que dit *Trithemius*. Après l'élection de Jean, châcun des prétendants lui envoya demander ſa confirmation; droit que les Papes s'étoient arrogez, ſans aucun fondement ſolide. Jean, ayant apris alors que l'élection n'étoit pas ſans difficulté, les cita tous deux à comparoître; pour entendre leurs raiſons, dont il pré-

tendoit avoir droit de juger. Louïs ne pouvant ſouffrir ce délai, nomma des Gouverneurs & des Vicaires, dans les villes d'Italie, & fit les fonctions d'Empereur, ſans attendre le jugement du Pape. Là-deſſus Jean excommunia tous ceux, qui uſurpoient le titre de Vicaires du S. Empire en Italie, ſans ſa permiſſion, & défendit que perſonne ne le fît à l'avenir, ſous la même peine. Louïs s'en moqua, perſuadé que la Dignité Imperiale ne dépendoit point du Pape, mais de Dieu ſeul. Jean choqué, au dernier point, de cette conduite ſe crut, ou voulut au moins le faire croire, en droit de proceder contre lui, & réſolut de le dépoſer, s'il ne témoignoit pas de la repentance de ce qu'il avoit fait: & Louïs commença à le regarder, comme ſon ennemi, & fit élire un autre Pape, pour le lui oppoſer. Ce fut un certain Frere Mineur, qui ſe nommoit *Pierre de Corbario*, qu'il nomma *Nicolas*. Dès lors, ils firent divers écrits l'un contre l'autre, qu'on appelle, en langage de ce tems-là, *proceſſus*. On publie ici les Ecritures de Jean, tirées d'un MS. de Mr. l'Evêque de Mompelier. *Raynaldus* & *Bzovius* en

en avoient déja publié quelques unes, mais mutilées. On trouvera ici le tout, où l'on voit plusieurs citations & excommunications des partisans de Louïs. Il seroit à souhaiter qu'on eût mis ici les réponses de Louïs & de ceux de son parti, si tant est qu'elles se trouvent encore. Il y a beaucoup de paroles dans les Ecritures du Pape, mais fort peu de solidité. On pourra voir dans *l'Histoire Universelle & Pragmatique de l'Allemagne*, par Mr. *Spener* Liv. I. c. 6. la suite de cette affaire, dans laquelle les Princes d'Allemagne soûtinrent, avec vigueur, la dignité Imperiale, contre les prétentions des Papes. Comme il ne fait qu'un petit abregé de cette Histoire, il indique les Auteurs, dans lesquels on la trouve plus au long.

Le Regître des Lettres d'*Innocent* VI. écrites l'an MCCCLXI. a été tiré d'un MS. de Mr. *Bouhier*, Président au Parlement de Bourgogne, qui est un très-savant homme. Il y a deux-cents-cinquante Lettres, dont les principales sont adressées à des Princes & à des Rois; pour les exhorter à vivre en paix ensemble, & pour reprimer quelques troupes de gens

armez, qui faiſoient de grands ravages ſur le Territoire d'Avignon, & menaçoient de ruiner la Ville.

Après cela, viennent quantité d'Actes faits, dans le tems du Schiſme des Antipapes, qui commença après la mort de Gregoire XI. Une infinité de gens écrivirent pour & contre les Papes, qui ſiégeoient en ce tems-là, & *Raynaldus*, *Bzovius*, *Ceſar Egas du Boulay*, & Mr. *Baluze* en avoient publié déja un grand nombre; mais il y en a encore plus ici, quoique les PP. Bénedictins ne croyent pas qu'ils aient publié tout ce qui en reſte. Quoi qu'il en ſoit, il y en a aſſez, pour confirmer ce qui a déja paru, ou pour réfuter ce qui n'eſt pas exact, ou ſuppléer ce qui peut y manquer.

Il y a ici un Mémoire François col. 1419. *donné à Maître Adrien Cottin, pour le fait des Libertez de l'Egliſe de France*, qui eſt fort remarquable; & dans lequel on montre, pour me ſervir des propres termes de cet Acte, *que le Pape ne peut & ne doibt lever, ne exiger les vacquans des Prélatures, ne des autres benefices, les premieres années, ne auſſi prendre les fruits, tant qu'elles vacquent, ne les procurations deuës aux Prélats, pour cauſe de viſi-*

viſitation, ne les fruits des benefices, qui ont vacqué, durant la ſubſtraction, qu'ils appellent fruits malpris; & des deſpoilles des Prelats, quand ils meurent ne faut point faire queſtion; quar le Roi en a pieça ordonné & l'Ordenance en Parlement enregiſtrée. Et auſſi les premieres années des benefices, qui ſont en Patronages Lays. Après avoir parlé ainſi, l'Auteur de cette inſtruction poſe ces principes, dans les articles ſuivants, que je mettrai ici mot pour mot. II. *Et pour venir à la matiere, il faut ſuppoſer que la puiſſance, que Noſtre Sauveur bailla à S. Pierre, fut à l'edification de l'Egliſe, non mie à la deſtruction, ſi comme dit la Sainte Eſcripture* 1. ad Corint. ultimo c. & in Canone *petenti*, cum ſedis privilegio non recepit licentiam peccandi, ſed neceſſitatem benefaciendi, XL. d. c. 1.

III. *Item l'Egliſe de Rome n'eſt mie dame des autres Egliſes, mes mere; ne le Pape n'eſt mie Seigneur des Eveſques, mes un d'Eulx, & auſſi le dit Monſieur S. Bernard*, ad Eugenium. Scias, *inquit*, Romanam Eccleſiam, cui auctore Deo præes, aliarum Eccleſiarum matrem eſſe, non dominam; te verò non Dominum Epiſcoporum, ſed

unum ex ipsis. Sic Archi. in c. 1. de Sum. Tri. & si cap. in VI.

IV. *Item est sa puissance limitée, tellement qu'il ne peut ne vendre, ne aliener les biens immeubles de l'Eglise & se il le faisoit, on l'y devroit resister de fait, si comme dit expressément le Chapitre*, non licet Papæ, *là où Jehan Gloseur du Decret dit*, quòd licet Papa sit solutus legibus, tamen secundum Leges debet vivere.

V. *Item à ce propos dit Pierre Bertrant, qui fut Cardinal d'Ostun, en la Clementine*; Ne Romani de Elect. *que si le Pape vouloit vendre une notable partie du Patrimoine de l'Eglise, ou faire autres choses semblables, on l'y doit résister* in facie, sicut Paulus resistit Petro ad Gal. 2. c. *Et les choses, dont ci-dessous sera faite mention, seront plus dommageables à l'Eglise.*

VI. *Il est vrai que les fruits des Eglises vacquans de droit commun doivent être convertis* in utilitatem beneficii, vel futuro successori reservari, in cap. de off. ord. in VI.

VII. *Item cette Loi est juste, sainte & raisonnable*, in c. erit autem lex.

VIII. *Item toutes fois que le Pape, ou autre fait contre la Loi juste & raisonnable, par ambition, & convoitise d'avoir*

d'avoir argent, *il peche mortellement*, ut ponit Innocentius de consuetudine in Rubrica & Jo. An. in c. generali de elect. L. VI. & Henricus post Cardinalem in cap. Cum ad Monasterium di. penultima de statu Monachorum ; *là où il dit que*, *si le Pape fait* scienter *aucune chose*, *contre Raison*, *il peche mortellement & dit aussi que*, *supposé que le Pape ait* ; lenitudinem potestatis, *toutefois* non habet eam, ut dominus, sed ut minister & dispensator domini principalis, *& que s'il dispense autrement des biens de l'Eglise*, *que par Raison*, *il fait mal*, ut potestas sub Ratione restringatur, XI. qu. in c. illa. *Et à ce propos parle S. Bernard*, ad Eugenium, *par les paroles qui s'ensuivent* : Quid autem tam indignum tibi, quàm voluntate, pro Lege, uti? Quid tam bestiale, quàm non judicio agi, sed appetitu? Quid tam indecens, quàm, ut totum tenens, non sis contentus toto, nisi inimicitias quasdam, & exiguas portiones aliorum adhuc velis facere tuas?

Après cela, suit une longue énumeration des maux & des inconveniens, qui arrivoient, par les exactions que le Pape faisoit ; qu'on pourra voir, dans l'Original. On rapporte cette

piece à l'an MCCCCVIII. Depuis le Concordat fait par François I. avec Leon X. on s'eſt beaucoup relâché avec la Cour de Rome, & encore n'eſt-elle pas contente.

Les Editeurs avertiſſent les Lecteurs, qu'ils doivent lire avec attention la Lettre de *Jean de Turenne*, *Anticardinal*, *à Jean Comte d'Armagnac & à tous les fideles de Chriſt*, ſur l'election de *Benoît* XIV. Antipape, qu'il avoit élu. Cette Lettre ſe trouve à la Colomne 714. & ſuivantes, & elle eſt datée du 20. de Janvier MCCCCXXIX. Perſonne, que l'on sâche, n'a fait mention de cet Antipape. Ceux qui liront, avec ſoin, ces pieces, y trouveront diverſes particularitez qu'on ne trouve pas ailleurs. Il y a encore, à la fin de ce Volume, diverſes Harangues, auxquelles on ne s'arrêtera pas.

III. TOMUS TERTIUS *complectens Chronica Varia, aliáque cùm Eccleſiaſtica, tum Civilia, omnium pœnè Nationum Monumenta Hiſtorica.* Pagg. 1022. avec la Préface & les Index.

CE

CE Volume eſt formé de pieces Hiſtoriques, qui concernent preſque toutes les Nations de l'Europe ; qui y trouveront diverſes choſes, qui les regardent & qu'elles apprendront, avec plaiſir. On dira un mot de châcune, pour en donner une idée génerale ; car il n'eſt pas poſſible d'entrer en aucun détail.

1. La Chronique de Sicile, par laquelle ce Volume commence, a été tirée d'un MS. de la Bibliotheque de Mr. l'Evêque de Montpelier, qui a fourni diverſes pieces curieuſes au Tome précedent. Celle-ci ne ſera pas deſagreable au Public, parce qu'on a peu d'Auteurs, qui aient écrit l'Hiſtoire de la Sicile ; ce qui a fait qu'il a reçu, avec plaiſir, quelques pieces de cette nature, que feu Mr. *Baluze* a publiées, à la fin de la *Marca Hiſpanica* & au Tome VI. de ſes *Miſcellanées*. Celle-ci comprend une Hiſtoire aſſez exacte de Sicile, pour le tems auquel elle a été écrite ; depuis que les Grecs ſe rendirent maitres de cette Iſle, juſqu'à la mort de *Guillaume* Chef de Frideric II. Roi de Sicile. Cet homme mourut environ l'an MCCCXL. Mais il n'y faut chercher aucune connoiſſance de l'Anti-

quité, car l'Auteur, dont le nom n'eſt pas venu juſqu'à nous, n'en avoit aucune étude. On y trouvera, en recompenſe, quantité de Lettres des Empereurs, des Papes & des Rois, qui ſont des preuves de l'Hiſtoire de ce tems là. Il auroit mieux fait de ſe renfermer dans ce qu'il pouvoit tirer de ces pieces. Qui pourroit s'empêcher de rire de ce qu'en commençant cette Hiſtoire, il fait Menelas *Roi d'Italie & de Trinatrie*, comme on appelloit, à ce qu'il dit, l'Iſle qu'on nomme depuis Sicile? *Rex fuit Paganus*, dit-il, *& cui Regi nupta fuit Helena ſua uxor, apud Tynderine civitatem dictæ inſulæ, poſitam in contrata Lacedemoniæ.* On pourroit dire que c'eſt le Copiſte, qui a mis *Trinatriæ*, pour *Trinacriæ*, ſi le reſte n'étoit pas encore pire que cela. Tel eſt encore ce qui ſuit; *per libellum de dictis raptu, obſidione, & captione factum pleniùs informari.* Il faudroit lire, per *libellum Dictys de raptu, obſidione &c.* Car on voit bien que l'Auteur a voulu citer *Dictys* de Crete, dans ſon Livre de la Guerre de Troie; mais peut-être citoit-il, ſur une mémoire confuſe, qui lui faiſoit croire que le Livre dont il s'agit, étoit intitulé *de dictis, obſidione &c.*

Il

Il dit au Chap. II. que les gens d'un Empereur de Conſtantinople, qu'il ne nomme point, étant deſcendus en un endroit de l'île qu'on nommoit alors *Caput Urlandi*, ils voulurent lui mettre un nom Grec, & qu'ayant vû là des figuiers & des oliviers, ils la nommerent *Sicalea*, ce qui veut dire, en Latin, un *figuier & un olivier*; comme ſi on l'avoit appellée συκελαία, parce que συκῆ eſt *un Figuier*, & ἐλαία *un Olivier*, & enſuite, par corruption, *Sicilia* en Latin. Perſonne, qui eût la moindre connoiſſance de l'Antiquité, n'eût pu commettre de ſi énormes fautes. Les PP. Bénedictins ſe plaignent que ce livre eſt plein de fautes du Copiſte, qu'ils ont fait néanmoins prudemment de ne pas corriger; parce qu'il n'y a point de faute trop groſſiere, pour un Auteur de cette ſorte. Il y a à la fin un Défi de *Charles* Roi de Jeruſalem & de Sicile à *Pierre* Roi d'Arragon.

2. On voit en ſuite *les Faits de Tancrede dans le voyage de Jeruſalem*, dont l'Auteur eſt un certain *Radulfe*, de Caen, qui étoit dans les troupes, qu'il commandoit. Cette Hiſtoire a quelque ſorte de liaiſon, avec la précedente, parce que *Tancrede*, le Hé-

ros de *Radulfe*, étoit fils d'*Odon* le Bon Marquis & d'une fille de *Roger* ſurnommé *Wiſchard*, ou *Guiſchard*, qui chaſſa les Saraſins de Sicile; & ſervit ſous *Boëmond*, fils de Roger, dans ſon expedition de Jeruſalem, où il fut la ſeconde perſonne après Boëmond. Il n'y a pas ici l'hiſtoire entiere de Tancrede, mais ſeulement ce qu'il fit pendant cinq ans. On y voit combien il contribua au recouvrement de la Paleſtine, & les actions prudentes & hardies, qu'il y fit; ce qui a fait que les gens de ſon tems le préfererent à tous les anciens Généraux. Il fit paroître ſon courage & ſa conduite à la priſe de Nicée, de Tarſe, de Mamiſte, & d'Antioche, à Jeruſalem, & dans le paſſage du fleuve de Bardal, & en toutes les occaſions, qui ſe préſenterent. En un mot, il eut part à tout ce qui ſe fit de plus important. C'eſt uniquement ce que l'Auteur de ce petit livre ſe propoſe de raconter. Mais il l'a fait plûtôt en déclamateur, qu'en Hiſtorien. Il étoit auſſi Poëte, comme il paroit, par un petit Poëme inſeré ici dans l'art. 126. & ſuiv. Il eſt du goût des Poëtes de ce tems-là.

On peut voir, par divers endroits de

de l'*Alexiade*, ou de la vie d'*Alexius Comnene*, écrite par sa fille *Anne Comnene*, que Tancrede étoit aussi habile, dans l'art de faire la guerre, que courageux. Le témoignage de cette Imperatrice est d'un poids d'autant plus grand, que Tancrede n'étoit point ami d'Alexius, ni Alexius le sien. Voyez le Livre XI. de l'Alexiade p. 312, 316, 320. de l'Edition du Louvre, Liv. XII. p. 349. & Liv. XIV. p. 422, 424.

Radulfe étoit né à Caen, en Normandie, environ l'an MLXXX. & fut instruit par *Arnulfe*, qui fut Chapelain du Comte de Normandie, du tems de la Guerre Sainte & depuis Patriarche de Jerusalem. C'est à lui qu'il dédie cet Ouvrage. *Radulfe* prit la Croix environ l'an MCVII. & servit dans les troupes de Boëmond. Deux ans après, il se trouva dans l'expedition d'Edesse, où Tancrede commandoit. Les Editeurs croyent, qu'il est le même que ce *Radulfus de Acone*, ou de S. Jean d'Acre, qui eut des emplois sous *Roger*, Neveu de Tancrede, dans la Principauté d'Antioche.

Quoi qu'il se soit principalement attaché à écrire les Actions de Tancrede, & qu'il dise : *celebret suos Normannia Robertos, reliquos Duces Occi-*

dens reliquus, mihi unus MARCHISIDES *ſufficit, cui non ſufficio vel totus*; il ne laiſſe pas de toucher diverſes choſes, qui ſe firent ſous les ordres de Boëmond, & de Tancrede, par d'autres. Les Editeurs croyent que l'Hiſtoire qu'il donne de ce qui ſe paſſa, dans la Guerre Sainte, eſt meilleure que celle des autres Auteurs contemporains. On y voit, à l'Article XI. & ſuiv. les artifices qu'Alexius employa, pour tromper les Seigneurs François, décrits aſſez vivement, avec les raiſons des diſſentions des Géneraux François, dans la Terre-Sainte, & d'autres choſes, dont il avoit été témoin oculaire. Il écrit beaucoup mieux, non ſeulement que l'Auteur de la Chronique de Sicile, mais que la plûpart des Auteurs de ce tems-là. S'il avoit mis les dates des choſes qu'il raconte, & écrit d'un ſtile plus ſimple, ſon Ouvrage ſeroit beaucoup plus utile. Mais en ce tems-là, on n'imitoit point l'exactitude & la noble ſimplicité des Anciens.

3. LA piece ſuivante eſt un Poëme intitulé *Hiſtoria geſtorum viæ noſtri temporis Hieroſolymitanæ, auctore* GILONE *Pariſienſi.* Il y a long-tems, que l'on a travaillé à ramaſſer

les

les Auteurs, qui ont écrit de la Guerre Sainte. *Jaques Bongars* en publia deux volumes l'an MDCXI. Mais il s'eſt trouvé depuis divers Auteurs, qu'il n'avoit pas vûs, & qui ont été publiez par *André du Chêne*, dans ſon Recueuil des Ecrivains de l'Hiſtoire de France; par D. *Luc d'Achery*, dans ſon Spicilege; & par D. *Jean Mabillon*, dans ſon *Muſeum Italicum*. Le premier avoit auſſi publié le Poëme de *Gilon*, que le P. *Sirmond* lui avoit remis pour cela, mais comme cette Edition eſt pleine de lacunes, qui la défigurent entierement; les Editeurs en ayant trouvé une beaucoup meilleure copie, dans le Monaſtere de S. Germain des Prez, ont trouvé à propos de publier de nouveau cet Ouvrage, compoſé de vers *Léonins*, qui étoient fort en vogue en ces tems-là. On pouvoit bien dire à ce Poëte:

Il ſe tue à rimer, que n'écrit-il en proſe;

Son Poëme pourroit néanmoins ſervir à ceux qui voudroient écrire de la Guerre Sainte, en le comparant, avec les autres Auteurs. Si quelque habile homme, qui ſût écrire, & qui eût

eût les qualitez qu'il faut avoir, pour écrire l'Hiſtoire, entreprenoit ce travail, en citant fidelement les anciens Actes, il ne manqueroit pas de trouver des Lecteurs; car il y a long-tems que les *Maimbourgs* & autres ſemblables Auteurs ſont tombez dans la poudre, comme ils le méritoient.

4. Voici encore un Auteur, qui ſeroit utile, pour cela. Son Ouvrage eſt intitulé: *Narratio Patriarchæ Jeroſolymitani coram ſummo Pontifice de ſtatu Terræ Sanctæ, ſive* Jacobi de Vitriaco, *Epiſcopi Acconenſis, & poſtea S. Eccleſiæ Romanæ Cardinalis Epiſcopi Tuſculani Hiſtoriæ Orientalis Liber III. ab editis diverſus.*

On auroit peut-être pu douter, ſi cet Ouvrage étoit bien de *Jaques de Vitry*, mais les Editeurs ont levé toutes les difficultez, dans l'Avertiſſement, qui eſt au devant de cet Ouvrage. Après ce livre, il y a quatre Lettres du même, au Pape *Honorius* III. auquel il fait part de ce qui s'étoit paſſé alors, dans la Terre-Sainte & en Egypte.

5. La Piéce ſuivante eſt un Poëme, qui a pour titre: Erneſtus, *ſeu carmen de variâ Erneſti, Bavariæ Ducis, fortuna. Auctore Odone.* Elle a été tirée d'un

d'un MS. de cinq cens ans, qui appartenoit à Mr. *du Poirier* Médecin de Tours. Ce Duc de Baviere vivoit du tems d'Othon I. au x. Siecle. On ne ſait point, au reſte, quel eſt cet *Odon*, qui a fait ce Poëme, ni quel eſt un *Albert* à qui il le dédie. Un Erneſt, Duc de Baviere, eut, d'Adelaïde ſa femme, un fils du même nom, qui lui ſurvêcut. Sa Veuve fit élever ce fils, avec tous les ſoins poſſibles, & eut ſoin de lui faire enſeigner le Latin & le Grec. En ſuite, s'étant mariée à Othon I. il éleva ce jeune homme, comme ſon propre enfant. *Henri* Comte Palatin, parent de l'Empereur; devint jaloux de la faveur d'Erneſt & l'accuſa, devant ce Prince, de vouloir attenter à la vie de Sa Majeſté, pour ſe mettre lui même ſur le Trône Imperial. Erneſt fut ſi irrité de cette calomnie, qu'il chercha les moyens de faire perir Henri, & qu'il le tua, avec le ſecours de Wezelon ſon parent, un jour qu'il conſultoit avec l'Empereur, dans une Diéte qu'il tenoit à Spire. Ce Prince en conçut tant d'indignation, contre Erneſt, qu'il fallut que ce dernier prît la Croix, pour aller faire la guerre aux Infideles, dans la Terre Sainte, afin

de

de s'ôter de devant les yeux de l'Empereur. Plusieurs autres Seigneurs se joignirent à lui, & s'embarquerent, pour la Palestine. Le Poëte a pris occasion de là de feindre un naufrage, qui les jetta sur des côtes inconnues, & rapporte mille fables mal-imaginées, avant que de le conduire à Jerusalem, & le ramener de là en Europe.

6. ON trouve, après cela, une genéalogie des Comtes de Flandre, qui contient aussi un abregé de leur Histoire, dès le XII. Siecle, jusqu'au XIV. C'est à ceux, qui recherchent les antiquitez de Flandre, à voir l'usage, qu'ils en pourront faire.

7. D. *Luc d'Achery* avoit eu dessein de publier la Chronique, ou l'Histoire du Monastere de S. Bertin, par *Jean d'Ypres*, qui mourut Abbé de ce Monastere, l'an MCCCLXXXIII. Cette Histoire s'étend, depuis l'an DXC. jusqu'à l'an MCCXCIV. Il l'a tirée des archives de ce Monastere & de plusieurs autres, & y a mêlé quantité de faits, concernant les Comtes de Flandres, & diverses autres choses arrivées dans le tems, dont il fait l'histoire. Ce que le P. d'*Achery* ne put pas faire, parce qu'il mourut peu

peu de tems après avoir préparé cet Ouvrage, pour l'impreſſion, a été heureuſement executé, dans ce Recueuil. Ceux qui ont écrit l'Hiſtoire de Flandre ſe ſont beaucoup ſervis de cette Chronique, où il y a quantité de choſes, qu'on ne trouve point ailleurs; ou qui ſervent à confirmer les Rélations des autres Hiſtoriens.

8. ELLE eſt ſuivie de l'Hiſtoire de deux Monaſteres, dont l'un eſt celui de Haſnon, de l'Ordre de S Benoit, dans le Dioceſe d'Arras. Elle eſt écrite par *Tomel*, Moine de cette Abbaie & qui fleuriſſoit l'an MLXX. L'autre Monaſtere eſt celui de Gatine en Brabant, de l'ordre des Clercs Réguliers de S. Auguſtin, dont l'Hiſtoire a été écrite vers le même tems, par un Moine nommé *Ebrard*. Il y a dans l'une & dans l'autre diverſes particularitez, concernant les païs, où ces Monaſteres ſont ſituez. Pour le reſte, ce ſont des choſes, qui ne peuvent guére intereſſer, que les Moines des lieux. Cependant l'Hiſtoire du Moyen Age n'eſt guére fondée, que ſur de ſemblables Ecris des Moines de ce tems là, qui étoient preſque les ſeuls Ecrivains d'alors.

9. IL

9. Il y a après cela un fragment de l'Hiſtoire de Brétagne, où il eſt parlé d'un demêlé, qu'il y eut entre les Egliſes de Dol & de Tours, qui dura plus de trois-cens ans. On y a joint l'Hiſtoire de la deſtruction du Monaſtere de S. Florent le Vieux, dans le Dioceſe d'Angers, près de Saumur, par les Bretons & par les Normans. Après viennent divers Actes de la querelle, entre les Evêques de Dol & de Tours, qui commença en DCCCXLVI. Ils prétendoient, de part & d'autre, avoir le droit de Métropolitains, ſur leurs adverſaires. On verra l'hiſtoire de ce démêlé, dans l'Avertiſſement que les PP. Bénedictins ont mis au devant de ces Actes; par où il paroît que cette conteſtation fut enfin décidée en faveur de l'Archevêque de Tours.

10. On voit enſuite des Actes, qui concernent des Evêques de Toul, écrits par un Anonyme, qui vivoit au commencement du Siecle XII. Ces pieces & les précedentes ſerviront à ceux qui travaillent à la *France Chrétienne*, dont on a parlé.

11. D'autres Hiſtoires Monaſtiques ſuivent ces Actes. Elles n'intereſſent guére que les Moines de ces

ces lieux, ou tout au plus ceux du même Ordre.

12. On ne dira rien, non plus, de la Rélation de la mort d'Othon IV. & des Chroniques abregées, qui ſuivent. C'eſt à ceux, qui en peuvent avoir beſoin, de les feuilleter, & d'en faire leur profit.

13. Pendant que les Papes ſiégeoient à Avignon, ils gouvernoient les villes d'Italie, par des Légats, qu'ils y envoyoient de France. Les Italiens, ne pouvant ſouffrir le gouvernement de ces gens-là, ſe ſouleverent contre eux. La ville de Florence fut la premiere, qui ſe rebella & elle fut ſuivie par beaucoup d'autres, & enfin, par la ville de Bologne. Cela obligea Gregoire XI. d'envoyer en Italie ſix mille chevaux & quatre mille fantaſſins Bretons; qui en ce tems-là, paſſoient pour les meilleurs gens de guerre, qui fuſſent en France; dans le deſſein de remettre les Italiens, dans leur devoir. Sur cette guerre, il y a ici un Poëme en vieux François, à la tête duquel on trouve ces paroles: *L'an* MCCCLXXVIII. *fit Monſieur* Guillaume de la Perene *ceſt Romans, pour amour & honour de noſtre mere Sainte Egliſe & par tail-*

vaillance d'armes, que fist, en celuy temps, Monsieur Selvestre Budes, *avecque plusieurs hommes, qui en sa compagnie estoient ou fait de l'Eglise. Lequel Messire Guillaume fut trois fois prisonnier, on dit pay.* Ceux qui sont curieux de voir des pieces, en vers de ce tems-là, se divertiront à la lire & y apprendront en même tems des traits d'Histoire, qu'on ne trouve pas si bien ailleurs. Ce Poëme finit à la mort de Gregoire XI. & au tems de l'élection de Clement VII. On y trouve à la fin des vers du même *Guillaume de la Perene*, dont les PP. Bénedictins nous donnent seulement quelques uns sur la création du nouveau Pontife, que je mettrai ici:

Aux Cardinaux fut fait grand Vilainie
Et en peril d'eulx tous perdre la vie
Par plusours fois, où il s'étoint mis
En conclave & ne pensoint mie
D'eulx départir de telle compaignie,
Se tenoit bien chacun à son avis.
Lors grant tourbe de Romains du pais
Vindrent à eulx, en bréant à hauts cris:
Nous le voulons Romain, ou d'Italie;
Puis que force à cet fet si bastis;

Ire

Ire & orgueuil, fauxſeté & envie
On puet dire : c'eſt oeuvre d'ennemis ;
Puis que Romains, par leur outre-
cuidance
Voulurent avoir Pape, par violence,
Et il s'eſt fait, par vraye élection.
Auxi voudroit la region de France,
Et les autres pais, par le ſemblance,
Avoir Pape checune region,
Ainſin n'auroient pas élection
Ceux qui la doivent faire par raiſon.
Ainſin ſeroit noſtre foi & noſtre
créance
Et Chrétienté ſeroit on grant balance,
A toûjours mes en grant deviſion
Si Dieu n'euſt mis en cet fet pour-
véance.

Ce Poëte Breton n'avoit pas tort de trouver mauvais que les Italiens vouluſſent abſolument qu'on élût un Pape Italien ; c'étoit ôter la liberté au College des Cardinaux de choiſir le meilleur ſujet ; qui pouvoit ſe trouver autant, parmi les autres Nations, que parmi les Italiens. Cependant le nombre des Cardinaux de leur Nation ayant toûjours été le plus grand, depuis quelques Siecles, & la jalouſie des autres Nations très-violente entre elles, ces Nations ont mieux aimé voir

un

un Italien sur le Siege de Rome, que tout autre. Pour bien faire, châque Nation devroit avoir son Patriarche, qui fût, comme autrefois, le Pape de son Patriarcat. Les brouilleries perpetuelles, qu'on a avec la Cour de Rome, cesseroient pour toûjours & châcun seroit le maître chez soi. Il n'y auroit pas plus d'inconvenient, en cela, qu'il y en a, dans la pluralité des Souverains, entre qui l'Europe est partagée; ce qui est, à cause de la diversité des Nations, beaucoup mieux, que s'il n'y avoit qu'une seule Monarchie. Comme châque Prince doit conduire ses Sujets, conformément aux Loix Civiles: châque Patriarche gouverneroit son Dioceſe, selon les Loix Divines. Mais ce n'est pas de quoi il s'agit ici.

Après ce Poëme, vient une description, en vers, des obsèques que l'on fit à *Bertrand du Guesclin*, Conêtable de France, mais Breton de naissance. L'Auteur de ce Poëme se nomme, à la fin, *Guillelmus Coriſopitenſis Dioceſis*, Guillaume du Dioceſe de Quimpercorentin, & dit qu'il a composé ce Poëme à Avignon en MCCCXC.

14. On trouve ensuite une Histoire, en François, de la Guerre, que Charles

Charles VIII. Roi de France, de Sicile, & de Jeruſalem, fit en Italie. Elle a été écrite, par *Guillaume de Villeneuve*, qui y fut préſent. Cet Hiſtoire eſt très-connue, mais ceux, qui l'écriront deſormais, n'ont qu'à comparer les Hiſtoriens modernes, avec cet Auteur. Peut être y trouveront-ils de quoi les redreſſer.

15. LES Editeurs nous donnent enſuite ſept Calendriers, ou Martyrologes anciens, celui qu'on attribue à *S. Jerôme*, & ſix autres, que l'on a trouvez, en divers Monaſteres, & dont les Auteurs ne ſont pas connus; des Actes de quelques Martyrs, & les Vies de divers Saints & Saintes, avec pluſieurs Actes, qui les regardent. Plût à Dieu euſſions-nous perdu non ſeulement tous ces Actes, mais encore tous ceux du vaſte recueuil des Jeſuites d'Anvers. & que nous euſſions celui qu'avoit fait *Euſebe*, des Martyrs des premiers Siecles! Ce qui nous en reſte, dans ſon Hiſtoire, nous fait juſtement regreter la perte du reſte; mais les Légendes des derniers tems ſont ſi pleines de fables, qu'elles ne méritoient pas d'être gardées.

IV. TOMUS QUARTUS, *in quo continentur varia Concilia, Episcoporum statuta Synodalia, illustrium Monasteriorum, ac Congregationum, edita, præsertim in Capitulis Generalibus, decreta.* Pagg. 1070. en comptant la Préface & les Index.

PAR le mot de *Concile*, on entend, dans le Titre de ce Volume, une Assemblée d'Evêques, pour établir les Dogmes de la Foi; & par le mot de *Synode* une Assemblée des Curez d'un Diocese, avec leur Evêque, pour recevoir de lui la Loi, qu'il leur veut donner. Quoi que les Anciens confondent ces deux mots, qui ne different qu'en ce qu'ils sont de deux diverses Langues; on les distingue aujourd'hui en France, sur tout en parlant François, & cela est en effet plus commode. Les mots ne dépendent que de l'usage, & il a été libre aux Editeurs de donner à ces mots les sens, qu'on leur donne en François; en avertissant seulement le Lecteur, comme ils l'ont fait, en leur Préface. Pour le mot de *Chapitre*, on sait qu'en cette occasion, il ne se prend, que pour l'Assemblée des Abbez, ou des Prieurs

Prieurs des Monaſteres pour y regler, ou y rétablir une certaine diſcipline, à laquelle les Moines doivent être ſoumis, mais non les autres hommes. Parmi les Moines Orientaux, ces Aſſemblées ont été en uſage, dès le tems de S. Pacome, comme on le fait voir; mais parmi les Bénedictins, on ne vit de Chapitre Géneral, que l'an DCCCXVII. & cet uſage paſſa d'eux aux autres Ordres, comme on le verra dans la Préface.

On trouvera dans ce Recueuil les Canons d'un grand nombre de Conciles, depuis le huitiéme Siecle juſqu'au ſeizieme, & les réglemens de quantité de Synodes particuliers & de Chapitres de Moines, pendant le même eſpace de tems, ou à peu près. Il ſeroit inutile d'en rapporter des exemples, pour donner une idée de ce qu'il y a dans ce Volume, parce que les matieres n'ont pas de liaiſon enſemble. Je donnerai ſeulement un Extrait d'un Ouvrage de *Berenger*, où il avoit mis une rélation du Concile Romain auquel il ſouſcrivit. Elle eſt à la Colomn. 99. & ſuiv. Nous avons déja parlé de ce Concile dans la Vie de *Gregoire* VII. inſerée dans le Tome VIII. de cette *Bibliotheque Ancienne & Moderne*;

mais on n'avoit pas encore alors, en Hollande, le Recueuil du P. *Martene*; au moins je ne l'avois pas vû. Le P. *Mabillon* avoit déja traité de *Berenger* & de ſes Rétractations, ſur le VI. Siecle Bénedictin, Tom. 2. & le feu P. *Pagi*, ſur le fonds duquel j'avois travaillé, en avoit apparemment profité. Quoi qu'il en ſoit, il y a ſujet d'être ſurpris, comme le remarque le P. *Martene*, qu'après tant de condamnations, & de rétractations, *Grégoire* VII. eût traité *Berenger* avec aſſez de douceur, pour ce tems-là. On a tâché d'en rendre quelque raiſon à la pag. 253.

Je vois que nôtre Editeur en donne une autre, dans l'Avertiſſement, qu'il met au devant de la piece de *Berenger*; c'eſt que cet homme ne s'éloignoit que d'un degré de la Foi de l'Egliſe Romaine; parce qu'il croyoit la préſence réelle, quoi qu'il ne crût pas encore la Tranſſubſtantiation; comme il paroît tant par *Guimond*, que par cet Ecrit de *Bérenger*; quoi qu'il ne parle pas toûjours de la même maniére. Mais il n'avoit garde de croire la Tranſſubſtantiation, qui ne fut décidée que dans ce Concile & ſur quoi on ne lui pouvoit faire aucune affaire, avant cette déciſion. Ces Actes du Concile Romain

main ont été tirez d'un MS. de Gemblours. Le P. *Martene* ne les donne pas, comme dignes de foi en tout; parce que *Bérenger* y parle de ſes adverſaires. Il n'eſt pas juſte en effet qu'on croye tout ce que dit un homme chagrin, contre ceux de qui il croit avoir été mal-traité; mais il ne faut pas non plus croire légerement ce que ſes ennemis diſent de lui. L'un n'eſt pas plus équitable, que l'autre. Il commence par la Confeſſion de ſa Foi, que j'ai rapportée à la pag. 249. du Tome VIII. & que je ne répeterai pas; après quoi il continue ainſi: " Lors
„ que je demeurois à Rome chez le
„ Pape, il fit lire cet Ecrit, dans l'Aſ-
„ ſemblée des Evêques, & dit qu'il
„ ſuffiſoit à la foi, & que ce devoit être
„ aſſez pour ceux, à qui il faut don-
„ ner du lait & non de la viande, ſe-
„ lon ce que S. *Auguſtin* écrit du Sa-
„ crifice de l'Egliſe, en ces mots:
„ *Ce que vous voyez ſur l'Autel eſt du*
„ *pain & du vin, & c'eſt-ce que vos yeux*
„ *vous rapportent; mais ce que la foi,*
„ *qu'il faut inſtruire, demande eſt que*
„ *le pain eſt le Corps de Jeſus-Chriſt,*
„ *& le vin ſon Sang.* Il crioit au peu-
„ ple que je n'étois point héretique,
„ que j'avois tiré cela des Ecritures,

„ & non de mon propre esprit ; en
„ disant, en son audience, à tout le
„ monde, que *Pierre Damien* n'é-
„ toit point inferieur en érudition, ni
„ en dignité, dans l'Eglise Chrétien-
„ ne à Lanfran (*il l'appelle* Lanfra-
„ nus, *au lieu de* Lanfrancus) &
„ qu'il n'avoit pas, à Rome, donné
„ son consentement à ce que Lanfran
„ disoit du Sacrifice de l'Eglise ; que
„ pour lui il étoit de son avis, & qu'il
„ falloit négliger ce que disoit Lan-
„ fran, plûtôt que ce disoit *Pierre*
„ *Damien*, fils de l'Eglise Romaine
„ & qui étoit, si je m'en souviens bien,
„ Evêque de Ste. Rufine, nullement
„ inferieur en érudition & en dignité
„ dans l'Eglise Chrétienne, & beau-
„ coup plus appliqué, que *Lanfran*, à
„ l'étude de la Divine Ecriture, selon
„ le commandement du Seigneur :
„ *Scrutamini Scripturas.*

„ Ainsi ce Pape, chez qui j'avois
„ demeuré près d'un an, me parut
„ croire avoir calmé & reprimé la fu-
„ reur de cette *troupe troublée*, ainsi
„ que parle S. Augustin, *comme de*
„ *la houë, que l'on a remuée*, & qui
„ m'avoit accusé, autant qu'elle l'a-
„ voit pu, d'héresie ; d'autant plus
„ que le Pape avoit fait apporter de

„ tous

„ tous côtez des Livres aux Evêques
„ & aux Abbez, aux Clercs & aux
„ Moines ; où l'on pouvoit lire les
„ Sacrifices immuables de Jesus-
„ Christ, & les sentimens de S. *Au-*
„ *gustin*, de S. *Jerôme* & de S. *Am-*
„ *broise* ; & qu'entre ceux, qui étoient
„ avec le Pape, j'avois pour moi l'E-
„ vêque de Porto, l'Evêque de Sutri,
„ l'Evêque de Tarracina, les Cardi-
„ naux *Atton* de Milan & *Deusdedit*,
„ le Chancellier *Pierre*, un Frere bon
„ & humble de cœur, nommé *Foulques*,
„ de delà les Monts, un Ecclesiasti-
„ que du Pape, nommé *Thetbald*,
„ que l'on estimoit alors le plus Sa-
„ vant Ecclesiastique, qui fût à Ro-
„ me, un Frere, qu'on appelloit *Bon-*
„ *jour*, & plusieurs autres, dont je
„ n'ai retenu ni les noms, ni les di-
„ gnitez.

„ Mais ces gens pestilentiels, & qui
„ pervertissoient l'Ecriture, presserent
„ néanmoins fortement le Pape d'e-
„ xiger de moi, que je demeurasse
„ à Rome, jusqu'à l'Assemblée des
„ Evêques, qui devoit se tenir en Ca-
„ rême. Ils esperoient, selon le
„ mot de *Terence*, *interea fiet* (&
„ non *piet* comme il y a dans l'Ori-
„ ginal) *aliquid*, qu'il y auroit alors

„ plus de monde, & que le tumulte
„ des Sots, qui ſeroit plus grand, au-
„ roit le deſſus, & feroit ſortir le Pa-
„ pe, pour parler ainſi, de la citadel-
„ le, depuis laquelle il avoit défen-
„ du la verité Ils eſperoient la mê-
„ me choſe de moi, qui pouvois di-
„ re avec *Boëce*, dans un certain Con-
„ cile: *quoi que je ne prétende pas qu'on*
„ *me compare à cet homme, néanmoins*
„ *comme je parlois je me tûs, étant ar-*
„ *rêté par une troupe d'ignorans. Je*
„ *craignis, avec raiſon, de paroître un*
„ *inſenſé, ſi je m'efforçois de ſembler*
„ *ſage, parmi des fous.* Cette trou-
„ pe de gens eut ainſi, en quelque
„ choſe, le ſuccès qu'elle avoit eſpe-
„ ré; par l'inconſtance du Pape, qui,
„ dans l'Aſſemblée de la Touſſaint,
„ avoit fait dire, à haute voix, que
„ l'Ecrit que j'ai rapporté, devoit
„ ſuffire à tout le monde; & qui n'a-
„ voit pas permis à mes calomnia-
„ teurs d'y rien ôter, ni d'y rien ajoû-
„ ter. Il ſe laiſſa vaincre, par l'im-
„ portunité d'un boufon de Padouë,
„ & non d'un Evêque, & d'un autre,
„ qui n'étoit pas Evêque de Piſe, mais
„ un Antechriſt; car celui qui nie la
„ verité eſt un Antechriſt. Ils avoient
„ entrepris de plaider la cauſe de tous

„ ceux,

„ ceux, qui me contrediſoient le plus,
„ ſur le Sacrifice de Jeſus-Chriſt, en
„ niant la verité. Mais la Juſtice
„ Toute-puiſſante ne tarda pas de s'en
„ vanger ; car l'Evêque de Padouë
„ perit par l'épée, peu de tems après,
„ & celui de Piſe termina, autant que
„ cela eſt parvenu à mes oreilles, par
„ une fiévre continue, & d'une ma-
„ niere extraordinaire, ſa vie impie.
„ Le Pape, dis-je, ſe laiſſa ſi fort
„ gagner, qu'il permit aux Calom-
„ niateurs de la Verité, dans le Con-
„ cile du Carême ſuivant, que l'E-
„ crit qu'il avoit approuvé, à la Touſ-
„ ſaint précedente, fût changé de cet-
„ te maniere.

J'ai rapporté les propres paroles de cette nouvelle Confeſſion, à la pag. 252. du même Volume VIII. *Berenger* fut contraint par-là de faire profeſſion de croire que le pain & le vin ſont *changez ſubſtantiellement* au vrai Corps & au vrai Sang de Jeſus-Chriſt, & *non ſeulement par ſigne & par la vertu du Sacrement, mais dans la proprieté de la nature & de la verité de la ſubſtance*, Il faut avouër qu'il y avoit alors des gens capables de digerer toutes ſortes de ſentimens ; puiſque les accuſateurs de *Berenger* vinrent à établir un dog-

me de cette sorte, & même, en quelque maniere, malgré le Pape, & les principaux de sa Cour ; qui avoient été satisfaits de la précedente Confession de *Berenger*, où il n'étoit point parlé de *changement substantiel*. Ce fut là, ce me semble, la raison pour laquelle *Gregoire* VII. traita *Berenger*, avec tant de douceur, pour un tems tel qu'étoit celui-là ; sur quoi l'on peut voir ce que j'en avois dit, à la p. 253. du Tome VIII.

„ Cet Ecrit fut changé, *continue-t-il*, au gré de ceux qui, selon un „ Poëte Payen, croyoient qu'il est „ honteux d'apprendre de gens plus „ jeunes qu'eux, & d'avouër, dans „ leur vieillesse, que ce qu'ils avoient „ apris, avant que d'avoir de la barbe, ne valoit rien.

— Turpe putant parere minoribus & quæ
Imberbes didicere, senes perdenda fateri.

„ Ainsi ils parurent comme vain„ queurs, parce qu'ils ne suivirent pas „ dans tout son contenu, l'Ecrit que „ j'avois fait & que le Pape avoit con„ firmé, mais y ajoûterent *substan„ tiellement*. L'Evêque de Pise me „ l'apporta, pour voir si je voudrois

„ le

„ le lire dans l'Assemblée, qui se de-
„ voit faire dans l'Eglise, en disant
„ que le Pape (*ne*) croiroit pas fa-
„ cilement mes Calomniateurs, en
„ ajoûtant le mot *substantiellement*.

Il y a dans le Latin : *dicens facilè toleraturum Dominum Papam* substantialiter *addendo calumniatoribus consentire*. Il semble qu'il y a ici une particule négative d'omise. Tout ce Latin de cette piece de *Berenger* est si mauvais, qu'à peine y a-t-il de la construction, & qu'il est plein d'improprietez insupportables, & d'expressions vagues & obscures, dont on voit à peine le sens. " Ayant pris ce papier, *dit-il*,
„ & l'ayant parcouru, autant que la
„ brieveté du tems le permettoit, il
„ me sembla que l'on y pouvoit don-
„ ner un bon sens, à *substantialiter*,
„ & aux autres paroles, que ces Er-
„ rants y avoient ajoûtées, & je ré-
„ pondis, que, s'il plaisoit au *Pape*,
„ j'ajoûterois *substantialiter*. Je pen-
„ sois que ce mot serviroit plûtôt à
„ les mettre bas, selon qu'il est écrit :
„ *dejecisti eos, dum allevarentur*. En
„ effet celui qui dit que le pain con-
„ sacré sur l'Autel, est le Corps de Je-
„ sus-Christ, & y ajoûte *substantiel-*
„ *lement*, est seulement censé dire,

„ ſans incongruité, que le pain conſa-
„ cré ſur l'Autel eſt, ſauf ſa ſubſtance,
„ le Corps de Jeſus-Chriſt; c'eſt-à-di-
„ re, qu'il ne pert pas ce qu'il étoit, mais
„ reçoit ce qu'il n'étoit pas; car
„ le pain, avant la Céne de Jeſus-
„ Chriſt, n'avoit jamais ſervi qu'à
„ ſoûtenir le Corps; mais dans cette
„ Céne, il a reçu, par la volonté du
„ Créateur, la qualité de pouvoir con-
„ tribuer au ſalut de l'ame. On peut
„ encore donner un autre ſens à ces
„ paroles, c'eſt que comme le pain
„ conſacré ſur l'Autel eſt non ſeu-
„ lement à nôtre penſée, mais enco-
„ re aux yeux du corps, un corps qui
„ a la ſubſtance du pain: ainſi le mê-
„ me pain eſt la ſubſtance du Corps
„ de Jeſus-Chriſt, à l'œuil de l'Eſprit,
„ non à l'œuil du corps, ni à la main,
„ ni à la dent. D'où vient que S. *Au-*
„ *guſtin* dit: *entendez, ſoyez capable*
„ *de concevoir le ſens de l'Ecriture*;
„ *prenez garde que ſur l'Autel on offre*
„ *autre choſe à vos yeux & que l'on mar-*
„ *que autre choſe à vôtre Eſprit.* Et
dans un Sermon des paroles de l'Evan-
gile: *Alors cela arrivera; c'eſt-à-dire,*
que le Corps & le Sang de Jeſus-Chriſt
ſeront la vie à chacun, ſi ce qu'il prend
viſiblement dans le Sacrement, il le man-

ge

ge & le boit ſpirituellement, dans la verité même.

On peut, ce me ſemble, recueillir de là que *Berenger* ne croyoit point la préſence réelle du Corps & du Sang de Jeſus-Chriſt, dans l'Euchariſtie; car s'il l'avoit cruë, il n'auroit pas pris un détour ſi forcé, pour trouver un ſens tolerable aux paroles de ſa Confeſſion. Il auroit pu dire qu'elles ſignifioient qu'après la conſecration du pain & du vin, la ſubſtance du Corps & du Sang de Jeſus-Chriſt s'y trouvoient, quoi qu'on n'y vit que du pain & du vin. Cela n'étoit pas plus mal exprimé, par les paroles de la conſecration : *ceci eſt mon Corps*; que ce que ſes Adverſaires enſeignoient; car, ſelon eux, il auroit fallu que Jeſus-Chriſt eût dit *la ſubſtance de ce pain eſt changée en celle de mon Corps. Berenger* continue ainſi.

„ Il ne manque pas d'exemples, par „ où il paroit que ce qui eſt vrai eſt „ exprimé par la Verité même (*par „ Jeſus-Chriſt*) en maniére que ceux, „ à qui elle parloit, n'entendoient „ pas ce qu'elle diſoit. Un certain „ homme ayant dit à Jeſus-Chriſt, „ non qu'il fût réſolu à le ſuivre con- „ ſtamment, mais par une folle

 „ lége-

„ légereté ; *Maitre, je vous suis, en*
„ *quelque lieu, que vous alliez* ; Nôtre Seigneur lui répondit ce qu'il
„ n'entendit point, quoi que la Verité n'ait rien dit, que de vrai : *les*
„ *renards ont des fosses & les oiseaux*
„ *du ciel des nids.* Il vouloit marquer que la tromperie, quand il
„ dit d'Herode : *dites à ce renard*, &
„ la légereté, que Nôtre Seigneur a
„ désignée par les oiseaux, avoient
„ pris leur demeure dans cet homme,
„ & dominoient au dedans de son
„ ame ; & que cela étant, il ne devoit pas être satisfait de lui, ni le
„ prendre pour manger avec lui &
„ pour le suivre. Mais cet homme
„ crut que le Seigneur Jesus lui répondoit, qu'il n'avoit point de logis
„ temporel pour lui-même, & moins
„ encore pour un autre avec lui.

Ce passage est tout à fait tordu & appliqué mal à propos à la conduite de *Berenger*, qui faisoit profession de croire ce qu'il ne croyoit point & qui trahissoit la Verité. Il rapporte encore deux autres exemples de dissimulation, comme il croit, de Nôtre Seigneur, mais qui ne valent pas mieux. On ne les traduira point parce qu'ils ne servent point à entendre

mieux

mieux ſon ſentiment ſur l'Euchariſtie, mais ſeulement à l'excuſer, comme il croyoit, de ſa mauvaiſe foi.

„ Selon ces paſſages de l'Ecriture, „ je crus qu'il m'étoit permis de lire „ ce que ces Errants avoient voulu „ ajoûter dans leur Ecrit ; c'eſt-à- „ dire, *ſubſtantiellement*, en rappor- „ tant ce mot à un ſens different du „ leur. Ils vouloient dire, par-là, „ que le pain conſacré ſur l'Autel eſt „ ſubſtantiellement le Corps de Je- „ ſus-Chriſt, en ſorte que qui dit, ce „ pain, eſt cenſé dire que le ſujet du „ pain, étant détruit, manque au ſa- „ crifice de Jeſus-Chriſt. & que le „ ſujet du corps de Jeſus-Chriſt, étant „ produit, y eſt ; fauſſeté, à laquelle „ la raiſon & l'autorité contrediſent „ entierement.

Il dit en Latin : *Ipſi ad hoc accipiebant, quod ſubſtantialiter addebant dicentes : panis ſacratus in altari eſt ſubſtantialiter corpus Chriſti ; ut qui hunc dixiſſet, dixiſſe putaretur panis ſubjectum, de ſacrificio Chriſti, per ſui corruptionem, ablatum deeſſe ; ſubjectum verò corporis Chriſti, per generationem corporis ſui recens factam, adeſſe ; & cui falſitati tota ratio, tota contradicit autoritas.* Quoi qu'il s'exprime

mal,

mal, on voit bien que, par *subjectum panis*, il entend parler de la ſubſtance du pain, que l'on diſoit alors être anéantie, n'y étant plus, quoique les apparences en ſubſiſtaſſent: & que la ſubſtance du corps de Jeſus-Chriſt, étant produite, y étoit préſente. On peut voir dans le *P. Paul*, Servite, l'embarras, où ſe trouverent les Théologiens du Concile de Trente, lors qu'il s'agit de dire comment ſe faiſoit la Tranſſubſtantiation. Voyez ce qu'il dit ſur cette matiere, ſur l'an MDLI. p. 337. de l'Ed. in 4.

„ Car il y a deux choſes, conti-
„ nue-t-il, dans le ſacrifice de Jeſus-
„ Chriſt, le Sacrement, & la choſe
„ du Sacrement. Le Sacrement ne
„ perd pas, par la deſtruction du ſu-
„ jet, ce qu'il étoit; & la choſe du
„ Sacrement ne commence pas à être,
„ pour la premiere fois, par la pro-
„ duction du ſujet qui étoit déja.

„ Ce que ces Errans ont ajoûté,
„ dans cet Ecrit; *par le myſtere de la*
„ *priere*, ils l'ont écrit contre eux-mê-
„ mes; car rien ne ſe fait, *par my-*
„ *ſtere*, à moins qu'il n'y ait quelque
„ choſe d'expoſé à la vuë & quelque
„ choſe de caché; en ſorte que ce qui
„ eſt expoſé à la vuë, en ceci, eſt le

„ Sa-

„ Sacrement, & que par ce qui eſt ca-
„ ché, on entend la choſe du Sa-
„ crement. D'où vient que S. Au-
„ guſtin dit, du Sacrifice de l'Autel :
„ *Entendez* &c.

„ Pour ce qu'ils ont écrit, *que le*
„ *pain & le vin, que l'on place ſur l'Au-*
„ *tel, ſont changez dans la vraie, pro-*
„ *pre & vivifiante chair, & dans le*
„ *Sang de Jeſus-Chriſt, Nôtre Sei-*
„ *gneur*; je n'ignorois pas qu'ils vou-
„ loient qu'on l'entendît, en ſorte que
„ l'on croye que, dans le Sacrifice de
„ l'Autel, les ſujets du pain & du vin
„ ne ſont plus; parce qu'ils ont été
„ détruits, & qu'il y a la Chair & le
„ Sang de Jeſus-Chriſt, produits pour
„ la premiere fois, par la production
„ de leurs ſujets. Cela eſt manifeſ-
„ tement contraire au ſentiment de
„ S. *Ambroiſe*, qui dit du Sacrifice de
„ Jeſus-Chriſt : *Dans cette Chair &*
„ *dans ce Sang, que l'eſprit ne con-*
„ *çoive rien de ſanglant, ni de corrup-*
„ *tible, mais la ſubſtance vivifiante &*
„ *ſalutaire dans le pain & dans le vin.*
„ Il faut remarquer, en cela, la Juſ-
„ tice du Tout-puiſſant, qui les livre,
„ comme ils l'ont juſtement mérité
„ à un ſens reprouvé. Car après qu'ils
„ ont parlé du changement du pain &

„ du

„ du vin en Sang; ce qui eſt confor-
„ me, comme ils l'interpretent, à l'E-
„ criture authentique, & non une opi-
„ nion erronée; il s'enſuit de-là qu'ils
„ ont ajoûté ce qui détruit, bon gré,
„ malgré qu'ils en ayent, ce qu'ils
„ avoient écrit, *& après la conſécra-*
„ *tion*; où il faut néceſſairement ſouſ-
„ entendre *du pain & du vin*; en quoi,
„ ils donnent encore néceſſairement
„ à entendre, que le pain & le vin ſont
„ le veritable Corps *& le veritable*
„ Sang de Jeſus-Chriſt; car celui, qui
„ écrit de la ſorte, ſuppoſe que le
„ pain & le vin demeurent dans le
„ Sacrifice de Jeſus-Chriſt. Dire que
„ le pain & le vin, qui ſont ſur l'Au-
„ tel, ſont conſacrez, n'eſt pas dire
„ que les ſujets du pain & du vin ſont
„ détruits; puiſque ce qui eſt conſa-
„ cré ne ceſſe pas d'être ce qu'il étoit,
„ mais qu'il eſt avancé à quelque cho-
„ ſe de meilleur. Quiconque donc
„ aſſure que le pain & le vin, après
„ la conſecration, ſont le Corps & le
„ Sang de Jeſus Chriſt, dit néceſſaire-
„ ment un menſonge, s'il ôte à cette
„ propoſition les ſujets, qui ſont le
„ pain & le vin après la conſecration;
„ ou ce qui en eſt dit, c'eſt-à-dire le
„ Corps & le Sang de Jeſus-Chriſt.

Cela

Cela fait voir que *Berenger* regardoit le pain & le vin, demeurants tels, dans leur ſubſtance, comme étant le veritable Corps & le veritable Sang de Jeſus-Chriſt, qui n'étoient pas ſur l'Autel *ſubſtantiellement*, mais *ſacramentellement*; & c'eſt ainſi que les Adverſaires de *Berenger* comprirent ſa penſée; puis que, pour la lui faire condamner, ils l'obligerent de dire qu'après la conſécration, le pain & le vin ſont *le vrai Corps & le vrai Sang* de Jeſus-Chriſt, & non ſeulement *par le ſigne & par la vertu du Sacrement, mais dans la proprieté de la nature & dans la verité de la ſubſtance.* En effet le pain demeurant pain, & le vin demeurant vin, ſelon la penſée de cet homme; ils ne pouvoient être nommez le *vrai Corps & le vrai Sang* de Jeſus-Chriſt. S'il avoit cru que le pain & le vin demeurant ce qu'ils ſont, le Corps & le Sang de Jeſus-Chriſt y étoient réellement préſens, le Synode auroit donné, ſans doute une autre forme à ſa Palinodie.

„ Pour ce qui eſt, de ces mots, *con-*
„ *tinue-t-il*, qu'ils ont écrit: *non ſeu-*
„ *lement par le ſigne & la vertu du Sa-*
„ *crement*; ils ne ſavoient pas pour-
„ quoi ils les mettoient; car je n'ai
„ pas ouï dire qu'aucun Ecrit, ni au-

„ cun

„ cun *Héretique*, ſi pervers qu'il fût ait
„ ſuppoſé que le Sacrement de l'Au-
„ tel eſt ſeul & ſans la choſe du Sa-
„ crement. La Raiſon même ne nous
„ convainc point, que quelque choſe
„ puiſſe être appellée un Sacrement,
„ ſans établir la choſe, dont elle doit
„ être appellée le Sacrement.

„ Ceux qui ont fait la figure, que
„ l'on appelle la Chimere, & dont
„ ils ont dit que le haut étoit d'un
„ Dragon, le bas d'un Lion & le mi-
„ lieu d'une Chevre, ont feint ce ſym-
„ bole, pour décrire l'impudicité;
„ quoi qu'il n'y ait aucun monſtre
„ ſemblable, dans toute l'étendue des
„ animaux. Si vous prononcez le mot
„ *ſcundarſus*, vous ne marquez au-
„ cun ſujet, par ce nom, & vous ne
„ montrez aucune choſe exiſtente, que
„ ce mot ſignifie. Nôtre Seigneur,
„ dans la Cene, en rendant graces à
„ ſon Pere, parce qu'il n'étoit pas in-
„ ſuffiſant à cette bénediction, par
„ celui, avec le Verbe duquel l'hom-
„ me étoit perſonnellement uni, dans
„ lequel il étoit ſe reconciliant le
„ monde, bénit le pain & le vin; c'eſt-
„ à-dire, qu'il avança le pain & le vin
„ à cette dignité, qu'outre la ſuſten-
„ tation naturelle, par laquelle ils peu-

„ vent

„ vent rétablir le Corps, ils ſont en-
„ core efficaces pour le ſalut de l'ame;
„ parce qu'il les a établis, pour être
„ les Sacremens de ſon Corps & de
„ ſon Sang. Ainſi dans le Sacrifice
„ de Jeſus-Chriſt, le pain & le vin ne
„ ſont pas ſeulement un ſigne, ou un
„ Sacrement, ce qui étoit impoſſi-
„ ble; puis qu'il y a toûjours deux
„ choſes, le ſigne & la choſe ſigni-
„ fiée, le Sacrement & la choſe, dont
„ il eſt le Sacrement. C'eſt pourquoi
„ S. *Auguſtin* a dit : *recevez dans le*
„ *pain ce qui a été ſuſpendu à la croix.*
„ *Buvez dans le Calice, au lieu de*
„ *ce qui eſt dans le vin, ce qui eſt cou-*
„ *lé du côté du Seigneur.*

Il cite encore les paſſages de S. *Auguſtin* & de S. *Ambroiſe*, que l'on a déja rapportez, & que l'on n'a pas voulu répeter. Tout cela ne fait preſque rien au ſujet; il s'agiſſoit de ſavoir ſi le Corps & le Sang de Jeſus-Chriſt, proprement dits, étoient dans la Céne avec le pain & le vin, & ſi c'étoit là la choſe ſignifiée. Selon le ſentiment de *Berenger* la manducation ſpirituelle du Corps & du Sang de Jeſus-Chriſt, étoit, à parler exactement, la choſe ſignifiée dans le Sacrement & non la ſubſtance même de ces deux cho-

choſes. Pour cela, il n'étoit nullement beſoin qu'on dît qu'elles y étoient corporellement ; il ſuffiſoit qu'elles fuſſent préſentes à la foi des Communiants.

„ Ce qu'ils ont écrit de la proprie-
„ té (il y a *improprietate* dans le
„ texte, mais c'eſt une faute) de la
„ nature & de la verité de la ſubſtan-
„ ce, ils ne l'ont pas écrit contre moi.
„ J'avois dit que le pain & le vin con-
„ ſacrez ſur l'Autel n'étoient que le
„ Corps propre de Jeſus-Chriſt,
„ & de nul autre ; non un Corps
„ phantaſtique, comme le diſoient
„ les Manichéens, mais un Corps ve-
„ ritable & humain. Néanmoins on
„ avoit mis quelque choſe de ſembla-
„ ble dans cet Ecrit, comme pour
„ contredire au mien.

Le P. *Martene* avertit, au deſſous de ce paſſage, qu'il paroît par-là & par ce qui a été dit auparavant, que *Berenger* admettoit la préſence réelle, dans l'Euchariſtie, mais qu'il nioit la Tranſſubſtantiation. Il nous renvoye enſuite de nouveau au P. *Mabillon*. Je n'ai pas vu ce dernier, comme je l'ai déja dit ; mais il eſt certain, ce me ſemble, que ce paſſage ne prouve rien de ſemblable. L'Auteur de cette Ré-

la-

lation ſe jouë de ſes Lecteurs, par l'ambiguité du mot *vrai*, mais il ne veut dire autre choſe, ſinon que le pain & le vin de l'Euchariſtie ſont les ſignes non d'un corps imaginaire, mais d'un *vrai* corps humain. Il n'y a rien là que ceux, qui nient la préſence réelle, ne puiſſent dire, & qu'ils ne doivent même dire. Les eſpeces, qui ſont conſacrées, ſont les ſignes d'un vrai corps, mais qui n'eſt préſent, que par la foi de ceux qui communient; car il eſt réellement dans le Ciel, comme un *vrai* corps humain. Il n'eſt pas ainſi, ni ne peut l'être, dans l'Euchariſtie, car un *vrai* corps humain n'eſt ni inviſible, ni enfermé dans un point.

„ Mon Ecrit avoit paru ſuffiſant „ au Pape, *dit Berenger*, au Conci- „ le qui fut tenu à la Touſſaint, dans „ l'Egliſe de S. Jean de Latran. Il „ le fit lire, devant toute l'Aſſem- „ blée, & la fit aſſurer que j'étois „ prêt à le confirmer pas ſerment, „ en préſence de tous ceux qui y é- „ toient. Il marqua encore un jour „ prochain, pour confirmer le ſer- „ ment, que je ferois, s'ils le trou- „ voient à propos, par l'épreuve d'un „ fer brûlant, faite par quelcun de ma

„ part.

„ part. Le jour marqué étant venu, „ je me tenois préparé, par le jeûne, „ & par les prieres, au Juſte Juge; „ quand, après le Soleil couché, le „ Dom Abbé du Mont Caſſin, homme d'une grande autorité dans le „ Palais, vint me dire, dans cette même maiſon, que le Pape m'ordonnoit d'aller dans mon Logis, pour „ y prendre ma réfection; parce qu'il „ s'étoit déſiſté du ſerment public „ devant le peuple, qu'il avoit propoſé, „ & de ſa confirmation par un fer „ brûlant.

Les habiles gens ont montré que ce qu'on appelloit *ferri candentis judicium*, le jugement du fer rouge, étoit une coûtume venue de anciens tems du Paganiſme; dans lequel ceux, qui juroient d'une choſe importante, comme pour ſe diſculper d'un crime, prétendoient que, s'ils étoient innocens, ils pouvoient paſſer au travers du feu ſans ſe brûler. Dans le moyen âge, ils prenoient, dit-on, un fer brûlant, ou rouge, & ne ſe brûloient point, ſi le ſerment qu'ils avoient fait étoit veritable. C'eſt à quoi *Berenger* fait ici alluſion. Voyez *Du Cange* dans ſon Gloſſaire, de la Moyenne & de Baſſe Latinité, aux mots *Ferrum*, & *Ignis*.

Ignis. Quelquefois même, il se trouvoit des gens, qui se soumettoient à cette épreuve, pour leurs Amis. *Berenger* ne dit point pourquoi *Grégoire* lui relâcha cette étrange épreuve, s'il le tint pour innocent, ou s'il eut peur que cela ne réüssît pas, & qu'il le voulût épargner; ni si le Concile trouva bon ce relâchement du Pape. Mais si cet homme étoit capable de penser, il n'étoit pas assurément capable d'écrire.

„ Après qu'il eut été permis aux „ Errants, *dit-il ensuite*, dans ce „ Concile du Carême, de changer „ leur Ecrit pour le mien, comme „ je l'ai dit; ils obtinrent du Pape, „ que je le lirois, & que j'affirme- „ rois par serment que j'étois du senti- „ ment, que j'aurois lû. Quand je „ l'eus fait, dans la pensée, ainsi que „ je l'ai marqué, qu'il m'étoit permis „ de prononcer leurs mots, mais non „ de les entendre, dans le sens, au- „ quel ils les avoient lûs; ils s'écrie- „ rent que je les lisois, selon le sens, „ que je les entendois, & non selon „ le leur; & qu'il falloit que je jurasse, que desormais j'exp iquerois, se- „ lon leur sens, le papier que je te- „ nois. Ici la misericorde du Tout-

„ puiſſant ne me manqua point ; car „ je leur dis que je n'accommodois „ pas ma maniere d'entendre cet E- „ crit à la leur ; que j'étois dans le „ ſentiment , que le Pape avoit ſoû- „ tenu depuis peu de jours, en me „ parlant. Ayant ainſi calmé leur „ clameur, perſonne d'entre eux ne „ demanda ce que le Pape m'avoit „ dit.

„ Peu de jours auparavant, le Pa- „ pe m'ayant fait appeller, me dit en „ préſence de l'Evêque de Porto : je ne „ doutes pas que vous n'aiyez de bons „ ſentimens du Sacrifice de Jeſus- „ Chriſt , ſelon les Ecritures ; mais „ comme j'ai accoûtumé de recourir „ à la bien-heureuſe Marie, touchant „ les choſes auxquelles je m'intereſſe; „ il y a quelques jours , que j'ai chargé „ un Religieux du mes amis, & avec „ qui je ſuis familier, de jeuner & de „ prier pour moi , & d'obtenir parlà de „ la bien-heureuſe Marie, qu'elle ne „ ſe tût point à cet homme, mais qu'el- „ le me commandât expreſſément, „ ce que je devois croire de la choſe, „ dont il s'agiſſoit , ou du Sacrifice „ de Jeſus-Chriſt , & ce que je de- „ vois en ſoûtenir conſtamment. Ce „ Religieux fit ce que je lui avois de-

„ man-

„ mandé, & après que le tems marqué
„ fut venu, il aprit de la bien-heu-
„ reuſe Marie & me le rapporta, qu'il
„ ne falloit rien penſer, ni rien ſoû-
„ tenir du Sacrifice de Jeſus-Chriſt,
„ que ce qui ſe trouvoit dans les
„ Ecritures authentiques, contre leſ-
„ quelles *Berenger* n'avoit rien avan-
„ cé. C'eſt ce que j'ai voulu vous
„ faire ſavoir, afin que vous aiyez
„ plus de confiance en nous, & plus
„ d'eſperance. Ce fut, pour cela,
„ que je refuſai à ces Errants de con-
„ ſentir d'expliquer, conformément
„ à leur ſentiment, ce que j'avois
„ lû; & que j'aſſurai que je conſen-
„ tois à ce que le Pape m'avoit dit.
„ Je croyois ainſi être délivré de l'ex-
„ travagance des Errants; lors que
„ le Pape, perſuadé par je ne ſai qui,
„ & comme mis hors de ſa Citadelle,
„ exigea de moi ce dont il n'avoit
„ point parlé, ni avant l'Aſſemblée
„ des Evêques, ni dans cette Aſſem-
„ blée; ni de lui même, ni par d'au-
„ tres; & que j'étois déja aſſuré qu'il
„ ne pouvoit, en aucune maniere,
„ exiger de moi; qu'étant proſterné,
„ en terre, j'avouaſſe que j'avois été
„ juſqu'alors dans l'erreur, lors qu'en
„ diſant du Sacrifice de l'Egliſe, que

„ le pain & le vin, consacrez sur l'Au-
„ tel, sont le Corps & le Sang de Je-
„ sus-Christ, je n'avois pas ajoûté
„ *substantiellement*. Que dirai-je ?
„ Troublé de l'extravagance subite
„ du Pape, & Dieu ne m'accordant
„ pas la constance, dont j'avois be-
„ soin, à cause de mes péchez ; je
„ craignis que le Pape ne prononçât,
„ sur le champ, anatheme contre moi,
„ & que la populace, ce qui s'ensui-
„ voit presque nécessairement, ne me
„ fît mourir du genre de mort, qu'el-
„ le voudroit ; & prosterné en terre,
„ comme il me l'ordonnoit, j'avouai,
„ par une voix sacrilege, que j'avois
„ été dans l'erreur ; en pensant en
„ moi-même, que tous ceux, qui me
„ tueroient, se glorifieroient du nom de
„ Chrétiens, & que tout le monde
„ croiroit qu'en me tuant ils auroient
„ obeï à Dieu ; qu'il me seroit plus
„ facile d'avoir recours à la miseri-
„ corde Divine, & que je devois me
„ tirer au plûtôt des mains de ces Er-
„ rants. Outre la raison, que je viens
„ de dire, il y en eut encore une au-
„ tre, que je dirai, avec sincerité, &
„ qui me fit tomber dans ce Sacrile-
„ ge. Des gens, en qui je ne pouvois
„ pas ne me point fier ; savoir, le Dom

Abbé

„ Abbé du Mont-Caſſin & *Pierre de*
„ *Naples*, Moine du même Monaſ-
„ tere, des loüanges duquel je me tai-
„ rai; de peur que ſi je n'en diſois pas
„ aſſez, on ne s'imaginât que je ne
„ pouvois pas en dire davantage; me
„ firent ſavoir, que ſi je n'approuvois
„ que ma premiere Confeſſion de Foi,
„ le Pape avoit réſolu de me tenir en
„ priſon, tant qu'il vivroit; de peur
„ qu'on ne crût qu'il étoit de mon
„ ſentiment, & afin qu'il ne fût point
„ en peine, pour confirmer, par ſon
„ autorité, la verité, contre ſes En-
„ nemis liguez contre lui. Outre ce-
„ la, la fermeté, de la part du Pere
„ des miſericordes, du Dieu de toute
„ conſolation, me manqua, parce que
„ j'en étois indigne; & conformément
„ à l'ordre du Pape, je n'eus pas hor-
„ reur d'avouër devant tous, que j'a-
„ vois erré. en n'ajoûtant pas *ſubſtan-*
„ *tiellement* à ma Confeſſion de Foi.

Enſuite *Berenger* demande pardon à Dieu de la faute, qu'il avoit faite, en cette occaſion, en des termes fort touchants; ce qui peut nous perſuader, qu'il demeura, juſqu'à la fin, dans ſon ſentiment. quoi qu'en aient dit ſes ennemis. La peur ne fait pas que l'on change d'opinion, & les rai-

ſons, qu'on lui pouvoit apporter de la tranſſubſtantiation, n'avoient rien de ſolide pour lui; puis qu'il ne croyoit point le Concile de *Grégoire* infaillible, dont il appelle les Prélats pluſieurs fois *Erratici*, dans ſa mauvaiſe Latinité.

Il y a encore ici des Extraits de quatre endroits de *Berenger*, dans une Lettre juſtificative, qu'il avoit écrite à *Adelman*, ſur la matiere de l'Euchariſtie, où il ſoûtient ſon ſentiment. Il appelle cet *Adelman* pour ſe moquer *Auluſmannus*, ou *Aulus le cheval.* Dans ces extraits, on voit qu'il étoit perſuadé que la ſubſtance du pain & du vin demeure après la conſécration, & que le vrai Corps de Jeſus-Chriſt, qui eſt au Ciel, n'eſt que ſpirituellement préſent dans le Sacrement, ou dans le ſigne qui le repréſente. Il dit entre autres choſes, que dans touts les changemens ſubſtantiels, " il faut qu'avant „ la deſtruction de l'un des corps, l'au„ tre ne ſoit pas; & que l'un étant dé„ truit, l'autre commence à être: Que „ ſi ce qui ſe fait ſur l'Autel ſe fait, „ ſelon cette maniere de changement, „ le pain par ſa deſtruction peut paſſer „ ſenſiblement en une chair, qui n'a „ jamais été auparavant: Que puis

„ que

„ que la chair de Jesus-Christ existe
„ parfaitement, depuis tant d'années,
„ par l'immortalité; elle ne peut pas
„ commencer d'être, par la corruption
„ du pain, & il est de nécessité qu'il
„ n'y ait rien sensiblement, sur l'Au-
„ tel, de la chair de Jesus-Christ:
Ratio, consultâ intus veritate, quæ menti humanæ sola supereminet, renunciat — necessarium esse ante corruptionem alterius, alterum non existere; corrupto nunc primùm altero, alterum nunc primùm posse incipere. At per hoc, si secundùm hoc conversionis genus, in altari, res agitur, posse panem per corruptionem sui transire sensualiter, sed in eam, quæ numquam priùs extiterit, carnem. Et quia Christi caro, sicut superiùs dictum est, per tot jam annos, perfecta constans immortalitate, nunc primò, ad corruptionem panis, minimè potest esse incipere, nihil in Altari de carne Christi sensualiter haberi omninò necessarium esse. J'ai traduit *sensualiter* par *sensiblement*, faute d'autre mot plus commode, car *sensuellement* feroit ici un sens ridicule. *Berenger* entendoit apparemment, par ce mot, la même chose que *corporellement*, parce que les corps frappent les sens. On peut voir par-là & par d'autres

paroles, qu'on lira dans l'Original, que *Berenger* n'a pas seulement rejetté la *transsubstantiation* (mot qui commença seulement à s'établir alors) mais la présence corporelle de Jesus-Christ dans l'Eucharistie.

V. TOMUS QUINTUS *complectens SS. Patrum aliorúmque auctorum Ecclesiasticorum omnium ferè saculorum, à quarto ad decimum quartum Opuscula.* Pagg. 1024. avec la Préface & les Index.

ON dira seulement quelque chose, de quelques unes des piéces de ce Volume, car il n'y en a pas de fort remarquables; pour ceux qui ne s'interessent pas beaucoup, pour les monumens des derniers Siecles, & même de quelques uns de ceux, qui les ont précedez.

Le Dialogue de *Théophile* Chrétien & de *Simon* Juif est, comme on croit, d'*Evagre*, qui vivoit au commencement du V. Siecle. Comme l'Auteur de ce Dialogue ne peut pas donner plus de savoir à ses personnages, qu'il n'en avoit lui même; c'est une assez maigre dispute d'un Chrétien, qui n'étoit guére habile dans l'intelligence de l'An-

l'Ancien Teſtament, & qui apparemment n'entendoit point l'Hebreu; connoiſſances néanmoins néceſſaires, pour diſputer avec les Juifs, avec ſuccès; & le Juif ne ſavoit pas ce que ceux de ſa Nation répondoient aux Chrétiens. Ainſi le Chrétien & le Juif de ce Dialogue ne repréſentent pas deux habiles Controverſiſtes.

La ſeconde piéce eſt le *Commonitoire*, qui eſt un Poëme moral de S. *Orient*, Evêque, comme l'on croit, d'Auſch, ſur le milieu du V. Siecle. Le P. *Martene* l'avoit déja publié, dans ſon Volume de piéces, dont nous avons parlé. Il le donne ici corrigé plus exactement, ſur un MS. de DCCC. ans de l'Egliſe de S. Martin de Tours, d'où il avoit été tiré, & où il s'eſt trouvé beaucoup plus complet, & plus correct; que dans l'exemplaire, ſur lequel le P *Martin Delrio* l'avoit publié, en MDC. à Dole. Quand il parut, pour la premiere fois, à Paris, par les ſoins du P. *Martene*, les Journaliſtes de Trevoux publierent des corrections ſur ce Poëme, dans leurs Mémoires pour les mois de Juillet & d'Août MDCCI. qui, ſelon eux, pourroient ſervir au P. *Martene*, lorſqu'il publieroit de nouveau cet Ouvrage.

Nous apprenons de l'Avertiſſement, que Mr. *Baſnage* a mis au devant des VI. penſées d'*Oreſius*, que l'Auteur de cette Critique étoit le P. *Commire*, Jeſuite, qui a été fameux par ſes Poëſies Latines. Voiez le I. Tome des A. L. de *Caniſius* p. 166. Mais comme ce ſont ici des conjectures, il s'eſt trouvé qu'il y en a eu beaucoup d'inutiles & de fauſſes, dès qu'on a mieux conſulté le MS. Cela eſt arrivé plus d'une fois, lors que l'on a découvert d'anciens exemplaires; ils ont fait voir que les conjectures les plus apparentes étoient entierement fauſſes. Mais d'une autre côté, il y en a, qui ont été confirmées, par le MS. Il ne ſera pas mal d'en mettre ici quelques exemples.

Il y avoit, au troiſiéme vers:

Quæ Cœlum reſeret, mortem fuget, aſpera vincet,
Felici currat tramite, diſce viam.

Le Critique des Jeſuites mettoit *vincat*, qui étoit fort vrai-ſemblable, puis que les Verbes, qui précedent & qui ſuivent, ſont au ſubjonctif. Mais dans le MS. de Tours, il y a *vitet*, qui avoit été changé mal à propos en *vincet*.

Au vers 41. on lit:

Ora

Ora homines omnes & mutæ & bruta tenebunt.

Cela eſt viſiblement corrompu. Le Critique conjecturoit, *ut muta & bruta*, c'eſt-à-dire, *ut etiam bruta muta.* Mais il y a dans le MS. *& muta & bruta*, & le ſens eſt que les hommes, ſans le ſecours de Dieu, auroient la bouche muette & ne parleroient pas mieux que la gueule des bêtes. La conjecture eſt donc peu fondée.

Le Poëte parle un peu plus bas vers 42. & ſuiv. d'une double vie dans l'homme, dont l'une eſt animale & l'autre ſpirituelle, & dit enſuite, au vers 49. *& ſuiv.*

Unam naſcendi ratio priùs omnibus affert,
Hanc cura & propriis conſequitur meritis.

Le Critique met *conſequimur*, pour *conſequitur*, ce qui ſembloit plus commode; mais le P. *Martene* remarque, fort bien, que la troiſiéme perſonne ſinguliere ſe rapporte à *homo*, qui eſt au vers 44.

Dans la deſcription des ſaiſons de l'année, il y a au vers 117.

Ver varios blandus perfundit germine flores.

Comme *ver blandus* eſt un ſoleciſme,

le Critique corrigeoit *blandum*, mais le P. *Martene* cite un endroit de S. *Auguſtin*, dans ſon Ouvrage de l'Ordre Liv. II. c. 4. où il eſt dit : *ſoloeciſmos & barbariſmos, quos vocant, Poëtæ adamaverunt.* Il eſt vrai que l'on trouve des irregularitez, ou des manieres de parler ſingulieres, dans les meilleurs Poëtes; ſoit qu'ils y ſoient tombez exprès, parce que certains ſons plaiſoient plus à leur oreille, ſoit par hazard. Mais ce *blandus* me ſemble fort venir de la barbarie du ſiecle, ſi l'on n'aime mieux l'attribuer au Copiſte ignorant, ou peu attentif.

Au vers 129. il étoit bien clair que, pour *Autumnus multo madidus*, il falloit lire *muſto*. C'eſt ſans doute comme il y avoit dans le MS. & comme le Critique avoit bien corrigé. Au vers ſuivant, où il y avoit :

Ignibus amotis frigora reſcit hiems.

Il avoit bien conjecturé qu'il falloit *admotis* & l'on voit ici *ammotis*; qui eſt la même choſe, ſelon l'orthographe des ſiecles de la baſſe Latinité. C'eſt ainſi qu'il y a au vers 178. *ammugit*, pour *admugit*, comme écrivoient les Anciens.

Au ſuivant on liſoit :

Im-

Imbribus arcendis confirmat pendula tecta.

Le Critique mettoit, avec raiſon, *confirmas*, & c'eſt ainſi que le P. *Martene* a publié ce vers, en cette ſeconde édition

Dans le ſuivant, il y avoit :

Ignoras ventos, domibus oppoſitis.

Le Critique mettoit, avec Delrio, *ædibus*, & c'eſt comme l'endroit eſt corrigé dans cette Edition ; non parce que *c'eſt un ſoleciſme épargné*, comme dit le Critique ; car il n'y en a point, en *domibus oppoſitis* ; mais parce que c'eſt une faute de quantité, & qu'apparemment il y a ainſi, dans le MS. de Tours.

Au vers 127. en parlant du lin, il eſt dit :

Una ferax jacto reddit tibi ſemine tellus :

C'eſt comme le Critique avoit corrigé, au lieu de *jacta ſemina*, mais le P. *Martene* excuſe, en quelque maniere, la leçon vulgaire, en diſant que les Anciens mettoient quelquefois le nominatif pour l'ablatif. Mais le changement eſt ici ſi petit, que ce n'eſt pas la peine de le conteſter.

En parlant de l'uſage, que l'hom-

me fait de toute la nature il étoit dit au vers 139. & au ſuiv.

Ipſa etiam quidquid fertur prope nubile, quidquid
Alto ſubductum volvitur in pelago.

Le Critique a fort bien vu qu'il falloit *nubila*, que le Poëte prend ici pour les nuées, & c'eſt ainſi que le P. *Martene* a publié ce paſſage; quoi qu'il y ait dans le MS. *mobile* qui eſt une faute viſible. Il n'y avoit pas à déliberer là-deſſus.

Au vers 152. où il eſt dit des métaux:

Lentáque de terris igne metalla coquis;

le Critique voudroit lire *lecta*, ou *ſecta*; parce qu'autrement *il n'y a pas de ſens*, à ce qu'il croyoit. Le P. *Martene* a néanmoins très-bien fait de retenir *lenta*, qui eſt aſſurément la veritable leçon & qui fait un très-bon ſens; car c'eſt, en parlant des métaux, la même choſe que *ductilia*, ou *mollia*. C'eſt ainſi que *Cornelius Severus* a dit dans ſon Etna, *lentities plumbi*, vers. 540, Les Copiſtes n'étoient pas capables d'employer le mot *Lentus* en ce ſens, de leur chef. Je ſuis ſurpris que le P. *Commire* n'y eût pas pris garde.

Mais

Mais ce même Critique a fort bien corrigé le vers 160. où le Poëte dit que ſi l'on n'aime pas la navigation, on peut ſe ſervir de la terre.

Aut ſi formidas pelagus, carpenta movebis,
Téque ſuis ſternet terra notanda rotis.

Il faut mettre avec lui, ſans balancer, *ſéque tuis.* Je ne m'arrêterai pas plus long-temps, ſur ces remarques de Critique. Je dirai ſeulement que, ſi ce Poëme n'a pas le ſtile poëtique, il y a néanmoins du bon ſens & ſouvent même de l'eſprit; ſans parler des ſentimens pieux & Chrétiens, qui s'y trouvent. Mr. *Baſnage* conjecture aſſez probablement que cet *Orientius* eſt le même qu'un Evêque d'Elvire, nomme *Orontius.* Voyez ſon Avertiſſement ſur *Oreſius*, au 1. Tome des A. L. de *Caniſius.*

Entre les pieces de ce volume, dont on verra le catalogue à la tête, il y a la *Theologie Chrétienne d'Abailard*, col. 1139. & ſuiv. que l'on n'avoit point encore vue. Nous avons parlé des avantures de ce Docteur, T. IX. p. 348. auſſi bien que des erreurs, dont on l'accuſa p. 398. & ſuiv. & nous avons pris le parti de ceux, qui excuſent

excuſent en quelque maniere *Abailard*, ſans approuver néanmoins toutes ſes penſées. Le P. *Martene* ne lui donne guére de quartier, tant dans l'Avertiſſement particulier, qui eſt à la tête de la *Théologie Chrétienne d'Abailard*, que dans la Préface génerale. Il y a, ce me ſemble, dans ce qu'il reproche à *Abailard*, plus de mauvaiſes ſubtilitez, que d'héreſies. Toutes les opinions fauſſes ne méritent pas le nom odieux *d'héreſie*; mais auſſi tout ce qu'on appelle de ce nom, n'eſt pas ſi faux, que l'on croit.

1. Il dit que tous les hommes *croyent naturellement la Trinité*, puis qu'ils conçoivent Dieu, comme une puiſſance engendrante, & qu'ils reçoivent une Sageſſe engendrée & une Bonté, qui procede de l'une & de l'autre. Ceux qui expliquent le myſtere de la Trinité, en repréſentant l'Intelligence éternelle de la Divinité, comme le Pere; l'Image, qu'elle ſe forme d'elle-même, comme le Fils, qui eſt ainſi engendré de toute éternité; & l'Amour, qu'il y a entre le Pere & le Fils, comme le S. Eſprit, pourroient bien dire que les Philoſophes ont pû concevoir Dieu ſe contemplant lui même, & s'aimant lui même

même, & par conſéquent qu'il y a une Trinité, qu'on peut reconnoître, par les lumieres de la Nature. L'Ecriture n'explique nulle part la Trinité, de cette maniere; mais elle n'eſt pas rare, dans les Scholaſtiques. S. *Auguſtin* même a dit quelque choſe de ſemblable, qui a été cité par *P. Lombard* au I. Livre de ſes *Sententiæ*, Diſt. 3.

2. *Abailard* parloit mal, lors qu'il diſoit que les Philoſophes avoient *merité*, *en quelque maniere*, que Dieu ſe fît connoître à eux. Mais il pouvoit bien dire qu'ils en étoient moins indignes, que bien des Juifs & des Chrétiens ne l'avoient été; & que le bon uſage, qu'ils pouvoient avoir fait à quelque égard, de quelquesunes des lumieres, que Dieu leur avoit données, par la Nature, leur put attirer de ſa part quelque augmentation de lumieres. Si Dieu recompenſe, parmi les Chrétiens, ceux qui ont fait valoir les premiers talens, qu'il leur avoit donnez, comme l'Evangile nous l'apprend; pourquoi ne pourroit-il pas en uſer de même, à proportion, envers ceux qui vivent ſous les Lois de la Nature?

3. On trouve mauvais qu'*Abailard* rap-

rapproche, tant qu'il peut, le Platonisme du Christianisme, par rapport à à la créance des trois Principes, que les Platoniciens reconnoissoient. Il se trompoit sans doute ; mais c'est une erreur, qui lui étoit commune avec plusieurs des anciens Chrétiens, comme *Justin* Martyr, *Clement* d'Alexandrie, *Eusebe* de Cesarée & plusieurs autres ; qu'on n'a jamais traitez d'Hérétiques, pour cela.

4. On le censure aussi très-âprement pour avoir eu bonne opinion du salut des Philosophes Payens, qui avoient bien vêcu, selon les Lois de la Nature. C'est un sentiment de charité & d'équité, que l'on pourroit défendre, avec autant d'apparence, pour le moins, que le sentiment opposé. Si les lumieres des Payens ont suffit, pour les rendre inexcusables, quand ils en abusoient ; ces mêmes lumieres ont pu les rendre excusables, lors qu'ils en ont bien usé. Au moins l'équité semble le demander. Si l'on dit qu'ils n'en ont pas fait l'usage, qu'ils devoient ; où sont les Chrétiens, qui fassent l'usage, qu'ils pourroient & devroient faire, des lumieres du Christianisme ? On croit que Dieu pardonnera aux Chrétiens bien des imperfections, sans quoi

quoi aucun d'eux ne ſeroit ſauvé; pourquoi eſt-on ſcandalizé qu'*Abailard* ait cru que Dieu auroit auſſi quelque indulgence pour les Payens? Je ſai qu'on peut faire beaucoup de queſtions & de difficultez là-deſſus; mais je ſuis bien trompé, ſi l'on n'y peut répondre, auſſi bien pour le moins, que ceux, qui ſont d'un ſentiment contraire à celui d'*Abailard*; peuvent répondre à cette difficulté: comment c'eſt une choſe compatible, avec l'équité & la bonté de Dieu, que de créer tous les jours des millions de millions d'ames, ſeulement pour les damner éternellement; puis qu'ils leur donne aſſez de lumieres & de graces, pour être condamnables, mais qu'il ne leur en donne jamais aſſez, pour ſe ſauver? Mais ce n'eſt pas ici une matiere à être traitée, en paſſant. Ce que j'en dis n'eſt que pour faire voir, que l'on ne doit pas condamner *Abailard*, pour avoir ſuivi un ſentiment; dont le contraire eſt ſujet à des difficultez, que perſonne n'a pu réſoudre juſqu'à préſent, & que l'on ne réſoudra peut-être jamais.

5. Il ne ſeroit pas non plus difficile de donner un tour aſſez plauſible à ce qu'il dit de Socrate & des autres Phi-

Philoſophes vertueux, qui dans leurs ténebres ont peut-être plus fait de bien, que beaucoup de Juifs & de Chrétiens, avec toutes leurs lumieres. Je croi que celui, qui a écrit qu'en liſant la vie de Socrate, peu s'en falloit qu'il ne s'écriât : *ô Sancte Socrates, ora pro nobis*, n'en avoit pas plus mauvaiſe opinion qu'*Abailard*.

6. Pour ce qu'il dit que le Pere eſt *la puiſſance Divine*, le Fils *la Sageſſe Divine*, & le S. Eſprit *la Bonté Divine*, & cela d'une maniere particuliere à châque perſonne, c'eſt un pur galimathias, qu'il n'entendoit pas lui-même; & je croirois fort que quand on l'a accuſé d'avoir ôté *la puiſſance* au Fils & au S. Eſprit, & qu'il le nia, il le nioit de bonne foi ; parce qu'il faudroit être tout à fait fou, pour dépouiller le Fils & le S. Eſprit de leur puiſſance, pendant qu'on admet le Nouveau Teſtament, comme la parole de Dieu. Je croirois qu'il y avoit là-deſſus plus de contradiction, entre ſes paroles, qu'entre ſes penſées. Il n'avoit pas aſſez digeré la Théologie Chrétienne, ni ſes manieres de parler; pour ſavoir bien ce qu'il diſoit, & pour ne pas choquer ceux, qui liſoient ſes Livres, par des expreſſions impropres, ou hors d'uſage. Pour

Pour ſe divertir un peu, après avoir lû les pieces Théologiques, qui ſont dans ce volume, qu'on ne peut guére lire ſans ennui, on n'a qu'à lire le Dialogue qu'il y a entre un Moine de *Clugny*, & un Moine de *Cîteaux*, qui tend à préferer celui-ci au précedent; en faveur d'un Moine, qui étoit paſſé du premier Ordre au ſecond. Je crains fort qu'on ne puiſſe appliquer, à bien des Freres de ces deux Ordres, le Proverbe Latin, *Sardi venales*; quoi qu'en faveur de S. *Bernard* on puiſſe pancher vers l'Ordre de Cîteaux, ſi tant eſt qu'il y en ait eu beaucoup, qui aient marché ſur les traces de l'Abbé de Clairvaux.

Je laiſſe à d'autres d'examiner la Diſpute d'un *Catholique* & d'un *Paterin*, dans le Traité *des Pauvres de Lion* & de la maniere de les ſurprendre. Il y a ici pluſieurs choſes, qui ont du rapport au Regître de l'Inquiſition de Thoulouſe, publié par feu Mr. de *Limborch*. Il y a là quelques points de fait, comme celui du Manicheïſme, qu'on leur reproche, qui mériteroient d'être bien examinez; pour en décider, ſans prendre parti.

ARTI-

ARTICLE II.

Proſpectus novæ Editionis accuratiſſimæ Monumentorum Eccleſiaſticorum & Hiſtoricorum, ſive HENRICI CANISII *Lectiones Antiquæ, quarum ſex Tomi, cum volumine ſingulari inſignium Auctorum, tam Græcorum, quàm Latinorum, quod ex variis MSS. & Bibliothecis arceſſitum in lucem prodire juſſit* PETRUS STEWARTIUS, *ſecundùm ſæculorum ſeriem digeſti & in unum corpus redacti, nitidiſſimis characteribus editi conficient quatuor volumina in folio. Præfationes Hiſtoricas, animadverſiones criticas & notas in ſingulos auctores adiiciet* JACOBUS BASNAGE. A Amſterdam chez les Freres Wetſtein. MDCCXXI.

C'Est ici le Recueuil de *Caniſius* dont j'ai dit un mot, au commencement de l'Article précedent. Il y y a très-long-tems, que ce Recueuil eſt devenu très-rare, & que de très-habiles gens ont ſouhaité qu'on le rimprimât. Il le méritoit en effet, & Mr. *Baſnage*, connu par quantité d'Ouvrages

vrages de diverſes ſortes, & en particulier, par pluſieurs, qui concernent les Antiquitez Eccleſiaſtiques, avoit entrepris, il y a quelques années, de le rendre plus commun, en le publiant de nouveau. Il avoit même commencé à le mettre, ſous la Preſſe, & il y en avoit déja cinquante ſix feuilles d'imprimées; mais la mort de *Reinier Leers*, fameux Libraire de Roterdam, qui en devoit faire les fraix & d'autres accidens arrivez à ceux, qui lui devoient ſucceder, en avoient retardé, juſqu'à préſent, la continuation. Ce projet a été depuis peu remis, ſur pied; & l'on a ſujet de croire qu'il réuſſira, pour peu que le Public le favoriſe.

Mr. *Baſnage*, après avoir donné à *Caniſius* les juſtes loüanges, que ſon Ouvrage, & ſes peines méritent, auſſi bien qu'à d'autres Savans, qui ont fait de ſemblables Recueuils, remarque quelques fautes, que l'on trouve dans le premier, & qu'il aura ſoin de redreſſer. 1. Comme *Caniſius* mettoit d'abord ſous la preſſe les pieces, à meſure qu'il les recevoit, & qu'il en faiſoit paroitre un Volume, tous les ans aux Foires de Francfort; il ne put pas diſpoſer ſes materiaux, ſelon l'ordre du tems, comme il l'auroit fallu faire:

re: 2. Il vivoit dans un tems, où l'on n'étoit pas encore assez exercé à distinguer les Ouvrages supposez de ceux qui ne le sont pas, & il a attribué à d'Anciens Auteurs des pieces beaucoup plus récentes, à cause des faux titres qu'elles portoient dans les MSS. Mr. *Basnage* corrigera ces deux défauts, en rapportant à leurs vrais Auteurs les pieces, qui leur appartiennent, & en rangeant le tout, selon l'ordre du tems. On trouvera les raisons de cela, sur châque Ouvrage, après l'Avertissement de *Canisius*: 3. *Canisius* avoit promis des notes, sur châque Volume, mais l'Ouvrage s'étant plus augmenté qu'il ne croyoit, il changea le dessein qu'il avoit fait & supprima presque toutes ses notes. Si Mr. *Basnage* avoit voulu expliquer tout ce qui étoit obscur, il lui auroit fallu faire de nouveaux volumes; de sorte qu'il a cru ne devoir rien entreprendre de semblable. Ainsi il se contentera de mettre les notes de *Pierre Scriverius* sur le Recueuil de *Canisius*, qui n'ont jamais vû le jour. Il expliquera les mots barbares, qui pourroient faire de la peine aux Lecteurs; il suppléra les lacunes, qui sont dans l'édition précedente, par le moyen des MSS. ou par les Editions plus exactes,

tes, qui ſe ſont faites depuis; il y joindra les varietez de lecture, qu'il pourra ramaſſer, ou qu'on lui fournira; il mettra divers originaux Grecs, dont *Caniſius* n'avoit mis, que des verſions; enfin il ajoûtera des ſommaires à la marge; afin que les Lecteurs voyent, d'un coup d'œuil, quelles ſont les matieres, dont il eſt parlé dans châque article. 4. Il fera encore des abregez des Traitez, qui ſont ici, afin que les Lecteurs puiſſent voir plus facilement les principales choſes, dont il s'agit. Il n'y mêlera aucunes digreſſions, que lors qu'il ſera tout à fait néceſſaire, pour éclaircir, ou confirmer quelque choſe d'important: 5. Il s'agit, au reſte, ici de faire le devoir d'un bon Critique, qui conſiſte à publier correctement les pieces qu'il produit, & à diſcerner les vrais Auteurs, des ſuppoſez; & non celui d'un Théologien, qui juge de la doctrine.

Comme tout le monde n'a pas vu *Caniſius*, l'Editeur met en ſuite une liſte des differentes ſortes d'Auteurs qui ſont dans ce Recueuil; que nous toucherons auſſi, en peu de mots.

I. Il y a pluſieurs Ouvrages, que leur petiteſſe auroit fait perdre, avec le tems, & qui ſe ſont conſervez par-

là. II. Il y a encore des Ouvrages plus étendus, dont le premier eſt un Extrait d'un Livre, en Grec & en Latin, de la Théologie & de l'Incarnation, attribué à S. *Hippolyte* Evêque de Porto, en Arabie ; ſur lequel on verra quel eſt le ſentiment de Mr. *Baſnage*, dans la Préface qu'il a miſe au devant, & qui traite de la vie, de la mort & des Ecrits de S. *Hippolyte*. III. On voit après les douze Articles de Foi & les Anathematiſmes de S. *Gregoire Thaumaturge* : IV. Un Livre de *Sarapion* Evêque de Thmuïs, en Egypte, contre les Manichéens, en Grec & en Latin : V. Un Ouvrage de *Tite* Evêque de Boſtres, en Arabie, en Grec & en Latin, contre les mêmes Héretiques, beaucoup plus étendu que le précedent, quoi que le Livre IV. y manque : VI. Six penſées pieuſes, dont les Chrétiens doivent occuper leur eſprit, par un Abbé nommé *Oreſius*, au devant deſquelles Mr. *Baſnage* traite de ceux qui, ſe ſont nommez *Oreſius*, *Oreſieſis* & *Orientins* : VII. Quelques argumens contre les Ariens, tirez de S. *Baſile* le Grand, en Latin : VIII. La Confeſſion de Foi d'*Eunomius* en Grec & en Latin. L'Auteur de la verſion Latine eſt *Henri*

ri de Valois, qui étoit un très-ſavant homme, dans la Langue Greque. En parlant de Dieu & de la Création, *Eunomius* y dit ὡς ἐν τῷ ποιεῖν ἡμερῶν ἢ φυσικῶν ὀργάνων προσδεόμενος. *De Valois* a traduit: *in faciendo nequaquam indigens materia, aut membris, aut naturalibus inſtrumentis.* Mr. *Baſnage* a raiſon de trouver étrange, que cet habile homme ait traduit ἡμερῶν, par *materia, aut membris.* Il faudroit qu'il y eût dans le texte ὕλης, ἢ μελῶν & il y a apparence que Mr. *de Valois* a lu ainſi, dans ſon Exemplaire. Il y a encore ici une défenſe d'*Eunomius*, ou plûtôt un fragment de ſa défenſe, & une Confeſſion de Foi plus courte, en Grec & en Latin, &, en cette derniere Langue ſeulement, une Diſpute contre un Eunomien. VIII. Une ſorte de Confeſſion de Foi, attribuée à S. *Baſile* de Ceſarée & à *Gregoire* de Nazianze, en Latin ſeulement. IX. Une Epître de *Gregoire de Nyſſe*, contre *Apollinaire*, en Grec & en Latin, qui n'avoit été publiée, qu'en Latin, par *Caniſius*. X. Un traité de *Didyme* d'Alexandrie, contre les Manichéens, non ſeulement en Latin, mais encore en Grec, ſur une Copie que Mr. *Bigot* en avoit apporté d'Italie. XI.

Une explication Latine de S. *Chryſoſtome* ſur S. Jean, qu'on a crû avoir été faite ſur le Grec, mais qui n'eſt pas de lui. Elle n'étoit pas encore achevée d'imprimer, lors que l'Edition du I. Tome de *Caniſius* fut interrompue. Mr. *Baſnage* ſe propoſe d'y joindre l'Epitre de S. *Chryſoſtome* à *Cæſarius*, qu'il avoit publiée à part cidevant: XII. Divers Traitez, contre pluſieurs des anciens Héretiques: XIII. Diverſes pieces Hiſtoriques, pluſieurs Vies, & quelques Actes de Martyrs: XIV. Des Traitez, concernant divers ſujets. L'Editeur invite, au reſte, tous ceux qui auront quelques Avis, ou quelques Remarques, ou quelque Ouvrage Eccleſiaſtique, qui n'ait point paru, à les lui envoyer, & à le faire inceſſamment; & leur promet de leur marquer ſa reconnoiſſance, en faiſant d'eux une mention honorable, en ce grand Recueuil.

Les Freres *Wetſtein*, qui ſont les entrepreneurs de cet Ouvrage, avertiſſent le Public, 1. Qu'il ſera compoſé de quatre Volumes *in folio*, dont châcun aura cent-cinquante feuilles, ou ſix-cents pages: 2 Que le papier en ſera bon & blanc & les caracteres de

de la même grandeur que celui des cinquante-ſix feuilles qui ſont déja imprimées & que l'on pourra voir chez les Libraires, qui recevront les ſouſcriptions : 3. Que cet Ouvrage ſera achevé en un an & demi, ou tout au plus en deux ans : 4. Qu'en ſouſcrivant, avant le terme, marqué, depuis le 1. de Mai MDCCXXI. juſqu'au 1. de Novembre de la même année, on payera 10. Florins de Hollande & 16. quand tout l'Ouvrage ſera achevé : 5. Que cela doit s'entendre du petit papier, mais que pour le grand on payera d'abord 20. florins & 30. l'Ouvrage étant fini : 6. Que les Libraires s'engagent, ſous peine de deux mille florins, ou de quatre-cents Ducats, à ne livrer aucun exemplaire de ce Recueuil, à ceux qui n'auront pas ſouſcrit, pour moins de trente-ſix florins : qu'ils ne feront imprimer, que cent exemplaires, au deſſus du nombre de ceux qui auront été ſouſcrits, excepté ceux qu'ils ſont obligez de donner à l'Editeur : qu'enfin après avoir vendu quelques exemplaires de la premiere moitié des cent copies, le reſte ſe vendra 40. ff. de la derniere moitié, les premiers 25, 50. ff. & le reſte pas moins de 70. ff.

On pourra souscrire, comme on le verra, par les propositions imprimées, chez divers Libraires des principales Villes de ces Provinces, & de même en Allemagne, en France & en Angleterre, en Suisse & en Brabant.

ARTICLE III.

LEGES ANGLO-SAXONICÆ *Ecclesiasticæ & Civiles. Accedunt Leges* EDUARDI *Latinæ*, GULIELMI *Conquæstoris Gallo-Normanicæ &* HENRICI I. *Latinæ. Subjiciuntur* D. Henrici Spelmanni *Codex Legum veterum statutorum Regni Angliæ, quæ ab ingressu* Gulielmi I. *usque ad annum IX.* Henrici I. *edita sunt. Toti Operi præmittitur Dissertatio Epistolaris admodum Reverendi Domini* GUILIELMI NICOLSONI *Episcopi Derensis, de Jure Feudali Veterum Saxonum. Cum Cod. MSS. contulit, notas, Versionem & Glossarium adjecit* DAVID WILKINS *S. T. P. Canonicus Cantuariensis, Reverendissimi in Christo Patri ac Domino* GUILIELMO, *Divinâ Providentiâ Archie-*

chiepiſcopo Cantuarienſi &c. à Sacris Domeſticis & Bibliothecis. A Londres in folio MDCCXXI. pagg. 450.

IL y avoit long tems, que les Curieux d'Antiquitez Britanniques ſouhaitoient d'avoir une bonne Edition des anciennes Lois Anglo-Saxonnes qui ont été en uſage en Angleterre, dans les tems les plus éloignez. On avoit vû un Ouvrage imprimé à Londres en MDLVIII. in 4. intitulé : *Archaionomia, ſive de priſcis Anglorum Legibus Libri.* Celui qui fit ce Recueuil ſe nommoit *Guillaume Lambard*, & il donna ces Lois en Anglois. Mais comme cet Ouvrage étoit imparfait, & que ni le Texte, ni la verſion, n'avoient pas l'exactitude, qu'un ſemblable ouvrage demandoit ; *Abraham Wheloc*, Profeſſeur en Langue Arabique & Bibliothecaire de Cambrige, tâcha depuis d'y remedier, & de ſuppléer à ce qui y manquoit, dans un Volume in folio, imprimé à Cambrige en MDCXLIV. Mais comme il remplit cette nouvelle Edition de fautes nouvelles, qu'il ne donna pas une verſion des Lois Anglo-Saxonnes, mais

fit seulement un Commentaire Latin sur ces Lois, & qu'il omit plusieurs choses qui les regardent; elles avoient besoin d'un nouvel Editeur, qui les donnât de nouveau au Public, en meilleur état. Il avoit bien ajouté à l'Edition de *Lambard*, les Lois Normandes de *Guillaume* le Conquerant & les Latines de *Henri* I. tirées de l'*Eadmer* de *Selden*; mais il étoit nécessaire que quelcun travaillât encore à la perfection de cet Ouvrage. *Guillaume Elstob* entreprit de le faire, & il étoit en effet habile, dans la Langue Anglo-Saxonne. Il compara, pour cela, ce que *Wheloc* avoit publié, avec divers MSS. que l'on trouve dans les Bibliotheques d'Angleterre, & il avoit résolu d'y joindre une nouvelle Version; mais la mort l'empêcha de venir à bout de son dessein.

Pour bien entendre la Langue Anglo-Saxonne, il falloit non seulement bien entendre l'ancien Anglois, mais encore l'Allemand & ses differentes Dialectes. Il falloit aussi savoir le vieux langage François, pour les Lois Normandes. Mr. *Wilkins* qui est Allemand de naissance, qui a demeuré long tems en Angleterre, & qui entend aussi l'Anglois à fonds, entre-

treprit d'étudier l'Anglo-Saxon, & comme il a le génie des Langues, ainſi qu'il l'a fait voir par ſon Edition du *Thargum* des Chroniques, & par ſon *Nouveau Teſtament Coptique*; il ſurmonta plus facilement, que n'auroit fait un autre, les difficultez, qui auroient arrêté beaucoup d'autres Savans. Comme il ſait le François, il étoit auſſi en état de publier correctement les Lois de *Guillaume* le Conquerant.

S'étant rendu maître de la Langue Saxonne, il a pris la peine de collationner les Lois écrites en cette langue & toutes les autres, que l'on trouve dans ce Recueuil avec divers MSS. après quoi il a traduit les Lois Anglo-Saxonnes & Normandes, & a mis à côté du texte une verſion Latine litterale, & des notes au deſſous, dans la même Langue. Les Lois Latines n'ont pas à la verité eu beſoin de verſion, mais ſouvent elles demandoient quelque éclairciſſement; qu'il n'a pas manqué de mettre auſſi au deſſous, en forme de Notes. Il a comparé, dans ces Notes, les Lois anciennes des Saxons, des Danois, des Francs, des Allemands, des Lombards, avec celles d'Angleterre. Ce ne

ſont pas des matieres à en donner des Extraits; je me contenterai de donner la liſte de ceux qui ont fait ces Lois & d'y ajoûter quelques petites remarques.

I. Les premieres Lois, que l'on trouve ici ſont les Anglo-Saxonnes d'*Ethalbirht*, qui commença à regner l'an de Jeſus-Chriſt DLXI. & mourut l'an DCXVI. M. *Wilkins* s'eſt ſervi de l'Edition, que *Jean de Laet* avoit donnée de ſes Lois, & de deux autres Princes Saxons, & que feu Mr. Hikkes avoit de nouveau publiées dans ſon Tréſor des Antiquitez Septentrionales; mais il les a comparées avec les anciens originaux, & a rempli les lacunes, qui étoient dans la verſion de *De Laet*. Ces Lois ſont extrémement douces, puis qu'elles ne puniſſoient les crimes les plus énormes, que par des amendes, qui revenoient au Roi, ou à l'Egliſe, ou à ceux à qui le compable avoit fait tort. Les plus fortes amendes étoient celles, que l'on payoit à l'Egliſe. Celui qui voloit, dans un Egliſe, devoit douze fois une certaine amende; s'il avoit volé un Evêque, onze fois; ſi c'étoit un Prêtre, qui eût été volé, neuf fois; ſi c'étoit un Diacre, ſix fois; ſi c'étoit un ſimple Clerc, trois fois. Si l'on violoit la

paix

paix d'une Egliſe, ou d'un Monaſtere, deux fois. On verra dans les notes de l'Auteur à combien montoit châque amende. Le meurtre étoit puni d'une amende de cent Schellings. Mais ſous les Normans, les peines étoient ſouvent rudes & barbares.

II. Les Lois de *Hlothaire* (ou Clothaire) & d'*Eadric*. Le premier regnoit ſur la fin du VII. Siecle, & le ſecond fut ſon petit-fils. Leurs peines étoient un peu plus ſeveres contre le meurtre, au moins, lors qu'il étoit commis par un Eſclave. Il devoit payer cent Schellings, outre que ſon maître le livroit, & payoit encore le prix d'un homme. La brieveté de ces Lois les rend obſcures, mais en ce tems-là, les Juges ſuppléoient ce qui leur manquoit, ſelon leur prudence.

III. Les Lois de *Wihtred*, qui commença à regner l'an DCXCI. & qui mourut l'an DCCXXV.

IV. Les ſtatuts du Roi *Ina*, qui regnoit au commencement du VIII. ſiecle. Ses Lois ſont beaucoup plus étendues, que les précedentes.

V. Le Roi *Elfred*, dont les Lois ſuivent, regna depuis l'an DCCCLXXII.

juſqu'à l'an DCCCCI. Les Lois de ce Prince ſont encore plus étendues, que celles du précedent. Il a été ſurnommé le *Grand*, & nous avons ſa vie en Anglois, par *Jean Spelman*. Les Ecoliers d'un College, que ce Prince avoit fondé à Oxford, la traduiſirent en Latin & la publierent en cette Ville-là *in fol.* en MDCLXXVIII. Ses Lois ſont auſſi, à quelques égards, plus ſéveres que les précedentes. Il commence ces Lois, par le Décalogue, & ce qu'il y a de ſingulier, le ſecond Commandement y eſt entierement omis, & afin que le nombre de dix s'y trouve, il y a à la fin: *vous ne vous ferez point de Dieux d'or & d'argent.* On voit par-là que, dès ce tems-là, on étoit convaincu que le ſecond Commandement, qui défend de ne faire des images, de quelque choſe que ce ſoit, & de les adorer, étoit contraire à la pratique; qui s'étoit introduite parmi les Chrétiens, depuis le 2. Concile de Nicée, de faire des images & de les adorer. Autrement, ſi l'on avoit cru pouvoir expliquer raiſonnablement le ſecond Commandement du Décalogue, ſelon les Idées du 2. Concile de Nicée, on ne l'auroit jamais retranché. Mais quelle dé-

dévotion pouvoit être celle d'*Elfred*, qui osoit faire un semblable retranchement ? Il avoit sans doute peur que ceux, qui venoient du Paganisme, dans la Religion Chrétienne de ce tems-là, ne prissent occasion des images, devant lesquelles on se mettoit à genoux, pour continuer à être Payens, parmi les Chrétiens mêmes.

Il y a une autre Loi remarquable, parmi celles de ce Roi. C'est la XL. qui est des playes. Il y détermine les amendes, que l'on devoit payer selon la diversité des plaies, ou des mutilations, quoi qu'il ne fût guére possible de regler exactement ces amendes sur le dommage, que l'homme blessé avoit reçu.

V. Il y a ensuite l'alliance d'*Elfred* & de *Guthrun*, autre Roi d'une partie des Saxons; les Lois d'*Eedweard*, son alliance avec *Guthrun*, les Lois d'*Ethelstan*; les statuts de la Ville de Londres, les Lois d'*Eadmund*, & d'*Eadgar*, & les Lois Ecclesiastiques du second; les Lois des Prêtres de Northumberland; celles d'*Ethelred*, tant Ecclesiastiques que Civiles; les Canons du Concile d'Enham, tenu au commencement du XI. siecle; un réglement, pour les montagnards du

païs de Galles; les Lois du Roi *Canut*; des constitutions pieuses, touchant les Rois, les Ecclesiastiques & les Laïques; les Canons & les Epîtres d'*Elfric*; des Lois Ecclesiastiques, dont on ne sait pas l'Auteur. Il y a dans ce Recueuil du bon & du mauvais, des traits d'une pieté raisonnable & d'autres, qui ressentent la superstition des tems, auxquels ils ont été écrits.

VI. Les pieces précedentes sont toutes en Saxon. Il y a en suite les Lois d'*Edoüard le Confesseur* en Latin, qui commença à regner l'an MXLII. & dont le regne finit l'an MLXVI. Entre ces Lois la 17. est du devoir du Roi, où il y a deux endroits remarquables. Le premier est que le Droit & la Justice doivent plus regner, dans le Royaume, que la mauvaise volonté; & que la Loi est toûjours ce qui fait le Droit, mais que la volonté, la violence & la force ne sont pas le Droit: *Debet Jus & Justitia magis regnare in regno, quàm voluntas prava. Lex est semper quod Jus facit, voluntatis autem violentia & vis non est Jus.* L'autre passage est que le Roi doit avoir trois esclaves; savoir, la Luxure, l'Avarice & la Cupidité, qui étant tenues dans la servitude, son regne sera bon & illustre:

Tres

Tres Rex habere ſervas debet ; ſcilicet, Luxuriam, Avaritiam & Cupiditatem; quas ſi habuerit ſervas, bene & illuſtrè regnabit. Ce ſont en effet les peſtes de tous les Gouvernements, & ſur tout de ceux, qui ſont arbitraires; ou dont les Chefs croyent être au deſſus des Lois. On a ajoûté à cela une Lettre feinte d'*Eleutherius* Evêque de Rome, adreſſée à un certain *Lucius* imaginaire, qu'on croyoit avoir été le premier Roi Chrétien d'Angleterre.

VII. Après viennent les Lois de *Guillaume* le Conquerant, avec les Préfaces & les remarques néceſſaires, par *Roger Twyſden.* La premiere de ces Lois regarde les Aſyles, qui étoient fort étendus & très-ſacrez, en ce tems-là, en Angleterre. Auſſi une bonne partie des Lois des Anciens Rois commencent-elles, par leur établiſſement. Cependant ſi ces Aſyles pouvoient ſervir à mettre à couvert des innocens, contre la violence de leurs ennemis; ils pouvoient auſſi ſouſtraire bien des criminels à la Juſtice. Voici le titre, comme il eſt en ancien Normand: *Ces ſont les Leis & les Cuſtumes, que li Reis* William *grantut à tut le peuple de Engleterre, apres le conqueſt de la*

la terre. Ice les meiſmes, que le Reis Edward, *ſon Coſin tint devant lui.* Il y a un mot obſcur, c'eſt *grantut*, qui ſignifie *accorda*, comme l'Anglois *granted. Skinner* croit que *to grant*, qui ſignifie *accorder*, vient du mot François *garantir*, parce qu'on garantit ce que l'on donne. Ceux qui entendent le François entendront facilement le reſte.

La premiere Loi eſt ainſi exprimée: *Ceo eſt à ſaveir : Pais à ſaint Ygliſe, de quel forfait, que home out fait en cel tems, & il pout venir à Sainte Ygliſe, out pais de vie & de membre. Et ſe alquons meiſt main en celui, qui la mere Ygliſe requireit, ſe ceo fuſt u Abbeie, u Ygliſe de Religion, rendiſt ce que il javeroit pris & cent ſols de forfait, e de mer Ygliſe de paroiſſe XX. ſols, & de Chappelle X. ſols, & que enfraiant la pais le Rei en Merchenelae, cent ſols les amendes ; altreſi de Heinfare e de aweit purpenſed.* Le mot *Marchenelae* ſignifie *le païs*, ou, comme l'on croit communément, *la Loi des Merciens, qui étoient des Saxons, qui demeuroient au milieu de l'Angleterre, & qui avoient leurs Lois differentes de ceux du reſte l'Isle, mais fort approuvées de tous.* C'eſt ainſi que *Spelman* explique ce mot,

mot, dans son Glossaire. *Heinfare* signifie proprement, *la fuite d'un esclave*, car *hein* est un Esclave, & *far* fuïr, & ensuite l'amende qu'on payoit pour cela, & le droit de l'exiger, comme le même nous l'apprend. *Aweit purpensed* est une *aguete pourpensée*, comme on parloit autrefois, ou un *guetapends*. Je ne trouve néanmoins pas *Aweit* dans *Spelman*, ni dans le Glossaire, qui est à la fin de ce Volume. La Loi veut dire que l'amende est la même, que pour avoir fait fuir un Esclave, ou tué quelcun de guetapends, qui se réduisoit à cent Schellings. Le reste n'a pas besoin d'explication. J'ai mis le titre de ces Lois & la premiere, pour donner un échantillon du langage de ce tems-là. Il y a ensuite quelques Lois, en Latin, du même *Guillaume*.

Elles sont suivies des Lois de six autres Rois, dont le dernier est Henri III. Enfin il y a un *Glossaire* des mots difficiles, où l'on ne trouve néanmoins pas tous ceux qui peuvent embarrasser ceux, qui ne sont pas versez dans la Langue Anglo-Saxonne; mais on pourra se servir du *Glossaire* de *Spelman*, pour cela.

On a vu par le titre de ce Volume, qu'il

qu'il y a au devant une Dissertation du Droit Féodal des Anciens Saxons, par Mr. l'Evêque de *Londonderry*, en Irlande. C'est un Prélat, qui a fort étudié ces sortes d'Antiquitez. Il parle en effet du Droit Féodal, mais sa Dissertation peut bien aussi passer pour un Discours Préliminaire, & à cause de cela elle est intitulée, au haut des pages, *Præfatio.* L'Auteur y traite 1. de ceux qui ont entrepris de publier les anciennes Lois Anglo-Saxonnes, & des autres des peuples du Nord : 2. de l'origine des Fiefs en Angleterre, qu'il fait voir avoir été beaucoup plus anciens que Guillaume *le Conquerant.* 3. Du jugement, qui se fait par Douze Juges, que Mr. *Hikkes* croyoit n'être pas plus ancien que ce Prince, au lieu qu'il avoit été en usage parmi les Anglo-Saxons, & parmi les autres peuples Septentrionaux, depuis *Odin*, ou *Woden*, le premier Roi du Septentrion : 4. du jugement par le Duel, par le Fer chaud, par l'eau bouillante, ou froide : & de la prétendue varieté des Lois, que l'on nomme des Saxons Occidentaux des Merciens, & des Danois; au lieu, que pour la substance, elles étoient les mêmes. L'Auteur croit, avec beaucoup d'ap-

pa-

parence, que cette opinion eſt venue d'une bévue des Normans, qui traduiſirent les Lois Anglo-Saxonnes & qui s'imaginerent que les deux ſyllabes *lage*, qui ſont à la fin des mots *Merchenelage*, *Denelage* & *Weſtſaxenalage* ſignifioient *loi* ou *lei*, comme ils parloient, au lieu qu'elles ſignifioient *le Païs*, ou la *Province*. C'eſt néanmoins le ſentiment de *Spelman*, dans ſon Gloſſaire, & de *Du Cange* dans le ſien, que *Lage* veut dire *Loi*. Mais il ſe peut faire que cet uſage ne ſoit venu que depuis le temps de Guillaume *le Conquerant*, puiſque dans les Lois Anglo-Saxonnes, on peut traduire cette terminaiſon, par le païs.

ARTICLE IV.

M. TULLII CICERONIS *Libri de* Divinatione & Fato. *Recenſuit & ſuis animadverſionibus illuſtravit ac emendavit* JOANNES DAVISIUS *Coll Regin Cantab Præſidens. Accedunt integræ notæ* Pauli Manucii, Pet. Victorii Joach. Camerarii, Dionyſ. Lambini & Fulv. Urſini; *unà cum* Hadrian. Turnebi

bi *Commentario in Librum de Fato.* A Cambrige MDCCXXI. in 8 pagg. 390.

MR. le Docteur *Davies* a déja publié deux autres Ouvrages Philoſophiques de *Ciceron*, de la même forme que celui-ci. Le premier fut les Queſtions Tuſculanes, qui parurent en MDCCIX. & dont nous parlames, dans le Tome XX. de la *Bibliotheque Choiſie* p. 215. Le ſecond fut celui de la Nature des Dieux, qui parut en MDCCXVIII. & j'en entretins le Public dans le XI. Tome de cette Biblioth. Anc. & Moderne p. 176. L'Editeur a ſuivi la même méthode dans ce Volume, & il n'eſt pas néceſſaire que nous en parlions de nouveau. Il s'aquite de tous les devoirs d'un bon Critique. Il examine les leçons des MSS. & des anciennes Editions, il peſe le ſens & les expreſſions; il recherche les ſentimens des Philoſophes Grecs, ſur les matieres que *Ciceron* traite, & il ne manque pas de rapporter ceux, qui ont dit quelque choſe de ſemblable; il redreſſe les fautes des Critiques, mais ſans aigreur, & défend la maniere ordinaire de lire, quand il la croit meilleure; enfin il juge des paſſages gâtez, après les avoir bien examinez & il

il dit comment il croit les devoir lire, ſans néanmoins changer le texte ; à moins qu'il n'ait quelque MS. pour garant, & ſans que la choſe le demande.

On ſait que les Romains, auſſi bien que les Grecs, étoient entêtez de toutes ſortes de divinations ; au moins ceux qui n'avoient pas étudié la Philoſophie. Il eſt vrai qu'il y avoit auſſi des Philoſophes, qui croyoient la Divination, comme les Stoïciens & d'autres. Mais les Peripateticiens la rejettoient, au moins en grande partie. Les Epicuriens s'en moquoient ouvertement, & les Academiciens la rendoient douteuſe, comme tout le reſte. On ſait que *Ciceron*, dans ſes Livres Philoſophiques, ſi l'on en excepte ſes Offices, s'eſt diverti à ſoûtenir, ou à faire ſoûtenir le pour & le contre, ſur toutes les matiéres qu'il traite, ſelon l'uſage des Academiciens. Ainſi dans ces deux Livres de la Divination, il employe le premier, où il fait parler ſon frere *Quintus*, qui avoit du penchant à la Philoſophie Stoïcienne, & qui prétend qu'il y a diverſes ſortes de Divinations : & dans le ſecond il ſoûtient lui-même qu'il n'y en a point.

Com-

Comme il faiſoit profeſſion de ſuivre les Academiciens, qui défendoient le pour & le contre, dans toutes ſortes de queſtions ; ſans s'intereſſer en aucune, plus qu'en une autre ; il n'a point affoibli les raiſons de ceux, qui ſoûtenoient qu'il y avoit une Divination, ni celles du parti contraire, qu'il appuye avec autant de ſoin, que s'il en avoit été très-perſuadé. Il y a bien de l'apparence que, quoi qu'il feignît de demeurer neutre, à la maniere Academicienne ; il croyoit, dans le fonds, qu'il n'y avoit aucune Divination, ou au moins que ce parti lui ſembloit le plus vraiſemblable. *Quintus* rapporte toutes les hiſtoires, que l'on faiſoit, pour prouver que l'avenir pouvoit ſe connoître, en diverſes manieres ; & ſon Frere Ainé, qui avoit infiniment plus d'eſprit que lui, renverſe entierement ſes raiſons ; quoi qu'il fût lui même du College des Augures, gens de la premiere qualité à Rome ; qui avoient cet emploi par honneur, quoi qu'ils ne ſuſſent rien de l'art de la Divination. Il dit aſſez clairement au Liv. II. c. 33 que ce College ne ſubſiſtoit, que pour conſerver les anciens uſages, pour des raiſons d'état, & pour ſatisfaire le peu-

peuple; quoi que ceux, qui étoient Augures, s'en moquaſſant eux-mêmes. C'eſt ainſi que les Romains joüoient autrefois la Comedie, & peut-être qu'une autre ſorte de Romains la joüent encore aujourd'hui, en bien des choſes.

Pour revenir à ce que les Interpretes ont fait, en faveur de ceux qui liſent *Ciceron*, afin de leur rendre cette lecture moins difficile & plus fructueuſe; en corrigeant les paſſages gâtez par le tems, ou par les Copiſtes, & en expliquant les obſcurs; un homme d'eſprit diſoit un jour à un très-habile Critique, qu'il étoit ſurpris qu'on eût travaillé, depuis tant d'années, ſur les Auteurs Anciens, & qu'on n'eût pas encore fait, ſur leurs Ouvrages, tout ce qu'il étoit poſſible d'y faire. Ce ſavant homme, qui n'avoit pas tant de promptitude dans la converſation, que de pénetration à rétablir les paſſages corrompus des Anciens, ne ſut que lui répondre & demeura, en quelque maniere, confus. Il auroit pû répondre que, quant au gros & à l'eſſentiel, on entendoit aſſez bien les Ecrits de l'Antiquité, mais que dans le détail il y avoit toûjours quelque choſe à faire; parce que plu-

plusieurs de ceux, qui avoient travaillé sur leurs Ecrits, s'étoient trompez & méritoient d'être réfutez. Que l'on trouve tous les jours des passages de l'Antiquité, auxquels l'on n'avoit pas pris garde auparavant; qui servoient infiniment à confirmer, ou à éclaircir ce qu'un autre Auteur avoit dit: Que ceux-là même, qui étoient capables de bien entendre l'Antiquité & qui avoient lû un Auteur plusieurs fois, ne laissoient pas d'y trouver des endroits, où ils n'avoient pas pris garde, qui avoient besoin de correction; ou de découvrir des corrections très-sures, qui ne leur étoient pas venuës d'abord dans l'esprit: Que dans la découverte de ces sortes de choses, il y avoit une espece de bonheur, qu'on n'avoit pas toûjours; qu'enfin les MSS. mieux examinez & les anciennes Editions, fournissoient de nouvelles manieres de lire, auxquelles on n'avoit pas pris garde auparavant. On peut dire, de cela, ce que *M. Ciceron* fait dire à son Frere au Liv. I. c. 52. de la Divination, à l'occasion des présages, " les mauvaises explications „ sont fausses, non par la faute de „ l'art, mais par la mal-habileté des „ interpretes: *Malè conjecta, maléque interpretata falsa sunt, non rerum vitio,*

vitio, ſed interpretum inſcientiâ. A quoi l'on peut ajoûter le manque d'attention, dont on n'eſt pas toûjours le maître. Il n'y a point d'habile homme, qui n'en convienne, s'il veut dire la verité ; & ceux qui liront les notes de Mr. *Davies*, avec quelque ſoin, en trouveront aſſez d'exemples.

J'en mettrai néanmoins ici quelques uns, ſans les choiſir, en ſuivant ſeulement l'ordre des pages.

Ciceron dit p. 2. Ch. I. que le nom Grec de la divination vient d'un mot, qui ſignifie être en fureur, & cite *Platon* là-deſſus. Nôtre Auteur produit, avec ſoin, ce paſſage de ce Philoſophe, que les Interpretes ne s'étoient pas donné la peine de chercher, & y ajoûte d'autres paſſages ſemblables d'autres Auteurs Grecs. Il n'y avoit guére, que *Fulvius Urſinus*, qui eût comparé, avec ſoin, *Ciceron* & d'autres Auteurs Latins, comme *Virgile*, avec les Grecs. Cependant, ſans cela, il n'eſt guere poſſible d'entendre ce qu'il dit, en quantité d'endroits. On verra auſſi à la p. 4. ce que les Grecs ont dit des inventeurs de l'Aſtronomie, & dont les uns l'attribuent aux Chaldéens & les autres aux Egyptiens.

A la p. 7. Ch. III. en parlant des Philoſophes, qui croyoient la Divination, *Q. Ciceron* s'exprime ainſi, dans les Editions: *Quum Socrates omnéſque Socratici, Zenoque & ii, qui ab eo eſſent profecti, manerent in antiquorum Philoſophorum ſententia, vetere Academiâ & Peripateticis conſentientibus; quumque huic rei magnam auctoritatem Pythagoras jam ante tribuiſſet, qui etiam augur vellet eſſe; plurimiſque locis gravis auctor Democritus præſentionem rerum futurarum comprobaret; Dicæarchus Peripateticus cetera divinationis genera ſuſtuliit, ſomnium & furoris reliquit.* Quand on lit légérement ces paroles, il ſemble qu'il n'y ait rien là à retoucher; mais quand on aura été averti de prendre garde que *les Socraticiens* & *la vieille Academie* ſont la même choſe; on tombera facilement d'accord qu'il y a, dans ces mots, quelque choſe de corrompu, & l'on conviendra même avec Mr. *Davies* qu'il faut lire: *veteri Academiæ Peripateticis conſentientibus.* Il y a néanmoins une difficulté, dans la choſe même; c'eſt que nous avons d'autres Auteurs dignes de foi, qui aſſurent qu'*Ariſtote* & les Péripateticiens ne croyoient point aux Oracles.

C'eſt

C'eſt *Origene* & *Euſebe* de Ceſarée, que nous avons citez dans la *Bibliotheque Choiſie* Tom. XIII. pagg. 200. & 239.

Au Ch. IX. p. 20. après avoir dit que les croaſſemens des Grenouilles ſignifient la pluye, *Q. Ciceron* demande qui pourroit ſoupçonner que les Grenouilles préviſſent cela & il ajoûte: *Sed ineſt in rivis & ranunculis natura quædam ſignificans aliquid, per ſe ipſa, ſatis certa, cognitioni autem hominum obſcurior.* On demande ce que vent dire ici *in rivis*. Il y a en d'autres MSS. *in renis*, ou *mirè*, qui n'a aucun ſens en cet endroit. *Pierre Victorius* conjecturoit qu'il falloit lire *gyrinis*, qui eſt le nom Grec, que l'on donne aux Grenouilles naiſſantes, comme *Pline* nous l'apprend & comme *Aratus* les avoit nommées, dans ſes *Phénomenes*, auxquels *Ciceron* fait alluſion. Le Poëte Grec avoit dit: πατέρες βεόωσι γυρίνων. *Turnebus* conjecturoit *ineſt in re vis & ranunculis* &c. *Lambin* ne trouve pas à propos de rien changer ici, ou s'il falloit changer, il pencheroit à ſuivre le ſentiment de *Victorius*. *Iſaac Voſſius*, dans ſes notes ſur *Pomponius Mela*, ſans faire aucune mention de *Victorius*,

corrige ici *gerinis*, (car on dit *gerini* auſſi bien que *gyrini*) & dit que c'eſt la leçon des meilleurs MSS. Mais outre qu'aucun Editeur, ni aucun Interprete de *Ciceron* ne cite cette maniere de lire, & que peut-être *Voſſius* parle ici de mémoire ; il y auroit une répetition, qui auroit mauvaiſe grace, *in gyrinis & ranunculis*, car ces deux mots ſignifient la même choſe ; comme Mr. *Davies* le remarque fort bien. Outre cela, ces Grenouilles naiſſantes, que l'on nommoit *gyrini*, ne font encore aucun cri, qu'on puiſſe entendre. Nôtre Editeur croit donc qu'il faut effacer ces deux mots *& rivis*, & lire *ineſt & ranunculis*, ou *ineſt in iſtis etiam ranunculis*. Peut-être que pour *in renis*, ou *mirè*, on pourroit auſſi lire *verè*, ce qui fait un ſens conforme aux paroles ſuivantes, *per ſe ipſa ſatis certa*. Mais on ne peut rien aſſurer.

Au Ch. X. p. 23. il eſt dit, en parlant de l'Ariſtoloche, dont la racine eſt bonne contre la morſure des Serpens : *nomen ex inventore reperit, rem ipſam inventor ex ſomnio*. Un certain *Ariſtolochus* aprit, comme *Ciceron* le ſuppoſe, par un ſonge, que cette plante étoit bonne contre la morſure des Serpents, à cauſe de quoi cette plante

te fut nommée *Ariſtolochia*, du nom de cet homme. Il n'y a rien là d'abſurde, ni qui ſoit contre le deſſein de *Ciceron*. Cependant *Denys Lambin*, dans ſes notes ſur *Cornelius Nepos* p. 253. col. 2. de l'Ed. de Francfort *in folio*, corrige *inventâ re*, comme ſi *Ciceron* diſoit que cette herbe a été nommée *Ariſtoloche*, parce qu'elle étoit ἀρίστη λοχείαις *bonne aux accouchemens*. Cependant rien n'empêche qu'on ne diſe qu'elle a été ainſi nommée de l'inventeur, comme le Scholiaſte de *Nicandre* ſur le vers 511. de ſes Theriaques, aſſure, ſur la foi d'*Ariſtote*, que l'inventrice de l'uſage de cette plante fut une femme; peut-être nommée *Ariſtolochie*. On ne peut rien aſſurer là-deſſus, parce que les premiers inventeurs de la vertu des plantes nous ſont très-peu connus, & qu'il s'eſt trop perdu d'Auteurs, pour ſavoir d'où *Ciceron* avoit tiré ce qu'il en dit. Néanmoins *Lambin*, qui étoit d'ailleurs un très-ſavant homme, propoſe ſa conjecture, en diſant des injures, à ceux qui s'aviſeroient d'en douter; voici ſes mots: *emendationem noſtram rectam eſſe & hanc eſſe veram & germanam ſcripturam, nemo, niſi vel improbiſſimus, vel tardiſſimus, vel*

in quo ſit utrumque, negaturus eſt. C'eſt s'échauffer bien mal à propos, ſur une choſe de néant & auſſi incertaine que celle-là ; car qui a dit à *Lambin* que le nom de cette plante a été tiré de ſa vertu, & non de celui qui l'avoit le premier découverte ? *Ciceron* ſemble l'avoir cru, puis qu'il ne parle pas ici de la vertu, que l'on dit que cette plante a de faciliter les accouchemens, mais de celle qu'elle a contre les morſures des Serpents.

Q. Ciceron cite au Ch. XI, p. 25 un long paſſage d'un Poëme de ſon frere touchant ſon Conſulat, où il parle des prodiges, & de la divination, comme les croyant. En citant cet endroit, il dit : *in ſecundo Conſulatu*, ce qui eſt ſans doute une faute, parce que *Ciceron*, comme on ſait n'a été qu'une fois Conſul. *Manucius* corrigeoit, *in ſecundo de Conſulatu*, mais nôtre Auteur croit qu'on peut lire avec moins de changement, *in ſecundo Conſulatûs*, comme *Jean Guillaume* l'avoit conjecturé ; ce qu'il confirme, par des exemples ſemblables à cette expreſſion.

Mais il vaut mieux que nous renvoiyons les Lecteurs à l'Original, ou ils trouveront la vérification de ce que nous

nous avons dit de la méthode de l'Auteur. Nous mettrons seulement ici, par occasion, l'explication d'un passage obscur, & la correction de deux autres, dont nous laisserons le jugement aux Lecteurs. Il faut savoir, que deux ans, avant le Consulat de *Ciceron*, sous celui de Cotta & de Torquatus, la foudre étoit tombée sur le Capitole, & y avoit abattu plusieurs statuës, & entre autres celle de Natta, qui étoit d'une ancienne famille de Rome, & y avoit fondu des planches de cuivre, sur lesquelles d'anciennes Lois étoient gravées. Voyez *de Divinat. Lib.* I. c. 11. Catilinar. III. c. 8. où Ciceron lui-même le raconte. On alla aux Haruspices, pour savoir ce que vouloient dire ces foudres, & comment on en pourroit détourner les mauvais effets. Il faut encore se ressouvenir qu'un des moyens de défendre la Divination, que *Q. Ciceron* employe, est de dire que l'art des Haruspices étoit fondé, sur d'anciennes observations, que l'on avoit faites depuis des milliers d'années. Son Frere lui répond, entre autres choses, au Liv II. c. 21. „ Pour la statuë de Natta & pour les „ planches de cuivre, sur lesquelles „ les Lois sont gravées, on n'a au-

„ cune obſervation ancienne, pour „ ſavoir ce que préſage la foudre, dont „ elles ont été frappées. C'eſt ainſi que je croirois, qu'il faut paraphraſer ces mots : *Nattæ verò ſtatua, aut æra legum de cœlo tacta quid habent obſervatum ac vetuſtum?* Ciceron ne veut nullement dire que la ſtatuë de Natta ni les Planches des Lois n'étoient pas anciennes, car dans la III. Catilinaire, c. 8. il aſſure le contraire de cette ſtatue, qu'il déſigne par ces mots: *ſtatuæ veterum hominum dejectæ*, & au premier Livre de la Divination c. 11. il dit la même choſe des Planches, dans un endroit corrompu, où il y a *elapſæque vetuſto numine leges*, ſoit qu'il faille lire *vetuſto æramine*, ou autrement. Pour pouvoir dire que ce, qui étoit arrivé à cette ſtatue, & à ces Lois ſignifioit que la République ſeroit en danger, par le moyen de la Nobleſſe, qui voudroit renverſer les Loix; il faudroit que l'accident fut arrivé pluſieurs fois, & que l'on eût remarqué conſtamment, en ſuite de cela, que la Nobleſſe avoit entrepris quelque choſe contre les Lois. C'eſt ce que nie *Ciceron*, en cet endroit, & l'on n'y peut guére chercher d'autre ſens, au moins comme il me ſemble.

Néan-

Néanmoins *Lambin* & *Gruter* ont ponctué ce paſſage, d'une maniere, qui ne fait aucun ſens raiſonnable : *Nattæ verò ſtatua, aut æra legum de cœlo tacta quid habent? Obſervatum ac vetuſtum. Pinarii Nattæ nobiles.* Mr. *Davies* a raiſon de dire que cette ponctuation n'eſt conforme ni au ſens, ni à la Langue Latine. Il ne veut pas que l'on change la ponctuation ordinaire ; mais *vetuſtum* lui eſt ſuſpect, & il croit que peut-être *Ciceron* a écrit : *obſervatum ac animadverſum*, comme auparavant il joint enſemble *obſervari, animadvertique* ; mais il avouë que le ſecond mot s'éloigne trop de la maniere de lire des MSS. & qu'il n'eſt pas entierement ſatisfait de ſa correction. Il eſt certain que *Q. Ciceron* croyoit que par quantité d'obſervations, & une longue attention, pendant pluſieurs Siecles, l'on avoit réduit en art la Divination, & qu'ainſi on peut bien joindre *obſervatum* avec *vetuſtum*, en parlant de cet Art. C'eſt ce qu'il dit au Ch. XLIX. en ces termes: *Quæ enim extis, quæ fulgoribus, quæ portentis, quæ aſtris præſentiuntur, hæc notata ſunt* obſervatione diuturnâ *Adfert autem* vetuſtas, *omnibus in rebus, longinquâ* obſervatione, *incredibilem ſcientiam.*

C'eſt ainſi que *M. Ciceron* au Livre II. c. 71. ſe propoſe cette objection de ſon Frere: *Etenim diuturna obſervatio notandis rebus fecit artem.*

Au Livre II. c. 23. M. *Ciceron* dit, en parlant des Auſpices, & de la bonne opinion que Romulus en avoit: *errabat enim, multis in rebus, Antiquitas*, quam, *vel uſu jam, vel doctrinâ, vel vetuſtate*, inmutatam *videmus.* Il me ſemble qu'il faut lire *quas* & *inmutatas*, & rapporter ces mots à *rebus*; comme ſi *Ciceron* avoit dit: *quas res* & *inmutatas*; parce que ce ſont *les choſes, que l'on voyoit changées*, & non l'Antiquité, qui ne pouvoit pas changer. Je l'avois remarqué. en un mot, ci deſſus à la pag. 162. de ce XV. Tome.

Au Ch. XXXVIII. p. 232. *Ciceron*, après avoir demandé s'il étoit raiſonnable de dire que les Piſidiens, les Ciliciens, ou les Phrygiens avoient inventé les auſpices, ajoûte: *placet igitur humanitatis expertes habere divinitatis auctores?* Les Copiſtes ſemblent avoir cru qu'à *humanitas* on ne pouvoit oppoſer, que *divinitas*; mais *divinitatis auctor* ne ſignifie rien, & en mettant *divinationis*, que le ſens paroit demander, l'oppoſition ne laiſſe

pas

pas de subsister ; car la *divination* étant une chose d'origine *divine*, selon les Payens, on la pouvoit opposer à ce qui n'est qu'*humain*. Si on lisoit néanmoins, en faisant un moindre changement, *divinæ artis*, cela feroit le même effet, & rendroit l'opposition plus sensible. Il étoit en effet incroyable que des peuples, qui n'avoient pas les principes de l'humanité, selon *Ciceron*, eussent inventé un *art* tout *divin*, telle qu'étoit la Divination, dans l'esprit de ceux, qui y ajoûtoient foi.

ARTICLE V.

I. HENRICI BRENCMANNI J. C. & *Academici Florentini gemina Dissertatio* ; *altera de* Republica Amalphitana, *altera de* Amalphi *à Pisanis direpta : Utraque nunc primùm in lucem mittitur. Adjecta in calce Tabulâ Chronologicâ, cum duplici indice.* A Leide MDCCXXI. chez P. van der Aa, in fol.

AMALFI, ville du Royaume de Naples, dans la Principauté Citerieure, comme on parle aujourd'hui

ou dans le païs des Picentins, ſelon le langage des Anciens, a été une ville conſiderable, dans le Moyen Age. Pluſieurs choſes, comme on le verra dans la ſuite de cet Extrait, la rendirent fameuſe, mais deux principalement, dont la premiere fut l'invention de la Bouſſole, & l'autre la découverte des *Pandectes*, compoſées par *Tribonien*, ſous les Ordres de Juſtinien, qui ſe fit dans cette Ville. C'eſt à l'occaſion de ce thréſor caché, qui s'y trouva, que Mr. *Brencman* s'eſt engagé à rechercher tout ce qu'il a pu découvrir concernant cette Ville, dans un très-grand nombre d'Auteurs, qui en ont parlé, & qu'il cite exactement ſous les Pages. Ils conviennent que ce fut là que l'on trouva le fameux Exemplaire des *Pandectes*, qui ſe garde préſentement à Florence. Ils conviennent encore que ceux de Piſe l'emporterent, parmi le butin, qu'ils firent en cette Ville, lors qu'ils la pillerent. Mais ils ne conviennent pas du tems, & l'occaſion de ce ſaccagement n'eſt pas également connue à tout le monde. L'Auteur s'étant propoſé de donner au Public l'Hiſtoire de ce MS. s'eſt trouvé engagé à re-

rechercher tout ce que l'on peut trouver des Antiquitez de cette Ville, & de la guerre qu'elle eut avec les Pisans. De ces recherches sont nées les deux Dissertations, dont on a donné le titre. *Pierre van der Aa*, célebre Libraire de Leide, étant dans le dessein de continuer son *Thréſor des Antiquitez d'Italie*, dont on a déja vû trois Volumes in folio, a prié Mr. *Brencman* de lui permettre d'inserer ces Dissertations en l'un des Volumes de ce grand Ouvrage. En attendant que ce Tome paroisse, on a imprimé quelques exemplaires à part de ces deux pieces. S'il y en a bon nombre de semblables, les Curieux de ces sortes de choses ne manqueront pas d'acheter les Volumes suivans de ce *Thréſor*. Quoique l'Italie ne fasse pas aujourd'hui, en Europe, la figure qu'elle y faisoit autrefois, & que ce soit à peine *magni nominis umbra*; on ne laisse pas de rechercher tout ce qui la concerne, & de le lire avec plaisir, sur tout lors que les Auteurs, qui ont parlé de quelques-unes de ses villes, l'ont fait avec jugement & avec politesse. On assure que le Libraire en a beaucoup ramassé de cette sorte, qui n'étoient connus qu'en Ita-

lie, & que les Savans de deçà les Monts liront avec plaisir.

Pour donner quelque idée aux Lecteurs de ces deux Dissertations, nous les parcourrons, suivant l'ordre des Chapitres, dont nous dirons, en peu de mots, le contenu.

I. 1. La Ville d'Amalfi est située dans la Lucanie, au quartier des Picentins, qui habitoient la côte maritime de ce petit païs, qui consiste en une plaine environnée, à quelque distance, de hautes montagnes. Elle a Salerne, du côté de l'Orient, à une distance d'environ sept milles d'Italie; à l'Occident Sorrento, & Naples, qui en est éloignée de trente milles; & au midi la Sicile, à deux cens milles.

2. Il ne faut pas confondre *Amalfi*, avec *Melfi*, qui est au milieu de ce païs-là; au lieu qu'Amalfi est un port de mer. Cependant plusieurs Auteurs ont confondu ces lieux, comme on le fait voir.

3. Il faut néanmoins avouër qu'on trouve le nom de cette ville écrit d'une maniere assez differente, comme l'Auteur le montre; & c'est aux Lecteurs à se tenir sur leurs gardes, à cet égard, en lisant les Auteurs du Moyen

Moyen Age, qui ne ſont pas fort exacts.

4. 5. On a débité, en ce tems-là, pluſieurs fables, ſur l'origine & la fondation de cette Ville, leſquelles nôtre Auteur touche en paſſant. Une Chronique Ancienne de cette même Ville dit qu'elle fut bâtie par des Romains; qui, attirez par Conſtantin, voulurent aller s'établir à Conſtantinople, & qui furent jettez ſur la côtes de Raguze, où ils eſſayerent vainement de s'établir; après quoi ils revinrent en Italie, où ils s'établirent dans le païs d'Amalfi, qu'ils bâtirent.

7. 8. Ils ſe brouillerent au commencement du IX. Siecle avec ceux de Salerne, qui les emmenerent captifs; mais des mains de qui ils ſe tirerent. Ils ſervirent encore beaucoup, pendant le même ſiecle, à repouſſer les Saraſins, qui avoient envahi une partie de l'Italie.

9. Dans le XI. ſiecle, vers l'an MXX. à ce que dit un Auteur Anonyme, ceux d'Amalfi faiſoient beaucoup de commerce, dans le Levant, & alloient ſouvent viſiter les SS. Lieux de la Paleſtine. S'étant attirez la faveur du Caliphe d'Egypte, ils obtinrent

rent de lui la permiſſion de bâtir une Egliſe à Jeruſalem, près du S. Sépulcre, & la nommerent l'Egliſe *de Ste. Marie Latine.* Ils furent encore les premiers, qui commencerent à bâtir un Hôpital, pour les Pélerins, qu'ils nommerent *de S. Jean Baptiſte.* Ce fut de là que les *Hoſpitaliers* & les *Chevaliers de S. Jean*, tirerent leurs noms. On ſait qu'ils s'établirent depuis à Rhodes & enſuite à Malte. Si cette hiſtoire eſt vraie, elle fit honneur à ceux d'Amalfi.

10. *juſqu'au* 15. On verra enſuite les guerres que ceux d'Amalfi eurent avec leurs voiſins, & les malheurs qu'ils éprouverent, ſous divers maitres, & ſur tout ſous Roger, Roi de Sicile, qui les gouverna tyranniquement, & qui vouloit mettre garniſon dans leur ville, malgré qu'ils en euſſent.

16, 17. L'an MCXXXV. l'Empereur Lothaire & ceux de Piſe, ayant pris le parti d'*Innocent* II. contre l'Antipape Anaclet, ſoûtenu par Roger, lui firent la guerre; ce qui fit qu'Amalfi, dont les habitans étoient abſens, ſoit pour défendre Salerne, contre les Piſans, ſoit pour groſſir l'armée de Roger, fut ſurpriſe par la Flotte de ces derniers,

&

& pillée. Dans le pillage, qu'ils emporterent, ſe trouva le MS. des *Pandectes*, dont on a parlé. Voyez encore là-deſſus le Ch. XXIV. C'eſt tout ce qu'on en ſait, car les Hiſtoriens du tems ne nous en apprennent pas davantage. S'ils nous avoient dit d'où & comment cette Piece étoit venue entre les mains de ceux d'Amalfi, & s'ils avoient une Bibliotheque publique, où elle fut, ou ſi elle étoit dans celle d'un Particulier; ils auroient fait un très-grand plaiſir aux Savans, & épargné bien de la peine à nôtre Auteur; qui a fouillé, pour ainſi dire, dans tous les Hiſtoriens, qui ont parlé de cette Ville, pour tâcher de trouver quelque choſe, touchant ce que je viens de dire, ſans y pouvoir rien découvrir au-delà. Deux ans après, Amalfi devint tributaire aux Piſans, qui la ſubjuguerent, par les ordres de Lothaire, & déſolerent toutes les terres d'alentour.

18, 19, 20. Peu de tems après Roger ſe rendit de nouveau maître du Duché d'Amalfi, (car ce Territoire avoit été érigé en Duché) & les Rois de Sicile ſes ſucceſſeurs le garderent. Pendant ce tems-là, la Ville ſe rétablit & répara les grandes pertes qu'elle

le avoit faites, dans les guerres précedentes, par le commerce. On remarque, que, dans le Royaume de Naples, on rendoit justice sur les affaires maritimes, non selon la Loi Rhodienne, mais selon un Réglement fait à Amalfi, qu'on appelloit *Tabula Amalfitana*; ce qui est une preuve du grand commerce de cette Ville, & de la bonne opinion qu'on avoit de la justice, qui s'y rendoit. Aussi l'an MCXC. la Ville de Naples accorda-t-elle aux Amalfitains de grands privileges, qu'on verra dans l'Acte même, rapporté tout au long, par Mr. *Brencman*, qui en explique quelques expressions, dans le Ch. XX.

21, 22. Je ne dirai rien de la translation des Reliques de S. André, qu'on apporta de Constantinople à Amalfi, le 8. de Mai MCCVIII. On sait que dès la fin du IV., & sur tout au V. Siecle, on s'entêta extrêmement des Reliques, & qu'on débita sous ce titre les Ossements, auxquels on voulut donner ce nom, & que l'on mit, par une dévotion trop crédule, dans les Eglises. On n'a qu'à consulter là-dessus le Livre de S. *Jerôme*, contre *Vigilance*, qui n'avoit que trop de raisons de s'en moquer. Mais si Amalfi

ne

ne gagna pas beaucoup, par le prétendu corps de S. André, elle gagna infiniment, par la belle invention de la Bouſſole, dont on eſt redevable à un certain *Flavio Gioia*, citoyen d'Amalfi, & natif, ſelon quelques-uns, d'une petite Ville nommée *Poſitano*, dans le même Duché. C'eſt ce qui eſt atteſté, par pluſieurs Auteurs, dont l'un des principaux eſt *Antoine de Palerme*, Savant homme, qui vivoit au milieu du XV. Siecle, & qui a dit:

Prima dedit Nautis uſum magnetis Amalfis.

C'eſt pour cela qu'Amalfi prit une Bouſſole, pour ſes Armes, qu'elle a encore à préſent. *Iſaac Voſſius*, qui n'eſtimoit que les Paradoxes, ſoûtient au Ch. XIV. de ſes *Obſervations diverſes* & que les Chinois avoient cette invention, il y avoit deux mille huit-cens ans, & que ce fut d'eux qu'elle paſſa aux Arabes, il y a cinq-cens ans, & des Arabes aux Chrétiens, il y a environ trois Siecles. Mais pour en être cru, il falloit citer ſes témoins & les citer avec exactitude; afin qu'on pût juger s'ils ſont dignes de foi, & s'ils ont bien dit ce qu'il leur faiſoit dire.

22. *juſqu'au* 42. Le reſte de la Diſſertation contient l'Hiſtoire de la ruine

ne d'Amalfi, la forme de ſon Gouvernement, ſa puiſſance dans le tems qu'elle étoit la plus floriſſante, ſon titre d'Archevêché, les Villes de ſon reſſort, la fertilité de ſon Territoire &c.

II. L'AUTRE Diſſertation, ſur Amalfi, eſt proprement l'abregé de l'Hiſtoire d'Italie, par raport à *Roger*, premierement Comte & enſuite Roi de Sicile, & à l'Empereur Lothaire, depuis l'an MCXXVI. juſqu'à l'an MCXXXIX, auquel, après la mort de l'Empereur, Roger fut reconnu Roi de Sicile, par Victor IV. Pape. Il y eſt parlé dans le Chap. XXIV. & les trois ſuivants du Saccagement d'Amalfi, & de l'opinion génerale que ceux de Piſe, qui en furent les Auteurs, en emporterent les Pandectes; quoi qu'il n'y ait aucun Auteur contemporain, qui en parle. Il ſemble que Mr. *Brencman*, pour ne pas perdre la peine, qu'il a priſe, pour chercher, dans l'Hiſtoire de ce tems-là, quelque témoignage touchant les Pandectes de Florence, ait voulu faire part au Public de ce qu'il y a remarqué; & on lui en eſt en effet obligé. Ce morceau d'Hiſtoire n'eſt pas des moins curieux, & l'Auteur a eu tant de ſoin de

de citer ceux de qui il l'a tiré, qu'on pourra s'assurer de tout ce qu'il dit & s'en servir, quand on le trouvera à propos, en toute sureté.

Le peu de connoissance, qu'on avoit en ce tems-là de l'Antiquité, n'empêcha pas l'Empereur Lothaire d'ordonner que les Lois de Justinien seroient dès lors en vigueur, au lieu de celles des Lombards; & cela par le Conseil d'*Irnerius*, ou *Vernerius* qui recommença à enseigner le Droit Romain à Bologne. Mais il est étonnant, si, selon l'ordre de Justinien, comme le dit *Ange Politien* Liv. X. Ep. 4. on plaça, dans châque Ville considerable, un Exemplaire des Pandectes, qu'il ne s'en soit trouvé qu'un, dans toute l'Italie, au moins de quelque antiquité; puis que, s'il y avoit quelque Province, qui dût être gouvernée, par le Droit Romain, c'étoit celle-là. Mais il est inutile de raisonner, en matieres de fait. Quoi qu'il en soit, l'honneur qu'Amalfi a eu d'avoir possedé, pendant quelque tems, l'exemplaire des Pandectes, qui est à présent à Florence, lui a attiré celui que Mr. *Brencman* lui a fait de rechercher ses Antiquitez & de ramasser, dans un Ouvrage à part, tout ce qu'on peut dire à son avantage.

II. SOCIETAS LITTERARIA, *ejúſque Leges & Utilitates.* In 12. pp. 48.

MR. *Brencman* après avoir achevé la collation des Pandectes, avec le fameux examplaire dont on a parlé, s'apperçut, en voyageant en Italie, qu'il y avoit un grand nombre de Savans Hommes, qui ſe plaignoient qu'ils n'avoient point de moyen de publier leurs Ouvrages, en ce païs-là; où il ne s'imprime preſque que des Ouvrages de Théologie, ou de Dévotion, à l'uſage des Italiens; quoi que ç'ait été autrefois le païs de l'Europe, où l'Imprimerie & le Commerce des Livres, ont le plus fleuri, & que les Editions que les *Aldes* & les *Juntes* ont fait des meilleurs Livres, ayent été les modeles, que l'on a ſuivis, pendant long-tems, dans le reſte de l'Europe. Les Savans de deça les Monts ne ſe plaignent pas moins de ce qu'il y a des Thréſors, qui ſont comme enſevelis, dans les Bibliotheques d'Italie, & qui ne peuvent pas manquer de ſe perdre avec le tems, ſi l'on ne trouve le moyen de les faire publier ailleurs. Les entretiens, que Mr. *Brencman* eut là-deſſus, avec pluſieurs Gens de Lettres en Italie, lui

fit

fit naître la penſée, comme il nous l'apprend, dans l'Avertiſſement, qui eſt à la tête de ce petit Livre, d'établir en Hollande une *Societé Literaire*; par le moyen de laquelle, on pourroit trouver quelque expedient, pour ſatisfaire aux deſirs des Savans. Il en forma un Plan, qui fut publié, en MDCCXII. dans le *Giornale de' Letterati*, qui s'imprime à Veniſe, Tom. XI. p. 427. Ce Plan fut encore imprimé à part, & envoyé de tous côtez. Il fut goûté non ſeulement en Italie, mais encore en France, par ceux à qui on le communica, comme on le peut voir, par les Atteſtations, qui ſont à la fin de ces Lois. On prévit bien qu'il ſe trouveroit de grandes difficultez, dans l'execution de ce Projet, mais on ne jugea pas qu'elles fuſſent abſolument inſurmontables. Cependant le principal Entrepreneur de cette affaire l'a tournée de tous côtez, & enfin a jugé qu'il étoit dans une conjoncture favorable, pour l'executer. Il a lu & relu ce Projet & l'a enfin réduit à l'état où il eſt, après avoir pris le conſeil de ſes Amis. Il a cru qu'il ne lui ſeroit pas inutile, que nous le miſſions ici, & nous l'avons fait fort volontiers. Rien n'eſt

plus

plus ſouhaitable, que de voir les habiles gens en état de rendre ſervice à la République des Lettres, en publiant ce qui méritera de voir le jour. Voici donc premierement les Articles, qui regardent la forme de la Societé; après quoi viendront, ceux qui concernent la maniere dont elle ſe conduira. Ils ſont tous en Latin, mais je les mettrai ici en François.

I. 1. La Societé ſera compoſée de gens de Lettres, ou qui les aiment & les favoriſent, de quelque rang, ou condition qu'ils ſoient. Les Bibliotheques publiques, les Univerſitez & les Colleges pourront être membres de la Societé.

2. On fera fondre les meilleurs caracteres, qu'il ſera poſſible, & l'on employera le meilleur papier. On aura tel nombre d'Imprimeurs, que la choſe le demandera. Il y en aura un, qui entendra bien tout ce qui regarde l'Imprimerie, & qui les conduira Outre cela, on cherchera les Correcteurs les plus exacts.

3. Afin que tout ſe faſſe plus facilement, & que ce qui appartiendra à l'Imprimerie ſe conſerve, on prendra une maiſon, pour cela, qui ne ſoit pas loin de la demeure de ceux qui auront

ront ſoin des affaires de la Societé. On en a déja une en vuë, qui eſt près de la Haie, dans un lieu de facile abord & propre au commerce.

4. On imprimera des Livres de toutes les facultez, & touchant quelle ſorte d'érudition que ce ſoit; mais à ces conditions : I. qu'en Théologie on recevra ſeulement les Ouvrages, qui regarderont les choſes, dont tous les Chrétiens conviennent entre eux; en ſorte néanmoins que châcun aura la liberté, ſur les paſſages de l'Ecriture, de s'éloigner des ſentimens d'un, ou de pluſieurs Interpretes particuliers, en matieres de Critique, ou de Théologie, mais non pas à l'égard d'un dogme reçu. C'eſt pour cela qu'on évitera les Livres Dogmatiques, & les Syſtematiques, qui y ont du rapport : II. qu'en matiere de Droit, on ne faſſe imprimer, ni conſeils, ni réponſes des Juriſconſultes, qui ne regardent que le barreau : III. qu'en Médecine on publie principalement les Livres, qui regardent la Théorie & les Experiences Phyſiques, ou les Livres de Botanique, de Chymie & d'Anatomie : IV. que dans la Philoſophie, on imprime principalement ceux, où il s'agira des principes des choſes na-

turelles, des Experiences, & des Mathematiques ; & que pour les Livres de Méthaphyſique, à cauſe des queſtions douteuſes & épineuſes, on les mette au nombre des Controverſes Théologiques : V. que pour les Livres de Philologie, on imprime ſur tout ceux qui ſervent à illuſtrer l'Hiſtoire, les Antiquitez & la Critique. Ainſi on en exclurra les Harangues, les Epîtres & les Vers, comme ne regardants que la ſeule Rhétorique ; à moins que ce ne ſoient des Ouvrages de quelque ancien Auteur, ſur tout s'ils n'ont jamais été imprimez. On n'exclurra néanmoins pas les excellens Ouvrages, & qui ſont admirez de tout le monde ; car on veut ſeulement moderer la trop grande licence ; parce que ces Ouvrages ne contribuent pas à une ſolide érudition, & qu'il y en a aſſez, tant d'anciens que de modernes, que l'on peut imiter. C'eſt pourquoi, on ne recevra aucuns Syſtemes, ni Abregez tant de cette Faculté, que des autres : VI. que des Livres, qui ont déja paru, pourront être rimprimez, lorſque l'utilité ſe trouvera jointe à la rareté ; & qu'afin qu'on voye qu'on ne cherche pas le profit, mais ſeulement l'avancement des Sciences, on s'abſtiendra

dra, pendant ſix ans, d'imprimer aucun Livre, qui ait été publié par les Libraires, pourvu qu'on en ſoit averti à tems. On doit entendre cela des Livres, où l'on n'ajoûte rien de conſiderable, pour l'explication du ſujet, ou pour ſuppléer ce qui y manque : VII. qu'en toutes les Sciences, on choiſiſſe les Ouvrages les plus utiles, & les plus élegans : VIII. qu'on ne publie aucunes Apologies trop véhementes; IX. que ſi quelque Membre a fait quelque Diſſertation, ou quelques obſervations, dont on ne puiſſe pas faire un Volume, on les garde pour les joindre à quelques autres & les publier enſemble; en mettant, à la tête de châcune, le nom de l'Auteur; & qu'on amaſſe de même les Inſcriptions anciennes, les traitez des Médailles & d'autres monumens découverts depuis peu, juſqu'à ce qu'on en puiſſe faire un Volume : X. qu'on n'imprime que dans les Langues Savantes, l'Hebraïque, la Greque & la Latine, & que néanmoins on puiſſe traduire en Latin les Livres écrits dans les Langues modernes ; & que l'on publie, dans les Nouvelles Litteraires, dont on parlera dans la ſuite, les titres de cette ſorte de Livres, publiez par des Membres de la Societé.

5. Il n'y aura que ces Membres, qui puiſſent avoir droit d'employer les caracteres de la Societé, mais en cas qu'il aime mieux employer, pour cela, quelque Libraire, cela lui ſera permis.

6. A l'égard des livres, qu'on aura à envoyer à la Societé, on doit éviter deux écueuils. L'un eſt que perſonne ne ſoit exclus du bénefice de la Societé, ſi la réputation de ſon livre dépendoit du jugement des Membres du même païs; & l'autre que l'on ne cauſe pas de faux fraix à la Societé, en lui envoyant des livres, avec trop de facilité, ni de la peine inutile aux Examinateurs. Pour éviter les inconveniens, le meilleur eſt que châcun puiſſe envoyer ſon propre Ouvrage, pourvû que ce ſoit à ſes propres fraix. Que ſi l'Ouvrage étoit gros, il vaudroit mieux en envoyer un échantillon, par lequel on pût juger du reſte. En géneral, ce ſera mieux ſi l'Auteur en envoye le ſommaire, ou un abregé court & clair, par lequel on puiſſe juger du deſſein de l'Ouvrage & de ſa méthode. Mais il faudra qu'il le faſſe à ſes fraix, que la Societé lui rendra néanmoins, quand elle imprimera l'Ouvrage.

7. Avant

7. Avant que l'on mette un livre ſous la preſſe, il faudra qu'il ſoit ſoumis à l'examen, de ceux qui ſeront les plus eſtimez, dans la Science, dont il s'agira. Mais en leur donnant un livre à examiner, on ſupprimera le nom de l'Auteur, de peur que quelque paſſion n'ait part à l'examen; & de peur que la réputation de l'Auteur ne ſoit flêtrie, ſi on lui refuſe l'impreſſion de ſon Ouvrage. Si l'Examinateur étoit ami de l'Auteur, on pourroit craindre qu'en l'approuvant, il n'eût eu plus d'égard pour ſon Ami, que pour la verité. Que ſi l'Auteur ne laiſſoit pas de croire que le jugement de l'Examinateur lui eût fait du tort; il pourra apporter l'atteſtation de deux Membres, qui aient écrit, avec honneur, ſur cette Science, & qui témoignent, que cet Ouvrage a été injuſtement rejetté; auquel cas, on l'enverra à un autre Examinateur, mais à ſes propres frais. Mais un livre deſapprouvé, une ſeconde fois, ſera rejetté ſans retour. Au reſte ces Examinateurs, ou ces Cenſeurs, ſeront, s'il eſt poſſible, d'une autre nation & d'un autre païs, que l'Auteur; afin que ce dernier ne ſoit pas connu, ce qu'on

ne pourroit guére éviter, ſi l'Examinateur étoit du même païs. On obſervera cela, ſi l'on craint qu'il n'y ait quelque choſe dans un Ouvrage, contraire aux Lois de la Societé; ou qu'il ne ſoit inutile pour avancer la ſorte d'Erudition, que l'on a en vue. Car ſi l'Auteur & la matiere ne donnent aucun ſujet à la Societé de s'en défier, on n'y apportera pas tant d'exactitude, & l'on remettra toute cette affaire au jugement des Défenſeurs. On n'examinera pas non plus les Ouvrages Anciens, ou de l'Age Moyen, ou qui auront été imprimez depuis peu.

8. Que l'on donnera la 15. partie des exemplaires imprimez, après l'approbation, à l'Auteur; en ſorte que ſi l'on en imprime mille, il y en ait ſoixante & quinze pour lui. Il aura néanmoins ſoin de les faire recevoir à Amſterdam & de ſe les faire envoyer à ſes propres fraix. C'eſt comme on en uſera, envers les Auteurs même des Livres; mais ſi c'eſt l'Ouvrage d'un homme mort, qu'il ait fait imprimer; ou ſi ce n'eſt qu'un recueuil des Ouvrages d'autrui, qu'il n'ait fait que ramaſſer, ou mettre en une meilleure forme, il n'aura que la trentieme partie des exemplaires, ou moins, com-

comme les Défenſeurs de la Societé le trouveront à propos. Si quelcun aime mieux de l'argent, on lui en donnera, mais en retranchant le quart du prix; ou il recevra, s'il veut, ce qu'il aura à prétendre en partie en exemplaires & en partie en argent. Que ſi quelcun met au jour des Ouvrages anciens, ou du Moyen Age, outre le nombre d'exemplaires marqué, on lui donnera, en argent, la recompenſe dont on ſera convenu avec lui.

9. On ſouſcrira la ſomme, que l'on voudra, pour ſubvenir aux fraix de la Societé, pourvû que ce ne ſoit pas moins de cinquante francs, monoie de Hollande, dont cinq & un quart font un Ducat d'or.

10. On payera d'abord la moitié de la ſomme, & l'autre moitié dans un an. On pourra faire payer l'argent à Amſterdam, à moins qu'on n'aime mieux le remettre à un Adminiſtrateur, qui ſe trouvera ailleurs. Que ſi quelcun après l'année échuë, differe de payer la ſeconde moitié, il ſera privé, juſqu'à ce qu'il la paye, des privileges de la Societé. Mais s'il laiſſe écouler cinq années, tout ce qui reſtera de l'argent qu'il avoit

contribué, ſera perdu pour lui.

11. On employera la dixiéme partie de l'argent, que l'on aura contribué, à acheter ce qu'il faut pour une Imprimerie, & pour payer le ſalaire des Ouvriers; pour imprimer tous les trois mois les Nouvelles Litteraires, que l'on enverra gratis aux Préſidens; & enfin pour payer les ports de Lettres. Les autres neuf dixiémes reſteront aux Membres, qui pourront demander des livres, pour leur argent, tels qu'ils le trouveront à propos; car perſonne ne ſera obligé de recevoir, que ce qu'il voudra. Celui qui aura contribué cinquante Francs, par exemple, ſera obligé d'en accorder cinq pour les fraix; & pour les quarante cinq, il aura pour débiteurs la Societé & ſes Adminiſtrateurs, juſqu'à ce qu'ils aient été payez en livres. Il en ſera de même des autres. Châcun des Membres aura droit de gage tacite & légitime, ſur l'argent & les Effets de la Societé, en quelque endroit qu'on les trouve. Quand un membre mourra, avant que les livres, qu'il aura reçus, égalent la ſomme, qu'il a contribuée; ſes héritiers ſuccederont, pour le reſte, à tous les droits du Défunt.

12.

12. Les Privileges des Membres de la Societé, ſeront les ſuivans. Premierement, ils auront droit de faire imprimer leurs Livres, aux dépends de la Societé; en ſorte néanmoins que, ſi les Défenſeurs de la Societé, & l'Adminiſtrateur ordinaire le trouvent bon, on ſâche auparavant quel nombre de Membres voudront s'engager à en prendre châcun un exemplaire, juſqu'à la valeur des deux tiers de la dépenſe, qu'il faudra faire, pour l'imprimer; à moins que l'Auteur du livre ne veuille avancer cette ſomme, pour en être rembourſé, quand on aura vendu ce nombre d'exemplaires. Pour cela, quand on mettra un ſemblable livre ſous la preſſe, on priera, dans les Nouvelles litteraires, les Membres, qui voudront un tel livre de ſe déclarer. On fera connoître, en même tems, combien de volumes & de feuilles un tel Ouvrage aura, dans quel tems, on eſpere de l'achever, & combien il coutera.

Le ſecond privilege, c'eſt que par le moyen de la Societé, châcun pourra trouver tous les ſecours litteraires, dont il aura beſoin, pour mettre la derniere main aux Ouvrages, qu'il voudra publier.

Le troiſiéme conſiſtera en ce que ſes Membres pourront avoir à meilleur marché des livres, qu'elle fera imprimer, que ceux qui n'en ſeront pas. Celui qui aura contribué cinquante fiorins les aura à trois pour cent à meilleur marché, & les autres de même, à proportion ſelon cette Table

Claſſes des ſouſcrivans	*Deduction*	*Livre de 12 francs coûtera.*
1 pour 500	35.	7 - 16.
2 pour 440	30.	8 - 8.
3 pour 370	25.	9 - -
4 pour 300	20.	9 - 12.
5 pour 225	15.	10 - 4.
6 pour 150	10.	10 - 16.
7 pour 50	3.	11 - 12 - 8.

Mais perſonne n'aura, pour ce prix, qu'un ſeul exemplaire; s'il en veut davantage, il les payera au prix ordinaire, comme ceux qui ne ſont pas de la Societé. Cette diminution du prix ne durera pas plus long-tems que l'argent qu'on aura contribué; mais les autres avantages de la Societé dureront toûjours. Que s'il ſe faiſoit une nouvelle contribution, on obſerveroit la même proportion, après avoir levé la dixiéme, pour les fraix de la Societé. Par le prix ordinaire des

Li-

Livres, on entend celui que les Libraires en font payer communément. Que ſi l'on découvroit que les Adminiſtrateurs euſſent vendu pluſieurs exemplaires à l'un des Membres, ou un ſeul à des gens qui ne le ſeroient pas ; les Adminiſtrateurs payeront deux mille francs d'amende, dont la moitié ſera applicable à ceux qui les auront convaincus, & l'autre aux pauvres. Pour les Libraires, on leur donnera le rabais ordinaire, comme ils le pratiquent entre eux. Châcun demandera ſon exemplaire à Amſterdam, ou on le lui envoyera où il voudra, à ſes riſques & à ſes dépends.

Le quatriéme privilege eſt la communication des Nouvelles litteraires, par les Préſidens.

Le cinquiéme, que châcun des Membres pourra acheter de la Société les livres imprimez, en quel endroit de l'Europe que ce ſoit, au même prix, qu'ils ſe vendent chez les Libraires.

Le dernier eſt que châcun participera aux avantages, qu'on verra à la fin de ce Projet.

II. VOICI comme la Societé ſera gouvernée.

1. On écrira, dans un Livre, les noms de tous les Associez, rangez par ordre Alphabethique ; en distingant néanmoins les Nations.

2. La Societé sera gouvernée par cinq Défenseurs, par un Administrateur Ordinaire & par deux Extraordinaires. Il y aura un Secretaire, un Teneur de Livre, & un Directeur d'Imprimerie. Si les affaires viennent à s'augmenter, on ajoûtera au Secretaire, un homme pour écrire les Lettres.

Tous ceux que l'on vient de nommer, excepté les Défenseurs, demeureront dans le lieu, où seront la maison de la Societé, & l'Imprimerie, & s'y fixeront : mais l'un des Administrateurs Extraordinaires pourra bien être absent, mais pas plus loin qu'il ne faut, pour venir tous les jours à la maison de la Societé & s'en retourner chez lui. Ils devront s'appliquer tout-entiers à prendre soin des affaires de la Societé. Châcun des Administrateurs contribueront 500. francs, le Secretaire, & celui qui sera chargé d'écrire les lettres 370, & le Teneur de Livre 300.

3. Dans châque païs, il y aura un *Président*, auquel on pourra commu-

ni-

niquer ce qui regardera la Societé, & qui aura ſoin des interêts que ceux de ſon païs y auront. Il enverra, en peu de mots les Nouvelles Litteraires de ſon quartier aux Adminiſtrateurs; & on lui fera tenir pour le port des Lettres & pour le ſoin qu'il aura d'écrire, ſix Exemplaires des Livres de ceux de ſon Territoire, que l'on fera imprimer. Mais dans l'envoi de ces Livres, la Societé ne ſera obligée à aucuns fraix, ni à les envoyer à ſes riſques. Châcun des Aſſociez pourra néanmoins écrire aux Adminiſtrateurs, en payant le port des Lettres.

4. Les Adminiſtrateurs ſe préſenteront aux Défenſeurs en certains Tems de l'année reglez, & ces Défenſeurs ſeront des perſonnes diſtinguées dans la République des Provinces Unies. On les conſultera ſur les difficultez, qui pourront naître dans l'Adminiſtration de la Societé, & ſur les moyens de la rendre plus floriſſante, comme auſſi ſur ce qui regardera le bien commun des Lettres. S'il arrive des démêlez des Aſſociez, entre eux-mêmes, ou avec les Officiers de la Societé, ou des Officiers, entre eux, les Défenſeurs les accommoderont, & en décideront par une

ſentence définitive, ſous peine de condamnation volontaire, devant le Haut Conſeil de la République de Hollande. Si un des Défenſeurs vient à mourir, les quatre autres en éliront un, en ſa place. Si l'Adminiſtrateur ordinaire vient auſſi à mourir, les Défenſeurs mettront l'un des Extraordinaires en ſa place; mais ſi l'un des Extraordinaires meurt, l'Ordinaire en nommera trois, dont les Défenſeurs choiſiront l'un.

5. Voici les devoirs des Adminiſtrateurs, I. de faire que tout ſe faſſe dans l'ordre & dans le tems convenable; de travailler au commerce & à la communication des ſecours litteraires, en ſorte que les plus éloignez puiſſent s'y engager; de conſerver la Societé avec ſoin, tenir les autres dans le devoir, & faire en ſorte que la Communauté ne faſſe aucune perte: II. de cacher aux Auteurs les noms de ceux qui examineront leurs Ouvrages, & de faire la même choſe à l'égard de ceux, qui auront beſoin de quelque ſecours Litteraire, dans quelque Ouvrage; de peur que l'envie & les paſſions n'empêchent qu'on ne leur envoye ces ſecours. Ils ſe tairont auſſi du ſort, qu'auront eu les Ouvrages deſ-

aprou-

aprouvez : III. lors que l'on préſentera, en même tems, divers Ouvrages à l'examen & à l'impreſſion, d'avoir égard aux matieres & aux Auteurs; en ſorte que les Facultez & les Nations ayent châcune leur tour, & que ceux qui auront été les premiers Aſſociez, ou qui auront le plus contribué ſoient préferez aux autres, auſſi bien que ceux qui n'auront pas encore eu de tour, pour l'édition de leurs Ouvrages. Auſſi celui qui aura envoyé un Livre, qui aura été deſapprouvé par l'Examinateur ſera cenſé avoir eu ſon tour. Mais en cela, comme en tout le reſte, la Suprême Loi doit être le bien des Sciences. Cependant les pieces Anecdotes des Siecles paſſez auront toûjours la préference: IV. L'Adminiſtrateur Ordinaire recevra l'argent de la Societé & fera la dépenſe. Il établira le Secretaire & les autres Officiers, il leur payera leurs Salaires, & cela à ſes riſques & non à celles des Aſſociez; en ſorte que l'on ne pourra rien exiger d'eux, dès qu'ils auront payé la ſomme, pour laquelle ils auront ſouſcrit. V. Il reglera tout ce qu'il y aura d'important, de l'avis des Défenſeurs, qu'il ſera obligé de ſuivre; & dans les choſes

ſes de moindre conſéquence, ou qui ne ſouffriront pas de délai, il réſoudra avec les Adminiſtrateurs extraordinaires. Il leur donnera auſſi des ordres, ſelon que cela lui paroîtra utile, ou néceſſaire. VI. Enfin quand on fera un nouvel Adminiſtrateur, on lui produira tous les Actes de la Societé, les Livres qui ne ſeront pas encore vendus, tout ce qui reſtera d'argent par la contribution des Aſſociez, & tout cela demeurera à la Societé.

6. Le Secretaire aura le ſoin I. de tenir avec ſoin des Regîtres, & de faire les Catalogues des Aſſociez: II. de ſouſcrire les Ouvrages qu'on envoyera pour être examinez, avec la date du tems auquel ils auront été reçus & envoyez, de peur qu'on ne leur en ſubſtituât d'autres, ou que quelcun ne fit publier l'Ouvrage d'un autre, comme le ſien propre; & de ſouſcrire de plus tous les Exemplaires imprimez, afin qu'il ne ſe commette aucune fraude, à l'égard du nombre: III. de tenir les clefs des Actes & des Livres de compte, des Livres envoyez pour les examiner, & des Lettres que l'on recevra, & que l'on gardera en bon ordre.

7. Le Teneur de Livre fera les Livres

Livres de compte de la Societé, où il marquera en bon ordre le *debet* & le *credit*, & il en donnera la balance, tous les trois mois, aux Administrateurs ; afin qu'ils voyent ce que la Societé devra & ce qu'il lui sera du, comme aussi ce qui lui restera.

8. Les devoirs d'un Examinateur sont renfermez dans les Articles suivans. I. Il doit ignorer l'Auteur du Livre, qu'on lui présentera, & s'il le connoit, renoncer d'abord à l'examen, à moins que ce ne soit un Ouvrage connu de tout le Monde, & dont l'Auteur se soit fait connoître, avant l'établissement de la Societé. II. Il doit examiner les Livres, dans un certain tems, qui ne soit pas néanmoins trop court, & qui soit proportionné à la matiere, à la grosseur du Volume, & aux occupations de l'Examinateur : III. Il faut qu'il recherche d'abord, si l'Auteur n'a point peché, contre les Lois de la Societé, & s'il est avantageux au Public que son Ouvrage paroisse. S'il a outre cela quelque avis à donner à l'Auteur, il pourra le lui donner : IV. Si le Volume est gros, & qu'il y ait des choses, que d'autres aient déja dites, qui ne soient pas connus à l'Auteur, il faudra l'a-

ver-

vertir d'abreger ſon Livre, & s'il devient trop petit, pour paroître à part, il faudra le garder pour le joindre à d'autres, comme on l'a déja dit: V. On a dit que l'on pourroit donner un petit abregé d'un Ouvrage, quand il ſeroit trop gros; mais de peur d'y être trompé, il pourra demander des Extraits de quelques endroits, qu'il jugera à propos, ou même l'Ouvrage entier: VI. Mais il doit ſe ſouvenir de cette regle, qu'il ſera obligé de ſe ſoumettre aux mêmes Lois, qu'il aura impoſées aux autres. Les Adminiſtrateurs prendront garde de ne pas conſulter des gens trop ſéveres, ou trop indulgens.

9. Au bout de châque Trimeſtre, on publiera des Nouvelles Litteraires, qui contiendront les choſes les plus remarquables, ou dont la connoiſſance appartiendra à la Societé; tels que ſont les Livres des Aſſociez, qui ſeront ſous la preſſe, ou qui y devront bien-tôt être, les matiéres, que d'autres auront entrepris de traiter, ſans néanmoins dire leurs noms. Que ſi quelcun a quelques ſecours à leur envoyer, il pourra les envoyer à la Societé; mais celui, qui s'en ſera ſervi, ſera obligé d'en parler avec honneur.

Afin

Afin que l'on ne croye pas que la Societé veuille nuire à quelcun, elle indiquera dans ſes Nouvelles, les Livres même, qui s'imprimeront hors de la Societé, en mettant le lieu, où ils ſe vendent, avec leur prix.

Quoi que l'on ait bien pû comprendre les avantages, qui reviendront au Public de cette Societé, on les a marquez à la fin.

Par-là on excitera les bons Eſprits, qui demeurent ſans rien faire, & on les ſecourra, en diverſes maniéres.

On établira une ſorte de commerce public, entre les Savans de toute l'Europe, par lequel ceux-là même, qui peuvent facilement publier leurs Ouvrages, auront des moyens d'être ſecourus. Par-là on pourra avoir des Collations des MSS. des Livres rares & des anciennes Editions, l'on pourra faire plus facilement de grands Ouvrages, quand pluſieurs s'en mêleront, & l'on ſaura, par tout, ce à quoi les habiles gens travailleront. Cela ſuppoſe qu'ils ſeront auſſi communicatifs, qu'ils devroient l'être.

On pourra ainſi répandre, par toute l'Europe, en peu de tems, des Livres, qui demeureroient long-tems cachez, dans les lieux, auxquels ils auroient été

été imprimez, comme on le voit ſouvent. Mais cela demande beaucoup de ſoin & même de dépenſe.

On tirera des Bibliotheques bien des pieces, qui n'ont jamais paru, & l'on rendra plus communes d'autres pieces rares & utiles, qui avoient été autrefois imprimées.

On ſauvera les petites pieces, qui ne peuvent pas être imprimées à part, en les joignant à d'autres. Telles ſont encore les Inſcriptions & les Médailles, que l'on découvre de tems en tems, & dont la connoiſſance demeure ſouvent entre trop peu de gens.

On pourra avoir, à bon marché, de bons Livres, bien & correctement imprimez.

On communiquera auſſi facilement aux Aſſociez, ceux qui auront été imprimez depuis peu, en quelque endroit, que ce ſoit de l'Europe.

On empêchera les trop fréquentes rimpreſſions des Auteurs Claſſiques, que l'on fait rimprimer, ſur le moindre petit ſecours, que l'on a de nouveau; ce qui cauſe beaucoup de dépenſe à ceux, qui veulent avoir ces diverſes Editions.

On entretiendra par-là les Langues Savantes, qui ſont aujourdhui preſque

que étouffées par les Modernes, & cela au détriment de la plus ſolide Erudition.

On introduira une meilleure méthode d'écrire, en faiſant ôter les choſes ſuperflues, les digreſſions amenées de trop loin, & ce qui aura été dit, par d'autres; ſuppoſé néanmoins que les Auteurs ſoient aſſez dociles pour cela.

On verra tous les jours des Livres d'une érudition plus exquiſe, en diſſuadant l'impreſſion des Livres moins utiles; pourvu que l'on puiſſe trouver aſſez de gens, en qui cette érudition ſe trouve & qui en veuillent faire part au Public.

Les querelles des Gens de Lettres diminueront, & les Sectes ſéditieuſes de la République des Lettres ſeront ſupprimées; ce qui rend aujourdhui l'Erudition mépriſable.

Par la même méthode, on verra un homme jaloux de l'érudition d'un autre l'aider, ſans le ſavoir, & louër, malgré ſa prévention, un homme qu'il n'aimera pas.

On réünira des gens, qui ne ſe connoiſſoient pas ſeulement de nom, qui étoient éloignez l'un de l'autre d'une grande étendue de païs, & peut-être en-

encore plus éloignez de ſentimens.

On ſera en ſorte que les Livres ſoient examinez, avec le plus de ſincerité & d'exactitude, qu'il ſera poſſible. Cela s'entend ſi l'on trouve des gens capables de cela & qui veuillent bien s'en donner la peine.

Enfin tout le monde tirera de l'avantage de cet établiſſement, & ne ſentira aucune diminution de ſa liberté.

On voit à la fin ce Projet les témoignages de plus de ſoixante perſonnes preſque tous gens de Lettres, conſiderables par leur rang, ou leur érudition, tant Italiens, que François; tant Eccleſiaſtiques, que Séculiers; qui l'ont extrêmement approuvé, & témoigné une très-grande envie de le voir heureuſement executé. J'apprends encore que des gens illuſtres, dans cette République, & diſtinguez par leur qualité, ou leurs emplois, ont déja ſigné. Il s'en trouvera beaucoup d'autres, qui le feront, dès que l'on verra quelque commencement de cette Societé, qui plaiſe au Public. Mais il faudra ſurmonter bien des difficultez, & trouver aſſez de gens qui ayent non ſeulement de la bonne volonté, mais encore de la capacité pour mettre

tre en train un ſemblable établiſſement, & le ſoûtenir juſqu'à ce qu'il puiſſe ſe maintenir de lui-même. On peut dire de ceci, ce que *Virgile* dit du Siecle d'or, en parodiant un peu ſes paroles :

O mihi tam longè maneat pars ultima vitæ,
Spiritus & quantùm ſat erit tua cernere fata!

Je ne ſai ſi l'on ne trouvera pas plus de gens diſpoſez à aider ce Projet, par des contributions pécuniaires; que de veritable Savans à lui faire honneur, par leurs Ouvrages. Il eſt bien certain au moins, que la vraie Science eſt, auſſi bien que la vraie Sageſſe, beaucoup plus rare, que l'argent :

— pauci quos æquus amavit
Juppiter, aut ardens evexit ad æthera virtus.

Il paroît peu de Livres, que l'on pût beaucoup regreter, s'ils étoient perdus.

ARTICLE VI.

JOANNIS FRONTONIS *Academiæ Pariſienſis Cancellarii & Ca-*

no-

nonici Regularis S. Genovefæ Epiſtolæ & Diſſertationes Eccleſiaſticæ, Calendarium Romanum nongentis annis antiquius notis & Indicibus illuſtratum, & S. Ivonis Epiſcopi Carnotenſis vita, cum Præfatione JOAN. ALBERTI FABRICII *Profeſſoris Publ. & H. A. Gymnaſii Rectoris.* A Hambourg MDCCXX. in 8. pagg. 544. avec les Préfaces.

MR. *Fabricius* ne s'eſt pas contenté d'avoir enrichi le Public de ſes propres Ouvrages, il a encore cru devoir faire en ſorte que pluſieurs livres faits par d'autres, & qui ne ſe trouvoient pas communément, hors des lieux, où ils avoient été imprimez, quoi qu'ils fuſſent utiles, viſſent de nouveau le jour. On pourra en dire quelque choſe, ſelon qu'on les rencontrera ſous ſa main.

Ces Diſſertations du P. *Fronteau* avoient paru, châcune à part, à Paris, en divers tems; mais elles avoient été ramaſſées en un ſeul volume & imprimées en MDCLXXIV. à Liege, ou plûtôt en quelque ville de France. Il étoit né à Angers l'an MDCXIV. & mourut l'an MDCLXII. le 17. d'Avril. On verra ſa vie & le con-

contenu de ſes Ouvrages, dans la *Bibliotheque* de feu Mr. *Du Pin*, des Auteurs Eccleſiaſtiques, qui ont fleuri les 50. premieres années du Siecle XVII. Cela fera que je m'y arrêterai moins, que je n'aurois fait.

1. On voit d'abord une Epître, ou plûtôt une Diſſertation adreſſée à Mr. *François de Harlay*, Archevêque de Rouën, où l'Auteur fait un Panegyrique de la vie & des mœurs des Chrétiens, dans les premiers Siecles. Il les repréſente ici tels qu'ils devoient être, plûtôt que tels qu'ils étoient, & prend bien plus le ton d'un Déclamateur que celui d'un Hiſtorien. Il cite bien les Auteurs, d'où il prétend tirer ce qu'il dit; mais il ne met que leurs noms, au deſſous des pages, ſans rapporter leurs paroles, ni marquer même l'endroit, où ce qu'il dit doit ſe trouver, s'il a bien entendu ſes Auteurs.

2. La Diſſertation ſuivante, adreſſée à Mr. le premier Préſident *de Lamoignon*, & intitulée *de Familia Chriſtiana*, traite de la maniere dont les Chrétiens ſe conduiſoient, ou ſe devoient conduire dans leurs maiſons. Il cite encore moins ici ſes Auteurs, que dans la précedente. Il dit ſeulement qu'il s'étoit ſervi principalement de

Tertullien & de *Clement* Alexandrin, & il avouë qu'il ne met pas ſimplement ce qu'ils diſent, mais ce qu'il en a pu tirer, par des conſéquences & par des conjectures; qu'il croyoit néanmoins pouvoir appuyer par des preuves, dont on auroit ſujet d'être ſatisfait, lors qu'il les produiroit.

3. La troiſiéme Diſſertation, adreſſée à *Louis de Rechinevoiſin de Guron* Evêque de Tulle, traite de l'origine des Paroiſſes, qu'il tire de Act. II. 42. où il eſt dit, des Chrétiens de Jeruſalem, *qu'ils demeuroient conſtamment attachez à l'inſtruction des Apôtres, à la communion, à la fraction du pain & aux prieres.* Mais il ne s'agit pas là de *Paroiſſes*, telles que ſont les Paroiſſes modernes, mais des Aſſemblées communes de l'Egliſe de Jeruſalem; qui ſe faiſoient *de maiſon, en maiſon*, comme il eſt dit au verſet 46. On trouvera de meilleurs éclarciſſemens, là-deſſus, dans les notes de *Henri de Valois* ſur *Euſebe* Liv. I. c. 1. & dans celles du P. *Petau*, ſur la LXIX. Héreſie d'*Epiphane*, ou des Ariens, *nomb.* I par où il paroît que dans les grandes Egliſes, comme à Alexandrie, il y avoit des Prêtres attachez à des Aſſemblées particulieres, ce qui

eſt

eſt proprement ce qu'on a appellé depuis des Paroiſſes.

4. Le P. *Fronteau* écrivit auſſi une Lettre, ou plûtôt une Diſſertation à *Henri Arnauld*, Evêque d'Angers, ſur le nom, l'Office & la Dignité des Evêques & des Prêtres, où il fait paroître beaucoup plus d'érudition; quoi qu'une partie de cette érudition paroiſſe un peu mal placée. Mr. *Du Pin* en a donné un aſſez long Extrait.

5. Il y en a enſuite une à l'Evêque de Laon, ſur les *Chanoines Cardinaux*, qui faiſoient la fonction des Curez, en diverſes Paroiſſes des Villes, ou de leurs Faux-Bourgs.

6. La plus curieuſe piece, qui ſoit dans ce Volume, & ſur laquelle l'Auteur a le plus travaillé, c'eſt un ancien Calendrier Romain, de neuf-cens ans, qu'on voit dans le Monaſtere de S. Geneviéve à Paris, écrit en lettres d'or, ſur lequel le P. *Fronteau* donne d'abord une Diſſertation Préliminaire. Il y parle de ſon Antiquité, qu'il rapporte au commencement du VIII. Siecle, & de ſa diſpoſition. Il donne enſuite le Calendrier avec des remarques qu'il fait ſur les Jours de l'année; où l'on célebroit diverſes Fêtes en l'honneur des Saints, qui y

ſont marquez, & auxquels on liſoit certains endroits de l'Evangile, dans les Egliſes de Rome. Le P. *Fronteau* a comparé ce Calendrier avec pluſieurs autres, & fait là-deſſus des remarques utiles pour ceux, qui ont du goût, pour cette ſorte d'Antiquitez, & donne pluſieurs Index des Saints fêtez à Rome, & des Egliſes où ces Fêtes étoient celebrées.

7. On voit ici, en ſeptiéme lieu, deux Diſſertations, qui furent publiées en même tems. L'une eſt des jours de Fêtes célebrez à la naiſſance & à la mort de quelcun, parmi les Gentils, les Hebreux & les Chrétiens; & l'autre du culte des Saints, des Images & des Reliques, & enfin de l'Adoration, de ſes céremonies & de ſes eſpeces. L'Auteur avoit deſſein par-là d'éclaircir divers endroits de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique & du Calendrier Romain en particulier.

Comme le P. *Fronteau* croyoit, après *Baronius* & d'autres, que pluſieurs uſages des Chrétiens étoient venus des Juifs & des Payens, il a cru pouvoir éclaircir les coûtumes Eccleſiaſtiques, touchant la célebration du jour Natal, ou de la Mort des Saints, en recherchant les uſages de ces Peuples;

après

après le Jesuite *Martin de Roa*, qui en a fait un traité exprès; en évitant néanmoins de répeter ce qu'il avoit dit, comme il l'assure, excepté fort peu de chose. Si cela est, il faut que le P. *de Roa*, eût omis beaucoup de choses bien communes, & dont on trouve une partie, dans les Notes de *Lindenbrog*, sur le Ch. I. de *Censorin*, *de die Natali*. Nôtre Auteur montre par quels peuples & par quelle sorte de personnes, les jours de Naissance ont été célebrez, quels jours on appelloit *jours de naissance*, quels sacrifices, quelles réjouïssances & quelles céremonies on faisoit ces jours-là &c. On célebroit aussi, comme il le fait voir, le jour de la mort des personnes illustres, on faisoit des hymnes & d'autres sortes de vers à leur loüange, on traitoit ses amis &c. C'est là proprement ce dont il s'agissoit ici, car le jour de la naissance d'un Martyr, comme sont la plûpart de ceux, dont il est parlé dans le Calendrier, est celui de sa mort, & est le seul qu'on célebroit parmi les Chrétiens, excepté celui de la Naissance de Jesus-Christ. l'Auteur parle aussi de la distinction qu'il y avoit parmi les Payens, entre *dies festus* & *feria*. Ce dernier mot

ſignifie proprement, chez les Romains, un jour où il y étoit défendu de travailler; au-lieu qu'en *un jour de Fête*, le travail n'étoit pas toûjours défendu. Pour les Chrétiens, ils nommerent *feria*, châque jour de la Semaine. Enfin l'Auteur ramaſſe ce que les Payens faiſoient les jours de fêtes, qu'il recueuille de la deſcription, que *Libanius* avoit faite d'une fête, & que *Leon Allazzi* publia à Rome, en MDCXXI. Il montre auſſi, en paſſant, que les Juifs & les Chrétiens les imitoient, en bien des choſes. Mais, pour ne parler que des Chrétiens, il eſt bien certain que, ſi l'on voit dans le ſecond Siecle des marques claires de l'obſervation de la Pâque, par laquelle on célebroit la mémoire de la mort de Jeſus Chriſt; on ne voit aucunes traces de l'obſervation d'aucune fête Chrétienne, ſi ce n'eſt celle du Dimanche, dans le Nouveau Teſtament, & qu'il n'y a non plus aucun commandement d'en obſerver aucune. Ainſi ſi les Chrétiens ont imité les Juifs & les Payens, en célebrant le jour de la mort de leurs Martyrs, comme l'Auteur le croit; on ne peut pas dire que ç'aient été les Chrétiens des tems Apoſtoliques, & encore moins

Jeſus-

Jesus Christ, comme le P. *Fronteau* le dit dans sa Préface. Les Abus, qui se sont glissez, dans l'observation des Fêtes, & leur nombre excessif, ont été une bonne raison de les anéantir. L'autre Dissertation, composée à l'occasion du Calendrier Romain, est du Culte des Saints, des Images & des Reliques; à quoi l'on a ajoûté les cérémonies, qui accompagnoient l'adoration des Anciens Payens. Le P. *Fronteau* montre 1. Que l'autorité, le savoir, & la vertu rendent les hommes dignes d'être respectez; mais ce n'est pas ce dont il s'agit ici, non plus que de savoir, si l'on ne peut pas faire cas de ce qui leur a appartenu, & de leurs portraits, puisque cette estime n'a point de rapport au Culte Religieux: 2. Qu'encore que Dieu ait défendu de faire des statues & des images, pour les adorer, il n'avoit pas défendu d'en avoir, pour l'ornement & de vénerer l'Arche, qui porte même, dit-il, le nom de Dieu; ce qui en partie ne fait rien au sujet, parce que tous les meubles du Temple étoient tenus pour sacrez, sans qu'on les adorât; & n'est pas veritable, en partie, car on n'adoroit point l'Arche, ni les Cherubins, non plus que le Temple, mais

Dieu, qui y habitoit, d'une maniere particuliere; & l'on n'appelloit point *Jehova* l'Arche, quoi qu'on dît que ce qui étoit devant l'Arche étoit devant *le Seigneur*, parce que le Seigneur y étoit censé présent. Il prétend aussi qu'on peut rendre un honneur rélatif aux Reliques, à cause de ceux, dont-elles sont des des Reliques; mais il n'y a rien là de religieux, puisque ceux-là même, dont on respecte la mémoire, ne peuvent pas être honorez d'un Culte Religieux; qui ne regarde que Dieu seul, dans l'Ancien & dans le Nouveau Testament. Il soûtient ensuite que les prosternemens & les génuflexions ne signifient pas qu'on honore les Saints & les Images du même Culte que Dieu. En effet, cela ne peut pas être une chose qui arrive à ceux qui ont la moindre connoissance de ce qu'ils font; mais à quoi bon instituer un Culte, qui n'est appuyé sur aucun commandement, ni aucun exemple de l'Ecriture Sainte? Qui a donné le droit aux Hommes de souiller la Religion, d'un Culte, qui ressemble extrêmement à l'Idolatrie Payenne; que les Payens défendoient aussi de la même maniere, que l'on défend aujourdhui le Culte des Images?

ges? Outre cela, l'on sait que ce culte a donné occasion à mille fourberies & à mille superstitions populaires ; sur tout à l'égard des Images, que l'on nomme miraculeuses. Cela seul étoit une raison suffisante, pour les défendre. 3. Le P. *Fronteau* soûtient que les prieres, que l'on adresse aux Saints, ne sont point incompatibles, avec la Charge de Médiateur, que Dieu a donnée à Jesus-Christ ; parce que les Chrétiens peuvent prier les uns, pour les autres, sur la terre ; mais où est-il commandé, ou permis d'invoquer les Morts? S'il n'y a aucun commandement, ni aucune permission là-dessus; étoit-il raisonnable d'ajoûter, de sa tête, une semblable pratique à la Religion? De plus quand il seroit vrai que les Bien heureux peuvent entendre les prieres, qu'on leur fait ; comment en peut-on être assuré, puis que l'Ecriture n'en dit rien ? 4. L'Auteur traite au long de l'adoration des Juifs & des Payens, avec toutes les dévotions & les céremonies, qui l'accompagnoient; en quoi il fait paroître de l'érudition, mais qui est très-inutile par rapport à la Controverse dont il s'agit. Cela peut être d'usage, en d'autres occasions ; à cause de quoi l'on doit passer

cette eſpece de Digreſſion à l'Auteur.

8. La ſuivante Diſſertation eſt *de la Virginité honorée, ſavante, adorée & féconde*, adreſſée au Chapitre des Chanoines de Chartres. Mr. *du Pin* trouve qu'il y a plus de ſavoir & d'eſprit, dans ce diſcours *Philologique*, comme l'Auteur l'appelle, que de ſolidité. Il a raiſon, mais ceux qui auront beſoin de ſavoir ce que l'on a dit, parmi les Payens, de la Virginité, ne laiſſeront pas de lui en ſavoir gré. Dans l'Article II. il traite des *Sibylles*, que l'on dit avoir été vierges, & tire leur nom de l'Hebreu שבל *Schibbel*, qui ſignifie, dit-il, porter les cheveux longs, ou les délier, pour les laiſſer pendre. Mais ce verbe ne ſe trouve nulle part, dans l'Ecriture, ni dans les Langues Voiſines à l'Hebraïque, en ce ſens-là. On en explique ſeulement un dérivé, *les cheveux* Eſai. XLVII. 2. mais la ſignification de ce mot, qui n'eſt qu'en cet endroit, n'eſt nullement claire, & il y a bien plus d'apparence qu'il ſignifie la *cheville du pied*, par les circonſtances du paſſage. Le P. *Fronteau* avoit d'ailleurs aſſez de connoiſſance des Langues Orientales, comme

me il paroit par divers endroits de ces Dissertations.

9. La Dissertation suivante est adressée à Mr. *le Rebours*, Conseiller à la Cour de Aides & traite du signe de la Croix. L'Auteur y produit des passages, par où il paroit que le signe de la Croix a été en usage dès les premiers Siecles, & que l'on étoit persuadé qu'il étoit d'une très-grande vertu. On peut voir là-dessus *Lactance* Liv. IV. c. 26. & 27. & *Tertullien* en divers endroits, comme de *Corona Militis* c. III. & dans le Liv. II. c. 2. *ad Uxorem.* Mais il faut entendre cela principalement des siecles, qui s'écoulerent depuis que les Empereurs furent Chrétiens; & ce ne sont en effet, que des Auteurs du quatriéme & cinquiéme siecles, que le P. *Fronteau* cite. Il n'y a rien de semblable dans le Nouveau Testament, où l'on ne voit ni commandement de faire le signe de la croix, ni exemple de personne qui l'ait fait, ni aucun mot, qui signifie cela, ni aucune allusion à cette coûtume. Mais l'on voit, par *Tertullien*, que cet usage étoit fréquent de son tems, c'est-à-dire à la fin du II. Siecle & au commencement du III. à la fin duquel *Lactan-*

ce vivoit. Mais dès lors, il commença à se glisser bien des pensées humaines, dans la Religion, comme on le voit par ce même Pere. Le P. *Fronteau* parle aussi de la découverte de la Croix, par Helene, & ce qu'il y a d'étrange, c'est qu'il cite Constantin, *dans une Epitre, que Sozomene en a rapportée*; sans marquer l'endroit de *Sozomene*. Cet Historien dit bien ce que l'on disoit, de son tems, de la maniere, dont la Croix avoit été trouvée, Liv. II. c. 1. mais bien loin de rapporter une Lettre de Constantin, il dit de sa propre narration: *nous avons raconté ces choses comme nous les avons reçues, les ayant ouï dire à des gens qui les savoient bien, & qui les avoient aprises par la tradition successive dès Peres, aux Enfans, & qui les ayant écrites de leur mieux, les ont laissées à la posterité.* Ce ne sont pas là les paroles d'un homme, qui pouvoit produire une Lettre de Constantin, qui étoit une preuve de ce fait infiniment plus forte, qu'une tradition de gens, qu'il ne nomme point, & qui pouvoit être fausse. *Socrate* ne cite aussi, que la tradition, Liv. I. c. 17. sans faire aucune mention de cette Lettre, parce qu'il n'y

en

en avoit point. Il faut voir, ſur toute cette controverſe, le V. Livre de Mr. *Daillé*, de l'objet du Culte Religieux. On peut comprendre par cet exemple, qu'il ne faut pas trop ſe fier aux citations du bon P. *Fronteau.*

10. La dixiéme Lettre eſt de la maniere de porter les ſantez, ou de boire à la ſanté, parmi les Anciens; dans laquelle il dit qu'il illuſtre l'inſtitution de l'Euchariſtie. On nommoit en Grec cette action φιλοτησία, comme qui diroit, à nôtre maniere, *un verre d'amitié.* On donnoit auſſi ce nom à la coupe même, que l'on préſentoit à un autre. Voyez *Suidas*, ſur ce mot. Nous nous étendrons un peu plus, dans l'Extrait de cette Diſſertation, que nous n'avons fait ſur les autres; ſoit pour réfuter quelques endroits de l'Auteur, ſoit pour égayer un peu les matieres trop ſeches, ou trop ſerieuſes des Extraits, qui ont précedé.

L'Auteur dit qu'on commençoit les feſtins, par des *libations*, en l'honneur des Dieux. On buvoit un peu du vin verſé dans une coupe, & l'on verſoit le reſte ſur la flamme allumée ſur un autel, ou ſur un réchaut;

mais la libation n'alloit pas à la ronde, comme il dit. Voyez les Antiquitez Convivales de *Stuckius* Liv. II. c. 37. & ſon Ouvrage des Sacrifices p. 200. *& ſuiv.* Nôtre Auteur cite *Homere* & *Philoſtrate*, dans la vie d'Apollonius, par leſquels il paroit que les libations ſe faiſoient, comme je l'ai dit. Voyez particulierement le dernier Lib. IV. c. 20. & *Virgil.* Geor. L. IV. 381.

Le P. *Fronteau* remarque qu'on faiſoit, dans la libation, une priere aux Dieux, pour implorer leur faveur, & que c'eſt à quoi répond ce qu'on appelle *la bénediction*, parmi les Chrétiens. Ils faiſoient une autre eſpece de priere, au milieu du repas, en recitant certains vers qu'on appelloit *ſcolies*; & à la fin une troiſiéme, qui n'étoit qu'une action de graces. Il prétend que c'eſt, à cauſe de cela, que le Sacrement de la Cene eſt nommé *Euchariſtie*, c'eſt-à-dire, *action de grace.* Mais il eſt bien plus raiſonnable de chercher la raiſon de ce nom, dans la pratique des Juifs, que dans celle des Payens; comme ont fait *Scaliger* & *Buxtorf*, qu'il cenſure mal à propos dans la ſuite.

Pour les *Philoteſies*, afin d'employer ce

ce mot qui eſt plus commode qu'une periphraſe, ſur tout après l'avoir défini, il y en avoit de deux ſortes. C'eſt que quand un ami arrivoit de loin, on faiſoit une libation aux Dieux, & on lui préſentoit une coupe pleine de vin, en lui témoignant que l'on ſe réjouïſſoit de ſon heureuſe arrivée. On en uſoit de même, quand il s'en alloit, & qu'on lui ſouhaitoit un bon voyage.

Il y en a des exemples dans *Homere*, que *Stuckius* a citez. C'étoient là les Philoteſies ſubites. L'Auteur dit que les anciens Chrétiens en uſoient de même, & qu'avant que d'offrir un repas à un Hôte, on lui offroit l'Euchariſtie, qui étoit comme la marque d'Hoſpitalité; car châque Chrétien avoit l'Euchariſtie chez ſoi, dans ces tems-là, où les maiſons particulieres étoient auſſi ſaintes que les Egliſes, comme dit S. *Chryſoſtome*. Cela méritoit d'être prouvé, au moins en peu de mots; ou il auroit fallu citer quelcun qui l'eût prouvé. Mais le P. *Fronteau* en uſe ſouvent ainſi.

L'autre ſorte de Philoteſies étoit celle des repas, & par laquelle on les finiſſoit; car à la fin des repas, les Anciens faiſoient des libations au

Bon

Bon Genie. & à Jupiter le Sauveur, comme aux Dieux, qui préſidoient ſur l'Amitié ; & en buvant à la ronde, ils ſe promettoient une amitié éternelle & faiſoient des vœux, pour leur proſperité. L'Auteur cite là-deſſus *Suidas*, *Athenée*, & le Scholiaſte d'*Ariſtophane* ſur les Acharnaniens. Ils étoient couronnez, & oints de quelque huile odoriferante, pour marquer qu'ils s'aimoient, comme dit l'Auteur, & qu'ils ſervoient une grande Divinité, car les principaux Sacrificateurs étoient couronnez. Mais tous ceux, qui ſacrifioient, l'étoient auſſi ; c'eſt une choſe connue, & dont on trouvera des preuves, dans ceux qui ont traité des Sacrifices. Voyez *Jean Saubert* des Sacrifices c. XI. Qui s'attendroit que l'Auteur ajoûteroit ici *que Nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt a auſſi établi le Symbole d'un amour parfait au deſſert* ? Voici comme il s'exprime en Latin : *Chriſtus Dominus in poſtcœnio quoque, ſuum amoris perfecti ſymbolum inſtituit.* Il dit immédiatement après que les Chrétiens obſerverent cette coûtume, pendant quelques années. Cela eſt vrai ; mais ce n'étoit pas à l'imitation des Payens & cela ne s'accorde pas même trop avec ce qu'il dit

que

que les Chrétiens, avant que de régaler un Hôte, mangeoient avec lui l'Eucharistie.

Dans le milieu du repas, les Payens faisoient mention de leurs amis, non seulement présens, mais encore absens, & buvoient autant de fois qu'il y avoit de Lettres en leurs noms, ou de doits en leurs mains, ou d'années dans leur vie. L'Auteur renvoye aux Chapitres de *Stuckius*, que l'on a déja citez. Ils avoient des formules, qu'ils employoient pour se souhaiter du bien à eux & à leurs amis, comme celle que l'on trouve dans Plaute : *Bene nos, bene vos, bene me, bene te, bene etiam Stephanium nostrum.* Le P. *Fronteau* cite aussi une maniere de porter une santé, qui se trouve dans le Festin Nuptial, de *Lucien* Tom. II. p. 641. de l'Ed. d'Amsterdam. C'est un Philosophe Cynique, nommé Alcidamas, qui l'emploie, en s'adressant à la Mariée : *je vous porte, Cleanthis, cette Coupe en l'honneur d'Hercule nôtre Chef*; après quoi il prétendoit qu'elle prît la Coupe de lui, si elle vouloit avoir un fils aussi vigoureux, qu'il l'étoit. On bûvoit aussi des santez, parmi les Chrétiens, comme le témoigne S. *Ambroise*, dans son Livre *d'E-*

lie

lie & du Jeune, Ch. XVII. où il parle des santez forcées, que l'on se portoit. *Stuckius* en avoit cité quelques mots, mais l'Auteur rapporte ici le passage plus complet." Que dirois-je „ des manieres, dont se servent ceux „ qui boivent ensemble, pour s'en„ gager à boire? Pourquoi ferois-je „ mention des adjurations, qu'ils ne „ se croyent pas permis de mépriser? „ *Buvons*, disent-ils; *Je souhaite la* „ *santé des Empereurs*; afin que celui, „ qui ne boira pas, devienne coupa„ ble de n'être pas dévoué aux Prin„ ces. Car celui-là ne paroît pas „ aimer l'Empereur, qui ne boit pas „ à sa santé. Etrange complaisance, „ pour prouver qu'on lui est fidele„ ment dévoué! *Buvons à la santé des* „ *armées*, *à la bravoure des Comtes*, & „ *à la santé de nos enfans.* Ils croyent „ que ces vœux parviennent jusqu'à „ Dieu? *Quid autem obtestationes potantium loquar? Quid memorem sacramenta, quæ violare nefas arbitrantur?* Bibamus, *inquiunt.* Opto salutem Cæsarum; *ut qui non biberit fiat reus indevotionis. Videtur enim non amare Imperatorem, qui pro ejus salute non biberit. O piæ devotionis obsequium!* Bibamus pro salu-

te

te exercituum, pro Comitum virtute pro filiorum ſanitate. *Et vota hæc ad Deum pervenire judicant.* Il y avoit bien de l'extravagance là-dedans, mais j'avouë que je ne vois guére de ſageſſe, dans les paroles ſuivantes de nôtre Auteur : *Les Chrétiens auſſi, dans le S. Sacrifice de la Meſſe, dans lequel ils offroient, & enſuite mangeoient & buvoient le Corps & le Sang de Jeſus-Chriſt, portoient une ſorte de ſanté très-ſainte & faiſoient mention nommément des amis qu'ils avoient, ou de ceux qu'ils vouloient recommander à Dieu.* C'eſt une comparaiſon bien forcée, & qui dût choquer tous ceux, qui la lurent; quand elle parut, comme elle les choque aujourdhui. Il parle en ſuite des *Scolies*, ou des Chanſons à boire, que l'on chantoit dans les repas, & qu'on appelloit *Scolies*, comme qui diroit *chanſons tortuës*, ſur leſquelles on peut voir *Stuckius* Liv. III. c. 20. & *Plutarque* Sympos. Quæſt. Lib. I. c. 1. L'Auteur compare enſuite les Agapes des anciens Chrétiens aux Philoteſies Payennes, & leurs Cantiques aux *Scolies* des Payens & fait encore d'autres comparaiſons fondées ſur des reſſemblances éloignées; auxquelles je ne m'arrêterai pas davantage.

Il

Il eſt ſurprenant que ce bon Chanoine ait oſé parler, avec mépris, de ce que *Joſeph Scaliger*, & *Jean Buxtorf* ont dit de la reſſemblance qu'il y a, entre les Rites de l'Euchariſtie, inſtituée par Jeſus-Chriſt, après avoir célebré la Pâque, avec la maniere, dont les Juifs célebroient le Feſtin Paſcal ; ce qui a fait croire à ces deux Savans hommes que Jeſus-Chriſt en avoit pris quelques expreſſions. Tous ceux qui liront la Diſſertation de *Buxtorf*, & qui ont quelque goût pour ces ſortes de choſes, en conviendront infailliblement ; quoi qu'il ſoit vrai que *Buxtorf* ait relevé avec raiſon *Scaliger*, en diverſes choſes. Mais je croi que très-peu de gens pourront digerer l'imagination du P. *Fronteau*, que Jéſus-Chriſt ait emprunté les rites de la Cene d'un repas, où l'on ſe porte des ſantez.

XI. La Vie d'*Yves de Chartres* eſt une des meilleures pieces, & des plus ſages de ce Volume. Elle eſt tirée principalement des Epîtres de cet Evêque. En la liſant, j'ai eu de la peine à croire qu'elle fût de la façon de nôtre Auteur, & que le P. *Henſchenius*, Jeſuite, qui étoit habile homme dans cette ſorte d'Antiquitez, eût voulu

lu être Commentateur de l'Ouvrage d'un Auteur Moderne. Cependant il l'attribue au P. *Fronteau*, en la commentant. Il ne manque dans cette Vie qu'un peu de Chronologie, que l'on dit, avec raiſon, être l'un des yeux de l'Hiſtoire; je veux dire que les dates des évenemens conſiderables y devroient être mieux marquées. Si le ſtyle étoit un peu meilleur, cela n'y gâteroit rien. *Yves de Chartres* y eſt repréſenté comme un Prélat très-ferme, dans ce qu'il croyoit être de ſon devoir, & qui ne ſe laiſſoit effrayer, ni par l'autorité des Papes, ni par celle des Rois; mais qui ne laiſſoit pas d'être prudent. S'il y avoit des gens de cette vigueur & de cette ſageſſe en France; les Papes n'y auroient pas ſi bien fait leurs affaires, qu'ils les font, & les Conſeils de Conſcience, comme on les appelle, ne les ſerviroient pas aux dépens de la Verité & de leur Patrie.

XII. La derniere Diſſertation, adreſſée à *François de Harlay*, Archevêque de Roüen, eſt ſur une queſtion, née de ces paroles de S. *Auguſtin*: *Ego Evangelio non crederem, niſi me Catholicæ Eccleſiæ commoveret auctoritas.* Les Catholiques Romains ſe ſervent de ces mots, pour fermer la bou-

bouche aux Proteſtans, qui oppoſent l'Ecriture aux Déciſions de l'Egliſe Romaine ; comme ſi l'autorité de l'Egliſe étoit plus grande que celle de l'Ecriture! Les Proteſtans leur objectent là-deſſus qu'ils tombent dans un *Cercle vicieux*, comme on parle en Logique; parce qu'ils diſent qu'ils ajoûtent foi à l'Evangile à cauſe de l'autorité de l'Egliſe, & qu'ils ne peuvent rien ſavoir de l'Egliſe, ni de ſon autorité, que par le Nouveau Teſtament. Le P. *Fronteau* n'a pas bien ſenti la force de cet argument, car il n'y a point répondu. Les mots de S. *Auguſtin* ſe trouvent dans le Livre qu'il a fait contre la Lettre de Manès, qu'on appelloit du fondement, *nomb.* 6. Il ne veut pas dire qu'il ne croyoit que l'Evangile étoit venu de Dieu & par conſequent veritable, que parce que l'Egliſe le diſoit, ſans en avoir d'autre raiſon. Il ſavoit bien qu'on lui auroit demandé d'où il ſavoit que l'Egliſe ne le trompoit point, & qu'il ne pouvoit pas répondre qu'il le croyoit, ſans ſavoir pourquoi. Il ſe ſeroit expoſé aux moqueries des Manichéens. Mais il vouloit dire qu'il ſavoit que les Livres, qu'on nomme les Evangiles, étoient de ceux, dont ils portent

tent les noms, par le témoignage constant de tous les Chrétiens, dès le tems auquel ces Livres avoient paru. Il ne pouvoit apprendre ce fait, que par le témoignage de ceux, chez qui ces Livres se trouvoient, & qui n'avoient aucun sujet de mentir en cela; sans quoi, il ne l'auroit pas cru. En effet si personne ne rendoit témoignage aux Livres du Nouveau Testament, on ne croiroit pas qu'ils sont de ceux dont ils portent le nom, & on ne sauroit que penser de l'Histoire, qu'ils contiennent. Cela ne suppose point que l'Eglise est infaillible, & qu'on se doit rendre à son autorité, sans raison; mais seulement que ce sont des Chrétiens, de qui il faut apprendre quels sont les Livres des Apôtres, parce qu'il n'y a eu qu'eux, qui les aient gardez. Si tout ce qu'il y a de Chrétiens au monde nioit que les Livres, que nous avons, sous les noms des Apôtres, soient d'eux, personne ne croiroit qu'ils en fussent.

Cela n'empêche pas que l'Histoire & la Doctrine Evangelique n'aient des caracteres de Verité & de Divinité, que l'on voit facilement, quand on lit ces Livres avec attention. Ils ne tirent donc pas leur autorité de l'Egli-

ſe, comme ſi, ſans elle, ils ne ſignifioient rien ; mais l'Egliſe ayant déclaré leurs Auteurs, & dit qu'ils ſont dignes de foi, nous reconnoiſſons par leur lecture, qu'elle a raiſon. Si on lit ce paſſage de S. *Auguſtin*, avec attention, en prenant garde à toutes les circonſtances, on tombera d'accord que c'eſt ce qu'il veut dire, ou que s'il dit autre choſe, ſon raiſonnement n'eſt pas ſolide.

ARTICLE VII.

HIPPOCRATES ATHEISMI FALSO ACCUSATUS, *contra Virum Ampliſſ. D. Nicol. Hieronymum Gundlingium P. P. Halenſem auctore D. H. T. D.* A Rudolfſtad, MDCCXIX. in 8. pagg. 116.

IL y plus de dix ans que Mr. *Gundlingius* Profeſſeur aux Belles Lettres à Hall, publia parmi diverſes Diſſertations Hiſtoriques, Philoſophiques &c. qu'il a nommées *Otia*, un jugement fort deſavantageux à *Hippocrate* Part. 2. Ch. III. qui eſt intitulé *Hippocrate Athée*. L'Auteur de cette Diſſertation, qui eſt un jeune homme, ou

ou qui l'étoit au moins, quand il fit cette Dissertation, comme il le dit à la p. 111. fait paroître beaucoup de lecture & d'érudition. Il se propose de faire voir qu'*Hippocrate* n'étoit nullement Athée, & je crois qu'il a raison. Mon Frere Ainé, qui a composé l'*Histoire de la Médecine*, a parlé dans la 1. Partie Liv. III. c. 2. de la Philosophie de ce grand Médecin, & en a produit divers endroits; dont il paroît qu'on s'est servi, après lui, pour prouver qu'*Hippocrate* ne croyoit point de Divinité; mais on doit remarquer d'abord que l'Auteur de l'Histoire n'a nullement tiré cette conséquence de ces passages, & n'a pas même dit un mot de la Religion, ou de l'Irreligion de cet Auteur. Ainsi, si l'on n'a pas assez bien entendu ou même si l'on a tordu ces passages, pour mettre le Prince des Médecins au nombre des Athées, il n'y a aucune part.

Je n'entreprendrai pas de faire un extrait suivi de ce Livre, qui, tout petit qu'il est, est plein de matieres, assez subtiles. Ceux qui sont curieux de l'Ancienne Philosophie & de la maniere, dont elle s'exprimoit, feront bien de le lire. Je m'arrêterai seule-

ment aux paſſages d'*Hippocrate*, qui l'ont fait accuſer d'Atheïſme, ſans me mêler des incidents de ce procès.

Le premier paſſage, que l'on en cite, eſt tiré de ſon Livre *de la Nourriture*, au texte 22. Tom. VI. des Oeuvres d'*Hippocrate* & de *Galien* p. 264. Il dit en cet endroit: φύσις ἐξαρκέει πάντα πᾶσιν, *la nature fournit tout à tous.* Galien liſoit παντάπασιν, en un mot, & le ſens eſt: *que la nature ſuffit en toutes manieres.* Mais cela revient à la même choſe. L'Auteur croit que la Nature n'eſt ici que la diſpoſition & le méchaniſme des parties du Corps; ce qui n'eſt pas mal, ſelon nos idées, mais qui ne convient peut-être pas à celles des Anciens; qui entendoient par-là, ſi l'on en croit *Ariſtote*, dans ſa Phyſique, Liv. II. c. 1. *le principe & la cauſe du mouvement & du repos, en ce en quoi elle eſt premierement & par elle-même, & non par accident.* Il ne faut pas demander ici des définitions claires d'idées très-obſcures; mais il eſt bien certain que, conformément à cette définition d'*Ariſtote*, on ne peut pas trouver d'Atheïſme dans ces mots. Car les Anciens ont pu regarder cette Nature, comme quelque choſe de créé, par la Divi-

ni-

nité, ou par l'Etre qu'ils nomment le *premier Moteur*.

Mr. *Gundlingius* a cité encore un paſſage du Livre d'*Hippocrate* des Fractures, Tom. XII. Text. 2. & 4 p. 157. *& ſuiv.* où *la nature* eſt nommée *juſte* & *très-juſte*. Nôtre Auteur remarque fort bien que le mot de *juſte* ne ſe prend pas ici, en un ſens *moral*, mais *phyſique*; ou qu'il s'agit non de *juſtice*, mais de *juſteſſe*, comme nous parlons en François. On peut s'en aſſurer, en liſant le Commentaire de *Galien* ſur le paſſage du Livre *de la nourriture*, qu'on a cité, & ſur ce dernier. Mais nôtre Auteur attribue à mon Frere une opinion, qu'il n'a pas euë; c'eſt que, quand *Hippocrate* appelle la Nature *juſte*, il l'a entendu d'une juſtice morale, parce qu'il dit que ce Grand Auteur la fait un Principe *doué de connoiſſance*; mais cela même ſe recueuille de ce que la Nature opere avec *juſteſſe* dans le corps des Animaux. Voici comme *Galien* raiſonne là-deſſus, dans ſon Commentaire ſur ces paroles: *la Nature fournit tout à tous*: " Il eſt ri-
„ dicule, quand on voit un vaiſſeau
„ bien fait, ou une maiſon bien diſ-
„ poſée, ou un lit bien rangé, de
„ croire que cela a été fait par hazard,

„ & fortuitement, parce que celui qui
„ l'a fait ne nous eſt pas connu; pen-
„ dant que tout le monde diſtingue
„ [ce qui ſe fait ſelon l'Art] de ce
„ qui ſe fait par le Hazard; en ce que
„ l'Art ne manque guére de parvenir
„ au but, qu'il ſe propoſe; & que le Ha-
„ zard ne rencontre que rarement.
„ [Il eſt abſurde] de regarder la cauſe
„ de la diſpoſition de nôtre corps com-
„ me inutile & ſans art; ſi l'on veut ju-
„ ger des artiſans viſibles, comme l'on
„ juge des inviſibles. Que ſi l'on ſa-
„ voit la cauſe, par laquelle rien n'eſt
„ arrivé au hazard, & que tout ce qui
„ eſt dans le corps humain eſt pour
„ ſon avantage; on ſeroit perſuadé,
„ ce me ſemble, par là, de la pré-
„ voyance & de l'art de la Nature,
„ à l'égard des Animaux. C'eſt pour-
„ quoi Hippocrate, qui le premier a
„ connu les ouvrages de la Nature
„ l'admire & l'exalte par tout, de ſor-
„ te qu'il la nomme *juſte*, & qu'il dit
„ *qu'elle ſuffit pour tout aux animaux,*
„ *qu'elle fait, d'elle-même, & ſans l'a-*
„ *voir appris, tout ce qui eſt néceſſaire.*
„ Que ſi quelcun veut connoître exac-
„ tement la prévoyance & la ſageſſe
„ de la Nature, il les pourra voir s'il
„ prend garde dans les diſſections, &
„ s'il

„ s'il recherche si c'est défectueuse-
„ ment, ou avec justesse, qu'elle
„ ne distribue pas également à tou-
„ tes les parties, mais aux unes
„ plus & aux autres moins &c. On peut bien voir par là qu'*Hippocrate* étoit persuadé que la Nature, ou cette Puissance subalterne, qui travaille à la conservation des Animaux, avoit une connoissance qu'elle n'avoit pas aquise, par le moyen d'un Maître, ou de l'Experience, de ce qu'il falloit faire pour cela. Cela est bien éloigné des idées de *Spinosa*, qui croyoit que tout se fait, par une nécessité aveugle, & qui n'employe le mot de *Dieu*, que pour donner le change à ses Lecteurs. On tient de bonne main, que dans l'Original Flamand, qu'il avoit fait de son *Ethique* & qu'un autre traduisit en Latin, au lieu du mot de *Dieu*, il avoit par tout mis *la Nature*; mais que le Traducteur l'obligea d'y substituer le mot de *Dieu*; sans quoi il lui dit qu'on procederoit contre lui, comme contre un Athée.

Mais il faut encore remarquer que par le mot de *juste*, *Galien* n'a pas proprement entendu ce qui est *droit*, mais ce qui est convenable à la chose dont il s'agit, selon son espece & sa

diſpoſition. Ainſi ſur le Texte 2. du Livre des Fractures, où, comme on l'a vû, *Hippocrate* dit que *la Nature eſt très juſte*, *Galien* explique ce dernier mot par οἰκειοτάτη, *très-propre*. Il dit encore ſur le 4. Texte, que ſon grand Maître, en diſant que *la Nature eſt juſte*, veut dire *qu'au commencement de la génération, & que dans le reſte de la vie, elle a trouvé ce qui convient, ou ce qui eſt propre à chaque partie*, τὸ προσῆκον ὅπερ ἐστὶν οἰκεῖον. Ainſi encore ſur le Texte 49. du Livre des Jointures, il demande *ſi dans tout l'Art* (de remettre les membres diſloquez) *il ne faut pas, en toutes choſes, faire en ſorte que l'on trouve les juſtes figures* τὰ δίκαια σχήματα, *Galien* donne le même ſens à ces mots; ſavoir, *ce qui eſt propre & convenable à chaque choſe*, Tom. XII. de l'Ed. de Chartier p. 315.

On doit encore ajoûter à cela, qu'*Hippocrate* parle de la Nature, & de ſes Facultez, comme de principes agiſſans. C'eſt ce qui paroît, par le Commentaire de *Galien* ſur le Texte 22. du Livres des Alimens, que l'on a rapporté. Après avoir dit que le Médecin doit être le Miniſtre de la Nature, & qu'il doit faire ce que nous voyons qu'elle fait toûjours, il continue ainſi: „Elle

„ Elle trouve, dit-il, une infinité de
„ moyens, pour la conſervation des
„ corps. Elle revêt & couvre les uns
„ des membres, en ſorte que rien
„ n'en ſorte au dehors. Elle perce
„ les autres, les élargit & y met des
„ canaux, les uns pour recevoir les
„ alimens, les autres pour le rafrai-
„ chiſſement & pour la reſpiration.
„ Elle rejette au dehors les ſuperfluï-
„ tez, les plus groſſieres d'un côté &
„ les plus minces de l'autre. Il n'eſt
„ donc pas ſurprenant, qu'il diſe
„ que *la Nature fournit tout*; *car les*
„ *Natures*, comme il dit quelque
„ part, *ſont les Médecins des maladies.*
„ Si la Nature fait tout, pour la con-
„ ſervation de l'Animal, il eſt auſſi
„ raiſonnable de dire, que c'eſt elle
„ principalement, qui guérit les ma-
„ ladies -—- On voit que cela arri-
„ ve ſouvent par la Faculté, qui ha-
„ bite dans les corps qu'elle conduit,
„ qu'*Hippocrate* a accoûtumé d'ap-
„ peller *la Nature*. Il dit que cette
„ Nature n'a point été inſtruite, &
„ n'a rien apris, mais qu'elle fait ce
„ qu'il faut. Tout cela nous fait aſ-
ſez clairement comprendre qu'*Hippo-*
crate par la Nature n'entendoit pas
une certaine diſpoſition méchanique du

corps des Animaux, mais un Principe agiſſant, quoi que nôtre Auteur en diſe. Cela étant, quand il dit que *la Nature eſt juſte*, ou qu'elle opere avec juſteſſe; il ne faut pas entendre cela du Corps, qui, de ſoi-même, n'eſt que de la matiere, ſans aucune activité; mais d'une Force agiſſante, comme *Galien* le fait aſſez voir, dans la ſuite. Mais ſi l'on demande ce que c'eſt donc que cette Nature, il dit que „ nous voyons évidemment qu'elle „ fait ce qu'on vient de dire, mais „ que la maniere dont cela ſe fait, eſt „ au deſſus de nous, & que nous ne „ pouvons faire autre choſe que l'admirer. Il faut avoüer qu'il n'y a rien là, qui tende à l'Atheïſme; au contraire, s'il y a dans les Animaux une Nature, qui agiſſe avec juſteſſe, ſans l'avoir apris; il faut que cette Nature ait été formée, par une autre, qui ait une idée de l'ordre, & qui la mette en œuvre, pour agir en ordre, ſans le ſavoir. C'eſt-là la Nature Plaſtique de Mr. *Cudworth*, dont nous avons parlé dans la *Bibliotheque Choiſie* Tom V, VI, VII, IX, X. & ſur tout au Tom. VII p. 371.

Le troiſiéme paſſage d'*Hippocrate*, que l'on cite eſt le Texte 63. du Livre des

des Alimens, Tom. VI. p. 299 où il eſt dit que *la Faculté augmente, nourrit & fait croître toutes choſes.* L'Auteur accuſe Mr. *Gundlingius* d'erreur, pour avoir ſuivi mon Frere. Je n'ai pas lû l'Ouvrage de Mr. *Gundlingius*, mais je ne vois pas quelle erreur mon Frere a commiſe ici; car il n'attribue à *Hippocrate*, que ce qu'il enſeigne, ſans en tirer aucune conſéquence, par rapport à ſa Religion. On ne ſauroit non plus en conclurre rien, qui meine à l'Atheïſme; car qui empêche de croire que Dieu a créé la Nature & toutes ſes facultez? Tous les Scholaſtiques, qui ont parlé de même, ne l'ont-ils pas cru?

Le quatriéme & le principal paſſage, par lequel Mr. *Gundlingius* veut prouver qu'*Hippocrate* étoit Athée, eſt au Ch. I. du Livre des *Chairs*, ou *des Principes* περὶ σαρκῶν ἢ ἀρχῶν. Tom. V. p. 304. Mon Frere a cru, & Mr. *Gundlingius* auſſi, que le vrai titre de ce Livre eſt περὶ ἀρχῶν, parce qu'il n'y eſt pas traité *des chairs* en particulier, mais de la formation & des premiers principes du *Foetus*, & de ſon accroiſſement. Cependant l'Auteur cenſure le choix, qu'ils ont fait, je ne ſai pourquoi. *Hippocrate* y parle ainſi: *Il me*

ſemble que ce que nous appellons la chaleur eſt un Etre immortel, qu'il conçoit tout, qu'il voit, qu'il entend & ſait tout, ce qui eſt & ce qui ſera. L'Auteur avertit d'abord que par τὸ Θερμὸν, *la chaleur*, ou *ce qui eſt chaud*, il ne faut pas entendre *la Nature*, mais la Divinité, parce que ce qu'on appelle *la Nature* eſt une choſe créée; au lieu que *le Chaud* eſt Dieu lui-même. Mais le mot de *Nature* ſe prend, dans les Anciens, en divers ſens; ſouvent il ſignifie un Principe actif, qui eſt dans châque animal, & qui ne peut être qu'une choſe créée; il ſignifie auſſi ce Principe géneral, qui a formé toutes choſes, & qui eſt Dieu lui-même, comme lors qu'on dit *que la Nature ne fait rien en vain*, où il ne s'agit pas du Principe particulier qui agit en châque Individu des Animaux, mais de celui qui a tout formé & qui gouverne tout.

Je ne ſuivrai pas nôtre Auteur, en ce qu'il dit, contre ceux qui ont cru qu'*Hippocrate* avoit les principes d'*Heraclite*, ou les mêmes que les Stoïciens ſuivirent depuis, qui étoient que la Divinité étoit un feu, comme le juge l'Auteur. Il me ſemble que nôtre Auteur a raiſon en cela. Mais il n'eſt

pas

pas facile de bien comprendre le ſentiment des Stoïciens, qui accordent de la penſée au Feu, qu'ils prennent pour la Divinité. On dit bien ici qu'*Hippocrate* & les Stoïciens n'ont pas entendu que Dieu fût un feu corporel, & proprement dit; mais ſi l'on y prend garde, on verra bien que, ſans y penſer, on s'accoûtume à confondre les ſentimens de l'Antiquité, avec nos idées. Néanmoins ce grand Médecin, & les Stoïciens, qui ont parlé comme lui, n'étoient pas Athées, parce qu'ils croyoient que Dieu étoit un feu; non plus que *Tertullien* & d'autres Peres, qui ont cru qu'il étoit corporel. L'eſprit de l'homme ſe fait ſouvent des idées pleines de contradictions, qui renferment dans un ſeul Etre des choſes tout à fait incompatibles. Comme il ne faut pas faire les Anciens plus déraiſonnables qu'ils n'ont été, il ne faut pas auſſi, que l'eſtime, que nous avons pour eux, nous engage à leur prêter nos propres idées, que nous croyons les plus raiſonnables de toutes. Il ne faut les lire, ni pour les condamner, ni pour les abſoudre; mais pour apprendre leurs ſentimens, ſans s'y intereſſer. Du reſte il y a du ſavoir, & de la re-

cherche, dans cette Dissertation, & elle mérite d'être lue.

Je ne puis pas m'y arrêter davantage, ni examiner les autres passages, que Mr. *Gundlingius* a rapportez, pour prouver qu'*Hippocrate* ne croyoit point de Divinité. C'est une controverse dans laquelle ni mon Frere, ni moi ne prenons aucun interêt. Je ne doute pas néanmoins qu'il ne croye, comme moi, qu'*Hippocrate* n'a point été Athée; quoi qu'il n'ait pas si bien parlé de Dieu, que Socrate & ses Disciples en parlerent depuis.

ARTICLE VIII.

Livres François, traduits de l'Anglois.

I. *Réflexions sérieuses & importantes de* Robinson Crusoe, *faites pendant les Avantures surprenantes de sa vie, avec la Vision du Monde Angelique. Traduit de l'Anglois.* Tome III. avec figures MDCCXXI. A Amsterdam chez l'Honoré & Chatelain, in 12. pp. 632.

On a déja vu les deux Volumes de la Vie de *Robinson Crusoë*, qui se

ſe ſont bien vendus en Anglois & en François. Quoique l'on ait bien compris, que c'étoit une ſorte de Roman Moral, & que l'Auteur en ſoit aſſez connu en Angleterre; on l'a lu avec autant d'avidité, qu'on liſoit autrefois les Romans des Amours Chimeriques de Héros veritables, ou faux; ou que l'on a lu, depuis trente ou quarante ans, les Nouvelles Galantes, qui ſont ſorties de diverſes mains. On en a pu tirer beaucoup plus d'avantage, que de cette ſorte de livres, qui ne ſervent qu'à remplir de fauſſes idées les eſprits foibles, ou qu'à nourrir des paſſions condamnables. Il n'y a rien, qui puiſſe faire le même effet, dans ces Livres de Cruſoë: car enfin quoi qu'on n'en approuve pas tout & qu'il y ait, ſur tout en ce dernier Tome, des penſées, qui tiennent du Paradoxe, il ne laiſſe pas d'y avoir de très-bonnes choſes, qui peuvent contribuer à guerir des paſſions, qui ne ſont que troubler la vie humaine.

II. LE CONTE DU TONNEAU, *contenant tout ce que les Arts & les Sciences ont de plus ſublime & de plus myſterieux, avec pluſieurs au-*

tres pieces très-curieuſes. Par le fameux Dr. SWIFT. *Traduit de l'Anglois.* A la Haie, chez Scheurleer, MDCCXXI. en deux Volumes in 12.

LE titre de cet Ouvrage a embarraſſé le Traducteur, auſſi bien que beaucoup d'autres. Mais on en trouve, comme il croit, l'explication dans la Préface p. 30. Ceux qui vont à la pêche de la Baleine, ont accoûtumé de jetter un tonneau (*Tub* en Anglois) vuide, pour amuſer ce poiſſon monſtrueux, & le détourner ainſi d'attaquer leur Vaiſſeau. L'Auteur feint que le poiſſon allegorique, qu'on doit ſouſentendre ici, eſt le *Leviathan de Hobbes*, livre fait pour établir la Tyrannie & l'Irréligion; & le Vaiſſeau la Societé Civile, pour la conſervation de laquelle on jette ce livre à la tête des *Hobbiſtes*, pour leur donner une occupation, qui les détourne d'attaquer la Societé Civile; à quoi l'Auteur de la Préface auroit bien pu joindre la Religieuſe. La verité eſt que *Tale of a tub*, qui eſt le titre Anglois, ne ſignifie qu'un *Conte de Vieille*, dans l'uſage ordinaire, & que l'Auteur de

la

la Préface ne fait que donner le change au Lecteur ; ce qui eſt un jeu ſingulier, qui regne dans tout le Livre, où l'on ne ſait ſouvent ſi l'Auteur ſe moque, ou non, ni à qui il en veut, ni quel eſt ſon deſſein. Qu'on liſe la Dédicace prétendue du Libraire à *Mylord Sommers*, celle de l'Auteur *au Prince Poſterité*, la Préface & l'Introduction, qui la ſuivent, & l'on connoîtra aſſez quel perſonnage l'Auteur a entrepris de jouër, quoi qu'il l'ait voulu cacher, ſous un nuage impénetrable. Il s'eſt voulu moquer de bien des choſes, où le Ridicule eſt ſouvent mêlé au Sérieux; mais comme il ſe trouve des gens en Angleterre, qui ne ſavent pas trop bien diſtinguer le Bon, du Mauvais, il turlupine tout, en certains endroits, & en d'autres il ne ſe moque en effet que de ce qui mérite de l'être. Dans l'Hiſtoire Allegorique des trois Freres *Pierre*, *Martin* & *Jean*, qui occupe tout le premier Tome, avec ſes Digreſſions ; on voit bien, par les noms, à qui il en veut. Il faut avouer qu'il leur dit ſouvent fort bien leurs veritez, quoi qu'en ſtile auſſi *cauſtique*, que burleſque; mais il y a eu des gens, qui ont cru que l'Auteur

teur cherchoit plûtôt à détruire, qu'à édifier. On peut dire néanmoins en ſa faveur, que quand ces gens-là ſe ſeront corrigez de ce qui devroit l'être, l'Auteur pourra être condamné à leur faire réparation, & à louër autant leurs ſentimens & leurs manieres, qu'il les a tournez en ridicule; mais pas plûtôt.

Dans le ſecond Tome, qui regarde plus particulierement la Grande-Brétagne, la premiere Diſſertation eſt *ſur l'operation méchanique de l'Eſprit*, & tourne en ridicule les Fanatiques, en qui l'imagination forte & troublée, la Mélancholie, & des paſſions véhementes excitent des mouvemens extraordinaires, qui les font paſſer pour des inſpirez aux yeux du peuple; comme on l'a vu, depuis quelques années. Un peu d'habitude, jointe à ces diſpoſitions de la nature, fait qu'on s'y accoûtume ſi bien, à la fin, qu'on trompe non-ſeulement les autres, mais encore ſoi même & qu'on s'imagine d'être inſpiré, lors qu'on n'eſt agité que par des mouvemens, qui ſont en grande partie méchaniques. Si l'Auteur n'attaque que cette eſpece d'*operation méchanique de l'Eſprit*, il a ſans doute raiſon; mais s'il

s'il va plus loin & débite des principes, qui détruiſent la veritable Prophetie, il eſt viſible qu'il a tort. Son ſtyle ironique & figuré peut ſouvent paroître trop fort, & renfermer des alluſions, qui ne paroiſſent par toûjours juſtes & régulieres. Mais comme il eſt difficile de juger, par tout, de ſes vuës; il vaut mieux croire qu'elles ne ſont pas ſi mauvaiſes, qu'elles paroiſſent à quelques perſonnes.

La ſeconde piece eſt d'un caractere tout different. C'eſt une fable allegorique d'un combat, que l'on feint ſe donner entre les livres anciens & modernes perſonifiez, dans la Bibliotheque Royale de S. James, en Angleterre; où les Anciens remportent une victoire complete ſur les Modernes, défendus par Mrs. *Bentley* & *Wotton*. La hardieſſe de la fiction ne pouvoit guére être portée plus loin; & il n'y a point de fables ancienne, qui égale celle-ci.

La troiſiéme eſt une comparaiſon entre un Balay & un homme, qui a d'abord l'air des diſcours qu'on fait, dans le jeu *des Comparaiſons*; où après avoir comparé la penſée de quelcun, qui ne la dit point, on eſt obli-

gé

gé de rechercher d'étranges reſſemblances, pour ne pas perdre le jeu. Mais on verra en la liſant, que quelque bizarre, que la comparaiſon paroiſſe, du premier coup, elle eſt plus juſte qu'on ne l'auroit pu croire.

La quatriéme eſt un Recueuil de *penſées détachées morales & divertiſſantes*, comme *les Maximes* de Mr. *de la Rochefaucaut*, & les *Caracteres* de ce ſiecle, par Mr. *de la Bruyere*. L'Auteur ne s'eſt pas tant abandonné à ſon imagination, dans ces Maximes, qu'il fait ailleurs; parce qu'en effet la matiere ne le comportoit pas.

Dans la cinquiéme, *des Facultez de l'Ame*, l'Auteur ſe moque de ceux qu'il appelle *Apprentifs beaux Eſprits*, qui ſe mêlent hardiment de juger & d'écrire de ce qu'ils n'entendent point. Cette ſorte de gens eſt très-nombreuſe dans le monde, & s'augmente tous les jours. Nôtre Siecle attentif à former des gens, qui parlent de tout hardiment & ſans peine, y réüſſit parfaitement bien: mais il ne réüſſit guére à augmenter le nombre de ceux, qui parlent ſagement, & qui ſavent ſe taire, quand ils n'ont rien de bon à dire. Nous aurions extrémement beſoin qu'un nouveau *Pythagore* revint

vint au monde, pour renouveller le bon uſage de garder le ſilence, pendant cinq ans, ou plus encore, s'il étoit néceſſaire. Il eſt tout à fait inſupportable qu'un Age, qui prend ſi peu de ſoin à s'inſtruire, s'emancipe à parler perpetuellement, ſoit de bouche, ſoit par écrit. Cet Age ne peut pas ſe taire & ne ſauroit néanmoins parler comme il faut ; pour me ſervir de la penſée d'un Ancien, qui parlant d'un homme de cette ſorte, dit: ὃ δύναται σιωπᾷν, ἀδυνατώτατος λέγειν.

La ſixiéme eſt une Diſſertation, pleine d'une ſanglante ironie, contre une partie de la Nation Angloiſe, que je prends pour le petit nombre. L'Auteur dit *qu'il y prouve que l'abolissement du Christianisme en Angleterre pourroit, dans les conjonctures présentes, engager les trois Royaumes, dans quelques inconveniens & peut être ne produiroit pas tous les avantages, qu'on semble en attendre.* Il aſſure encore, à la page 163. que *le but de son discours n'est que de défendre le Christianisme de nom, puis qu'il y a déja bien du tems que le Christianisme réel a été aboli d'un consentement unanime, comme absolument incompatible, avec les*

syste-

ſyſtemes des Anglois de richeſſe & de grandeur. Il eſt certain que dans toute l'étendue de la Chrétienté, on voit plûtôt l'apparence du Chriſtianiſme, que le Chriſtianiſme même; puis qu'on n'y vit pas communément, comme l'Evangile le demande, quoi qu'on en faſſe profeſſion. Mais il vaut mieux, pour la Religion, que l'on en faſſe encore profeſſion, que ſi on la rejettoit ouvertement; parce que les hommes en deviendroient beaucoup plus impies & que l'on auroit plus de peine à faire paſſer des Athées déclarez dans le Chriſtianiſme, que de ramener à une meilleure vie des gens, qui font profeſſion de croire que cette Religion eſt veritable. Il faut avoüer qu'ici, comme ailleurs, l'Auteur arrive à ſon but par des détours, qu'on ne voit guére ailleurs, & par un langage auquel les Peuples de decà la mer ne ſont point accoûtumez.

La ſeptiéme Diſſertation eſt d'un tout autre caractere. C'eſt un *Projet pour l'avancement de la Religion & de la Réformation des mœurs*, qui roule uniquement ſur ceci; c'eſt que la Puiſſance Souveraine pourroit commencer cela, en ne mettant que des gens

de

de bien dans les premiers Emplois de l'Etat, & en leur recommandant de n'employer perſonne, dans les Emplois inferieurs, qui ne leur reſſemblât. Ce ſeroit en effet un bon moyen, pour ramener une nation du Libertinage; mais il y a de grandes difficultez, en cela; parce qu'on ſuppoſe que la Puiſſance Souveraine ſait diſtinguer la Vertu du Vice, & qu'il y a aſſez de gens de bien, dans une Nation, pour y trouver des Sujets capables de remplir dignement tous les poſtes de quelque conſideration. Aujourdhui, comme autrefois, les gens de bien ſont rares, & l'on en trouve à peine autant que Thebes avoit de portes, ou le Nil d'embouchures:

Rari quippe boni, numero ſunt vix totidem, quot
Thebarum portæ, vel divitis oſtia Nili.

Je ne dirai rien de la derniere piece, qui contient les prédictions d'*Iſaac Bickerſtaf*. C'eſt une pure plaiſanterie, qui avoit déja paru en François.

III. *De* l'Education des Enfans, *traduit de l'Anglois de Mr* LOCKE, *par Mr.* COSTE *ſur l'Edition Angloiſe, publiée après la mort de l'Auteur,*

teur, qui l'avoit revuë, corrigée & augmentée de plus d'un tiers. A Amſterdam, chez Steenhouwer & Uytwerf. MDCCXXI. in 12. pp. 546. avec les Préfaces & l'Index.

CET Ouvrage de feu Mr. *Locke* eſt depuis long-tems, très-connu deça & de là la mer, par pluſieurs Editions, qui s'en ſont faites en Anglois & en François. Mais cette Edition de la verſion de Mr. *Coſte* eſt beaucoup meilleure, que celle de MDCCVIII. qui ſe fit ici, & qui fut copiée, dans celle de Paris, qui parut en MDCCXI. puiſque cette derniere Edition, renferme les additions que Mr. *Locke*, fit à la précedente, leſquelles la groſſirent de plus d'un tiers. Mr. *Coſte* a auſſi revû ſa Verſion, avec ſoin, & en a rendu le ſtile plus correct & plus agreable; outre qu'il y a ajoûté quantité de paſſages de *Michel de Montagne*, qui ſervent beaucoup à confirmer & a éclaircir diverſes penſées de Mr. *Locke*. Quoi que cet Ouvrage ait été originairement compoſé, pour corriger pluſieurs fautes, que l'on fait particulierement en Angleterre, dans l'éducation des Enfans; il ne laiſſe pas de contenir toutes les remarques gé-

ne-

nerales, qui ſont néceſſaires pour regler une bonne éducation. C'eſt ce qui a fait que ce Livre n'a pas moins été eſtimé en France & en Hollande, qu'en Angleterre ; quoique l'éducation des Enfans y ſoit auſſi differente, que le ſont les mœurs des Nations. Il y a beaucoup de petits détails, qui ne paroiſſoient quelquefois pas fort importans ; mais ſi l'on y prend bien garde, on ne laiſſera pas de les trouver utiles, & de comprendre qu'en les négligeant, on fait tort aux Enfans, & qu'ils en ſouffrent enſuite beaucoup plus, qu'on n'avoit cru.

La plus grande difficulté qui s'y trouve, c'eſt de ſe proportionner à la portée des Enfans, dans le tems, qu'on leur dit chaque choſe ; ſur tout par rapport à la Religion & à la pratique des Vertus Chrétiennes. Ils ne ſont pas capables de tout, & il y a même des Vices, qu'ils ne doivent connoître, qu'à meſure qu'ils ſont en danger de s'y laiſſer ſurprendre. Il n'y a que très-peu de Parens, qui ſoient en état d'inſtruire leurs Enfans de la ſorte, & preſque point de Précepteurs qui le puiſſent faire. Il faudroit en cette occaſion marcher ſelon l'ordre de la Nature, & commencer par les

idées

idées les plus simples, pour s'avancer peu à peu aux plus composées. Il faudroit bâtir sur des principes, que l'on trouve même dans les Enfans, & faire en sorte qu'ils se trouvassent insensiblement convaincus de la Vertu, avant que de savoir ce que c'est que le Vice. Mais il ne s'agit pas ici de raisonner, sur cette matiére. Ceux qui liront bien Mr. *Locke* y trouveront une infinité d'avertissemens très utiles sur l'éducation des Enfans, & devront savoir gré à Mr. *Coste*. pour la peine qu'il s'est donnée à traduire divers Ecrits de cet habile homme, & à les faire lire avec plaisir.

IV. *Traité de la* PROVIDENCE, *par* GUILLAUME SHERLOCK *Docteur en Théologie, Doyen de S. Paul, Maître du Temple & Chapelain Ordinaire de Sa Majesté.* Traduit *de l'Anglois.* A la Haie, chez Néaulme MDCCXXI. in 8. pagg. 476.

MR. le Docteur *Sherlock* composa cet Ouvrage, après avoir publié son *Discours sur le dernier Jugement*, qui fut aussi traduit en François, il y a plusieurs années. Il y prouve que Dieu prend soin du gouvernement

ment du Monde, parce que cette doctrine eſt la baſe du Jugement dernier. Si Dieu ne ſe mettoit point en peine de ce qui ſe paſſe ſur la Terre, il ne ſe ſoucieroit pas non plus de recompenſer les Bons & de punir les Méchants. Mais comme il entreprend ici de traiter à fonds de la Providence, il n'a pas cru devoir y omettre entierement les preuves, qui montrent qu'il y a une Providence; mais il en dit aſſez, pour en convaincre ceux, qui ſont perſuadez de l'exiſtence d'un Dieu.

C'eſt par où il commence, en montrant en ſon I. Chapitre la liaiſon neceſſaire, qu'il y a entre l'exiſtence de Dieu & ſa Providence. Dans le II. il entre en matiere, en donnant une idée génerale de la Providence, ſur tout par rapport à la Conſervation; ce qui lui donne occaſion de parler du concours de Dieu, dans les operations des Créatures raiſonnables, matiere qui a donné lieu à de grandes Controverſes, de l'éternité des peines &c. Le III. Ch. eſt du Gouvernement de l'Univers, ſoit à l'égard des créatures deſtituées d'Intelligence, ſoit à celui du Genre Humain, où il examine

ce que l'on enſeigne de la *permiſſion de Dieu*, par rapport au mal. Le IV. traite de la Souveraineté de la Providence & particulierement de ſa Sageſſe, dont les vuës ne nous ſont pas toûjours connues, & qui ne laiſſe pas d'être indubitable. Il parle dans le V. de la Juſtice & de l'Equité de la Providence; dans le VI. de ſa Sainteté, qui ne permet pas qu'elle ſoit en aucune maniere la cauſe du péché; dans le VII. de la Bonté de la Providence, que l'on a attaquée d'une maniere fort odieuſe, il n'y a pas long-tems. Il parcourt, dans le VIII. les plus grands évenemens, qui ſoient arrivez parmi les hommes, à qui Dieu a révelé particulierement ſa Volonté, & quelques autres évenemens remarquables. Il finit dans le IX. la matiere, en montrant quels ſont les devoirs, auxquels la Providence nous oblige. Ce ſujet renferme une infinité de choſes très-ſublimes, d'une très-grande conſéquence, & que la fauſſe ſubtilité a embarraſſé, par des queſtions obſcures, & des déciſions témeraires, propres à deshonorer la Providence & à ſcandalizer les hommes. Mr. *Sherlock* fournit de fort bons principes, pour

pour résoudre les doutes que l'on peut avoir sur ces sortes de choses, & leve heureusement beaucoup de difficultez; mais il n'étoit pas possible d'épuiser la matiere, dans un Volume de cette grandeur, & cela n'étoit pas non plus nécessaire aux Lecteurs, pour qui il a été composé.

ARTICLE IX.

LETTRES FRANÇOISES.

LETTRES *écrites de la Campagne* O. D. A. *A la Haie*, chez Rogissart. MDCCXXI. in 8. pagg. 304.

IL paroît que l'on se propose de traiter, dans ces Lettres, des principes généraux de la Philosophie, d'une maniere, qui ne se ressente point de la sécheresse des Ecoles, mais qui soit revêtue des agrémens d'une conversation également enjouée & sérieuse. On pourra mieux s'en assurer, quand on en verra la suite; car les cinq Lettres, dont ce Volume est composé,

doivent être ſuivies de quelques autres. Il n'eſt pas juſte qu'il n'y ait que ceux qui entendent le Latin, qui ſe mêlent de philoſopher. Puis que les Grecs & les Romains le firent autrefois, en leurs propres Langues; pourquoi ne ſeroit-il pas permis aux François de le faire dans la leur? Les Anglois l'ont fait, il y a très-long tems en Anglois & continuent encore à préſent; quoi qu'ils ne donnent pas à leur Philoſophie le même tour, que les François donnent à la leur, ni les mêmes agrémens.

I. On commence ici, par faire les portraits de trois Meſſieurs & de trois Dames; dont on raconte les Converſations, dans une Maiſon de Campagne. II. Dans la ſeconde Lettre, on rapporte ce qui s'y dit, pour prouver que le plaiſir de l'Etude eſt préférable à tous les autres; ce qui paroît un étrange Paradoxe à ceux qui n'ont jamais gouté cette ſorte de plaiſir. On y montre auſſi ce que c'eſt que Verité, [illegible]rreur, Menſonge, Fiction. III. Dans la troiſiéme on décrit la Philoſophie, qui eſt toute autre choſe, que ce que l'on croit communément, parmi ceux qui l'ignorent,

gnorent, & dont les fondemens ſont des veritez évidentes. On y réfute, ſans ménagement, feu Mr. *Huët*, Ancien Evêque d'Avranches, qui s'étoit voulu moquer de la maniere de philoſopher de *Deſcartes*. Mais il y a bien d'autres gens, qui n'en ont guére meilleure opinion, & qui croyent voir des ſophiſmes dans les Méditations de ce fameux Philoſophe. IV. Pour ne pas laſſer l'attention des Lecteurs, on fait enſuite les portraits d'un Conſeiller, d'un Abbé & de deux Dames, qui étoient venus troubler les converſations des jours précedens & l'on y fait remarquer, en paſſant, de quelle importance il eſt de garder les bienſéances de ſon Etat & de ſa condition; après quoi, on revient à la paſſion qu'une Marquiſe de la Compagnie avoit priſe pour la Philoſophie; ſur la maniere, dont elle en avoit entendu parler.

Ce n'eſt que dans la V. Lettre que l'on vient au fait; c'eſt-à-dire, à donner des leçons, pour ſe bien conduire dans la recherche de la Verité. Cette Lettre, qui eſt la plus longue, renferme un Ecrit intitulé: *des moyens de ſe conſerver dans un état propre à la*

recherche & à la découverte de la Verité. Il y eſt traité de la Volonté, de la Pratique, de la Suſpenſion du Jugement, du ſoin que l'on doit prendre à ſe *hâter lentement*, ſelon le précepte d'Auguſte, de l'Habitude que l'on doit ſe former à être attentif, à penſer & à raiſonner juſte, des Idées, & particulierement de celles que l'on appelle des *idées de choſes*, *des idées de mots*, *des idées d'éducation* & enfin *des idées de préjugé*. Cela eſt ſuivi de remarques ſur la converſation, ſur la lecture, ſur la maniere de tirer des Conſéquences, & enfin de la Méthode, que l'on doit employer dans la recherche, ou dans la démonſtration de la Verité. On peut bien comprendre, par les ſeuls titres de ces Lettres, que la cinquiéme eſt la plus importante, & que les autres ne ſervent guére qu'à préparer l'eſprit du Lecteur, à la lire avec attention. Il y a beaucoup de réflexions de Morale, mêlées parmi les ſpéculations, qui ſoûtiennent l'attention des Lecteurs & qui font en même tems voir l'uſage des veritez ſpéculatives, dans la pratique. Si ce que l'Auteur débite ici n'eſt pas nouveau, il faut avoüer, qu'il

qu'il donne à ce qu'il dit un tour particulier & fort propre à gagner l'Esprit des Lecteurs. Il est très-utile que les Veritez Philosophiques soient traitées en differentes manieres; puis que les gouts de l'Esprit sont aussi differents, que ceux du Corps.

Dans l'Article des Conséquences, il y a de très-bonnes Regles, pour empêcher qu'on ne traite d'erreur des principes, d'où l'on peut tirer des conséquences opposées aux opinions & aux interêts de ceux, qui examinent ces principes. C'est là un des plus grands aveuglemens des hommes, que de ne juger des choses, que par rapport à eux; au lieu de se regler eux-mêmes sur la nature des choses, qui est immuable, & qui ne dépend point d'eux, ni de leurs jugemens. L'Auteur nous donne là-dessus trois Regles, qui sont de la derniére importance. La I. est *d'examiner sincerement & seulement ce que la chose est, en elle-même, sans songer aux conséquences, qui résultent, si on la voit de telle, ou de telle maniere:* la II. *d'examiner les choses, avec d'autant plus de soin & de méfiance, que nous avons plus d'interêt, à la trouver d'une telle,*

ou d'une telle maniere & la III. *de ne jamais perdre de vuë, dans les choſes, qui regardent les autres hommes, la Loi d'aimer ſon Prochain, comme ſoi-même.* Si l'on dit en pluſieurs lieux, qu'il ne faut pas perſecuter les gens, pour des opinions, devant ceux qui ſont intereſſez à étouffer ces opinions; ils rejettent cette doctrine quoique fondée ſur l'Humanité, parce qu'elle eſt contraire à leurs interêts; mais ils la ſoûtiennent, quand elle leur eſt avantageuſe, & blâment ceux qui la rejettent. Les Chrétiens ſe ſont toûjours plaints des perſecutions des Payens & des Mahometans, & avec raiſon; mais c'eſt contre toute raiſon qu'ils les employent eux-mêmes, lors qu'ils croyent qu'elles leur ſont avantageuſes. Ils ont même pis fait, à cet égard, que les Payens & les Mahometans, puis qu'ils ont établi le Tribunal de l'Inquiſition, *que les Démons du Paganiſme*, dit l'Auteur, *n'ont pas été aſſez méchans, pour inventer, depuis le commencement du Monde, juſqu'à préſent.* Ce trait eſt aſſurément digne d'un Philoſophe, & le ſeroit encore plus d'un Théologien; ſi une noire Superſtition n'aveugloit pas ceux, qui devroient s'intereſſer le plus à l'établiſſe-

bliſſement de la Juſtice & de la Charité, & qui leur font un tort irréparable, en défendant, comme ils croyent, la Verité. On peut voir que ces Lettres ne ſont pas ſeulement des Lettres badines, faites pour faire parade d'eſprit & d'éloquence, mais pour enſeigner aux hommes les plus eſſentiels de leurs devoirs.

II. LETTRES PERSANES. A Cologne MDCCXXI. en deux Volumes in 12 dont le I. a 312. pages & le II. 348.

CES Lettres ſont d'une toute autre nature, que les précedentes. On y introduit, ſur tout, un Perſan, qui avoit fait aſſez de ſéjour en France; pour y apprendre le François & pour s'informer & s'inſtruire, par lui-même, des mœurs de la Nation; & on lui fait écrire ce qu'il penſe, ſur les mœurs des François. Pour garder le *decorum*, il a fallu le faire parler ſelon les idées, & la coûtume des Perſans. Il auroit été ridicule de donner à un perſonnage, comme ce-

lui-ci, le goût & les manieres des François & des Chrétiens. Ainſi on ne doit pas attribuer à l'Auteur les raiſonnemens à la Perſanne, que l'on trouvera ici. Ce n'eſt pas aſſurément l'intention de celui, qui donne ces Lettres au Public, de rendre les François Sectateurs d'Ali, & admirateurs de l'Alcoran & des traditions Perſannes. Mais il ſe pourroit bien faire qu'il ſe fût propoſé de guérir ſes compatriotes de certaines manieres, qui ne leur paroiſſent pas mauvaiſes; mais que les autres Nations peuvent trouver peu à leur goût, & qui ſont peut-être auſſi peu conformes au bon ſens. Ce n'eſt pas que ceux, qui les peuvent cenſurer ſoient exempts eux-mêmes de défauts, qui ſont très-cenſurables, & que les Perſans, en particulier, ne vivent pas d'une maniere, qui ne ſoit ſujette à de grands reproches. Mais enfin il eſt de l'interêt de châque Nation de profiter des juſtes cenſures, qui leur peuvent venir des autres Nations; ſans penſer ſi elle peut leur faire de ſemblables reproches, & auſſi bien fondez. Les défauts des autres, n'empêchent pas que nous n'aiyons les nôtres, & que nous

ne

ne ſoiyons obligez de nous en corriger, quand même ils ne ſe corrigeroient jamais des leurs. Perſonne ne ſera accuſé, ni condamné, pour les fautes des autres, mais pour ſa propre conduite. D'ailleurs il eſt permis aux François de ſe moquer, à leur tour, des Perſans & je ne crois pas que l'Auteur le trouve mauvais.

Fin du XV. Tome de la B. A. & M.

Univers

INDEX

DES

PRINCIPALES MATIERES

Contenues dans la II. P. du Tome XV. de la Bibliotheque Ancienne & Moderne.

A

A*Bailard* (*Pierre*) endroits de sa Théologie Chrétienne excusez. 324. *& suiv.*

Abbez mitrez. 251

D'*Acheri* (*Luc*) Livres du moyen âge, par lui publiez. 242

Amalfi, particularitez concernant cette Ville. 367 *& suiv.*

Anciens, comment il les faut lire, pour les bien entendre. 439

Anglo-Saxons, leurs Lois, par qui publiées. 339. Exemples de ces Lois. 342.

Aristoloche d'où elle a été nommée. 360. *& suiv.*

S Augustin, passage de ce Pere expliqué. 425. *& suiv.*

Aweit, *aguette*, ou embûche. 349

Ba-

B.

Baluze (*Etienne*) Editeur de quantité d'Ouvrages du Moyen Age. 241
Benoît XIV. Antipape 268
Berenger, hiſtoire de ce qui lui arriva au Concile de Rome, dans lequel il fut condamné 287. *& ſuiv.* défendu par *Gregoire* VII. 289. & par d'autres. 291. abandonné en ſuite 292. *& ſuiv.* ſe retracte 293 *& ſuiv.* ſe couvre d'une équivoque. 295. *& ſuiv.* ne croyoit pas la préſence réelle dans l'Euchariſtie 300. *& ſuiv.* 313. *& ſuiv.*
S. *Bertin*, Chronique de ce Monaſtere. 278
Bouſſole, ſon inventeur. 375

C.

Calendriers Anciens. 285
Caniſius (*Henri*) ſes *antiquæ lectiones.* 238. 330
Chaleur, nom qu'*Hippocrate* donne à la Divinité. 438
Chifflet (*Pierre François*) Livres du moyen âge, par lui publiez. 240
Chriſtianiſme réel & apparent 447. qu'il ne faut pas détruire le dernier. 448.

448. comment on pourroit rétablir le premier. *ibid. & suiv.*
Ciceron, remarques de Critique sur ses Livres *de la Divination* 358. *& suiv.*
Combefis (*François*) son *Auctuarium Bibl Patrum.* 241
Cottelier (*Jean Baptiste*) ses Monuments de l'Eglise Greque. 241
Clement IV. ses Lettres. 257. *& suiv.*
Critique, devoirs d'un bon Critique. 352, 355
Croix, signe de la croix usité au 2. & au 3. Siecles. 415. que *Sozomene* n'a point cité une Lettre de Constantin, sur la croix trouvée par sa Mere. 416.

D.

Droit appuyé sur la Loi, & non sur la volonté. 340

E.

Elfred retranche le 2. Commandement du Décalogue. 344
Enfans, difficulté de les bien élever. 451
Ernest, Duc de Baviere, Poëme à sa loüange. 276

F.

Fanatiſme artificiel. 444
Feria & *feſtus dies*, leur difference. 409 & *ſuiv.*
Ferri candentis judicium, ce que c'étoit. 308
Feu, la Divinité ſelon *Hippocrate* & quelques Anciens. 438

G.

Gallia Chriſtiana, deſſein de publier cet Ouvrage de nouveau. 244. & *ſuiv.*
Gilon de Paris, ſon Poëme ſur la conquête de la Terre-Sainte. 274
Gregoire VII. ſi ç'a été un homme de bien. 152. & *ſuiv.*
Gregoire VII. recourt à la S. Vierge & ne ſuit pas ſon avis. 310. contraint *Berenger* de ſe retracter, après l'avoir favoriſé. 311
Gretſer (*Jaques*) Livres du moyen âge par lui publiez. 239
Guillaume le Conquerant, ſes Lois. 347
Guillaume de la Perene, Auteur d'un Poëme. 281 & *ſuiv.*
Guillaume de Ville-neuve Auteur de la

la guerre de Charles VIII. en Italie. 284. *& suiv.*

H.

Hazard qu'il ne peut rien faire en ordre. 431
Hippocrate, si on le peut accuser d'Atheïsme 428. *& suiv.*
L'*Homme* & un *Balay* comparez. 445

I.

Jean XXII. ses écrits contre *Louïs de Baviere*. 257. *& suiv.*
Innocent VI. ses Lettres. 257. *& suiv.*
Juste, en quel sens *Hippocrate* appelle la Nature juste. 431. *& suiv.*
Juste, ce qui est convenable, selon *Galien*. 433. *& suiv.*
Justesse de la Nature. 431

L.

Lambin (*Denys*) son aigreur. 361
Labbe sa *Bibliotheca Nova*. 241
Lentus pour mou, ou flexible. 322
Louis de Baviere, Empereur. 261. *& suiv.*

M.

Marchenelaë, la Loi, ou le païs des Merciens. 348, 351.
Martene (*Edmond*) livres du moyen âge par lui publiez. 244, 249 *& ſuiv.*
Menard (*Hugues*) livres du moyen âge par lui publiez. 242.
Moines faits Evêques, ſans Dioceſe. 251
Montfaucon (*Bernard de*) livres par lui publiez. 243.
Morts, jours de la mort des Martyrs célebrez. 410.

N.

Naiſſance, jours de naiſſances célebrez. 409.
la Nature, ce que c'eſt dans les Ecrits des Anciens. 430. *& ſuiv.*
Nature ſignifie quelquefois l'Auteur de la Nature. 438.

O.

Orientius, remarques Critiques ſur ſon *Commonitoire*. 317

INDEX.

P.

Pape, mémoire contre diverſes de ſes prétenſions. 264. *& ſuiv.*
Parler, qu'on tâche aujourdhui d'acquerir l'art de parler, & non celui de parler bien. 446
Paroiſſes, leur origine. 406
Philoſophes Payens, s'ils ont pu être ſauvez. 326
Pierre, *Martin & Jean*, hiſtoire allegorique de ces trois freres. 443
Pierre Damien, dans le ſentiment de *Berenger*, ſur l'Euchariſtie. 290

R.

Radulfe de Caen, Auteur de l'Hiſtoire de Tancrede. 271. 273
Regles diverſes obſervées, dans un ſeul Monaſtere. 250
Roi, ſon devoir ſelon *Elfred*. 347
Romans moraux. 441

S.

Saints, leur culte. 411
Santé, *boire à la ſanté*, uſité parmi les Anciens Payens 416. *& ſuiv.* que l'Euchariſtie n'a aucun rapport

à

à cela. 424. usité parmi les Chrétiens. 422
Scolies, chansons qu'on chantoit à table chez les Anciens. 423
Sicile, Chronique de Sicile. 269. & *suiv.*
Sirmond (*Jaques*) livres du moyen âge, par lui publiez. 240
Societé litteraire, projet pour en établir une. 378. & *suiv.*
Spinosa, a mis le mot de *Dieu*, au lieu de celui de Nature. 433
Stewart (*Pierre*) son Volume d'additions à *Canisius*. 239

T.

Tancrede, ses actions. 271. & *suiv.*
Theodoric, ordre de ce Prince examiné. 249. & *suiv.*
Theodoric Evêque de Verdun, son jugement de Gregoire VII. 253. & *suiv.*
Tours & *Dol* en procès, sur le Droit Métropolitain. 280

V.

Vitry, (*Jaques de*) ſon 3. livre de l'Hiſtoire Orientale. 376
Urbain IV. ſes Lettres. 257. *& ſuiv.*

Fin du XV. Tome de la Bibliotheque Ancienne & Moderne.

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

a39003 009529685b